AIR FRANCE - KLM
1, avenue du maréchal Devaux – CS30003
91550 Paray Vieille Poste

A l'attention de Monsieur Frédéric CHALOUPY

Site localisé au 1 avenue du maréchal Devaux 91550 Paray-Vieille-Poste

Diagnostic initial de pollution des sols

Visite de site, études historiques et de vulnérabilité et schéma conceptuel

Définition du programme prévisionnel d'investigation

Démarche de cession

Démarche de gestion des sites et sols pollués – avril 2017

Prestation globale : INFOS selon la norme NFX 31-620-2

N° de mission : 21 910 LSO 14077 00 P

Date : 21/07/2021

Apave Parisienne SAS
Environnement
Sites & Sols Pollués (SSP)
84 rue Charles Michels
Saint-Denis 93284
01 82 30 11 11

Les prestations d'étude, d'assistance et de contrôle (domaine A) relatives aux sites et sols pollués Apave SA sont certifiées LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr

AIR France - KLM

1, avenue du maréchal Devaux

91550 Paray-Vieille-Poste

A l'attention de Monsieur Frédéric CHALOUPY

Site localisé au 1 avenue du maréchal Devaux, 91550 Paray-Vieille-Poste

Diagnostic initial de pollution des sols

Visite de site, études historiques et de vulnérabilité et schéma conceptuel

Définition du programme prévisionnel d'investigation

Démarche de cession

Démarche de gestion des sites et sols pollués – avril 2017

Prestation globale : INFOS selon la norme NFX 31-620-2

N° de mission : 21 910 LSO 14077 00 P

Version	Date	Ingénieur d'étude	Chef de Projet	Superviseur
		Fatiha KHALES	Mathilde SENERGUES	Jacques KERDELHUE
1	21/07/2021			

SAS Apave Parisienne SAS
Environnement
Sites & Sols Pollués (SSP)
84 rue Charles Michels
Saint-Denis 93284
01 82 30 11 11

Les prestations d'étude, d'assistance et de contrôle (domaine A) relatives aux sites et sols pollués Apave SA sont certifiées LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr

SOMMAIRE

SYNTHESE NON TECHNIQUE 11

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PERIMETRE 12

1.1. CADRE, OBJECTIFS ET PERIMETRE 12

1.2. REGLEMENTATION, REFERENTIELS ET GUIDES METHODOLOGIQUES 12

CHAPITRE 2 : PRESTATIONS ANTERIEURES SITES ET SOLS POLLUES 13

CHAPITRE 3 : SITUATION GEOGRAPHIQUE 24

CHAPITRE 4 : VISITE DE SITE (A100) 28

4.1. VISITE DU SITE ET DE SES ABORDS 28

4.2. RESULTATS DES EVENTUELLES MESURES EFFECTUEES SUR LE SITE OU/ET SES ABORDS 35

4.3. PROPOSITIONS D'ACTIONS SUR LES EVENTUELLES SUITES A DONNER 35

CHAPITRE 5 : ETUDES HISTORIQUE DOCUMENTAIRE ET MEMORIELLE (A110) 36

5.1. SOURCES D'INFORMATIONS 36

5.2. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE ET IDENTIFICATION DU SITE SOUS BASIAS-BASOL OU SIS 36

5.3. CONTEXTE INDUSTRIEL ET PASSIF ENVIRONNEMENTAL AUX ABORDS DU SITE 40

5.4. HISTORIQUE DU SITE 42

5.4.1. Photographies aériennes historiques 42

5.4.2. Plans historiques du site 52

5.4.3. Suspicion d'engins pyrotechniques 60

5.4.4. Périodes principales historiques et données administratives techniques et environnementales associées 61

5.5. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES DES SOLS SUR LE SITE 63

CHAPITRE 6 : ETUDE DE VULNERABILITE (A120) 69

6.1. SOURCES D'INFORMATIONS CONSULTEES 69

6.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE 69

6.3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE 71

6.4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE 76

6.5. CONTEXTE METEOROLOGIQUE 77

6.6. PATRIMOINE NATUREL 77

6.7. OCCUPATION DES SOLS DANS L'ENVIRONNEMENT RAPPROCHE DU SITE 77

6.8. SYNTHESE SUR LA VULNERABILITE ET SENSIBILITE DES MILIEUX RETENUS 80

CHAPITRE 7 : SCHEMA CONCEPTUEL PRELIMINAIRE 81

7.1. ACTIVITES ET SUBSTANCES POTENTIELLEMENT POLLUANTES IDENTIFIEES 81

7.2. IDENTIFICATION DES VECTEURS DE TRANSFERT 81

7.3. IDENTIFICATION DES CIBLES ET/OU ENJEUX A PROTEGER 81

CHAPITRE 8 : EVALUATION DES INCERTITUDES 84

CHAPITRE 9 : PRECONISATIONS EVENTUELLES SUR LES SUITES A DONNER 85

CHAPITRE 10 : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTIGATIONS (A130) 88

10.1. RAPPEL DU CONTEXTE 88

10.2. Rappel du Schema Conceptuel **88**
10.3. Rappel des objectifs des investigations **88**
10.4. Rappel des contraintes techniques **88**
10.5. Descriptif des investigations **89**

LISTE DES ANNEXES **96**

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site (périmètre prestation) (carte topographique IGN / Source Géoportail) 24
Figure 2 : Présentation du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat (Photographie aérienne / source Géoportail) 25
Figure 3 : Localisation du périmètre de la prestation sur extrait de plan cadastral (Source Geoportail / cadastre.gouv.fr) 26
Figure 4 : Plan du site d'étude avec localisation des bâtiments (niveau RDC) 30
Figure 5 : Plan du sous-sol du bâtiment SHEDS B.T.N (Source : Préfecture de l'Essonne) 31
Figure 6 : Plan du Rez-de-chaussée du bâtiment des simulateurs de vols et le bâtiment 50 (en bleu) (Source : Préfecture de l'Essonne) 32
Figure 7 : Plan du 1 er niveau de sous du bâtiment ASTROLAB (Source : Préfecture de l'Essonne) 33
Figure 8 : Plan du 2 ème niveau de sous-sol du bâtiment ASTROLAB (Source : Préfecture de l'Essonne) 33
Figure 9 : Plan du Niveau -2 du restaurant 34
Figure 10 : Plan de 1947 localisant les DLI et ateliers (niveau RDC) 57
Figure 11 : Résultats des analyses des échantillons prélevés au droit de la zone 3 : 2 cuves enterrées situées entre les bâtiments SHEDS et ASTROLAB (Source : Rapport ARCADIS n°FR0010-003359-ETU-000001-RPT-A01) 58
Figure 12 : Résultats des analyses de échantillons prélevés au droit de la zone 4 – 1 cuve enterrée située à proximité du bâtiment ASTROLAB (Source : Rapport ARCADIS n°FR0010-003359-ETU-000001-RPT-A01) 59
Figure 13 : Localisation des sources potentielles de pollution des sols retenues et identifiées 68
Figure 14 : Formations géologiques au droit du site (source Infoterre) 70
Figure 15: Coupe géologique de l'ouvrage BSS000RLPZ situé au droit du site (source : Infoterre) 70
Figure 16 : Esquisse piézométrique de décembre 2020 (S (Source : Donneur d'ordre – Rapport ARCADIS N°FR155-000471-16-RPT-A01) 72
Figure 17 : Carte de vulnérabilité des eaux souterraines (Source : SIGES Seine Normandie) 73
Figure 18 : Localisation de du réseau de piézomètre du site AIR FRANCE (Source: Donneur d'ordre – Rapport ARC ADIS N°FR155-000471-16-RPT-A01 74
Figure 19 : Contexte hydrologique dans l'environnement rapproché du site (Source Geoportail) 76
Figure 20 : Occupation des sols dans l'environnement rapproché du site (extrait Geoportail) 79
Figure 21 : Schéma conceptuel « SUR SITE » – stade préliminaire 83
Figure 22 : Localisation du programme prévisionnel d'investigations SOL 92

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identification et localisation du site d'étude 12
Tableau 2 : Prestations antérieures Sites & Sols Pollués réalisées sur le site d'étude 21
Tableau 3 : Etat des lieux – Synthèses APAVE des données globales (juin 2021) 23
Tableau 4 : Plan du site actuel 2021 (Source : Donneur d'ordre) 27
Tableau 5 : Identification du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat avec leurs usages actuels 29
Tableau 6 : Mesures correctives préconisées liées à la protection de l'environnement et de la santé publique 35
Tableau 7 : Identification des contraintes pour la réalisation d'investigations 35
Tableau 8 : Tableau d'identification des sources d'informations consultées 36
Tableau 9 : Classement réglementaire actuel du site (ICPE) et/ou historique équivalent et identification BASIAS/BASOL 40

Tableau 10 : Inventaire des sites BASIAS et/ou BASOL dans l'environnement rapproché du site d'étude 41

Tableau 11 : Synthèse des observations fournies par les photographies aériennes du site (source : remonterletemps.ign.fr) 51

Tableau 12 : Plans disponibles sur l'historique du site (Source : Préfecture de l'Essonne) 56

Tableau 13 : Données sur la présence d'engins pyrotechniques 60

Tableau 14 : Périodes principales du site d'étude – synthèse des données foncières, acteurs, activités associées et environnementales 62

Tableau 15 : Synthèse intégrant les observations réalisées lors de la visite du site (date 08/06/2021) et les données collectées lors de l'étude historique (annexes 1, 2 et 3) - sources potentielles de pollution des sols retenues 67

Tableau 16 : Identification des usages des eaux souterraines sur site et dans son environnement rapproché 74

Tableau 17 : Identification des points d'eaux dans l'environnement immédiat du site (source Infoterre/BSS - rayon 2 km) 75

Tableau 18 : Données hydrogéologiques locales disponibles 75

Tableau 19 : Données hydrologiques 76

Tableau 20 : Données météorologiques sur la zone d'étude 77

Tableau 21 : Données sur le patrimoine naturel dans l'environnement rapproché du site d'étude (100 m) 77

Tableau 22 : Occupation des sols dans l'environnement rapproché du site 78

Tableau 23 : Milieux retenus et non retenus à l'issue de la prestation A120 80

Tableau 24 : Caractéristiques des conditions futures d'état et d'usage du site base de la synthèse des voies d'exposition préliminaire 81

Tableau 25 : Synthèse des scénarii d'exposition de la population future « SUR SITE » – stade préliminaire 82

Tableau 26 : Programme prévisionnel d'investigations SOL « SUR SITE » 90

Tableau 27 : Programme prévisionnel d'investigations GAZ du SOL « SUR SITE » 91

Liste des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE DE VISITE DE SITE

ANNEXE 2 : PHOTOGRAPHIES REALISEES LORS DE LA VISITE DE SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

ANNEXE 3 : FICHE BASOL N° SSP001210901

ANNEXE 4 : CARTES PIEZOMETRIQUES REALISEES ENTRE 2015 ET 2018 DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES AU DROIT DU SITE (SUIVI REALISE PAR LA SOCIETE ARCADIS

SYNTHESE TECHNIQUE ET CONCLUSION

SYNTHESE		
Donneur d'Ordre	AIR France KLM	
Localisation du site	1 avenue du Maréchal Devaux 91550 Paray-Vieille-Poste	
Contexte de(s) prestation(s)	Cession	
Objectif(s) de(s) prestation(s)	Diagnostic de pollution des sols pour uniquement la prestation « INFOS ». La prestation globale INFOS de la norme NFX31-620-2 correspond à la réalisation d'une visite de site, des études historique et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.	
Prestation élémentaire : A100 (NFX31-620-2) – Visite de site		
Date visite	08/06/2021	
Usage actuel du site	Bâtiments tertiaires (bureaux d'AIR FRANCE), locaux techniques en sous-sol et rez-de-chaussée et simulateurs de vol	
Mesures d'urgences éventuelles	Aucune	
Prestation élémentaire : A110 (NFX31-620-2) - Etudes historiques documentaires et mémorielles		
Historique général du site (périodes et activités principales)	- Parcelles agricoles jusqu'en 1935, - Activité industrielle PILLOT Chaussures (fabrication de chaussures) de 1935 à 1937, - Activité industrielle de TECALEMITE (Fabrication de tuyaux flexibles, fabrication de graisseurs à pression et filtres à air) de 1937 à 1979, - Exploitation du site par AIR INTER en 1979 et transformation du bâtiment SHEDS en bureaux et locaux de simulateurs de vol et le bâtiment ASTROLAB en bureaux. - Fusion d'AIR INTER et AIR FRANCE en 1995,	
Site ICPE actuel/ et/ou équivalent historique	Classement historique : le site était classé au titre de la nomenclature des établissements dangereux, insalubres et incommodes entre 1941 et 1979 – exploitation par TECALEMITE. Aucune information n'a été retrouvée de 1979 à 2005. Le site relève depuis 2015 des rubriques suivantes – exploitation par AIR FRANCE: - La rubrique 1185 : emploi dans des équipements clos en exploitation de gaz à effet de serre fluoré. - La rubrique 2910 : Installation de combustion.	
Site ICPE / cessation d'activité	Les activités de la société TECALEMIT ont fait l'objet d'une cessation d'activité en 1979. Des dossiers de cessation d'activité ont été réalisés AIR FRANCE concernant les installations suivantes : *Bâtiment ASTROLAB :* - Dossier de cessation d'activité n°2010EN276 réalisé e Août 2011 concernant la rubrique 2920 (actuellement 1180) - Dossier de cessation partielle de la chaufferie soumise à la rubrique 2910 en date du 24/05/2018 : 2 chaudières d'une puissance thermique totale de 2400 kW sont mises hors service. *Bâtiment SHEDS :* - Dossier de cessation d'activité n°2010EN276 réalisé en Août 2011 concernant la rubrique 2920. - Dossier de cessation d'activité des groupes froids de juillet 2012	
Site identifié comme SIS	Non	
Site identifié BASIAS/BASOL	BASIAS : Non	BASOL : Oui - n° SSP001210901
Environnement BASIAS/BASOL	BASIAS amont : Non	BASOL amont : Oui - n° SSP001218501

SYNTHESE

Résultats des études de pollution des milieux antérieurs	SOLS - Un impact par les hydrocarbures (HCTC5-C10 compris entre 6,4 et 210 mg/Kg MS et HCT C10-C40 compris entre 26 et 7170 mg/Kg MS), et BTEX (max 8,2 mg/Kg MS) entre 4 et 5 m de profondeur et le niveau de la nappe (vers 7/8m de profondeur) a été relevé en 2011 et 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - Aucun impact dans les sols n'a été mis en évidence en 2011 au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB. EAUX SOUTERRAINES de 2015 à 2020 - Sens d'écoulement dirigé globalement vers le nord - un impact récurrent en HC C10-C40 (max 2020 : 290 000 µg/l sur PZ1) associé à des teneurs significatives en 16 HAP (max 2020 : 333 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - un impact récurrent en arsenic (max 2020 : 140 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.; - la présence récurrente en COHV (max 2020 : 10 µg/l sur PZ5) sur la majorité des ouvrages du site. - L'origine de l'arsenic et des COHV n'est pas connue. GAZ DU SOL - mesure du TPH (max 2,19 mg/m3), benzène (0,03 mg/m3 pour Pza1) et toluène (0,51 mg/m3 pour Pza1) relevés en 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. Ces valeurs sont inférieures aux valeurs guides retenues en 2016. PLAN DE GESTION de 2016 pour la zone impactée - La délimitation de la zone de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. n'est pas connue, - La migration de l'impact relevé au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. sous le bâtiment ASTROLAB et le parking en sous sol n'est pas exclue, - Une surface minimale de 1500 m² serait impactée (anomalies concentrées en HCT), - Une épaisseur minimale de 3 m de sols serait impactée (anomalies concentrées en HCT), - Le bilan cout avantage réalisé en 2016 a mis en évidence qu'en l'état actuel aucune mesure de gestion n'est envisagée. ➔ A ce jour les données disponibles ne permettent pas : - de s'assurer que l'ensemble des sources potentielles historiques ont été intégrées sur la période d'exploitation (1937-2021), - de caractériser la qualité des milieux au droit des sources potentielles non identifiées dans les études précédentes, - de caractériser la qualité des milieux au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB depuis 2011, - de caractériser l'évolution des concentrations mesurée en 2014 dans les sols et les gaz du sol au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - de définir les extensions du panache de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.

SYNTHESE

38 Sources potentielles de pollution des sols identifiées (dont 7 non localisées)

Bâtiment SHEDS BTN

1. 4 Groupes hydrauliques des simulateurs de vol et fûts d'huiles (environ 200L/fût) (AIR France – constaté en 2021),
2. Anciens locaux peintures (de stockages ou d'application de peinture) (TECALEMITE 1943-1979),
3. Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression (TECALEMITE 1947-1979),
4. 2 anciens stockages de liquides inflammables <30 000L et > 1500L (TECALEMITE 1947-1979),
5. Ancien garage de 607 m² (TECALEMITE 1947-1979),
6. Ancien dépôt souterrain de liquide inflammable de 5625 L (TECALEMITE 1946),
7. Ancien transformateur (TECALEMITE 1947-1979),

Bâtiment ASTROLAB :

8. Groupe électrogène fonctionnant au fioul - (AIR France – constaté en 2021),
9. Cuve enterrée de fioul (8 000 L) - (AIR France – constaté en 2021),
10. Ancienne chaufferie au fuel - (AIR France – arrêtée avant l'an 2000),
11. 2 cuves de 30 000 L enterrées et inertées qui contenaient du fioul (60 000 L accumulés) - (AIR France – inertées),
13. Ancien transformateur situé au sous-sol (TECALEMITE 1947-1979),

Bâtiment simulateur de vol PNC

14. Local groupe hydraulique et <5 futs d'huiles (environ 200L/fut),
15. Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'ancres d'impression (TECALEMITE 1954-1979),
16. Anciens stockages de nature inconnue observés sur les photographiées aériennes entre 1951 et 1968,
17. Ancienne cuves à axe vertical (TECALEMIT) observée sur les photographies aériennes entre 1977 et 1987.

Bâtiment 50 :

18. A- Local batteries (AIR France- constaté en 2021),
18. B- Ancien dépôt de peinture cellulosique de 40 000 L (TECALEMITE 1946),
19. Stockages de pièces et atelier de maintenance (TECALEMITE et AIR FANCE 1947 - 2021),
20. A- Stockages futs d'huiles (200L/fut) constaté à l'intérieur et extérieur du bâtiment 50,
20. B- Ancien DLI (Gasoil, fioul) aérien de 1ere classe de capacité de 41 700 L (TECALEMITE 1946),
21. A- Ancien dépôt aérien de liquide inflammables <30 000 (TECALEMITE 1943-1979),

Zone nord du site

22. Ancien stockage sous abri de nature générique inconnue, situé au nord-est du site (photographies historiques de 1951 à 1968),
23. Ancienne chaufferie fonctionnant au charbon puis au fuel (TECALEMIT 1943 -1973),
24. Ancien local transformateur et compresseur (TECALEMITE 1951-1979),
25. Ancien stockage de charbon (20 000 kg) (TECALEMIT 1943 - 1973),
26. Cheminée de l'ancienne chaufferie (TECALEMIT 1947 -1973),
21. B- Ancien dépôt aérien de liquide inflammable de 2ème classe de capacité de 36 528 L (TECALEMIT 1946).

Restaurant d'entreprise :

27. La fosse de désensablage et décantation,
28. Station de traitement des eaux,
29. Cuve inaccessible renseignée sur le plan actuel dont l'usage est inconnu.

Sources potentielles de pollution NON LOCALISABLES – activité TECALEMITE

30. 1 dépôt d'alcool d'une quantité <150 000 L (référencé en 1946),
31. 1 DLI de surface de plus de 6000 L (référencé en 1947),
32. 1 DLI aériens de 30 000 L (futs) de 1 ère catégorie (référencé en 1948),
33. 1 DLI souterrain de 5 000 L (référencé en 1951),
34. Stockage de diluant - Quantité de diluant utilisée : 12 T/an en 1973,
35. Réservoir verticale aérien de fuel (60 000 L) alimentant la chaudière fonctionnant anciennement au charbon (mise en place en 1973),
36. Stockage de perchloroéthylène en cuve 1000L et stockage en réservoir de 6000 L (1973).

SYNTHESE	
Prestation élémentaire : A120 (NFX31-620-2) – Etude de vulnérabilité des milieux	
Type d'occupation des sols dans l'environnement du site	Zone Industrielle / Bureaux / Aéroport d'Orly
Formation géologique principale	Limons des plateaux et calcaires de Brie
Formation hydrogéologique principale	Nappe des calcaires de Brie
Niveau et qualité des eaux souterraines	Nappe souterraines située entre 5.4 et 6,9 m de profondeur en relevée entre 2015 et 2018. Le site comprend un réseau piézométrique fonctionnel (6 piézomètres sur site et 2 piézomètres hors site dont 1 en amont hydrogéologique). Un suivi de la qualité des eaux souterraines est réalisé depuis 2015 conformément à l'arrêté préfectoral (n°2015-PREF/DRCL/BPAFI/SSPILL/637 du 28/08/2015) Sur la période 2015-2020, les éléments suivants sont à noter : - Sens d'écoulement dirigé globalement vers le nord - un impact récurrent en HC C10-C40 (max 2020 : 290 000 µg/l sur PZ1) associé à des teneurs significatives en 16 HAP (max 2020 : 333 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - un impact récurrent en arsenic (max 2020 : 140 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.; - la présence récurrente en COHV (max 2020 : 10 µg/l sur PZ5) sur la majorité des ouvrages du site.
Usage public des eaux souterraines	Le site n'est pas intégré dans un périmètre de protection de captage AEP
Usage privé des eaux souterraines	La présence de puits privés ne peut-être exclue en aval du site
Schéma conceptuel préliminaire « sur site » (sources vecteurs cibles) : prestation A130 (NFX31-620-2)	
Usages	Tertiaire, locaux techniques et simulateurs de vol
Population générale	Adultes travailleurs
Source(s) potentielles de pollution des sols	*Les principales sources potentielles identifiées sont présentées ci-avant.*
Scénarios d'exposition potentielle	Inhalation de volatils provenant des sols et/ou des eaux souterraines Ingestion eau, inhalation de vapeurs et contact douche.
Préconisations sur les éventuelles suite à donner	
Préconisations sur les éventuelles suites à donner	Sur la base des résultats obtenus à l'issue des prestations A100 A110 et A120, il est préconisé des investigations pour caractériser les sources potentielles de pollution des sols identifiées.
Est-il nécessaire de réaliser une prestation A130 selon la norme NFX31-620-2 ?	Oui, la définition du programme prévisionnel des investigations est à réaliser pour la reconnaissance des sources potentielles de pollution des sols identifiées lors de la présente mission.
Archivage - communication	Rapport à joindre aux pièces foncières et réglementaires du site pour assurer la pérennité de sa communication.
Prestation élémentaire : A130 (NFX31-620-2) – programme prévisionnel d'investigations	
Utilisation d'ouvrages existants sur le site	Oui, utilisation de 2 piézairs présent sur site
Contraintes de site	Contraintes accès et présence de réseaux
Programme d'investigation	SOL : 45 sondages entre 1 et 6 m de profondeurs pour un total de 110 ml. 83 analyses prévues pour les composés suivants : HCT, COHV, BTEX, HAP, PCB, métaux lourds, alcools, cyanures, aluminium. Gaz de sol : 4 prélèvements d'Air Sous Dalle (ASD) à réaliser et 2 prélèvements dans 2 piézairs (ouvrages existants) Les paramètres à analyser : TPH, BTEX, PCB, naphtalène et mercure. Le milieu « eaux souterraines » ne fera pas l'objet d'investigations en raison de la campagne de prélèvements déjà en cours sur site (campagne prévue en juin 2021 par la société ARCADIS effectuant le suivi selon le donneur d'ordre). Toutefois, les résultats des analyses de ces prélèvements seront demandés afin qu'ils soient intégrés à cette étude. Dans le cas ou cette campagne n'est pas réalisée, le plan d'investigations prévisionnels sera modifié et intégrera le milieu eaux souterraines.
Plan d'investigations	Voir Figure 22

SYNTHESE

Archivage - communication

Rapport à joindre aux pièces foncières et réglementaires du site pour assurer la pérennité de sa communication et l'information des partis concernés.

CONCLUSION (et préconisations sur les « suites à donner » le cas échéant)

Les études environnementales réalisées entre 2011 et 2020 par la société ARCADIS ont mis en évidence la présence d'une pollution en hydrocarbures, composés volatils et métaux lourds dans les trois milieux investigués : les sols, les eaux souterraines et les gaz de sol. Le périmètre investigué concerne les anciennes cuves enterrées de mazout situées entre les bâtiments SHEDS et ASTROLAB.

L'étude documentaire et historique réalisée dans le cadre de la cession du site a permis d'identifier des sources potentielles de pollution liées aux activités historiques et actuelles exercées sur le site entre 1937 et 2021.

Des incertitudes liées à la présence de pollution au droit des sources identifiées dans cette étude règnent à ce stade de la démarche.

Compte tenu des éléments recueillis, il est préconisé de réaliser 45 sondages (au maximum) pour prélèvements et analyses d'échantillons de sols (Prestation A200 selon la norme NFX-31-620) pour tout ou partie des paramètres suivants : HCT, COHV, BTEX, HAP, PCB, métaux lourds, alcools, cyanures, aluminium, sulfates et pH des sols.

Il est également préconisé de réaliser une campagne de prélèvement de gaz du sol au droit de 4 Air Sous Dalle (ASD) et 2 piézairs (Pza) existants sur site (Prestation A230 selon la norme NFX-31-620) afin de lever l'incertitude sur la voie d'exposition retenue. Pour tout ou partie des paramètres suivants : TPH, COHV, BTEX, Naphtalène et mercure.

A ce stade nous ne préconisons pas d'investigation sur le milieu air ambiant.

Le milieu eaux souterraines ne sera pas investigué en raison du suivi de la qualité des eaux souterraines en cours sur site. Dans le cas ou la campagne des Hautes Eaux prévu n'est pas réalisée, le plan d'investigation devra être mis à jour afin d'intégrer le milieu eaux souterraines dans les investigations.

Ces investigations permettront de confirmer ou d'infirmer l'impact des activités historiques et actuelles sur les sols, les gaz des sols et les eaux souterraines. Elles permettront également de lever les incertitudes liées aux zones non investiguées précédemment.

SYNTHESE NON TECHNIQUE

Dans le cadre d'une démarche de cession, la société **AIR FRANCE** (Donneur d'Ordre) a confié à **Apave Parisienne SAS** la réalisation d'un diagnostic initial de pollution des sols.

- **Historique du site établi sur la base des photographies aériennes et des archives :**

- Parcelles agricoles jusqu'en 1935,
- Activité industrielle PILLOT Chaussures (fabrication de chaussures) de 1935 à 1937,
- Activité industrielle de TECALEMITE (Fabrication de tuyaux flexibles, fabrication de graisseurs à pression et filtres à air) de 1937 à 1979,
- Exploitation du site par AIR INTER en 1979 et transformation du bâtiment SHEDS en bureaux et locaux de simulateurs de vol et le bâtiment ASTROLAB en bureaux.
- Fusion d'AIR INTER et AIR FRANCE en 1995,
- Configuration du site inchangée depuis 2007.

- **38 sources de pollution potentielles identifiées et retenues au droit du site (dont 7 non localisées)**

- **Etude de pollution des sols antérieurs**

A ce jour les données disponibles ne permettent pas :

- de s'assurer que l'ensemble des sources potentielles historiques ont été intégrées sur la période d'exploitation (1937-2021),
- de caractériser la qualité des milieux au droit des sources potentielles non identifiées dans les études précédentes,
- de caractériser la qualité des milieux au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB depuis 2011,
- de caractériser l'évolution des concentrations mesurée en 2014 dans les sols et les gaz du sol au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.
- de définir les extensions du panache de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.

- **Voies d'exposition – Stade préliminaires sur site**

Il existe pour les Travailleurs adultes fréquentant le site, des risques d'exposition aux sources potentielles de pollution des sols par inhalation de substances volatiles à l'intérieur des locaux, au niveau des aires extérieures et par ingestion de l'eau du robinet et inhalation de vapeurs et contact douche.

- **Observations et préconisations**

L'étude documentaire et historique réalisée dans le cadre de la cession du site a permis d'identifier des sources potentielles de pollution liées aux activités historiques et actuelles exercées sur le site entre 1937 et 2021.

Des incertitudes liées à la présence de pollution au droit des sources identifiées dans cette étude règnent à ce stade de la démarche.

Des investigations sont recommandées sur les SOLS, GAZ DU SOL. Elles permettront de confirmer ou d'infirmer l'impact des activités historiques et actuelles sur les sols, les gaz des sols et les eaux souterraines. Elles permettront également de lever les incertitudes liées aux zones non investiguées précédemment.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PERIMETRE

1.1. CADRE, OBJECTIFS ET PERIMETRE

Dans le cadre d'une démarche de cession, la société **AIR FRANCE** (Donneur d'Ordre) a confié à **Apave Parisienne SAS** la réalisation d'un diagnostic initial de pollution des sols avec uniquement une visite de site, les études historiques et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et la définition d'un programme prévisionnel d'investigations.

Les caractéristiques du site, objet de ce rapport, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	AIR FRANCE		
Adresse/lieu-dit	1 Avenue du Maréchal Devaux		
Commune / Département	Paray-Vieille-Poste 91550		
Surface en m² (ou ha) site d'étude (périmètre d'intervention spécifique)	Environ 33 340 m²		
Parcelle(s) cadastrale(s)	Parcelle n°53 / Section : AB		
Coordonnées géographiques (LAMBERT 93 centre du site/ source géoportail)	X = 653 493 m	Y = 6 849 618 m	Z = 86 m NGF

Tableau 1 : Identification et localisation du site d'étude

Cette prestation globale codifiée « INFOS » selon la norme NFX31-620-2 correspond à la réalisation d'une visite de site, des études historiques et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.

La prestation « INFOS » comporte :

- Une visite de site (A100)
- Une étude historique, documentaire et mémorielle (A110)
- Une étude de vulnérabilité des milieux (A120)
- Le cas échéant, l'élaboration d'un programme prévisionnel d'investigations (A130)

Le présent rapport Apave rend compte des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

1.2. REGLEMENTATION, REFERENTIELS ET GUIDES METHODOLOGIQUES

Cette prestation a été réalisée conformément :

- à la réglementation en vigueur et notamment le Code de l'Environnement
- à la méthodologie nationale de gestion des Sites et Sols Pollués définie par la note ministérielle et guide du 19 avril 2017
- aux guides méthodologiques nationaux
- à la norme NFX31-620-2 et aux référentiels d'application associés
- aux procédures QSSE Apave.

CHAPITRE 2 : PRESTATIONS ANTERIEURES SITES ET SOLS POLLUES

Le tableau suivant précise, sur la base des données disponibles, si des prestations de services ou des travaux « Sites et Sols Pollués » ont déjà été réalisés dans l'emprise du site d'étude.

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
Est-ce que le site a déjà fait l'objet d'étude de pollution des sols ? (périmètre foncier partiel ou global)	X			Référence /Date /Auteur : FR0010-003359-ETU-00001-RPT-A01 / 06 mai 2011 / ARCADIS Codification selon NFX31-620 : A100, A120, A200, A300 Périmètre foncier : un terrain d'une superficie de 200 660 m² occupé par (Cf. Figure ci-dessous) : - Le bâtiment central dénommé « bâtiment Astrolab (2 240 m²), - Bâtiments SHEDS B.T.N (11 480 m²), - Bâtiment 75 (2 507 m²), - Bâtiment HN6 (16 200 m²), - Bâtiment 87 (13 435 m²), - Un restaurant.

Synthèse étude : Extrait du programme d'investigations et des sources retenues au droit des zones 3 et 4 présentes dans le périmètre du site objet de cette étude.

Zones	Sources potentielles de pollutions	Localisation	Produits potentiellement polluants	Programme d'investigation		
				Nombre de sondages	Numéro de sondage	Prof. (en m)
3	2 cuves enterrées de FOD de 60 m³ chacune (inertées)	En extérieur, au niveau de la voirie entre les bâtiments ASTROLAB et SHEDS	FOD	5	S5 S6 S7 S8 S9	8 8 6.5 8 8
4	1 cuve enterrée de FOD de 8 m³ double enveloppe et son dispositif de remplissage	En extérieur, au nord-ouest du bâtiment ASTROLAB	FOD	4	S15 S16 S17 S18	5 5 5 0.5

Conclusion : extrait concernant uniquement les zones 3 et 4 (périmètre de la zone d'étude)
Les investigations ont permis de mettre en évidence :

- **Zone 3 :** un impact par des hydrocarbures au droit de tous les sondages entre 4/5 m de profondeur et le niveau de la nappe (vers 7/8 m de profondeur). Cette pollution, de type FOD/gazole peu dégradée, est vraisemblablement due à une fuite au niveau d'au moins l'une des deux cuves.
- **Zones 2 et 4 :** aucun impact sur les sols n'a été mis en évidence

Extrait des recommandations concernant la zone 3 : (Absence de recommandations concernant la zone 4) :

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				La pollution au droit de cette zone n'a pas pu être délimitée et il n'est pas exclu qu'elle s'étende sous les bâtiments. Ainsi, ARCADIS recommande la pose de 3 piézomètres, afin de vérifier le sens d'écoulement local de la nappe (et donc le sens de migration possible de la pollution), et de vérifier l'existence d'un impact sur la qualité des eaux souterraines au droit et en aval hydraulique de la zone 3. En fonction de l'extension de la pollution et des usages constatés sur les bâtiments situés à proximité, ARCADIS pourra recommander la réalisation d'un plan de gestion. Si les terres de cette zone devaient être excavées et notamment celles situées entre 4/5 et 7/8 m de profondeur elles sont susceptibles de ne pas être acceptées en Installation de Stockage de Déchets Inertes. Elles devront alors être envoyées en filière spécialisée, ce qui engendrera des surcoûts. Il n'est néanmoins pas possible à ce jour de déterminer les volumes de déblais non inertes concernés dans cette zone, car l'extension de cette pollution n'a pas pu être délimitée dans le cadre de ce diagnostic initial. ---------- Référence /Date /Auteur : FR0010-003359-DIA-00002-RPT-A01 / 12/02/2014 /ARCADIS Codification selon NFX31-620 : - CPIS (Conception de programme d'investigation, réalisation du programme, interprétation des résultats, élaboration du schéma conceptuel, de model de fonctionnement, - A200-A210-A230 - Périmètre foncier : Une partie de la parcelle 53 (Cf. Figure ci-dessous) Synthèse étude : - Réalisation de 4 piézomètres associés à des prélèvements de sol (sondages entre 7,5 et 13 m) et d'eaux souterraines, - La réalisation de 2 piézairs à proximité des bâtiments les plus proches associés à des prélèvements de gaz de sol (Figure ci-dessous) -

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				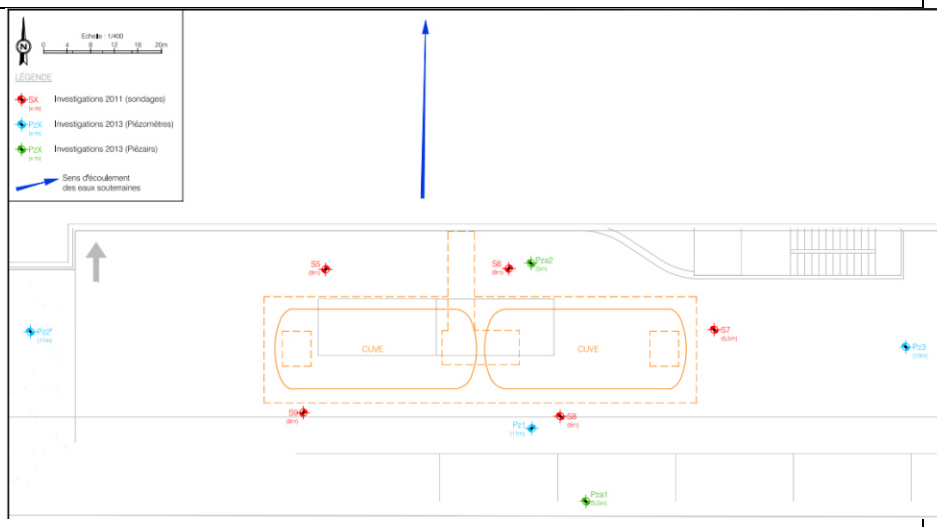 Extrait de la conclusion : ➢ **Concernant les sols, sur la base des 4 sondages réalisés entre 7,5 et 13 m :** ▪ les terrains limoneux, marneux et argileux sont assez hétérogènes et sont de granulométrie sableuse, limoneuse et argileuse selon les faciès ; ▪ des indices organoleptiques sont présents en profondeur sur l'ensemble des piézomètres (odeur et couleur HCT) au niveau de la zone de battement de nappe ; ▪ la présence d'une pollution des sols par des hydrocarbures de type gazole au droit de tous les piézomètres à partir de 5,5 m de profondeur pour Pz1 à Pz3 et à partir de 2 m pour Pz4 jusqu'à la nappe avec des teneurs comprises entre 26 et 1 690 mg/kg pour les HC C_{10}-C_{40} et entre 6,4 et 97 mg/kg en C_6-C_{10}. Ils sont associés à la présence de BTEX (Pz2' (6-7 m) et Pz3 (5,5-6,5 m)), et de HAP (Pz2' (6-7 m), Pz1 (5,5-6 m), Pz3 (5,5-6,5 m) et Pz4 (2-2,5 m)) pouvant dépasser les seuils ISDI. ▪ Le terrain naturel (marnes) présente des teneurs en mercure lixiviable qui dépassent légèrement les seuils de l'arrêté du 28/10/2010. ➢ **Concernant les eaux souterraines :** ▪ un sens d'écoulement des eaux souterraines globalement dirigé vers le nord : Pz4, étant situé à 50 m en aval.

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				▪ des indices organoleptiques (odeurs et irisation) sur Pz2', Pz3 et Pz4. ▪ un impact en hydrocarbures C10-C40 dissous de type gazole (teneurs voisines de la saturation) sur l'ensemble des 4 piézomètres dont Pz4 situé à 50 m en aval des cuves, associé un impact en HAP sur l'ensemble des piézomètres et à un impact en benzène et en hydrocarbures C5-C10 au droit de Pz1 et Pz3 ; il existe donc un panache à l'aval de la zone 3 qui n'a pas été délimité latéralement et est susceptible de migrer hors site. Au vu des teneurs identifiées, il est possible que du flottant apparaisse ; ▪ un impact en arsenic au droit de Pz1, Pz3 et Pz4 à priori sans lien avec la problématique hydrocarbure avec des teneurs comprises entre 20,3 et 63 µg/L ; ▪ la présence de solvants chlorés sur les 4 ouvrages, principalement en Pz3 où les teneurs en tétrachloroéthylène dépassent les valeurs de références disponibles (170 µg/L). Selon AIR France, cet impact pourrait provenir de l'ancien atelier de mécanique - avions au droit du bâtiment HN6 où une activité de peinture et des soutes à ingrédient étaient présentes. ➢ Concernant les gaz du sol dans des conditions climatiques moyennement favorables au dégazage et à la bonne adsorption sur les supports de prélèvement : ▪ une réponse au PID à l'ouverture notamment en Pza2 (172 ppm) ▪ une saturation de la zone de mesure pour les TPH C_5-C_6 et C_6-C_8 sous évaluant les résultats analytiques en Pza1 avec des teneurs respectives de 0,78 et 2,19 mg/kg ; ▪ les prélèvements et analyses dans les deux piézairs indiquent la présence d'hydrocarbures volatils correspondant majoritairement à des HC aliphatique C_5-C_6 avec une teneur allant jusqu'à 3,20 mg/kg pour Pza2 et de BTEX avec des teneurs comprises entre 0,03 mg/kg en Benzène pour Pza1 et 0,51 en Toluène pour Pza1. Toutefois, ces concentrations restent inférieures aux valeurs terres banalisables de l'UPDS. Recommandations : Compte tenu de ces informations, ARCADIS recommande : ▪ la réalisation en mai ou juin 2014 (en conditions climatiques plus favorables au dégazage) d'une 2ème campagne de prélèvements de gaz du sol sur les 2 ouvrages mis en place intégrant le mercure ; ▪ la mise en place d'une surveillance trimestrielle de la qualité des eaux souterraines sur les 4 ouvrages mis en place ; la prochaine campagne pourra être en mars 2014 ; ▪ la pose de piézomètres complémentaires visant à définir l'extension du panache ; ▪ la réalisation d'une IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux), une fois des données gaz du sol et des eaux souterraines acquises suffisamment représentatives, pour vérifier la compatibilité de l'état des milieux avec les usages actuellement constatés sur l'air d'étude.
				Référence /Date /Auteur : FR0010-003359-DIA-00003-RPT-A01 / 19/11/2014/ ARCADIS Codification selon NFX31-620 : - CPIS (Conception de programme d'investigation, réalisation du programme, interprétation des résultats, élaboration du schéma conceptuel, de model de fonctionnement, - A200-A210-A230 - Périmètre foncier : Parcelles 53, 128, 147 de la section AB (Cf. Figure ci-dessous) :

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				 Extrait Synthèse étude : Les investigations réalisées ainsi que les objectifs sont présentés ci-après : ▪ pose de 4 piézomètres complémentaires en limites de site (nord, sud, est et ouest) visant à délimiter l'impact identifié au droit de la zone 3 en 2011 et 2013 et préciser les sens d'écoulement via la pose d'un ouvrage amont, de deux ouvrages latéraux et d'un ouvrage en aval en limite de site, à proximité des cibles sur (restaurant inter-entreprises) et hors site (café-restaurant) susceptibles d'être impactées par un dégazage des eaux souterraines ; ▪ pose d'un piézair complémentaire en doublon du piézomètre aval précité ; ▪ prélèvement des eaux souterraines au droit des 8 piézomètres du site ; ▪ prélèvement de gaz du sol au droit des 3 piézairs présents sur le site ; ▪ prélèvement d'eau du robinet du restaurant inter-entreprises. Cartographie des anomalies: « Extrait du rapport ARCADIS du 19/11/2014 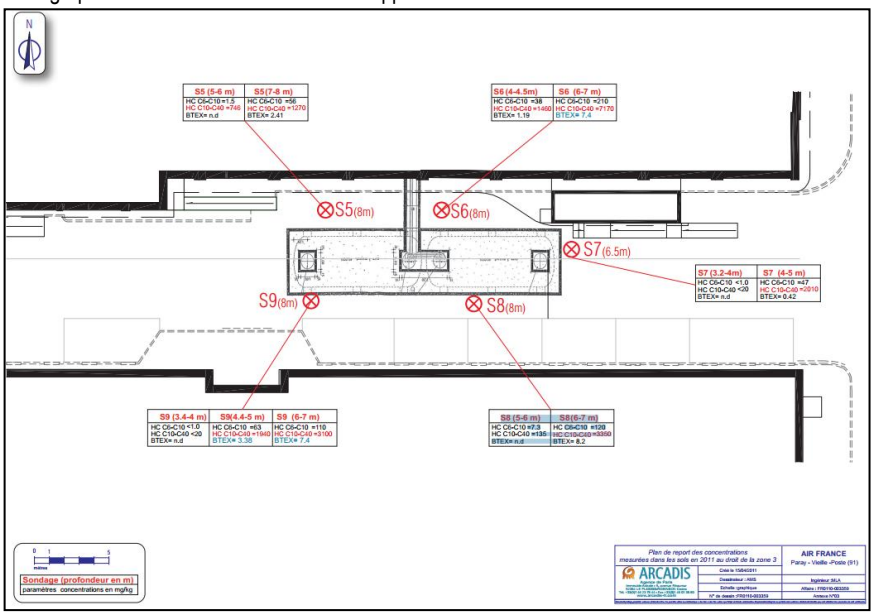

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles

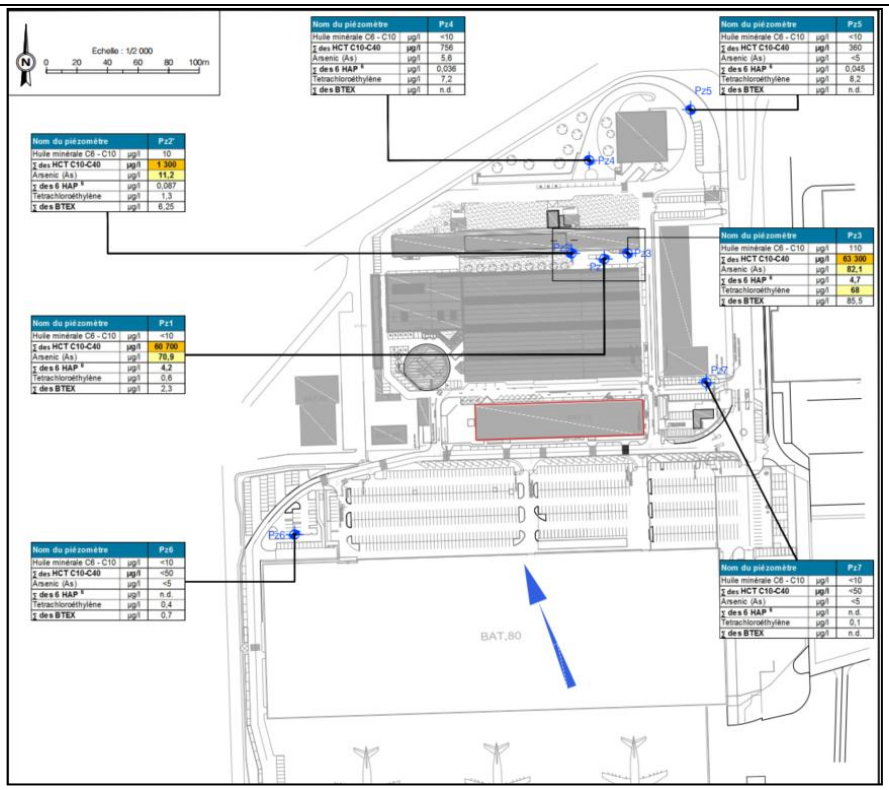

Référence /Date /Auteur: FR0110.003359 FR0110.003359-PG-00001-RPT-A01 /10 octobre 2016 / ARCADIS
Codification selon NFX31-620 : Plan de Gestion (PG)
Périmètre foncier : Parcelles 53, 128, 147 de la section AB (Cf. Figure ci-dessus)

Extrait synthèse :

Dans le cadre de ce plan de gestion, une analyse des enjeux sanitaires a été réalisée, afin :

- de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages actuellement constatés **sur site** compte tenu des impacts mis en évidence sur les sols au droit de la zone 3 et sur les eaux souterraines à l'échelle du site (chapitre 6);
- au regard des impacts mis en évidence sur le site, notamment sur les eaux souterraines, et compte tenu du sens d'écoulement des eaux (vers le nord), de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec les usages actuellement constatés **hors site** (chapitre 7).

Cette analyse des enjeux sanitaires a été réalisée pour les scénarios, cibles et voies d'expositions suivantes :

- **Sur site** :
  - **Scénario tertiaire de type bureau à proximité immédiate de la zone des anciennes cuves de la zone 3**, pour les employés qui travaillent sur le site, et potentiellement exposés par inhalation de vapeurs issues des sols et de la nappe à l'intérieur des bâtiments situés à proximité de cette zone ;
  - **Scénario tertiaire de type RIE**, pour les employés qui travaillent dans le RIE, et potentiellement exposés par inhalation de vapeurs issues des sols et de la nappe à l'intérieur du bâtiment.
- **Hors site** :
  - **Scénario résidentiel**, pour les adultes et enfants qui résident en aval hydraulique du site Air France, et potentiellement exposés par inhalation de vapeurs issues de la nappe à l'intérieur de leur logement situé en RDC ;

- **Scénario tertiaire**, pour les employés qui travaillent en aval hydraulique du site Air France, et potentiellement exposés par inhalation de vapeurs issues de la nappe à l'intérieur du bâtiment (RDC).

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				Extrait conclusion : En préambule, Arcadis précise qu'à ce jour, la délimitation de la zone de pollution concentrée est difficile. En effet, si l'ensemble des prélèvements de sols analysés lors de la réalisation des sondages, des piézomètres et des piézairs réalisés au droit de la zone 3 ont mis en évidence la présence d'hydrocarbures C_5-C_{40}, de HAP et de BTEX, entre 4 et 7 mètres de profondeur dans les limons puis les marnes, à la fois en zone non saturée et en zone saturée (niveau de la nappe moyen de 5,5 mètres de profondeur environ), aucune investigation n'a pu être réalisée au droit même du bâtiment Astrolab, situé en aval de la zone impactée. Ainsi, aucune donnée n'est disponible ni sous le niveau de parking, ni de l'autre côté du bâtiment, et il n'est pas possible de délimiter précisément l'impact en adsorbé dans les sols ou dissous dans les eaux souterraines. A ce jour, les données disponibles pour la délimitation de l'impact en zone 3 sont donc constituées des données sols au droit des sondages S5 à S9, des 3 piézomètres et 2 piézairs présents sur la zone, des données eaux souterraines au droit des 3 piézomètres et des données gaz du sol au droit des deux piézairs de la zone, tous impactés. **A ce stade, il ne peut donc être exclu que l'impact ait migré sous le bâtiment Astrolab et le parking en sous-sol.** Une **surface minimale** d'environ 1500 m² (30 x 50 m) serait impactée (hypothèse d'une dizaine de mètres impactée sous chacun des bâtiments encadrant la zone 3). Sur la base des données disponibles à ce jour, une **épaisseur minimale** de 3 mètres de sols serait impactée (entre 4 et 7 mètres de profondeur), dont au moins 1,5 à 2 mètres d'épaisseur en zone non saturée (entre 4 et 5,5-6 mètres de profondeur). On rappellera par ailleurs que la pollution en zone non saturée se situe dans des marnes de faible perméabilité (assimilées à des limons argileux au regard des analyses de granulométries réalisées, et reconnues pour être peu perméables voire imperméables - cf paragraphe 2.1.5). Sur cette base, le bilan coûts/avantages réalisé a mis en évidence qu'en l'état actuel (maintien de l'activité et des bâtiments), il apparaissait soit impossible soit disproportionné de mettre en œuvre un traitement des sols en zone non saturée (cf détails en paragraphe 8.3.5). *Toutefois, il sera nécessaire :* ▪ *de garder la mémoire de cette pollution concentrée,* ▪ *dans la mesure du possible, et selon les contraintes de terrain (site en activité, présence de réseaux, de parking…) d'étudier la possibilité de réaliser des investigations complémentaires afin de déterminer si l'impact en hydrocarbures a pu migrer sous le bâtiment existant et contaminer les sols en zone non saturée et en zone saturée, ainsi que les eaux souterraines au-delà de la zone estimée aujourd'hui* ▪ *de maintenir un suivi de la qualité des milieux,* ▪ *de réétudier la faisabilité et les conditions technico-économiques du traitement de cette zone, en cas de procédure de cessation d'activité du site, ou lorsque la zone sera accessible.* En ce qui concerne le traitement de la nappe impactée au droit de la zone 3, au regard de l'absence d'enjeux sanitaire sur site et hors site lié à la contamination des eaux souterraines, de la très faible perméabilité des marnes dans lesquelles est piégée la pollution, et compte tenu du fait que le BCA a mis en évidence qu'il apparaissait soit impossible soit disproportionné de mettre en œuvre un traitement des sols en zone non saturée (ce qui induirait un relargage post traitement et des effets rebonds probables), Arcadis préconise : ▪ *de garder la mémoire de l'impact sur la nappe,* ▪ *la réalisation d'investigations visant à démontrer l'absence de migration importante de la pollution sous réserve de faisabilité,* ▪ *de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines prescrit par l'Arrêté Préfectoral,* ▪ *de réétudier la faisabilité et les conditions technico-économiques du traitement de cette zone, en cas de procédure de cessation d'activité du site, ou lorsque la zone sera accessible.* En cohérence avec les recommandations de la circulaire du 08 février 2007, un bilan des résultats de la surveillance devra être réalisé à l'issue de 4 ans de suivi (bilan quadriennal). Enfin, la présence de COHV dans les eaux souterraines a été mise en évidence au droit de la quasi-totalité des piézomètres, lors de l'ensemble des suivis réalisés, sans que l'origine de cette contamination ne soit trouvée. Arcadis recommande donc dans un premier temps de rechercher la cause de ces teneurs dans les eaux souterraines.
				Référence /Date /Auteur : FR0010-003359 FR0155-Bilan quadriennal-10-003359 01-RPT-A01 du 21/11/2019 /ARCADIS Codification selon NFX31-620 : Surveillance environnementale (SUIVI) et prélèvements, mesures, observation et/ou analyses sur les eaux souterraines (A210).

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				Périmètre foncier : Figure ci-dessous Le site d'Air France, objet de la présente étude, est implanté au 1, avenue du Maréchal Devaux, sur la commune de Paray-Vieille-Poste (91). Ses coordonnées cadastrales sont les suivantes : Section AB, parcelles n°53, 128, 147. Sa superficie est de 204 140 m^2, soit environ 20,4 ha. Le **périmètre d'étude** est précisé sur la figure 1. Synthèse étude : Au total, 8 piézomètres ont été mis en place au droit et limite de site (périmètre ci-dessus) entre 2013 et 2014. 5 de ces piézomètres sont situés sur le périmètre de la zone d'étude objet du présent rapport. Un suivi trimestriel de la qualité des eaux souterraines a été réalisé entre 2015 et 2018 suite aux prescriptions de l'article du l'arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/637 du 28 août 2015. Le suivi de la qualité des eaux souterraines se poursuit avec un allègement du programme analytique. Les analyses maintenues sont : hydrocarbures C5-C10, hydrocarbures C10-C40, HAP, COHV, arsenic en remplacement des 8 métaux lourds et la suppression de l'analyse des BTEX qui ne présentent plus de dépassement depuis juin 2017. Selon le donneur d'ordre, une campagne de prélèvements est prévue au mois de juin 2021. Extrait conclusion :

Objet	Oui	Non	NC*	Synthèse des données disponibles
				Le bilan quadriennal met en évidence : ▪ un réseau piézométrique fonctionnel avec notamment le remplacement de Pz6 et Pz8 par Pz6bis et Pz8 en prévision de la vente de la partie sud du site, malgré une hétérogénéité dans la réalimentation des ouvrages ; ▪ un sens d'écoulement orienté globalement vers le nord / nord-ouest. À ce jour, dans cette configuration, le réseau piézométrique du site comporte : ▪ quatre références en amont de la zone 3 : Pz6, Pz6bis (à partir de juin 2018), Pz7, Pz8 (jusqu'en décembre 2017) et Pz8bis (à partir de juin 2018) ; ▪ trois références au droit de la zone 3 : Pz1, Pz2' et Pz3 ; ▪ trois références en aval - aval latéral de la zone 3 et du site : Pz4, Pz5 et Pz9. ▪ un impact récurrent en HC C_5-C_{40} associé à des teneurs significatives en 16 HAP au droit Pz1, Pz2' et Pz3 (zone 3) et associé à la présence de manière récurrente de phase libre d'hydrocarbures (du film à plusieurs centimètres d'épaisseur) ou d'irisations. Ces impacts ne sont pas retrouvés en aval de la zone (Pz4 et Pz5) ; ▪ un impact récurrent en arsenic au droit de Pz1, Pz2' et Pz3, sans lien avec les cuves enterrées de FOD ; ▪ la présence récurrente en COHV (et particulièrement en tétrachloroéthylène et trichloroéthylène) sur la majorité des ouvrages, non imputable aux cuves enterrées de FOD avec des dépassements sur Pz3 et dans une moindre mesure sur Pz5. Selon Air France, ces teneurs pourraient provenir de l'ancien atelier de mécanique – avions, au droit du bâtiment HN6 où une activité de peinture et une soute à ingrédient étaient présentes ; ▪ un impact en benzène au droit de Pz1 et Pz3 qui n'est plus constaté depuis juin 2017. Ainsi, sur la période 2015-2018, les éléments suivants sont à noter : ▪ des impacts en hydrocarbures C_5-C_{40} sans évolution à la hausse au droit de la zone 3 ; ▪ un impact en HAP avec une augmentation des teneurs sur la dernière campagne de la période (décembre 2018) au droit de la zone 3 ; ▪ des teneurs en COHV avec globalement une tendance à la baisse sur l'ensemble des ouvrages ; ▪ des impacts en benzène sur Pz1 et Pz3 qui ne sont plus constatés depuis juin 2017 ; **L'ensemble des concentrations mesurées lors des campagnes de la période 2015-2018 reste inférieur à celles prises en compte dans le cadre du plan de gestion de novembre 2016. Les conclusions du plan de gestion restent donc inchangées : absence de risques par inhalation pour l'usage tertiaire (de type bureau et de type RIE) constaté et maintenu à proximité de la zone 3, et hors site, pour les usages tertiaire et résidentiel constatés en aval hydraulique du site.**
Est-ce que le site a déjà fait l'objet de travaux de dépollutions ? (périmètre foncier partiel ou global)		X		

**NC : Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)*

Tableau 2 : Prestations antérieures Sites & Sols Pollués réalisées sur le site d'étude

D'après ces données, APAVE fait les constats et observations suivants :

ETAT DES LIEUX au droit du site d'étude au 30 JUIN 2021 selon les données disponibles	SOLS - Un impact par les hydrocarbures (HCTC5-C10 compris entre 6,4 et 210 mg/Kg MS et HCT C10-C40 compris entre 26 et 7170 mg/Kg MS), et BTEX (max 8,2 mg/Kg MS) entre 4 et 5 m de profondeur et le niveau de la nappe (vers 7/8m de profondeur) a été relevé en 2011 et 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - Aucun impact dans les sols n'a été mis en évidence en 2011 au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB. EAUX SOUTERRAINES de 2015 à 2020 - Sens d'écoulement dirigé globalement vers le nord - Un impact récurrent en HC C10-C40 (max 2020 : 290 000 µg/l sur PZ1) associé à des teneurs significatives en 16 HAP (max 2020 : 333 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. - Un impact récurrent en arsenic (max 2020 : 140 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.; - La présence récurrente en COHV (max 2020 : 10 µg/l sur PZ5) sur la majorité des ouvrages du site. - L'origine de l'arsenic et des COHV n'est pas connue. Préconisation de 2020 pour les eaux souterraines: ▪ le maintien du suivi semestriel des eaux souterraines prescrit par l'arrêté préfectoral ; ▪ l'allègement du programme d'analyse évoqué dans le bilan quadriennal référencé FR0155-SUI-10-003359 13-RPT-A01 du 21/11/2019. GAZ DU SOL - mesure du TPH (max 2,19 mg/m3), benzène (0,03 mg/m3 pour Pza1) et toluène (0,51 mg/m3 pour Pza1) relevés en 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. Ces valeurs sont inférieures aux valeurs guides retenues en 2016. PLAN DE GESTION de 2016 pour la zone impactée - La délimitation de la zone de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. n'est pas connue, - La migration de l'impact relevé au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. sous le bâtiment ASTROLAB et le parking en sous sol n'est pas exclue, - Une surface minimale de 1500 m² serait impactée (anomalies concentrées en HCT), - Une épaisseur minimale de 3 m de sols serait impactée (anomalies concentrées en HCT), - Le bilan cout avantage réalisé en 2016 a mis en évidence qu'en l'état actuel aucune mesure de gestion n'est envisagée.

	Toutefois, il sera nécessaire : ▪ *de garder la mémoire de cette pollution concentrée,* ▪ *<u>dans la mesure du possible, et selon les contraintes de terrain</u> (site en activité, présence de réseaux, de parking…) d'étudier la possibilité de réaliser des investigations complémentaires afin de déterminer si l'impact en hydrocarbures a pu migrer sous le bâtiment existant et contaminer les sols en zone non saturée et en zone saturée, ainsi que les eaux souterraines au-delà de la zone estimée aujourd'hui* ▪ *de maintenir un suivi de la qualité des milieux,* ▪ *de réétudier la faisabilité et les conditions technico-économiques du traitement de cette zone, en cas de procédure de cessation d'activité du site, ou lorsque la zone sera accessible.* En ce qui concerne le traitement de la nappe impactée au droit de la zone 3, au regard de l'absence d'enjeux sanitaire sur site et hors site lié à la contamination des eaux souterraines, de la très faible perméabilité des marnes dans lesquelles est piégée la pollution, et compte tenu du fait que le BCA a mis en évidence qu'il apparaissait soit impossible soit disproportionné de mettre en œuvre un traitement des sols en zone non saturée (ce qui induirait un relargage post traitement et des effets rebonds probables), Arcadis préconise : ▪ *de garder la mémoire de l'impact sur la nappe,* ▪ *la réalisation d'investigations visant à démontrer l'absence de migration importante de la pollution sous réserve de faisabilité,* ▪ *de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines prescrit par l'Arrêté Préfectoral,* ▪ *de réétudier la faisabilité et les conditions technico-économiques du traitement de cette zone, en cas de procédure de cessation d'activité du site, ou lorsque la zone sera accessible.* En cohérence avec les recommandations de la circulaire du 08 février 2007, un bilan des résultats de la surveillance devra être réalisé à l'issue de 4 ans de suivi (bilan quadriennal). Enfin, la présence de COHV dans les eaux souterraines a été mise en évidence au droit de la quasi-totalité des piézomètres, lors de l'ensemble des suivis réalisés, sans que l'origine de cette contamination ne soit trouvée. Arcadis recommande donc dans un premier temps de rechercher la cause de ces teneurs dans les eaux souterraines.
INCERTITUDES SOULEVEES au droit du site d'étude selon les données disponibles	A ce jour les données disponibles ne permettent pas : ➢ de s'assurer que l'ensemble des sources potentielles historiques ont été intégrées sur la période d'exploitation (1937-2021), ➢ de caractériser la qualité des milieux au droit des sources potentielles non identifiées dans les études précédentes, ➢ de caractériser la qualité des milieux au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB depuis 2011, ➢ de caractériser l'évolution des concentrations mesurée en 2014 dans les sols et les gaz du sol au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. ➢ de définir les extensions du panache de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.

Tableau 3 : Etat des lieux – Synthèses APAVE des données globales (juin 2021)

CHAPITRE 3 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

Cf tableau 1 ci-avant ; le site est localisé et délimité sur les figures ci-après :

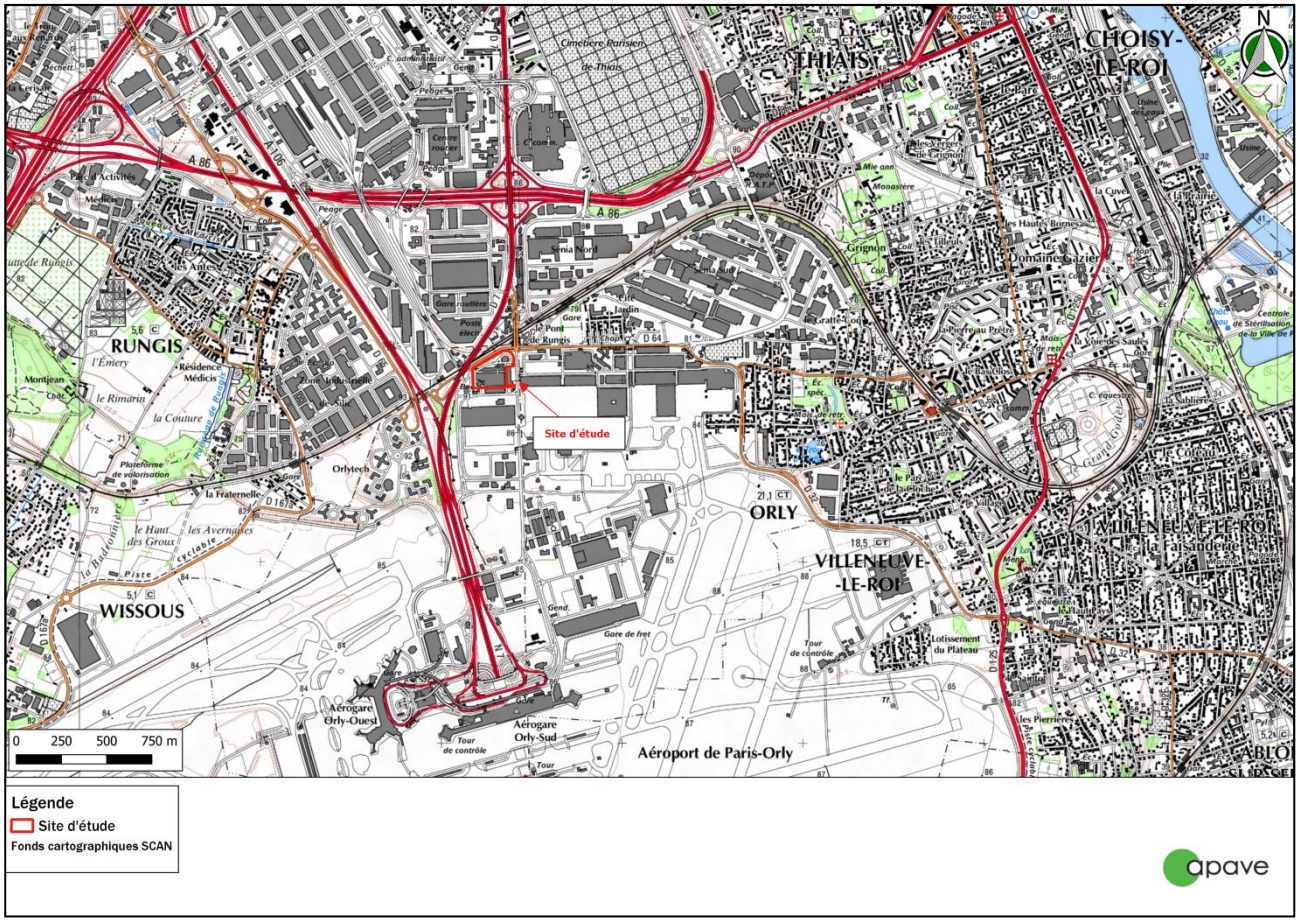

Figure 1 : Localisation du site (périmètre prestation) (carte topographique IGN / Source Géoportail)

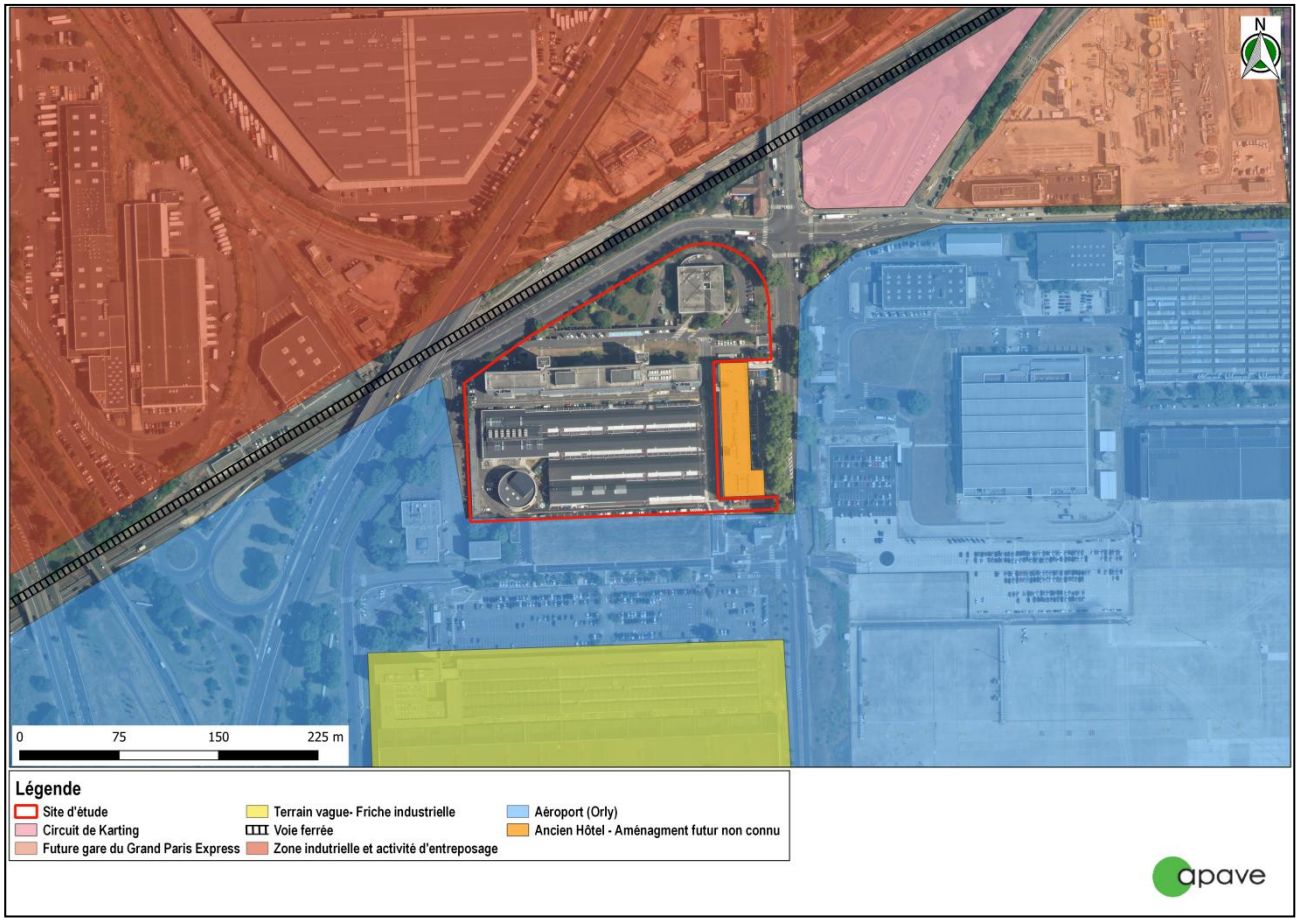

Figure 2 : Présentation du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat (Photographie aérienne / source Géoportail)

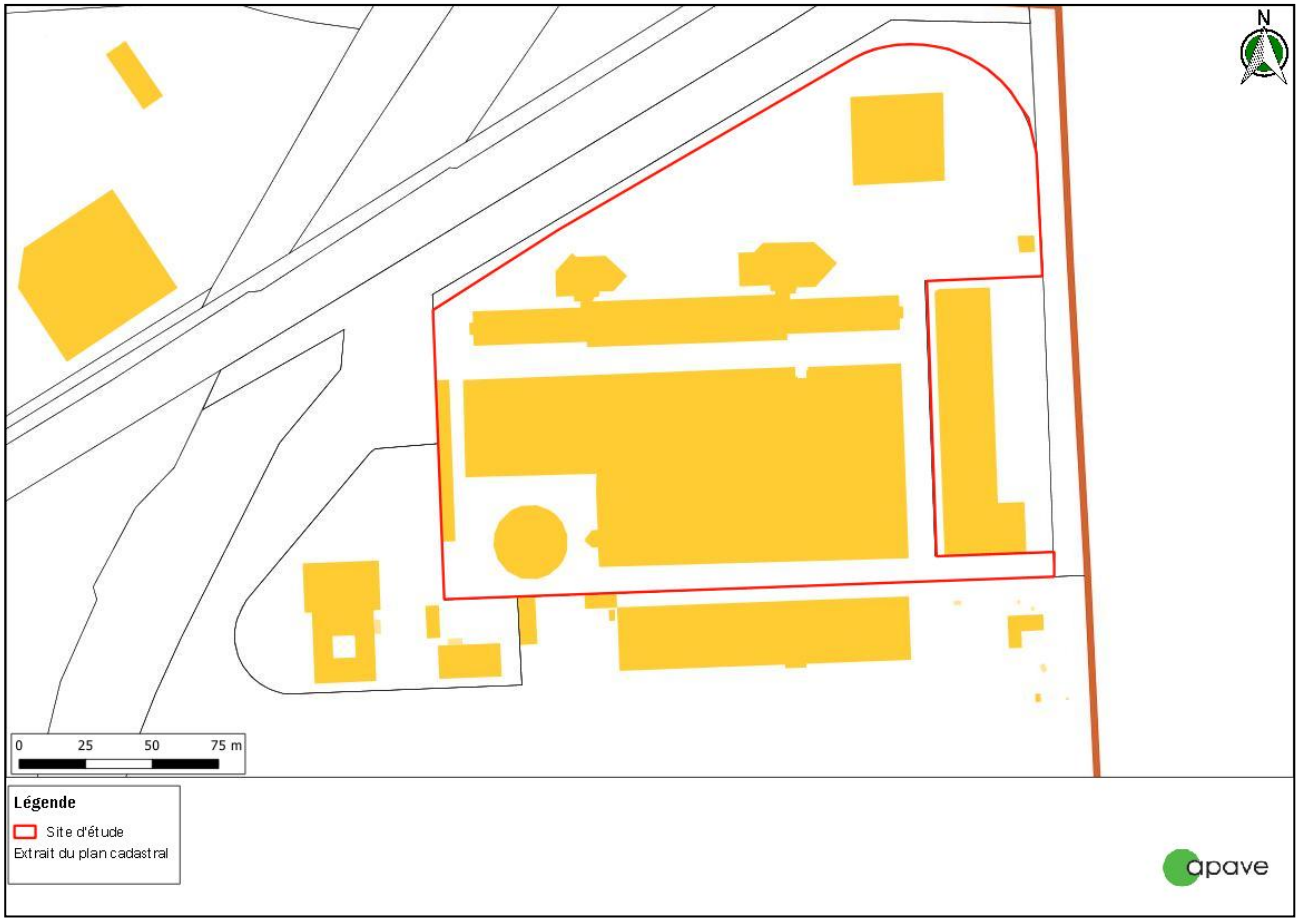

Figure 3 : Localisation du périmètre de la prestation sur extrait de plan cadastral (Source Geoportail / cadastre.gouv.fr)

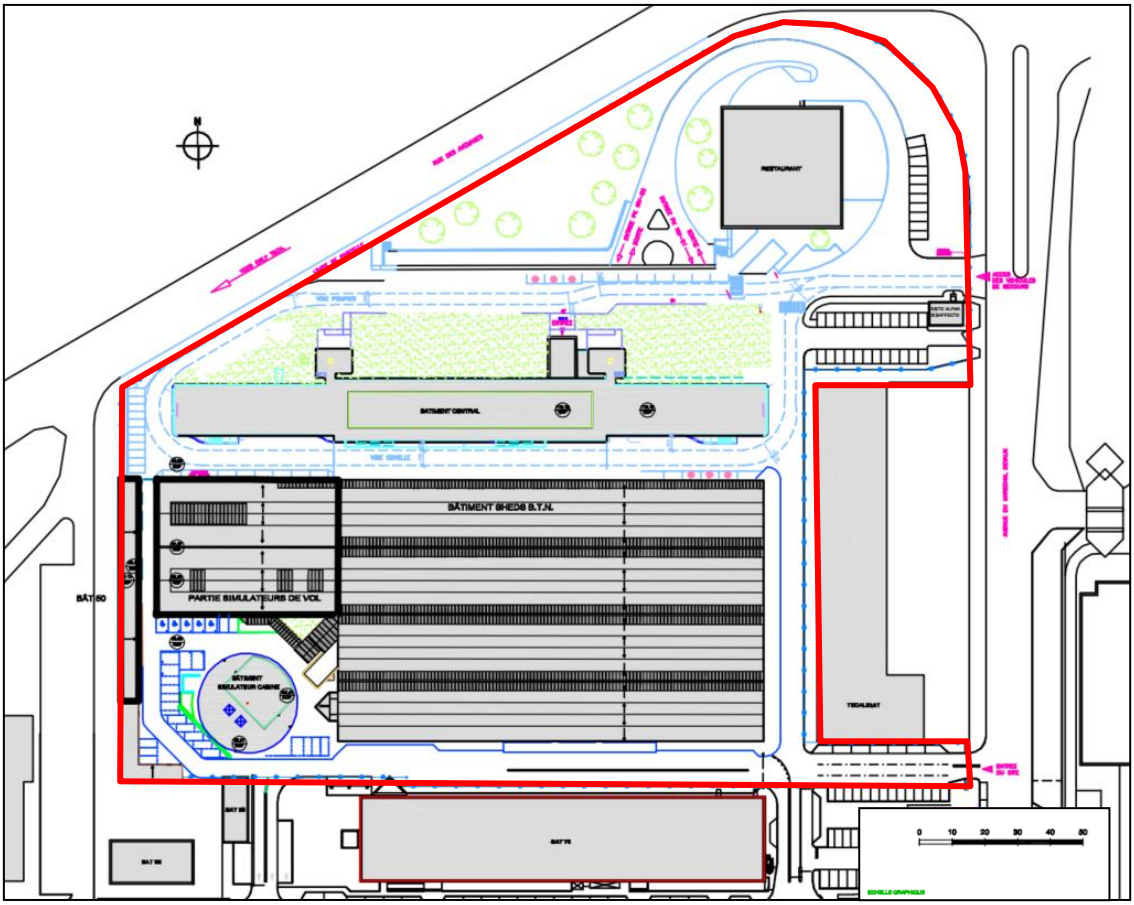

Tableau 4 : Plan du site actuel 2021 (Source : Donneur d'ordre)

CHAPITRE 4 : VISITE DE SITE (A100)

Préalablement à la visite de site, un questionnaire type conforme à la méthodologie nationale à été transmis au Donneur d'Ordre.

⇒ Les données obtenues ont été exploitées lors du présent diagnostic.

⇒ Le questionnaire type est joint en **annexe 1** de ce rapport.

4.1. VISITE DU SITE ET DE SES ABORDS

Une visite du site et de ses environs a été réalisée le 08/06/2021, en présence de M. Haennig Thierry, Responsable Qualité Sécurité Environnement sur la base du questionnaire type.

⇒ Les observations réalisées lors de la visite de site sont présentées dans le tableau de synthèse n°3.

⇒ Les photographies réalisées sur le site et ses abords sont présentées **en annexe 2.**

⇒ Les informations sur l'identification du site et de ses usages sont les suivantes (relevées lors de la visite de site) :

<table>
<tr><td>Type / usage(s) actuels</td><td>Usage tertiaire (Bureaux), locaux techniques et simulateurs de vol</td></tr>
<tr><td>Présence de bâtiments/typologie/aire extérieur</td><td>
Le site est composé de 4 bâtiments :
<u>Le bâtiment SHEDS B.T.N (Surface = 11 480 m²) comprenant :</u>
- Rez-de-chaussée : des bureaux et un hall maquette
- Sous sol :
• 4 galeries techniques pour l'acheminement aérien de réseaux électriques, télécom, réseaux d'eau…,
• Des locaux techniques,
• Local de production d'eau glacée (groupes froid),
• Local onduleurs,
- Partie simulateurs de vols :
• Au rez-de-chaussée : 6 simulateurs de vols (5 simulateurs hydrauliques et un électrique) et salles de calculs (Cf. Figure 5)
• Au sous-sol : 4 groupes hydrauliques
<u>Le bâtiment ASTROLAB – Surface : 2 240 m² (Anciennement bâtiment central) – (Cf. Figures 6 et 7) :</u>
- Rez-de-chaussée et 5 niveaux regroupant des bureaux,
- 1 er niveau de sous – sol :
<table>
<tr><th>Partie sud du 1er du sous-sol</th><th>Partie nord du 1er du sous-sol</th></tr>
<tr><td>Une galerie technique pour l'acheminement aérien des réseaux
Deux locaux de groupes froids
Un local chaufferie, contenant 3 chaudières fonctionnant au gaz (et anciennement au fioul),</td><td>Parking</td></tr>
</table>
- 2 em niveau de sous – sol :
• Parking,
• Un local comprenant les groupes de production d'eau glacée (à condensation par air)
• Un local groupe électrogène
- Terrasse : équipements de ventilation, d'extraction et de condenseurs des groupes frigorifiques.
<u>Bâtiment simulateur PNC (Cabine) – Surface : 622 m²</u>
- Rez-de-chaussée comprenant :
• un simulateur cabine et salle de calcul,
• Salles de formations
- Sous-sol :
• Stockage d'huiles pour le groupe hydraulique
• Un groupe hydraulique.
<u>Le bâtiment 50 – Surface : 395 m² (Cf. Figure 5):</u>
- Un local pompe Sprinklers,
- Un local HTA,
- Un local onduleurs,
- Un local de stockage des batteries,
- Un local de stockage de pièces et atelier de maintenance
</td></tr>
</table>

	Le restaurant comprenant 2 niveaux de sous-sol, 1 rez-de-chaussée et 1 étage : - 1 er niveau de sous-sol composé d'une réserve générale, des vestiaires et bureaux - 2 em niveau de sous-sol composé de : • Un gymnase, • Locaux techniques, • Une cuve, dont l'usage est inconnu, • Un local comprenant une centrale de traitement de l'air du restaurant • Un local suppresseur, • Une fosse de désensablage et une fosse de décantation
Conditions d'accès (clôtures et surveillance)	Site clôturé et surveillé
Type de population présente sur le site ou à proximité immédiate (< 100 m)	Site : Travailleurs / Adultes Environnement immédiat : Travailleurs

Tableau 5 : Identification du site (périmètre prestation) et de son environnement immédiat avec leurs usages actuels

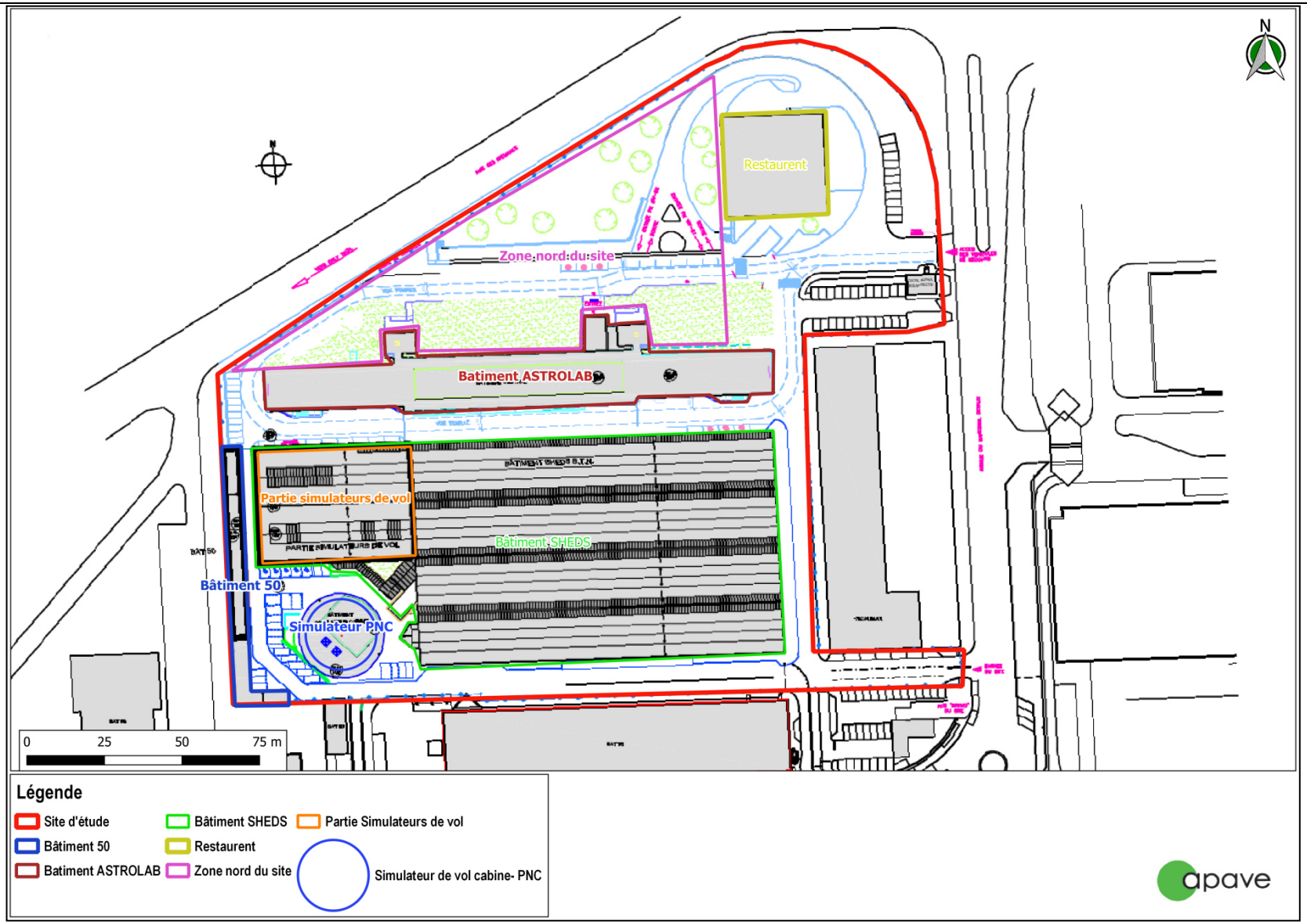

Figure 4 : Plan du site d'étude avec localisation des bâtiments (niveau RDC)

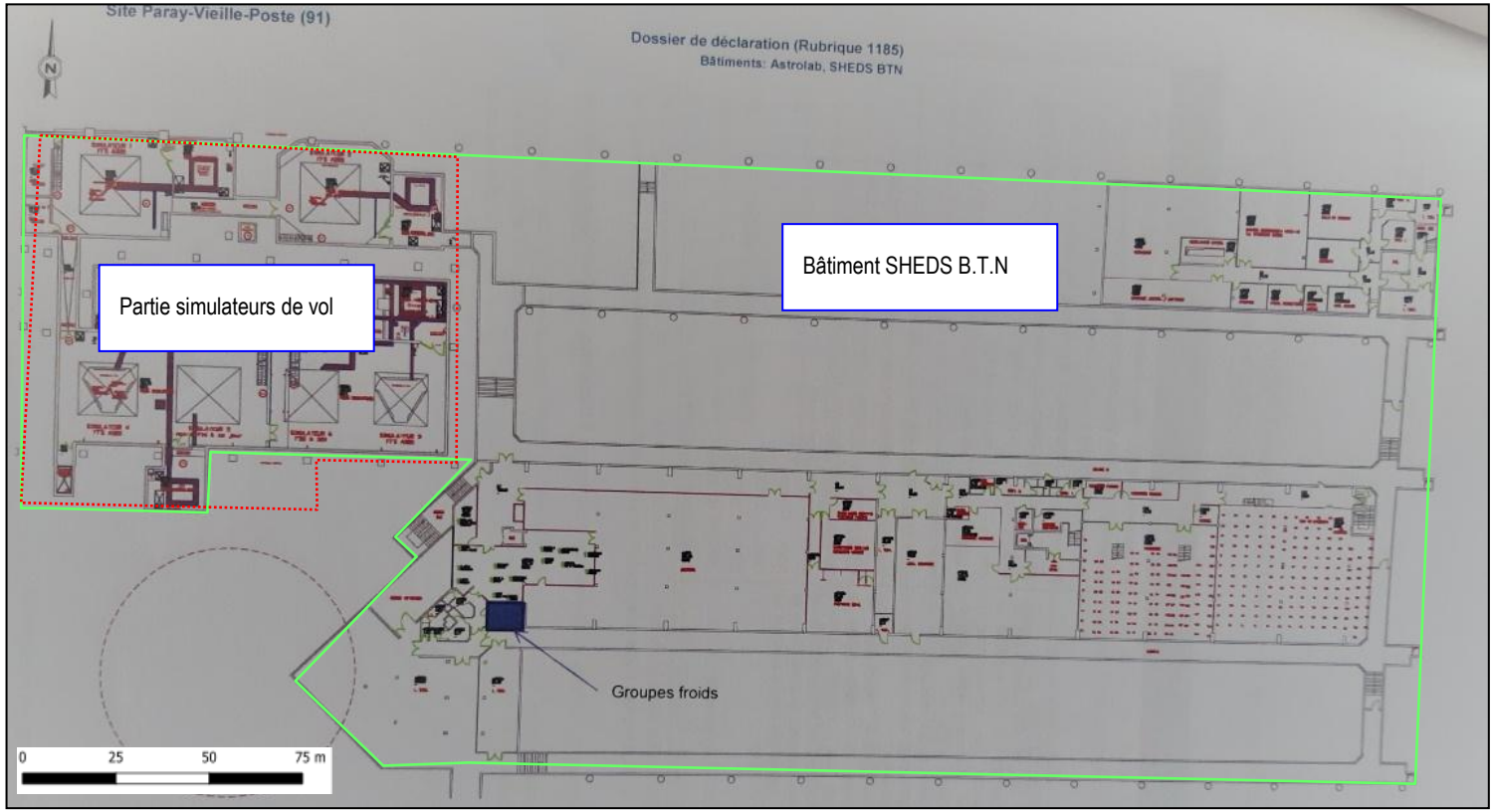

Figure 5 : Plan du sous-sol du bâtiment SHEDS B.T.N (Source : Préfecture de l'Essonne)

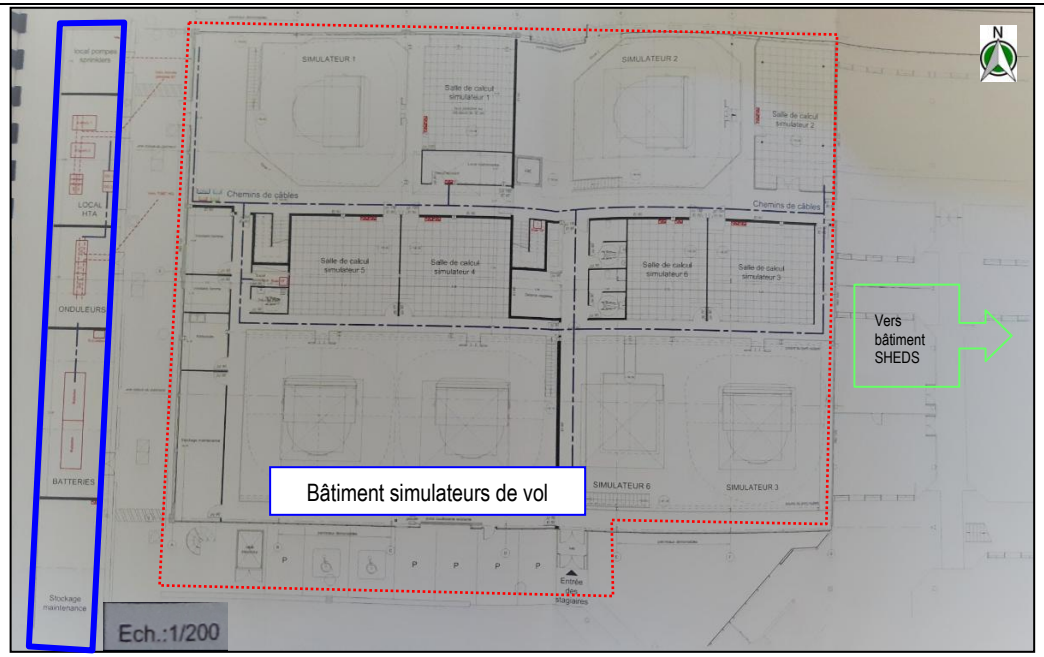

Figure 6 : Plan du Rez-de-chaussée du bâtiment des simulateurs de vols et le bâtiment 50 (en bleu) (Source : Préfecture de l'Essonne)

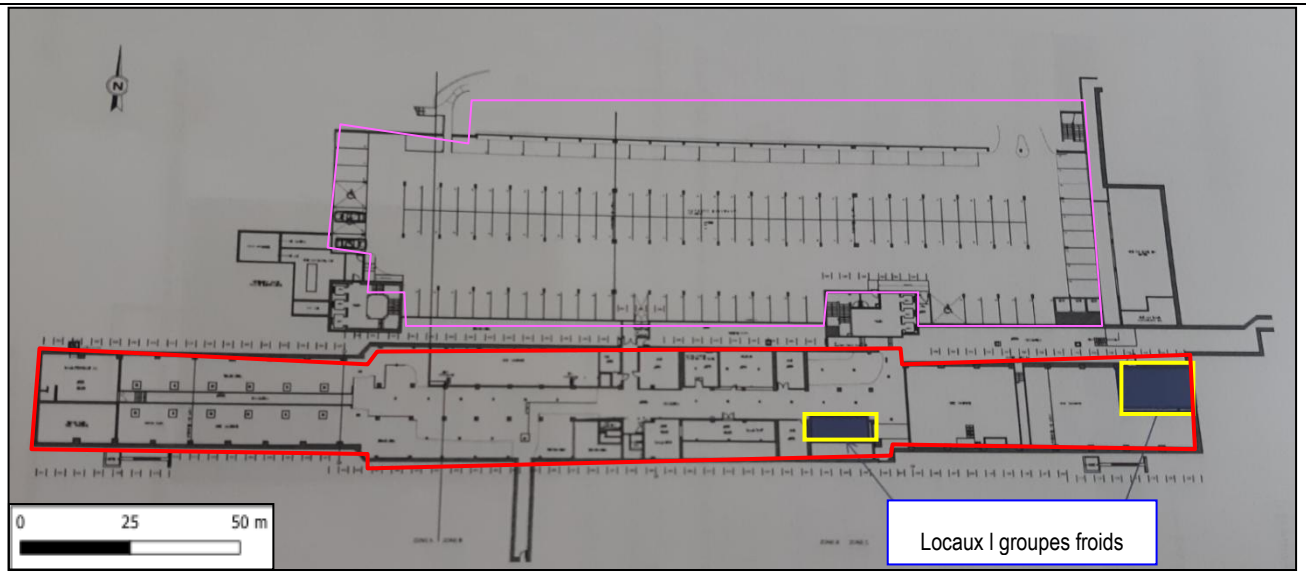

Figure 7 : Plan du 1 er niveau de sous du bâtiment ASTROLAB (Source : Préfecture de l'Essonne)

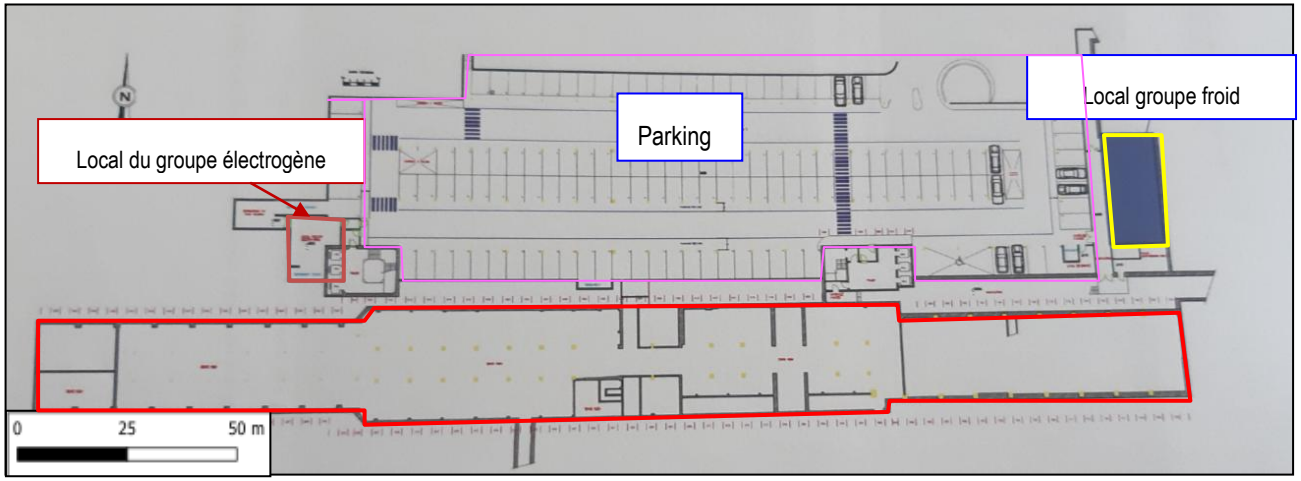

Figure 8 : Plan du 2 ème niveau de sous-sol du bâtiment ASTROLAB (Source : Préfecture de l'Essonne)

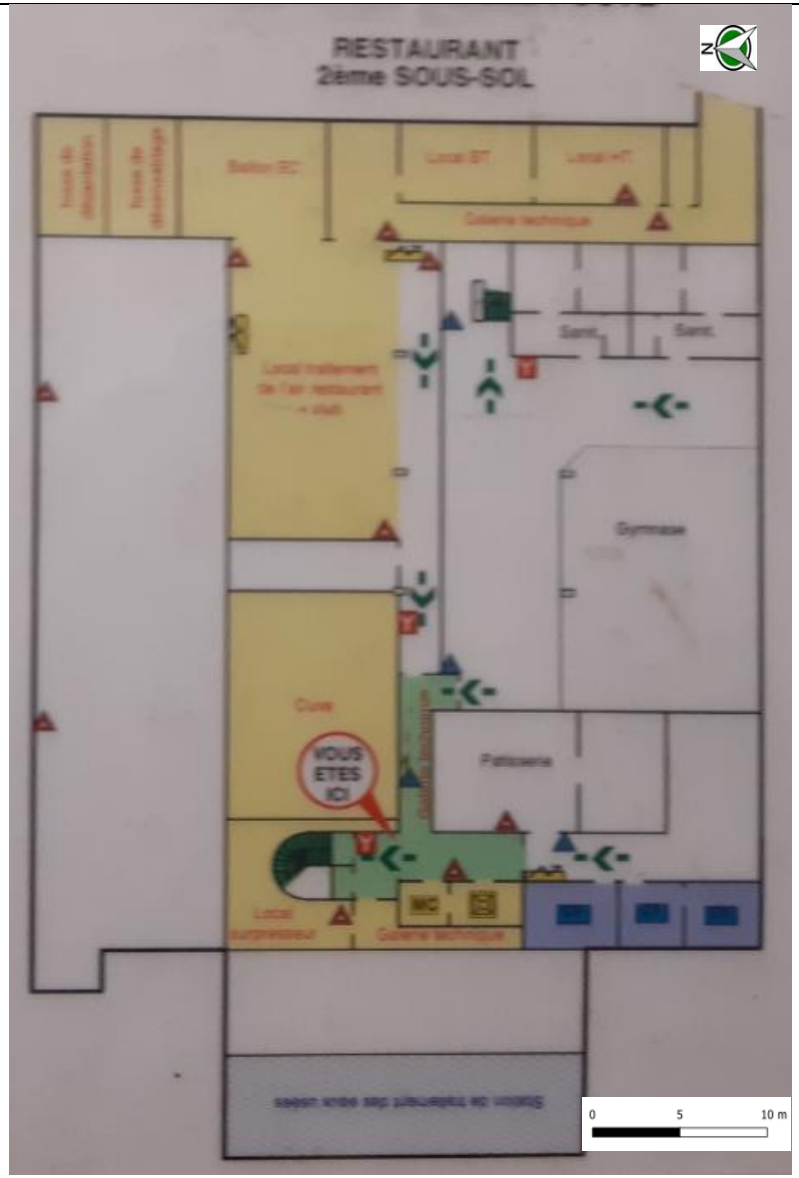

Figure 9 : Plan du Niveau -2 du restaurant

4.2. RESULTATS DES EVENTUELLES MESURES EFFECTUEES SUR LE SITE OU/ET SES ABORDS

Aucune mesure n'a été effectuée lors de la visite de site sur site ou dans son environnement immédiat.

4.3. PROPOSITIONS D'ACTIONS SUR LES EVENTUELLES SUITES A DONNER

Le tableau suivant précise si, suite aux observations réalisées lors de la visite de site, **il convient de mettre en place** des mesures correctives liées à la protection de l'environnement et à la santé publique.

Observations / Constat d'absence de danger immédiat pour l'environnement et la santé publique	Oui	Non	NC*	Préconisations sur mesures de sécurité ou de protection sanitaire à mettre en œuvre et propositions d'actions correctives
Est-ce que lors de la visite du site, il a été observé des situations nécessitant la mise en place de mesures d'urgences en lien avec l'objet de la prestation ?		X		
Déchets		X		
Stockages avec fuites / Rejets liquides		X		

**NC : Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)*

Tableau 6 : Mesures correctives préconisées liées à la protection de l'environnement et de la santé publique

Le tableau suivant précise les contraintes identifiées lors de la visite de site pour la réalisation d'investigations ultérieures :

Contraintes identifiées lors de la visite de site	Oui	Non	NC*	Observations
Zones inaccessibles ? (exploitation, sécurité…)	X			Selon le plan du restaurant d'entreprise, une cuve enterrée inaccessible dont l'usage n'est pas connu est localisée au 2ème sous sol du restaurant. Il y aurait également une station de traitement des eaux (enterrée). La configuration de la station n'est pas connue et est inaccessible.
Zones avec accès limité ? *(gabarit, ATEX, épaisseur béton, salle blanche, plancher chauffant…)*	X			Présence de sous-sol (un niveau de sous-sol au droit du bâtiment SHEDS et 2 niveaux au droit du bâtiment ASTORLAB). Présence de galeries techniques pour l'acheminement aérien des réseaux (télécom, électriques …) au droit des bâtiments ASTROLAB et SHEDS.
Zones avec réseaux enterrés (type, profondeur...) ?			X	La présence de réseaux enterrés n'est pas exclue. Aucun plan de réseaux n'a été communiqué à ce stade de l'étude. Toutefois, selon le donneur d'ordre, un plan de récolement du réseau du site est en cours d'élaboration dans le cadre de la démarche de cession.
Zones avec réseaux aériens (type hauteur…) ?	X			Présence de réseaux aériens dans les galeries techniques au droit des bâtiments SHEDS et ASTROLAB.
Amiante enrobés			X	Aucun DTA n'a été communiqué à ce stade de l'étude.
Présence d'engins pyrotechnique		X		
Autres (à préciser…)	X			Le bâtiment SHEDS a été totalement rénové et transformé en bureaux durant l'exploitation d'AIR INTER de 1979 à 1995. L'emprise des galeries techniques au R-1 devra être précisée en cas de réalisation de sondages au niveau RDC. La date de création des galeries techniques n'est pas connue mais il semble qu'elles sont postérieures à 1979 et qu'elles ont pu être réalisées lors de la rénovation du bâtiment par AIR INTER.

**NC : Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)*

Tableau 7 : Identification des contraintes pour la réalisation d'investigations

CHAPITRE 5 : ETUDES HISTORIQUE DOCUMENTAIRE ET MEMORIELLE (A110)

5.1. SOURCES D'INFORMATIONS

Le tableau ci-dessous précise les sources d'informations consultées et les réponses obtenues dans les délais impartis.

Légende code couleur tableau :

IGN (photographies historiques)	Consultation systématique Apave
Préfecture (ICPE ou équivalent)	Consultation systématique Apave selon spécificités du site
Témoignages anciens employés	Consultation Apave via le Donneur d'Ordre

Sources potentielles d'informations	Consultation Apave	Réponses dans les délais impartis	Extraits doc. fournis dans ce rapport	Observations le cas échéant
IGN (photographies historiques)	X	Internet	Oui	
BASIAS	X	Internet	Oui	
BASOL	X	Internet	Oui	
SIS	X	Internet	Non	
ARIA (BARPI - accidentologie)	X	Internet	Non	
Archives départementales	X	Oui	Oui	Madame Sylvie BUHOT Consultation des dossiers N°1488W/118, 120 et 121) en date 10/06/2021
Archives municipales	X	Non	/	Absence de retour dans les délais impartis
ARS	X	Oui	Non	Retour de Monsieur Gaëtan ABRIAL en date du 01/06/2021
Préfecture (ICPE ou équivalent)	X	Oui	Oui	Sonia GUERBOIS/ Rédactrice/instructrice ICPE Consultation des dossiers AIR FRANCE et TECALEMIT en date du 15/06/2021
Propriétaire(s)	X	Oui	Oui	AIR FRANCE
DRIEAT (UD 91)	X	Oui	Oui	Corinne LARIVIERE / Assistante de la cellule « Palaiseau-Air-Déchets »

Tableau 8 : Tableau d'identification des sources d'informations consultées

Les sites Internet consultés sont notamment les suivants :

- Géoportail : https://www.geoportail.gouv.fr/
- Photographies aériennes historiques : https://remonterletemps.ign.fr/
- Cadastre : https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do
- Bases de données BASIAS : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/
- Bases de données BASOL : https://basol.developpement-durable.gouv.fr/
- Bases de données SIS : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/
- Données accidentologie : https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/
- Données sur les risques du territoire : http://www.georisques.gouv.fr/

5.2. CLASSEMENT REGLEMENTAIRE ET IDENTIFICATION DU SITE SOUS BASIAS-BASOL OU SIS

Le tableau suivant présente, sur la base des données disponibles, le classement réglementaire actuel et/ou historique du site et précise si celui-ci est identifié ou pas sous BASIAS et/ou BASOL.

Classement réglementaire actuel et/ou historique du site et identification sous BASIAS et/ou BASOL	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant

Classement réglementaire actuel et/ou historique du site et identification sous BASIAS et/ou BASOL	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
Est-ce que le site fait l'objet actuellement d'un classement réglementaire au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ou a fait historiquement par équivalence l'objet d'un classement < Loi1976 (Etablissements Incommodes…)	X			**<u>Société TECALEMIT :</u>** Exploitant : Société Técalemit Activités : Fabrication de tuyaux flexibles (en caoutchouc, en super polyamide et polyuréthane), fabrication de graisseurs à pression et filtres à air. **<u>Année : 1941 – 1943 :</u>** Régime de classement (DC/E/A) : Autorisation au titre des établissements relevant de la 2ème classe des établissements dangereux, insalubres et incommodes Rubrique : - N°216-I-B : Dépôt de liquides inflammables de la 2ème catégorie de moins de 30 000 L **<u>Année : 1946</u>** Régime de classement (DC/E/A) : 1ere, 2ème et 3ème classes (Arrêté préfectoral du 3 décembre 1947) des établissements dangereux, insalubres et incommodes Rubriques : 1- N°60-2-b : Atelier ou l'on travaille le bois à l'aide de six machines mues par des moteurs (3ème classe), 2- N°97 : Chaudronnerie de petites œuvres occupant 30 ouvriers (2ème classe), 3- N°239 : Travail de métaux à froid par choc mécanique à l'aide de 55 presses et 6 cisailles (2ème classe), 4- N°338-1-a : Application à froid de peinture cellulosique formant un mélange de la 1ére catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de produit employée journellement de plus de 25 L et le nombre d'ouvrier occupés étant de 12 (2ème classe), 5- N°235 : Décapage de métaux par grenaille métallique ((3ème classe), 6- N°242 : Trempe et revenu des métaux (3ème classe), 7- N°613 : Générateur d'acétylène dans un local spécial, la quantité de carbure étant inférieure à 75 kg et le volume du gaz de 2 400 L (2ème classe), 8- N°239 ter : Décolletage des métaux (3ème classe), 9- N°309 : Atelier de serrurerie ayant plus de 10 étaux (2ème classe), 10- N°293 : Dénaturation d'alcool, la quantité totale d'alcool et autres produits et autres produits inflammables utilisée étant inférieure à 5 000 L (3ème classe), 11- N°282 b : Dépôt d'alcool, en totalité dans des récipients ou des réservoirs métalliques, l'approvisionnement ne dépassant pas 150 000 L (3ème classe), 12- N°174 2 b : Garage construit en partie en matériaux ne résistant pas au feu, d'une superficie supérieure à 400 m² (2ème classe), 13- N°67-1 : Mélange de produits minéraux irritants (2ème classe), 14- N°95 : Dépôt de charbon de bois de 20 000 kg (3ème classe), 15- N°174-2 : Travail du caoutchouc sans emploi de solvants inflammables (3ème classe), 16- N°241 : Fonderie de métaux et alliages (3ème classe), 17- N°218-1-b : Atelier ou l'on emploie des liquides inflammables de 1 ère catégorie pour la préparation de mélange dont le solvant n'est pas éliminé ultérieurement, la préparation étant faite à froid et la quantité de liquides inflammables réunis, même temporairement dans l'atelier, étant de 100 à 1 000 L (2ème classe), 18- N°238 Décapage de métaux par les acides (3ème classe), 19- N°244 Dépôt électrolytique en grand et à chaud des métaux (3ème classe), 20- N°215-2-a : Dépôt de 6 000 L de liquides inflammables et plusieurs liquides de la 1ère catégorie en surface (1 ère classe),

Classement réglementaire actuel et/ou historique du site et identification sous BASIAS et/ou BASOL	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
				<u>Année 1951:</u> Outre les activités classées citées ci-dessus, la société Técalemit a adressé un courrier de demande d'autorisation d'exploiter l'installation suivante (Courrier du 21 Juin 1950): - N° 215-2-c : un dépôt souterrain de 5 000 L de liquides inflammable de la 1ère catégorie (3ème classe). **<u>Année 1953:</u>** Outre les activités classées citées ci-dessus, la société Técalemit a adressé un courrier de demande d'autorisation d'exploiter les installations suivantes (Courrier du 28 octobre 1953) : - N° 405 B 1 : application à froid de peinture par pulvérisation sur supports quelconque (2ème classe), - N°406-1-b : cuisson et séchage de peintures, vernis, encres d'impression à l'exclusion des vernis gras (2ème classe) **<u>Année 1973</u> :** Outre les activités classées citée ci-dessus, la société Técalemit a adressé un courrier de demande d'autorisation d'exploiter les installations suivantes (courrier du 10 septembre 1973) : - N°255 : Réservoir vertical aérien de 60 000 L de fioul pour alimentation des chaudières (anciennement alimentées en charbon), - N°142-165-288 Traitement de surface avant peinture par vapeur de perchloroéthylène en cuve 1000 L et stockage en réservoir de 6000 L (consommation annuelle de 50 tonnes environ). ---------- **<u>Société AIR FRANCE</u>** **<u>Année 2005</u>** Exploitant : AIR FRANCE *<u>Bâtiment ASTROLAB anciennement Bâtiment central : (Dossier de déclaration du 12 septembre 2005 complété le 31 mars 2006)</u>* Activités : Tertiaire (5 niveaux regroupant des bureaux), locaux techniques en sous-sol et Rez-de-chaussée. Régime de classement (DC/E/A) : Déclaration (Récépissé de déclaration du 4 mai 2006) Rubriques : - 2920 -2b : Installation de réfrigération – compression – 3 groupes froids (puissance absorbée totale : 496 MW, - 2910-A2 : Installation de combustion -3 chaudières – (Puissance thermique totale : 4,05 MW **<u>Depuis 2014</u>** (mise à jour de la situation administrative) – Dossier de déclaration des installations soumises à la rubriques 1185 du 5 septembre 2014. Exploitant : AIR FRANCE *<u>Bâtiment ASTROLAB (Bâtiment central)</u>* Activités : Tertiaire (5 niveaux regroupant des bureaux), locaux techniques en sous-sol et Rez-de-chaussée en exploitation de gaz à effet de serre fluoré. Régime de classement (DC/E/A) : Déclaration avec contrôle Rubriques : - 2910-A2 : installation de combustion d'une puissance thermique nominale totale de 4.05 MW - 1185-2a : emploi dans des équipements clos en exploitation de gaz à effet de serre fluoré. La charge totale d fluide est de 500 kg. Présence de plans: Tableau 11 (Plan de 2014) et figures 7 et 8.

Classement réglementaire actuel et/ou historique du site et identification sous BASIAS et/ou BASOL	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
				Bâtiment SHEDS: Activités : Tertiaire au Rez-de-chaussée, locaux et galeries techniques au sous-sol. Régime de classement (DC/E/A) : Déclaration avec contrôle Rubrique : - 1185-2a : emploi dans des équipements clos en exploitation de gaz à effet de serre fluoré. La charge totale de fluides est de 500 kg Présence de plans : Tableau 11 (Plan de 2014) et figure 5 *Bâtiment 50:* Activités : Atelier de charge d'accumulateurs. Régime de classement (DC/E/A) : Déclaration Rubrique : - 2925 : la puissance maximale de courant continu utilisable pour l'opération de charge est de 300 kW
Pour un site qui est actuellement ICPE ou équivalent historique et dans le cadre d'une démarche cessation d'activité, est-ce qu'un dossier réglementaire a été réalisé ?	X			**Année 1979** Cessation des activités de la société TECAFILTRE (anciennement Técalemit) par courrier de notification du 30 Août 1979 et transfert des activités à Saint-Quentin (dans l'Aisne). La cessation a été actée par un courrier du préfet en date du 10 décembre 1979. *Bâtiment ASTROLAB :* Dossier de cessation d'activité n°2010EN276 réalisé en août 2011 par AIR FRANCE concernant la rubrique 2920 (actuellement 1180) Dossier de cessation partielle de la chaufferie soumise à la rubrique 2910 en date du 24/05/2018. 2 chaudières d'une puissance thermique totale de 2400 kW sont mises hors service. *Bâtiment SHEDS :* -Dossier de cessation d'activité n° 2010EN276 réalisé en août 2011 par AIR FRANCE concernant la rubrique 2920. -Dossier de cessation d'activité des groupes froids de juillet 2012
Est-ce que le site est identifié sous BASIAS (emprise foncière partielle ou globale) ?		X		
Est-ce que le site est identifié comme SIS (emprise foncière partielle ou globale) ? Secteur d'information sur les Sols		X		
Est-ce que le site comprend des restrictions d'usage ou des servitudes liées à la problématique Site et Sols Pollués (emprise foncière partielle ou globale) ?		X		

Classement réglementaire actuel et/ou historique du site et identification sous BASIAS et/ou BASOL	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
Est-ce que le site est identifié sous BASOL (emprise foncière partielle ou globale) ?	X			BASOL N° SSP001210901 (fiche **annexe 3**) Société : AIR FRANCE Synthèse : Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé en mai 2011 dans le cadre de la cessation partielle d'activité du site (cessation de l'activité de maintenance/entretien des avions) au droit des zones identifiées à risque. Sur les 4 zones investiguées, 2 zones avérées de pollution des sols par les hydrocarbures ont été mises en évidence (zones numérotées 1 et 3 dans le rapport de diagnostic : FR0010-003359-ETU-00001-RPT-A01 / 06 mai 2011 / ARCADIS). L'impact mis en évidence dans la zone 3 n'a pu être délimité pour des raisons d'inaccessibilité. La pollution ayant atteint la zone de battement de la nappe souterraine, il est probable qu'elle ait migré en suivant le sens d'écoulement des eaux et il n'est pas exclu qu'elle s'étende sous des bâtiments. Deux diagnostics complémentaires visant à définir cette pollution ont été réalisés en novembre 2013 et octobre 2014. Le bilan de ces diagnostics pour la zone 3 est le suivant : - Pollution des sols aux hydrocarbures (jusqu'à 7170 mg/kg de matière sèche_MS) et aux "BTEX" (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) (jusqu'à 8,2 mg/kg de MS), - Pollution de la nappe aux hydrocarbures totaux (jusqu'à 63 mg/l) Compte tenu des premiers diagnostics de pollutions ayant démontré la présence de diverses pollutions au droit du site, et de la vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine, des campagnes d'analyses supplémentaires ont été prescrites à l'exploitant par arrêté préfectoral du 28/08/2015, de manière à préciser les zones sources, l'étendue actuelle et l'importance des diverses pollutions. Il a également été prescrit à l'exploitant de mettre en œuvre un plan de gestion dont l'objet est de rechercher les possibilités de suppression des sources de pollution, compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques. Enfin, il est demandé à l'exploitant de réaliser une interprétation de l'état des milieux qui consiste, via des mesures portant sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments potentiellement impactés, de s'assurer que l'état du milieu est compatible avec les usages constatés.

*Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)
BASOL : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
BASIAS : base de données inventaire des anciens sites industriels et activités de services.
DC : régime de la déclaration ICPE / A : Autorisation / E : Enregistrement
SIS : Secteur d'Information sur les Sols

Tableau 9 : Classement réglementaire actuel du site (ICPE) et/ou historique équivalent et identification BASIAS/BASOL

5.3. CONTEXTE INDUSTRIEL ET PASSIF ENVIRONNEMENTAL AUX ABORDS DU SITE

Le tableau suivant précise si il existe ou pas des sites identifiés sous BASIAS et/ou BASOL ou SIS dans l'environnent rapproché et notamment en amont hydrogéologique (distance de 100m) et éolien du site (contribution à une contamination du secteur).

Passif environnemental dans l'environnement rapproché du site d'étude	Oui	Non	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
Est-ce que l'environnement rapproché (100m) du site comprend un ou des sites BASIAS ?		X	

Passif environnemental dans l'environnement rapproché du site d'étude	Oui	Non	Informations complémentaires synthétiques le cas échéant
Est-ce que l'environnement rapproché (100m) du site comprend un ou des sites BASOL ?	X		N : SSP001210901 Voir fiche BASOL en **Annexe 3** relative au site d'étude actuel. *Précision : Le site AIR FRANCE actuel (parcelle 53) ainsi que le site situé au sud correspondant aux parcelles 120 et 179 (anciennement propriété d'AIR FRANCE et AIR INTER) font l'objet de la fiche BASOL annexé au présent rapport. Les parcelles 120 et 179 ont historiquement accueilli des activités classées au titre de la nomenclature des ICPE. Principalement des activités d'entretien et de réparation d'avions (hangars), des ateliers et des stockages de carburant (Figure ci-dessous).* Nom : Air France Activité : Plusieurs activités dont le revêtement métallique ou traitement de surface par voie électrolytique ou chimique, station de service ou les carburants sont transférés dans des réservoirs des avions et stockages et emploi d'acétylène… Sources de pollution des sols et des eaux souterraines ? : stockage et distribution de carburants, le traitement de surfaces, le stockage et l'emploi d'acétylène. Position/site : Limite sud du site (limite séparative : Rue du Maréchal Devaux Amont hydrogéologique ? : Oui Amont éolien ? : Oui 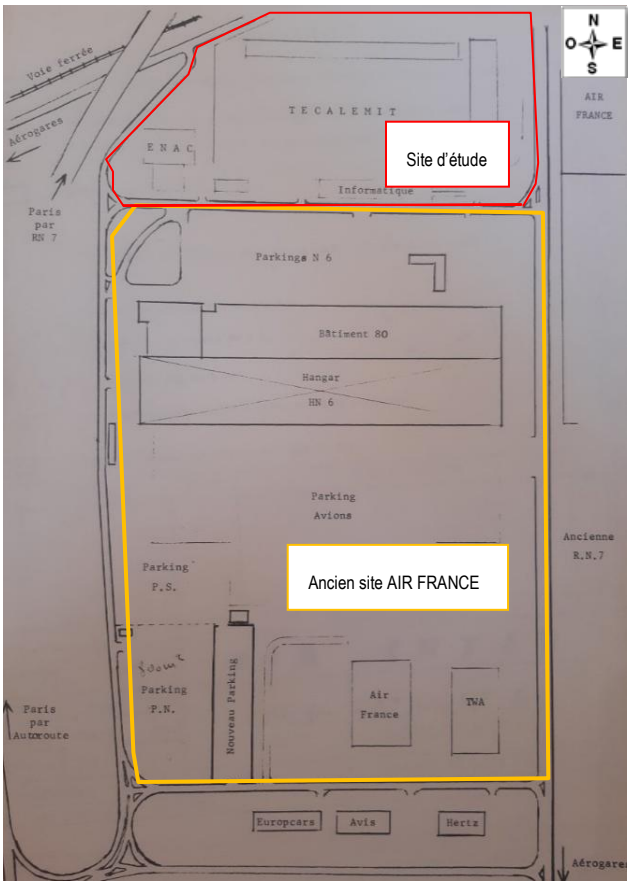
Est-ce que l'environnement rapproché (100m) du site comprend un ou des sites BASOL ? Est-ce que l'environnement rapproché (100m) du site comprend un ou des SIS ?	X		N : SSP001218501 Nom : ADP INTERNATIONAL Activité : Aéroport comprenant des installations de combustion, dépôt de combustibles minéraux, dépôt de liquide inflammables Position/site : 2 km au sud du site Amont hydrogéologique ? : Oui Amont éolien ? : Oui

BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. BASIAS : base de données inventaire des anciens sites industriels et activités de services – SIS : Secteur d'Information sur les Sols.

Tableau 10 : Inventaire des sites BASIAS et/ou BASOL dans l'environnement rapproché du site d'étude

5.4. HISTORIQUE DU SITE

5.4.1. Photographies aériennes historiques

Les photographies aériennes du site sont présentées dans le tableau ci-dessous (pour celles qui sont exploitables et non redondantes parmi les disponibles).

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION CCF00B-361_1921_CAF_B-36_0167 CLICHÉ n°167 ÉCHELLE: 1/9771 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 11/06/1921		<u>Site d'étude :</u> Parcelles agricoles <u>Environnement immédiat :</u> Parcelles agricoles
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2314-1771_1947_CDP2366_0267 CLICHÉ n°267 ÉCHELLE: 1/24180 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 01/04/1947	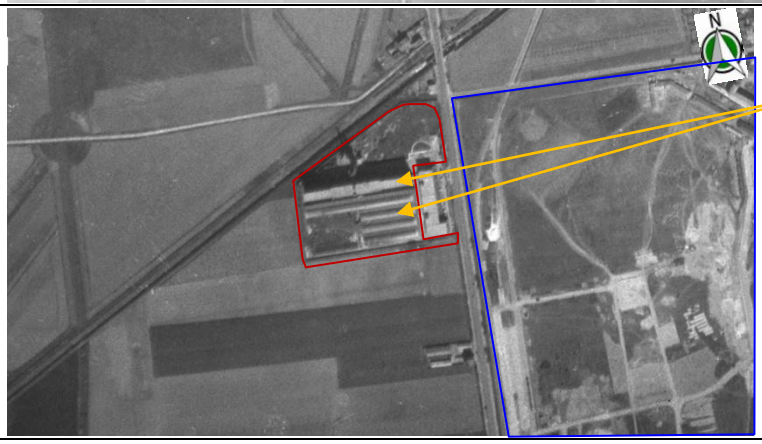	<u>Site d'étude :</u> Construction des bâtiments SHEDS, ASTROLAB et le château d'eau construit en1935 <u>Environnement immédiat :</u> Construction du bâtiment à l'Est du site à début de travaux d'aménagement au Sud-est du site (En bleu)

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C93PHQ8221_1951_CDP3650_0690 CLICHÉ n°690 ÉCHELLE: 1/4930 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 16/06/1951		<u>Site d'étude :</u> Construction de bâtiments dont une chaufferie et sa cheminée au nord de la parcelle entre 1947 et 1949 Construction du bâtiment 50 et des bâtiments à l'est du site Extension du bâtiment SHEDS Présence d'une zone de stockage de nature inconnue au sud-ouest de la parcelle <u>Environnement immédiat :</u> Construction de bâtiments industriels au Nord et au Sud du site (En jaune) Passage d'une ligne ferroviaire au Nord du site (En pointillé vert) Arrêt des travaux d'aménagement de la zone Sud-est du site (En bleu)
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2214-0591_1956_CDP1108_1184 CLICHÉ n°1184 ÉCHELLE: 1/4988 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 07/05/1956	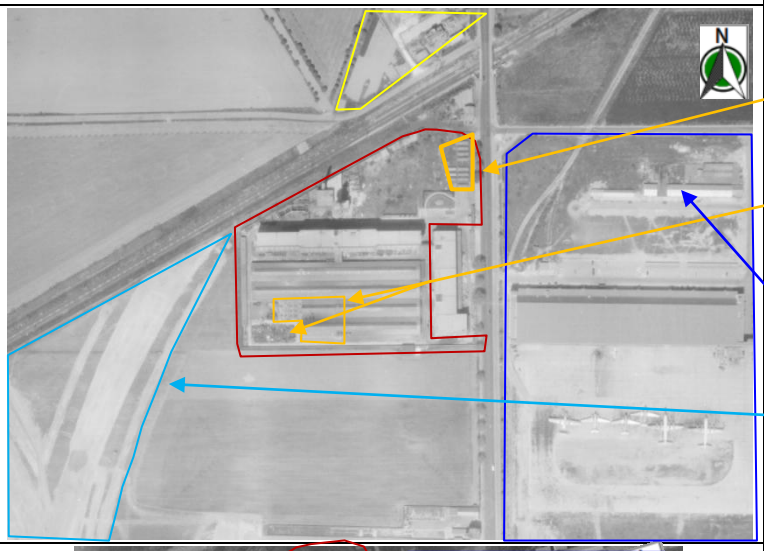	<u>Site d'étude :</u> Ajout d'une zone de stockages de nature inconnue abrité au nord-est du site Extension du bâtiment SHEDS et régression de la zone de stockage <u>Environnement immédiat :</u> Construction de bâtiment à l'Est du site –aéroport d'Orly Début de travaux construction de l'autoroute à l'Ouest du site
IDENTIFIANT DE LA MISSION CCF0D-2631_1958_CAF_D-263_0048 CLICHÉ n°48 ÉCHELLE: 1/6216 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 05/09/1958	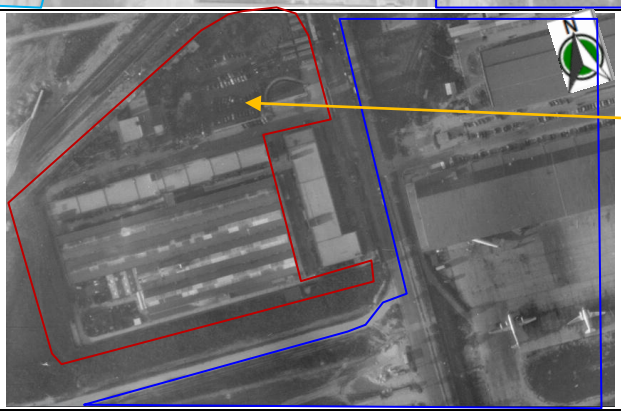	<u>Site d'étude :</u> Création d'un parking au nord du bâtiment SHEDS <u>Environnement immédiat :</u> Développement de la zone aéroportuaire à l'Est su site

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2215-0031_1960_F2015-2315_0049 CLICHÉ n°49 ÉCHELLE: 1/25538 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 24/04/1960	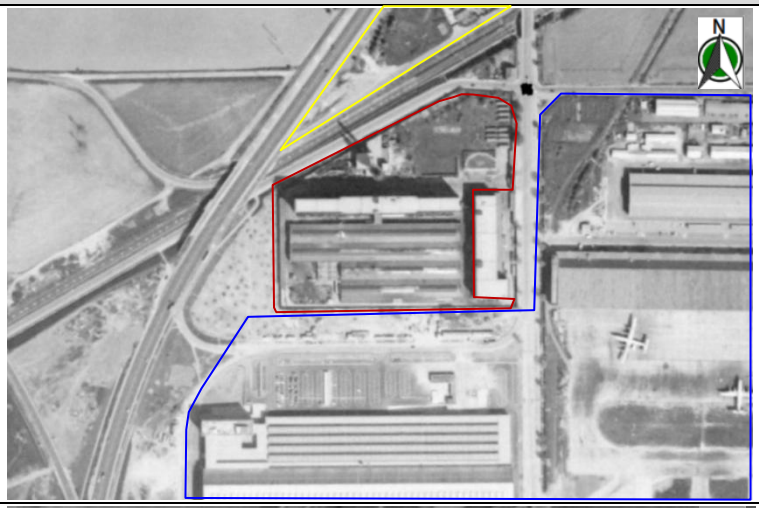	Site d'étude : inchangé Environnement immédiat : Construction de bâtiments à l'Est et au sud du site – zone aéroportuaire
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2215-0041_1961_F2215-2415P_0220 CLICHÉ n°220 ÉCHELLE: 1/25582 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 13/05/1961		Site d'étude : inchangé Environnement immédiat : Création d'un parking au sud du site
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2315-0271_1964_FR793_0189 CLICHÉ n°189 ÉCHELLE: 1/3547 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 09/11/1964		Site d'étude : Construction d'un nouveau bâtiment au nord du site Environnement immédiat : Création d'un parking au sud du site

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2315-0021_1968_F2315_0028 CLICHÉ n°28 ÉCHELLE: 1/24308 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 01/04/1968		<u>Site d'étude :</u> Transformation de toute la zone Nord-est de la parcelle en parking <u>Environnement immédiat :</u> Début des travaux d'aménagement de la zone Nord et Nord-Ouest du site (En jaune) Extension du parking situé au sud du site et construction d'un nouveau bâtiment
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2315-0401_1972_CDP6746_0934 CLICHÉ n°934 ÉCHELLE: 1/18111 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 01/01/1972	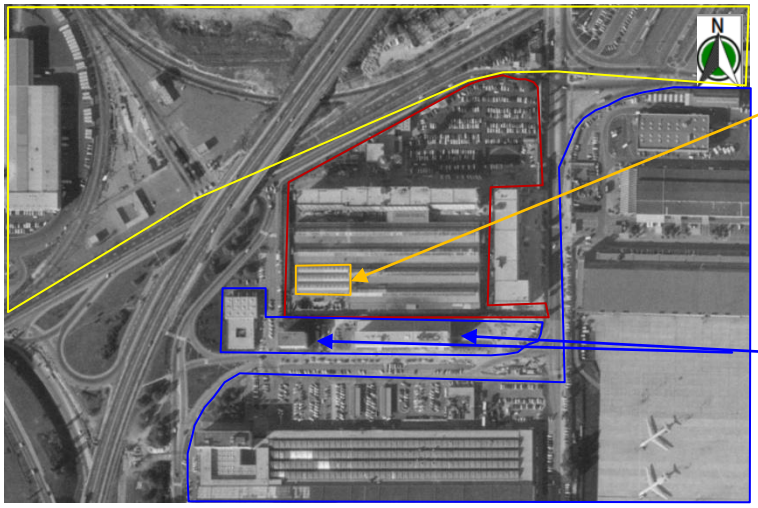	<u>Site d'étude :</u> Extension du bâtiment SHEDS <u>Environnement immédiat :</u> Développement de la zone industrielle au nord et Nord-ouest du site (En jaune) Construction de bâtiments au droit du parking situé au sud du site

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2315-0721_1974_CDP6121_0371 CLICHÉ n°371 ÉCHELLE: 1/6423 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 02/07/1974	 	<u>Site d'étude :</u> Réaménagement de la zone Nord de la parcelle avec : - Démolition des bâtiments, la cheminée et le château d'eau, - Suppression du parking Construction d'un nouveau bâtiment avec une cheminée au sud-ouest de la parcelle <u>Environnement immédiat :</u> Inchangé
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2114-0061_1976_FR2809_0671 CLICHÉ n°671 ÉCHELLE: 1/26395 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 23/08/1976	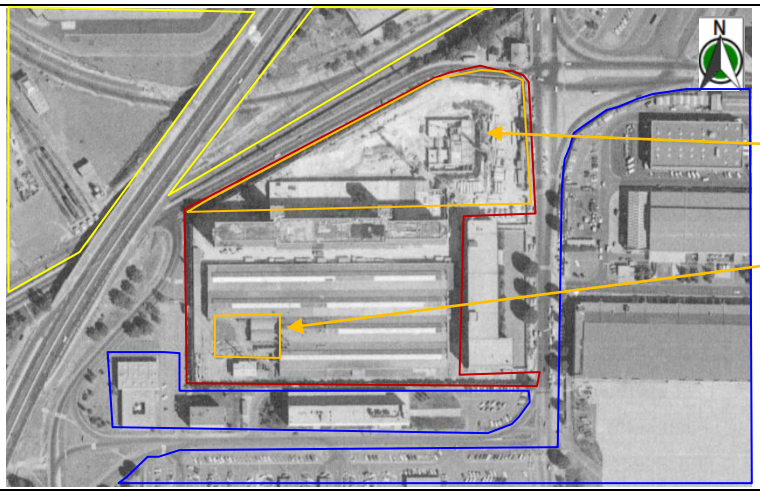 	<u>Site d'étude :</u> Début de travaux construction du restaurant actuel et parking souterrain Démolition d'une partie du bâtiment SHEDS (Extension) <u>Environnement immédiat :</u> Inchangé

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2214-0261_1977_FR2875_0168 CLICHÉ n°168 ÉCHELLE: 1/14348 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 01/06/1977	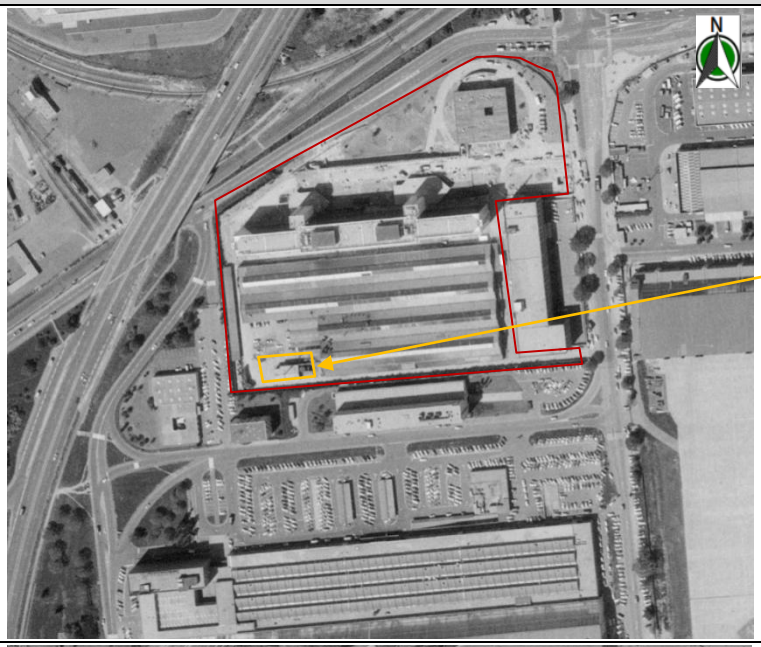	Site d'étude : Travaux de construction du restaurant d'entreprise et des parkings souterrains Construction d'un bâtiment pourvu d'une cheminée et d'une cuve aérienne horizontale au sud-ouest du site Environnement immédiat : Inchangé
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2315-0281_1981_FR3377_0021 CLICHÉ n°21 ÉCHELLE: 1/7894 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 28/08/1981	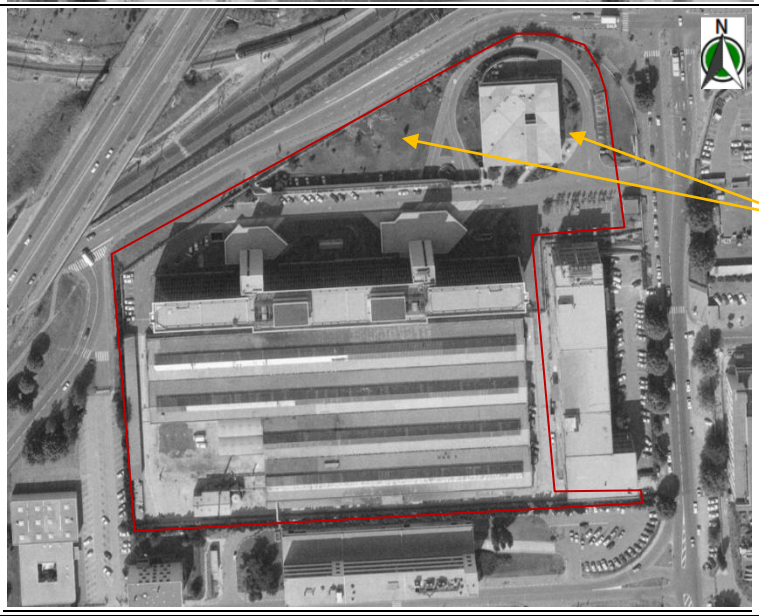	Site d'étude : Fin des travaux de construction du restaurant d'entreprise et des parkings souterrains Environnement immédiat : Inchangé

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C2114-0041_1987_FR4053_1120 CLICHÉ n°1120 ÉCHELLE: 1/20691 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 11/07/1987	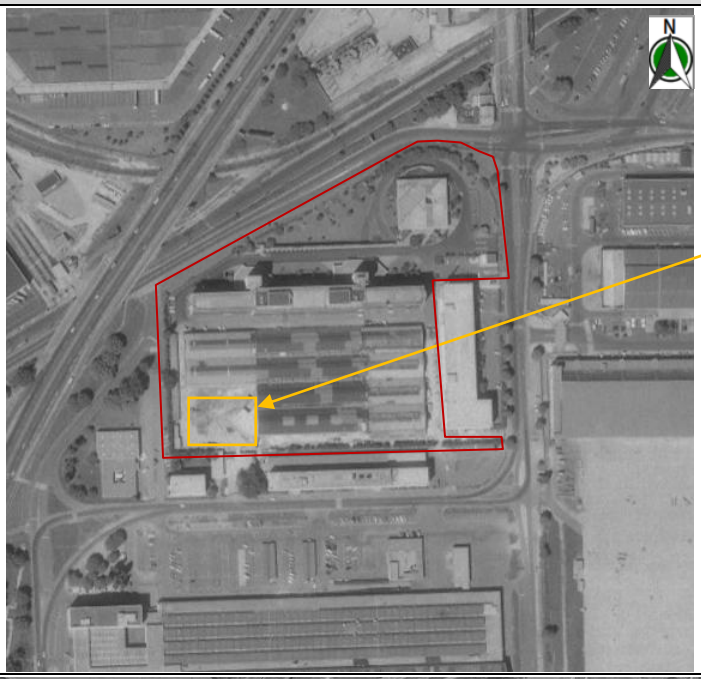	<u>Site d'étude :</u> Démolition du bâtiment pourvu d'une cheminée et d'une cuve aérienne horizontale au sud-ouest du site <u>Environnement immédiat :</u> Inchangé
IDENTIFIANT DE LA MISSION C90SAA0471_1990_FR4567_0065 CLICHÉ n°65 ÉCHELLE: 1/4021 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 10/04/1990	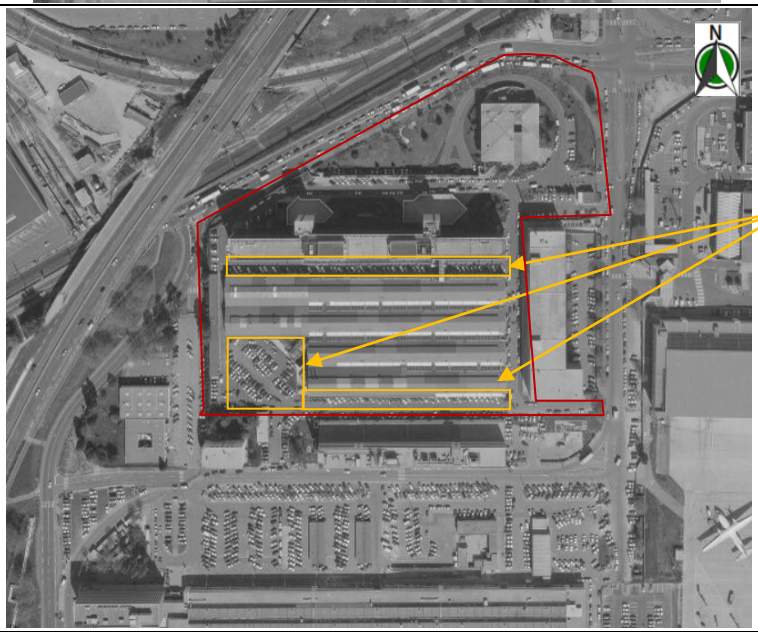	<u>Site d'étude :</u> Création de parkings aériens au droit de l'ancien bâtiment situé au sud–est du site ainsi qu'au nord et sud du bâtiment SHEDS <u>Environnement immédiat :</u> Inchangé

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION C91SAA1021_1991_FR8419_0094 CLICHÉ n°94 ÉCHELLE: 1/20058 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 02/06/1991	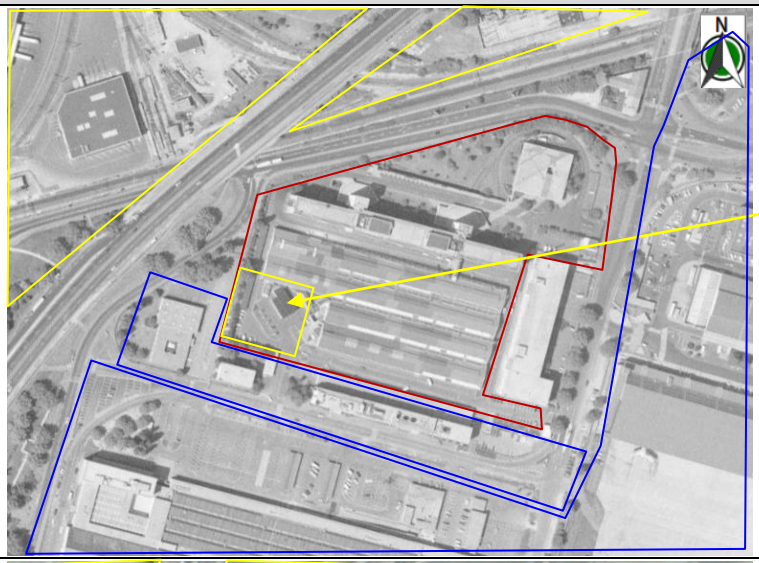	Site d'étude : Réaménagement de la zone sud-est du site et création d'un nouveau bâtiment Environnement immédiat : Inchangé
IDENTIFIANT DE LA MISSION C96SAA0902_1996_FR5144_0768 CLICHÉ n°768 ÉCHELLE: 1/20350 TYPE DE CLICHÉ: Argentique DATE DE PRISE DE VUE: 14/06/1996		Site d'étude : Inchangé Environnement immédiat : Inchangé
IDENTIFIANT DE LA MISSION CP03000052_FD0075.13_2146 CLICHÉ n°2146 RÉSOLUTION: 80 cm TYPE DE CLICHÉ: Numerique DATE DE PRISE DE VUE: 21/06/2003		Site d'étude : Démolition du bâtiment construit au sud-ouest de la parcelle Environnement immédiat : Développement de la zone industrielle au Nord du site

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
IDENTIFIANT DE LA MISSION CP11000122_FD75x27_01528 CLICHÉ n°1528 RÉSOLUTION: 26 cm TYPE DE CLICHÉ: Numerique DATE DE PRISE DE VUE: 26/04/2011	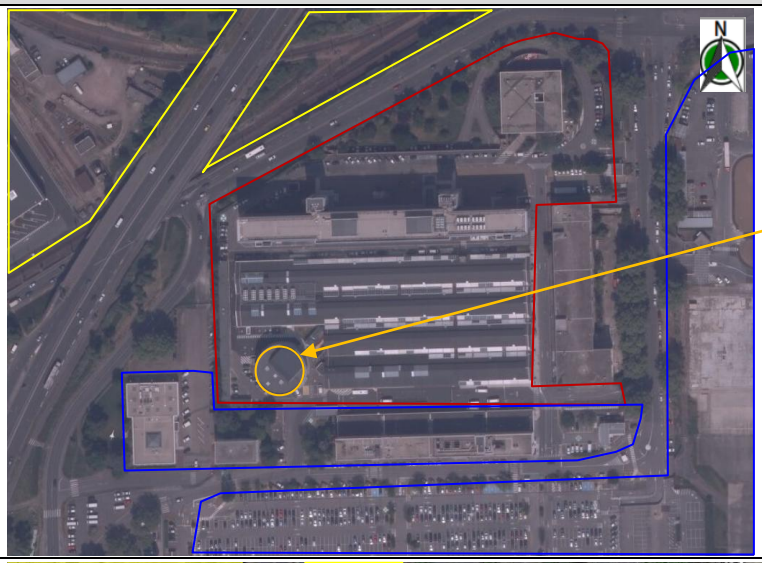	<u>Site d'étude :</u> Construction du bâtiment de simulation P.N.C entre 2003 et 2007 <u>Environnement immédiat :</u> Inchangé
2017	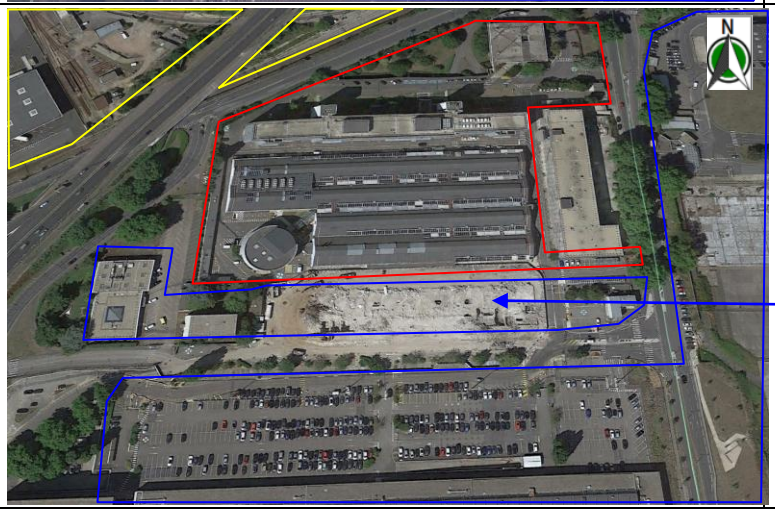	<u>Site d'étude :</u> Inchangé <u>Environnement immédiat :</u> Démolition du bâtiment situé au Sud du site

Année Caractéristique du cliché Mission / N° de cliché / Echelle cliché original	Photographies	Observations
2019		<u>Site d'étude :</u> Inchangé <u>Environnement immédiat :</u> Démolition des bâtiments AIR FRANCE situés au sud du site et maintien du parking au sud
Synthèse	<u>Site d'étude :</u> Construction des bâtiments SHESD et ASTROLAB entre 1935 et 1940. Le bâtiment 50 est construit entre 1947 et 1951. Evolution de la configuration du site depuis 1974 comme suit : <u>Bâtiments SHEDS :</u> - Travaux d'extension du bâtiment en plusieurs étapes (en 1951, 1956, 1972 et 1974), - Démolition des extensions à partir de 1976. <u>Bâtiments ASTROLAB</u> : Configuration inchangée depuis sa construction à l'exception des parkings souterrains (deux niveaux) annexé à ce bâtiment depuis 1976. <u>Bâtiment 50</u> : Configuration inchangée depuis sa construction en 1951 <u>Bâtiment Simulateur P.N.C</u> : Configuration inchangée depuis sa construction en 2007. <u>Zone nord de la parcelle :</u> - Occupée par des bâtiments, une cheminée, un château d'eau et un parking jusqu'en 1974, - Transformation en zone de stationnement puis construction <u>d'un restaurant d'entreprise</u> entre 1974 et 1977. - Configuration inchangée depuis 1996. <u>Environnement immédiat :</u> - Construction et développement de la zone aéroportuaire située à cheval sur les communes d'Orly (Val-de-Marne) et Paray-Vieille-Poste (Essonne) entre 1947 et 2011. - Développement de la zone d'activité de Rungis (limite nord du site d'étude) entre 1951 et 2003, - Développement des axes routiers entre 1960 et 2003, - Travaux de démolition des bâtiments d'AIR FRANCE situés au sud du site à partir de 2017.	

Tableau 11 : Synthèse des observations fournies par les photographies aériennes du site (source : remonterletemps.ign.fr)

5.4.2. Plans historiques du site

Le tableau suivant précise quels sont les principaux plans disponibles historiques du site :

Année	Plan	Observations/synthèse
1941	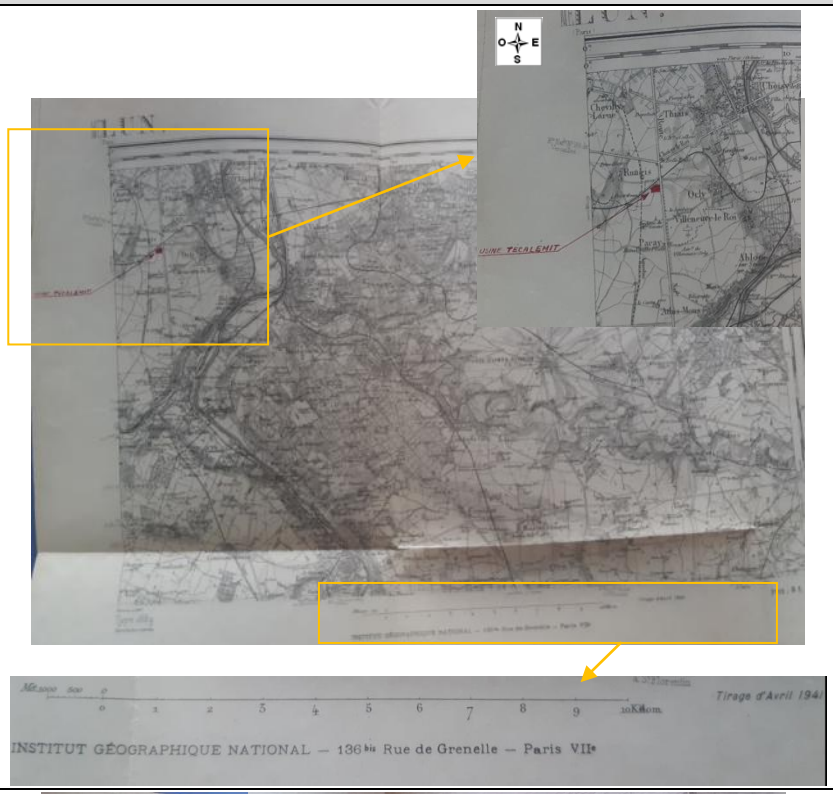	Plan de situation localisant l'usine Técalémit joint à la demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de liquides inflammables du 24 juillet 1941
1941	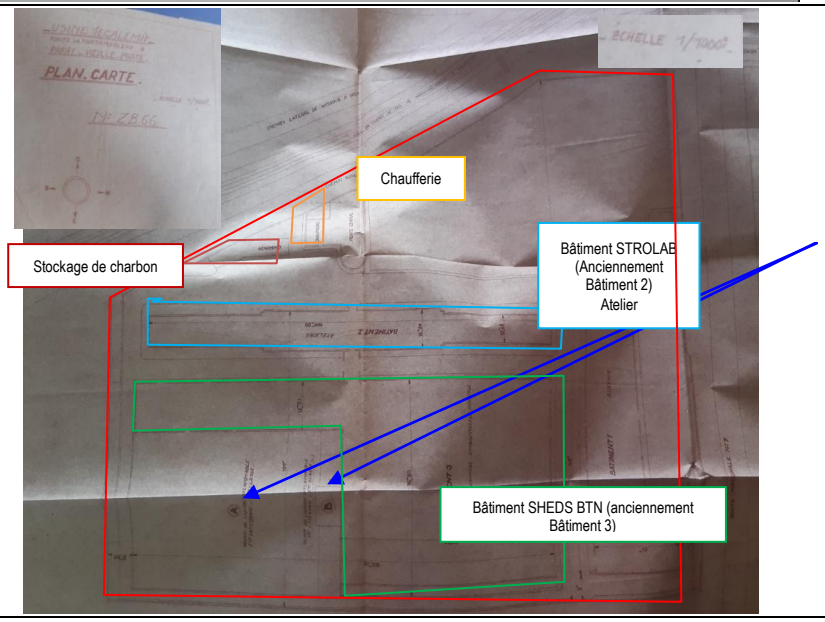	Plan localisant les dépôts de liquides inflammables repères A et B, le plan joint à la demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de liquides inflammables du 15 septembre 1942. (niveau RDC)

Année	Plan	Observations/synthèse
Novembre 1943	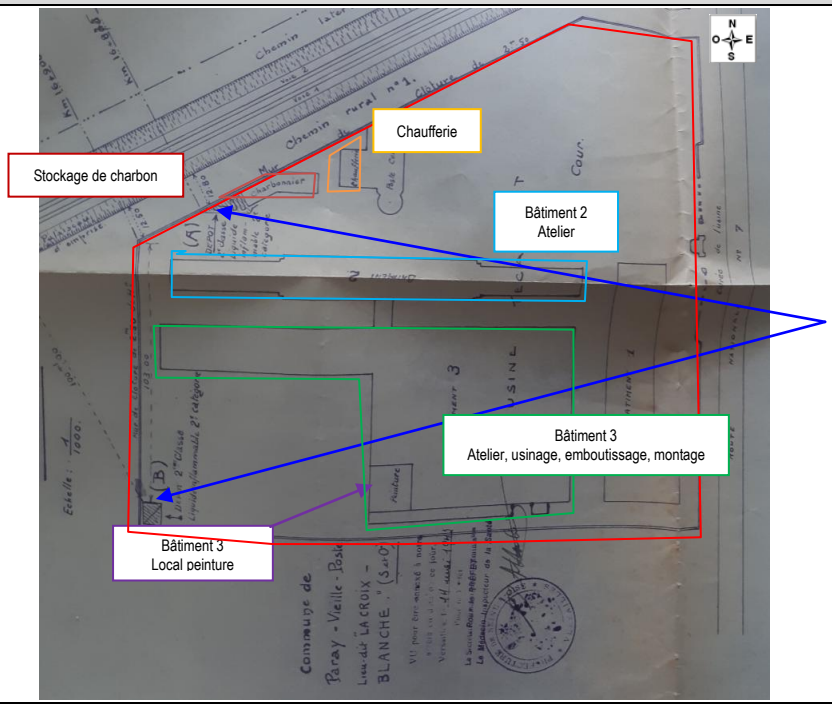	Plan de la localisation des dépôts de liquides inflammables non enterrés de capacité n'atteignant pas 30 000L repérés A et B. (niveau RDC)
1947	Voir figure 10	Plan de 1947 localisant les DLI et ateliers
1954	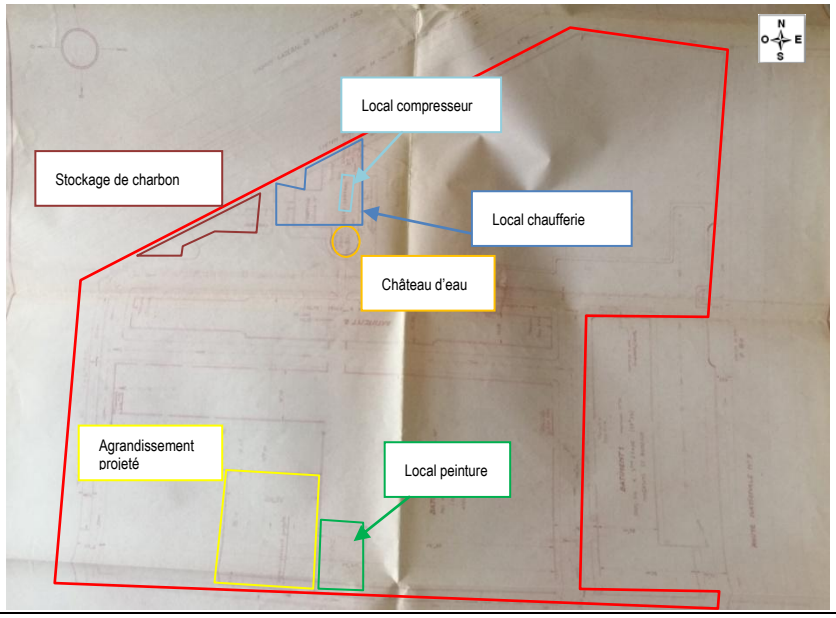	Plan d'ensemble (niveau RDC) joint à la déclaration d'agrandissement des ateliers du bâtiment 3 (actuellement bâtiment SHEDS). Activité de l'atelier agrandi : - Dégraissage, - Peinture (four à peinture) - Ponçage, - Serrurerie.

Année	Plan	Observations/synthèse
1974	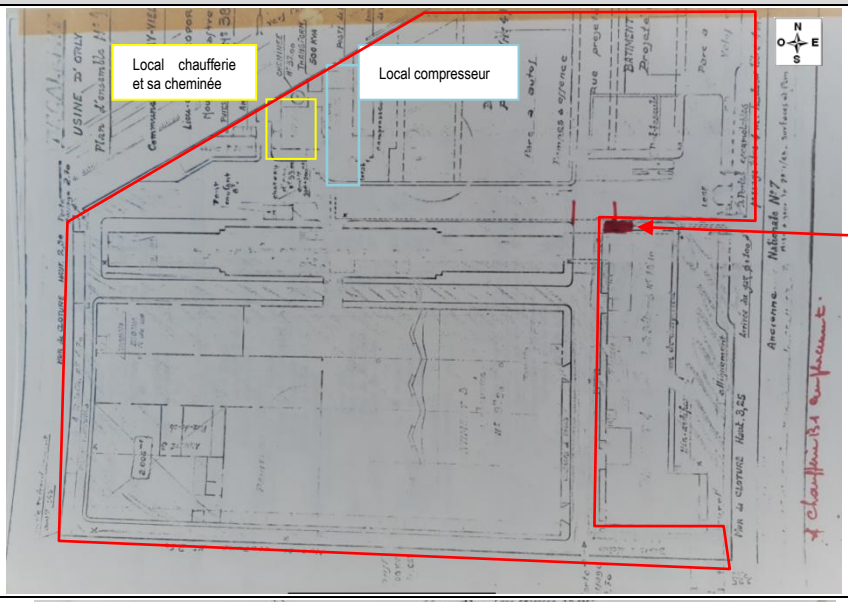	Plan du site joint à la déclaration de la chaufferie fonctionnant au gaz située <u>hors</u> périmètre d'étude (d'une puissance au foyer de 1400 thermis/heure) (niveau RDC)
1977	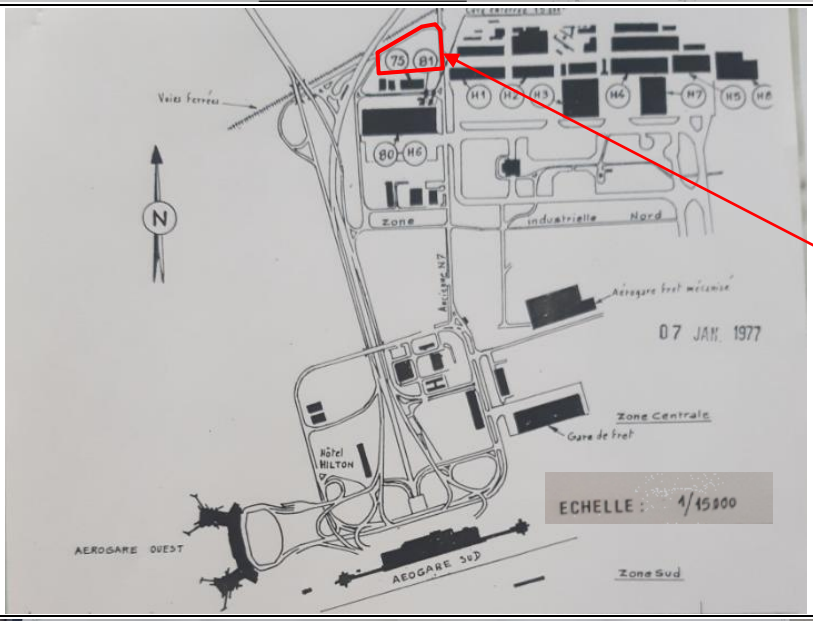	Plan de situation localisant l'usine TECALEMIT
2005	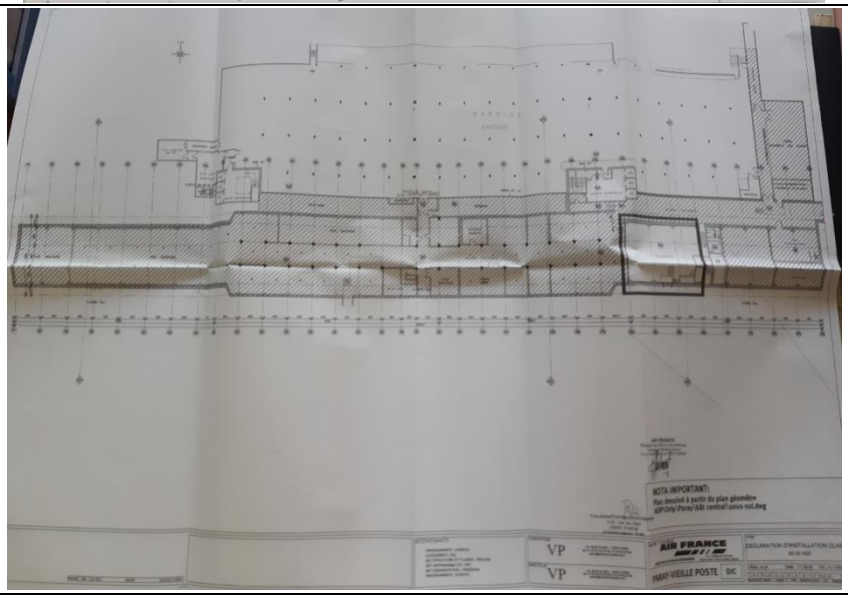	Plan de localisation de l'installation de combustion du bâtiment ASTROLAB joint au dossier de déclaration de 5 septembre 2005 (niveau R-1)

Année	Plan	Observations/synthèse
2012	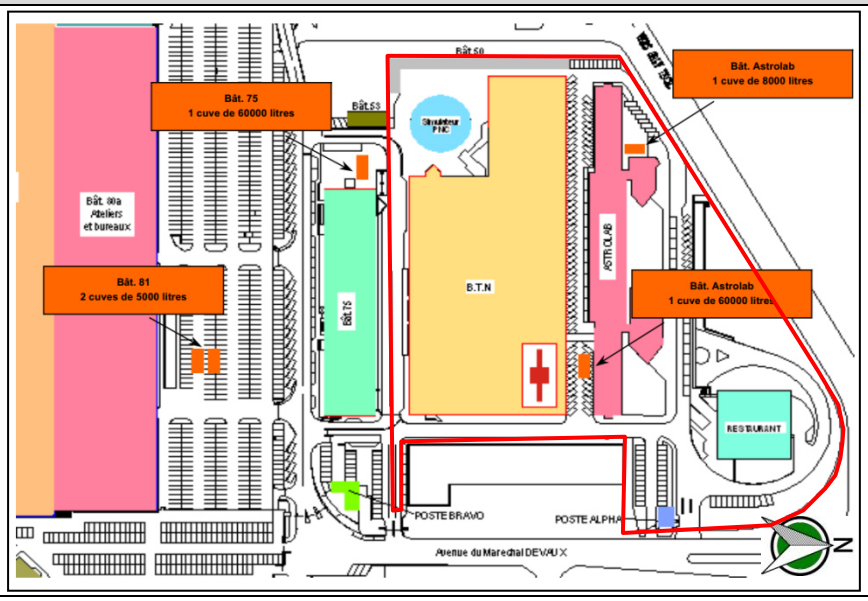	Plan de masse localisant les cuves présentes sur le site (en orange)
2014	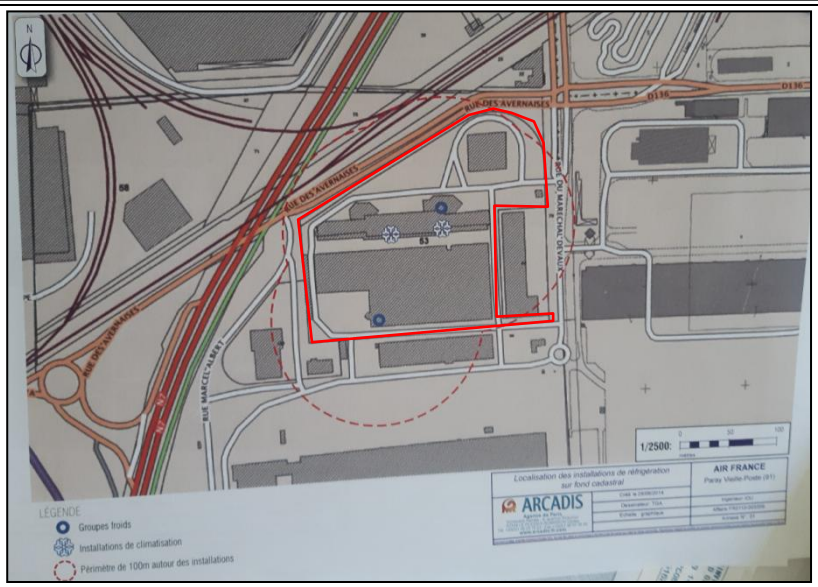	Plan de situation localisation des installations de réfrigération joint au dossier de déclaration du 5 septembre 2014.
2011	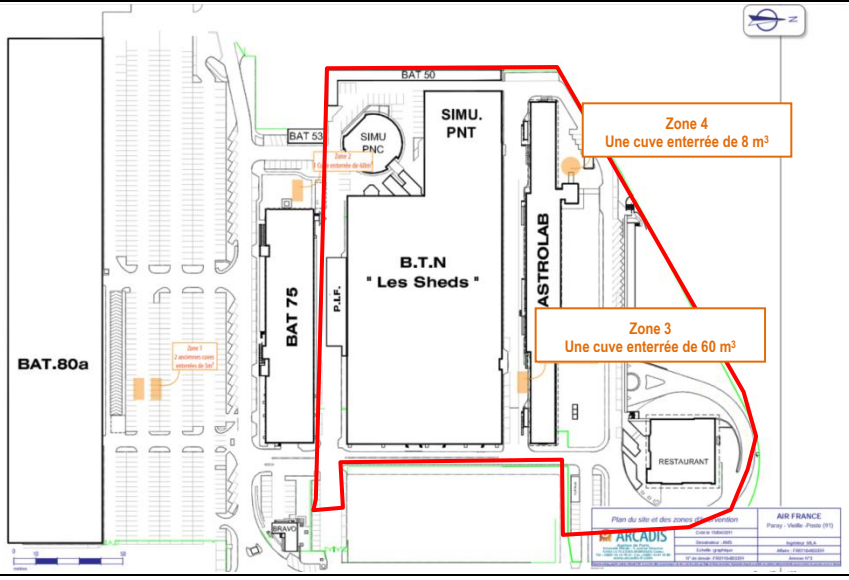	Plan de localisation des zones de pollution identifiée dans le diagnostic initial de pollution des sols N° Arcadis / FR0010-003359-ETU-00001-RPT-A01 / 06 mai 2011 (niveau RDC)

Année	Plan	Observations/synthèse
2011	Voir figure 11	Plan de localisation des investigations réalisées en 2011 ainsi que les résultats d'analyses des échantillons prélevés dans la zone 3 (entre le bâtiment SHEDS et ASTROLAB) et la zone 4 (cuve enterrée à proximité du bâtiment ASTROLAB) ;

Tableau 12 : Plans disponibles sur l'historique du site (Source : Préfecture de l'Essonne)

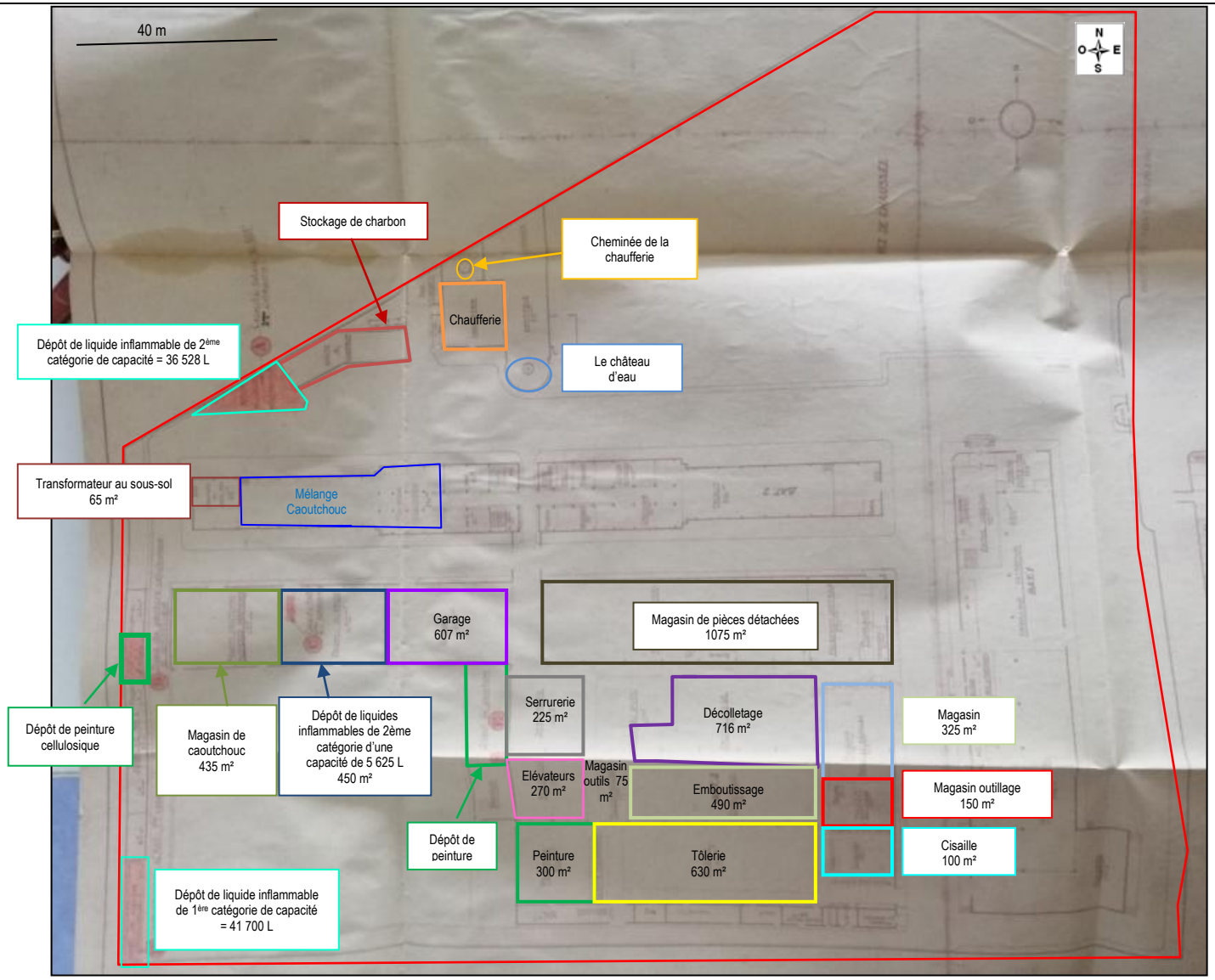

Figure 10 : Plan de 1947 localisant les DLI et ateliers (niveau RDC)

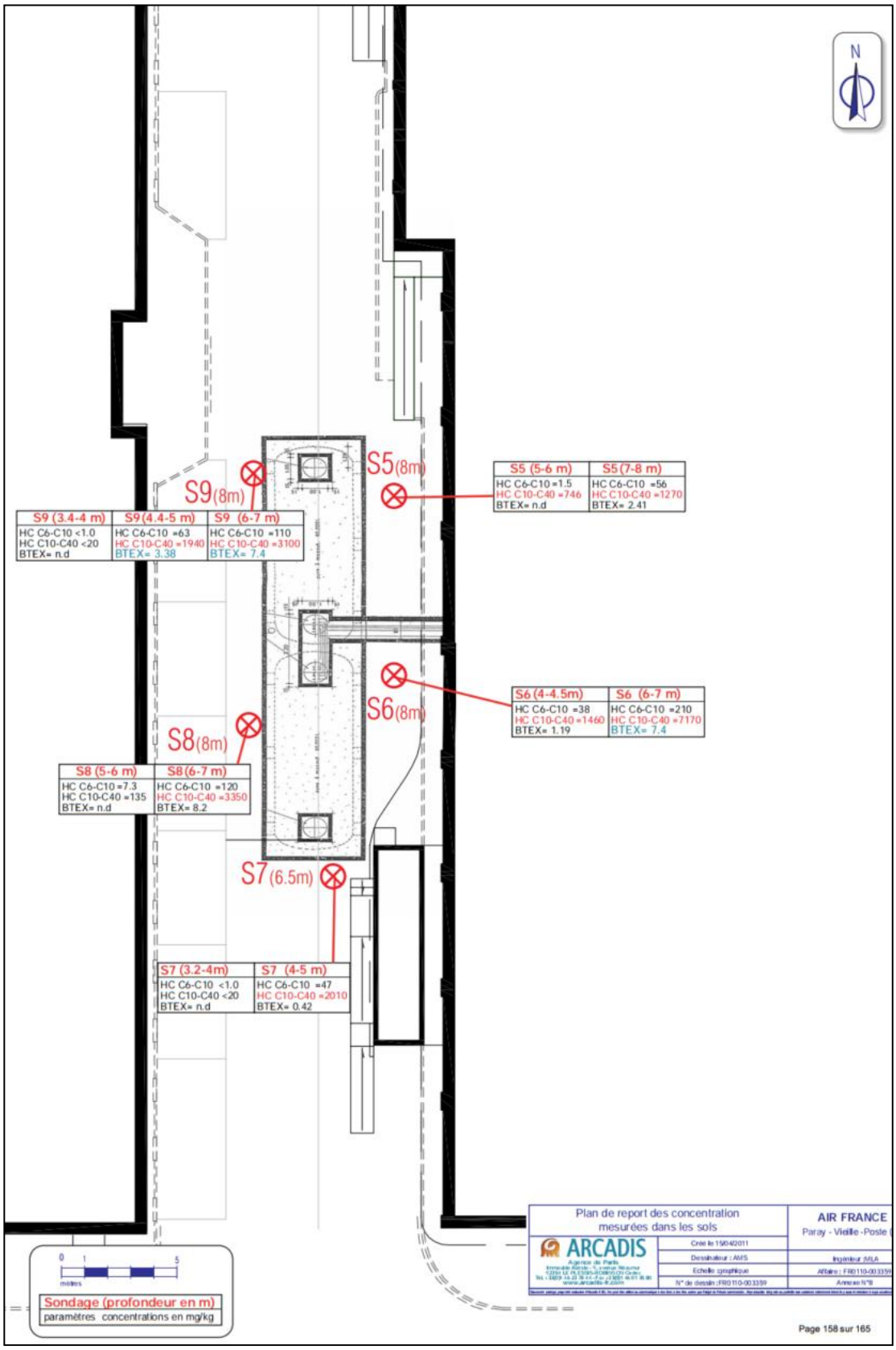

Figure 11 : Résultats des analyses des échantillons prélevés au droit de la zone 3 : 2 cuves enterrées situées entre les bâtiments SHEDS et ASTROLAB (Source : Rapport ARCADIS n°FR0010-003359-ETU-000001-RPT-A01)

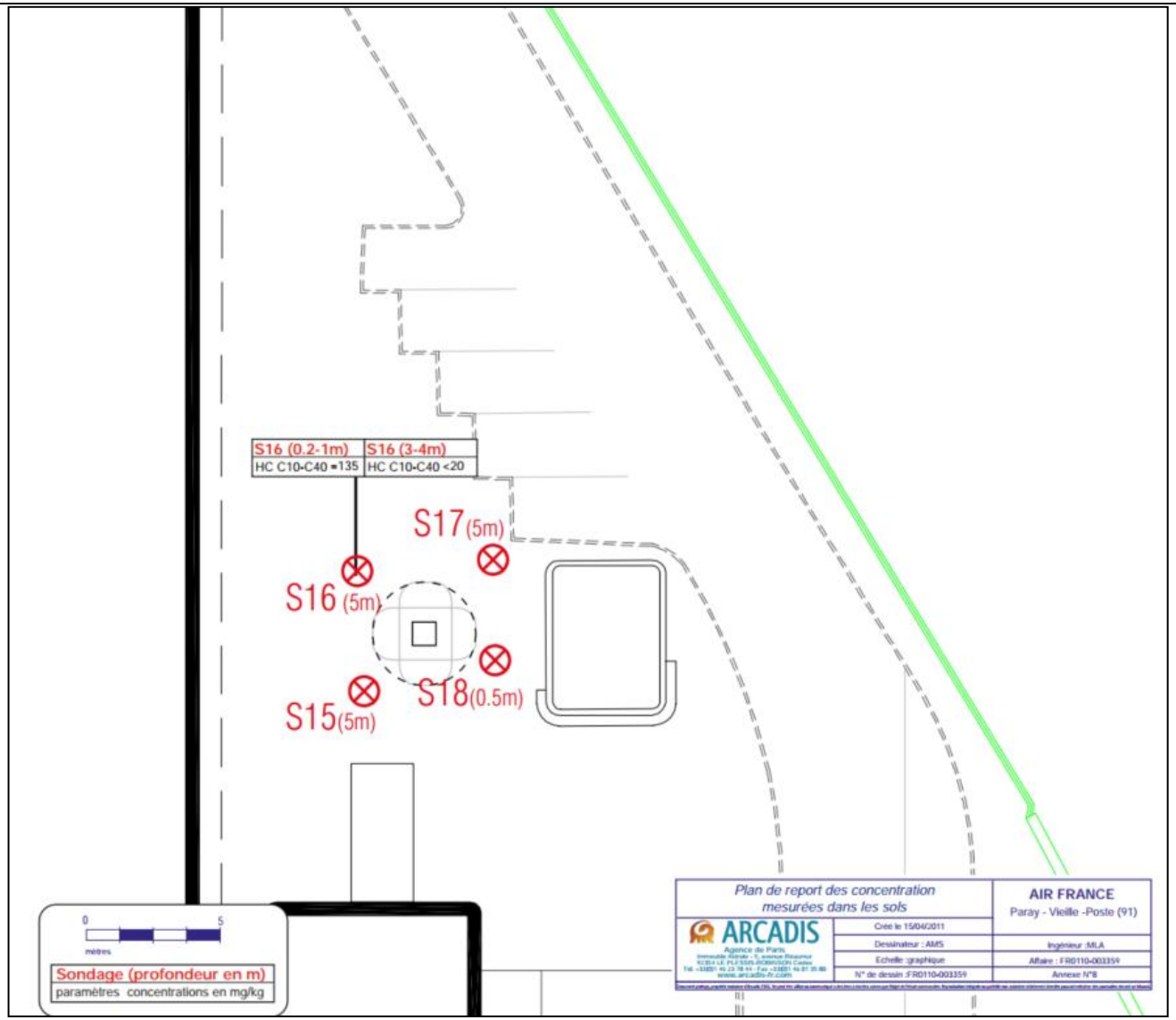

Figure 12 : Résultats des analyses de échantillons prélevés au droit de la zone 4 – 1 cuve enterrée située à proximité du bâtiment ASTROLAB (Source : Rapport ARCADIS n°FR0010-003359-ETU-000001-RPT-A01)

5.4.3. Suspicion d'engins pyrotechniques

Le tableau suivant précise si dans les données disponibles, il est fait mention d'événements conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques :

Evénements conduisant à suspecter la présence d'engins pyrotechniques	Oui	Non	NC*	Observations
Photographies aériennes historiques (impacts de bombes…)		X		
Données historiques (site militaire…)		X		
Conclusion : compte tenu des données présentées ci-avant, est-il préconisé de faire réaliser une étude spécifique sur le volet pyrotechique ?		X		

*NC : Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)

Tableau 13 : Données sur la présence d'engins pyrotechniques

5.4.4. Périodes principales historiques et données administratives techniques et environnementales associées

Le tableau ci-après présente une synthèse des périodes principales du site, les données foncières et les acteurs associées à celles-ci et données environnementales.

PERIODE	**EXPLOITANT**	**PROPRIETAIRE**	**SURFACES** Limites foncières site	**ACTIVITES**	**BATIS INFRA** Constructions/ Travaux/remblais	**ICPE/Classement historique** Antériorité réglementaire **Détail des rubriques : voir tableau 8**	**PRODUITS** Typologie Stockages	**EAUX** Alimentation Traitement Rejet Réseaux Puisard	**AIR** Rejets	**DECHETS** Production stockage traitement	**ENERGIE** Sources stockages Réseaux	**EVENEMENTS** Incident Accident Bombardement Epandage
Avant 1935	NC	NC	NC	Activité agricole	Non	Non	Non	NC	Non	Non	Non	NC
1935 – 1937	PILLOT Chaussures	Famille AUBAUT	NC	Fabrication de chaussures à semelle de caoutchouc	NC	Non	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1937-1979	Société TECALEMIT	AIR INTER	Environ 39 200 m²	Fabrication de durites en caoutchouc, de filtres et de graisseurs	2 bâtiments administratifs Un atelier de fabrication Un château d'eau Une chaufferie avec une cheminée associée	<u>Année : 1941 – 1943 :</u> <u>De 1946-1953</u> N°216-I-B : (2ème classe), N°60-2-b : (3ème classe), N°97 : (2ème classe), N°239 : (2ème classe), N°338-1-a : (2ème classe), N°235 : (3ème classe), N°242 : (3ème classe), N°613 : (2ème classe), N°239 ter : (3ème classe), N°309 : (2ème classe), N°293 : (3ème classe), N°282 b : (3ème classe), N°174 2 b(2ème classe), N°67-1 (2ème classe), N°95 : (3ème classe), N°174-2 : (3ème classe), N°241 : (3ème classe), N°218-1-b : (2ème classe), N°238 (3ème classe), N°244 (3ème classe), N° 215-2-c (3ème classe). N°406-1-b : (2ème classe)	Hydrocarbures : - Deux réservoirs non enterrés de liquides inflammables.2ème catégorie. Capacité de chaque réservoir <30 000L - Deux réservoirs de liquide inflammable 1ère catégorie de configuration non connue. Capacité de chaque réservoir <1500 L) Solvants, Peinture cellulosique et synthétique (capacité totale de 30.000 L) Alcools (dépôt de 150 000 L), Métaux, dégraisseurs, Encres d'impression, acides, produits minéraux irritants, vernis, charbon (dépôt de 20 000 kg)	Rejet des eaux des usines TECALEMIT dans un égout qui débouche sur la Seine un peu en aval du Pont de Choisy-le-Roi	Rejet de la cheminée de la chaufferie	NC	Chaufferie fonctionnant au fioul	Une acidité excessive des eaux rejetées dans l'égout de l'usine en juin 1950 (Ph =2,2). Plainte d'une société de pêche en raison de la destruction des poissons observée en ce point de la Seine. Un traitement des eaux avant rejet en ajoutant de la soude à été mis en place après la plainte. Une teneur de 20 mg /L en acide cyanhydrique a été observée dans les eaux rejetés dans l'égout en novembre 1950

PERIODE	**EXPLOITANT**	**PROPRIETAIRE**	**SURFACES** Limites foncières site	**ACTIVITES**	**BATIS INFRA** Constructions/ Travaux/remblais	**ICPE/Classement historique** Antériorité réglementaire **Détail des rubriques : voir tableau 8**	**PRODUITS** Typologie Stockages	**EAUX** Alimentation Traitement Rejet Réseaux Puisard	**AIR** Rejets	**DECHETS** Production stockage traitement	**ENERGIE** Sources stockages Réseaux	**EVENEMENTS** Incident Accident Bombardement Epandage
1979- 1995	AIR INTER	AIR INTER	Environ 39 200 m²	Activité tertiaires (Bureaux) et simulateurs de vol depuis 1990 (selon le donneur d'ordre)	La configuration des bâtiments (intérieure) à cette période n'est pas connue (Absence de plans et d'information concernant cette période d'exploitation). Néanmoins, d'après les photographie aérienne la configuration externe du site serait identique à l'actuelle excepté le bâtiment simulateur de vol PNC inexistant à cette période. Entre 1979 et 1995 le site comprenait : Le Bâtiment ASTROLAB Le bâtiment 50 Le bâtiment SHEDS Un restaurant d'entreprise	Aucune information n'a été retrouvée	NC	NC	NC	NC	NC	NC
1995 : Année de fusion d'AIR INTER ET AIR FRANCE (Selon le donneur d'ordre)												
De 1995 à aujourd'hui	AIR FRANCE	AIR FRANCE	Environ 39 200 m²	Activité tertiaires (Bureaux) et simulateurs de vol	Cf. Tableau 5	Cf. Tableau 9	Hydrocarbures (Fioul), aérosols, dégraisseurs, peintures, huiles pour les groupes hydrauliques	L'eau est utilisée pour le nettoyage, les sanitaires et la consommation humaine. Les eaux pluviales de toitures et de ruissellement sont directement dirigées vers le réseau communal d'eau pluviale	Rejets de la chaufferie fonctionnant au gaz	DIB[I], DEEE[II], chiffons souillés, des bio déchets, Gestion des déchets par des sociétés spécialisée	Chaufferie gaz	Non

** Non connu*

[I] : Déchets Industriel Banal

[II] Déchets d'équipements Electriques et Electroniques

Tableau 14 : Périodes principales du site d'étude – synthèse des données foncières, acteurs, activités associées et environnementales

5.5. SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES DES SOLS SUR LE SITE

Les informations collectées lors de la visite de site (questionnaire…) et de l'étude historique sont présentées dans le tableau de synthèse n°14 ci-après et sur la figure 11.

Fig. 13	Désignation /Localisation/ Activités	Risques potentiels pollution sols	Accidents ? Pollution historique ?	Produits utilisés et typologie polluants potentiels	Observations organoleptiques	Profondeurs sources potentielles pollution sols en m/sol	Autres observations Contraintes investigations (accès, nettoyage, structures…) Recommandations *Mesures d'urgence*	Sources retenues ?
Bâtiment SHEDS B.T.N								
1	4 Groupes hydrauliques des simulateurs de vol et fûts d'huiles (environ 200L/fût) (AIR France – constaté en 2021)	Fuites, égouttures	Non	Huiles (hydrocarbures pétroliers)	Non	0-1 m	Fûts sur rétention	Oui, produit utilisé potentiellement polluant mais la quantité présente et l'existence de rétention limite le risque d'impacter les sols
2	Anciens locaux de peintures (de stockages ou d'application de peinture) – Plans de 1943 et 1947 (TECALEMITE 1943-1979)	Fuites, égouttures	NC	métaux, solvants aromatiques (BTEX) et chlorés (COHV)	/	0-1 m	Actuellement des bureaux sont présents au droit de l'ancien local peinture	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
3	Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression AP 1947/1948/1950 et cessation en 1979 (TECALEMITE 1947-1979)	Fuites, égouttures	NC	Peintures et vernis synthétiques et cellulosique, alcools, charbons, acides dont acide cyanhydrique, encres, cyanures, métaux, solvants, gas-oil, fuel, essence, benzol, diluants, perchloroéthylène (PCE) Hydrocarbures et, huiles	/	0-2 m	Actuellement des bureaux sont présents au droit des anciens ateliers	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
4	2 stockages DLI 2éme et 3éme classe <30000L et > 1500L (plans 1941 et 1942) (TECALEMITE 1947-1979)	Fuites, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-2	Aucune information sur la nature du dépôt (aérien ou enterré) n'a été retrouvé Actuellement des bureaux sont présents au droit de ces anciens stockages de liquides inflammables	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
5	Ancien garage de 607 m² Plan 1947 (TECALEMITE 1947-1979)	Fuites, égouttures	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX, COHV métaux,	/	0-2 m	Actuellement des bureaux sont présents au droit de l'ancien garage	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes

Fig. 13	Désignation /Localisation/ Activités	Risques potentiels pollution sols	Accidents ? Pollution historique ?	Produits utilisés et typologie polluants potentiels	Observations organoleptiques	Profondeurs sources potentielles pollution sols en m/sol	Autres observations Contraintes investigations (accès, nettoyage, structures…) Recommandations *Mesures d'urgence*	Sources retenues ?
6	Dépôt souterrain de liquide inflammable de 2ème catégorie de 5625 L (TECALEMITE 1946)	Fuites, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-5 m	Actuellement des bureaux sont présents au droit de ces anciens stockages	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
7	Ancien transformateur - Plan de 1973 (TECALEMITE 1947-1979)	Fuites, égouttures	NC	PCB, et/ou huile diélectrique (HCT)	/	0-1	Actuellement des simulateurs de vol sont présents au droit des anciens ateliers	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
Bâtiment ASTROLAB								
8	Groupe électrogène fonctionnant au fioul	Fuites, égouttures	Non	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-2 m	à proximité du bâtiment ASTROLAB	Oui, car activité et substance potentiellement polluantes
9	Cuve enterrée de fioul (8 000 L)	Fuite, débordement	Non	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-6 m	à proximité du bâtiment ASTROLAB	Oui, car activité et substance potentiellement polluantes depuis 2011
10	Ancienne chaufferie au fuel	Fuites, égouttures	Non	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-1 m	L'ancienne chaufferie fonctionnant au fioul a fait l'objet d'un changement de combustible avant 2000. Le fioul a été remplacé par le gaz	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
11	2 cuves de 30 000 L enterrées et inertées qui ont contenu du fioul (60 000 L accumulés), Plan de 2012 (AIR FRANCE)	Fuites, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX	/	0-5 m	Les cuves alimentaient historiquement la chaufferie du bâtiment ASTROLAB. Elles ont été mises hors service et inertées	Une caractérisation de l'évolution des teneurs constatées en 2014 est recommandée
12	Transformateur de puissance	Fuites, égouttures	Non	Diélectrique (PCB et/ou huile HCT)	/	0-1	Présence d'une dalle béton au droit du transformateur	Non, car une dalle béton neuve est présente au droit du transformateur
13	Ancien transformateur situé au sous-sol Plan 1947 (TECALEMITE 1947-1979)	Fuites, égouttures	Non	Diélectrique (PCB et/ou huile HCT)	/	0-1	/	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
Bâtiment simulateurs de vol PNC								
14	Local groupe hydraulique et fûts d'huiles (environ 200L/fût) (AIR France – constaté en 2021)	Fuites, égouttures	Non	Huiles hydrauliques	/	0-1 m	/	Oui, produit potentiellement polluant mais faible quantité présente et existence de rétention limitant le risque d'impacter les sols

Fig. 13	Désignation /Localisation/ Activités	Risques potentiels pollution sols	Accidents ? Pollution historique ?	Produits utilisés et typologie polluants potentiels	Observations organoleptiques	Profondeurs sources potentielles pollution sols en m/sol	Autres observations Contraintes investigations (accès, nettoyage, structures…) Recommandations *Mesures d'urgence*	Sources retenues ?
15	Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression AP 1947/1948/1950 et cessation en 1979 (TECALEMITE 1954-1979)	Fuites, égouttures	NC	Peintures et vernis synthétiques et cellulosique, alcools, charbons, acides dont acide cyanhydrique, encres, cyanures, métaux, solvants, gas-oil, fuel, essence, benzol, diluants, perchloroéthylène Hydrocarbures et, Huiles	/	0-2 m	Cet atelier a été démoli entre 1974 et 1976. La zone a été réaménagée et le bâtiment simulateur de vol PNC a été construit au droit de l'atelier en 2007.	Oui, car activité et produits potentiellement polluants
16	Anciens stockages de nature inconnue observés sur les photographiées aériennes entre 1951 et 1968	Fuites, égouttures	NC	Non connus	/	0-2 m	La zone de stockage a été observée entre 1947 et 1972.au Sud-ouest du site. La nature générique des matières stockées n'est pas connue. La zone a été réaménagée et le bâtiment simulateur de vol PNC a été construit en 2007	Oui, car activité potentiellement polluante
17	Ancienne cuve à axe vertical (Photographie aérienne 1977 TECALEMIT)	Fuites, débordement	NC	Non connu	/	0-2	/	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
Bâtiment 50								
18a	Local batteries (AIR France constaté en 2021)	Fuites, égouttures	NC	Sulfates, pH, plomb	/	0-1 m	/	Oui, car activité potentiellement polluante
18b	Ancien dépôt de peinture cellulosique de 40 000 L (TECALEMITE 1946)	Fuites, égouttures	NC	Peintures et vernis synthétiques et cellulosique	/	0-1 m	/	Oui, car produit potentiellement polluante
19	Stockages de pièces et atelier de maintenance (TECALEMITE et AIR FANCE 1947 - 2021)	Fuites, égouttures	Non	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX, métaux, solvants chlorés (COHV)	/	0-2 m	Le bâtiment 50 a été utilisé comme hangar entre 1951 et 1971 par la société TECALEMIT	Oui, car activité potentiellement polluante
20a	Stockages fûts d'huiles (200L/fût) constaté à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment 50	Fuites, égouttures	Non	Huiles hydrauliques	/	0-1 m	/	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes

Fig. 13	Désignation /Localisation/ Activités	Risques potentiels pollution sols	Accidents ? Pollution historique ?	Produits utilisés et typologie polluants potentiels	Observations organoleptiques	Profondeurs sources potentielles pollution sols en m/sol	Autres observations Contraintes investigations (accès, nettoyage, structures…) Recommandations *Mesures d'urgence*	Sources retenues ?
20b	1 ancien DLI (Gasoil, fioul) aérien de 1ere classe de capacité de 41 700 L (TECALEMITE 1946)	Fuites, égouttures, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), BTEX, HAP	/	0-2 m	La zone ayant accueilli ce dépôt de liquides inflammables a été réaménagée. Elle correspond à une zone de stockage du bâtiment 50.	Oui, car substances potentiellement polluantes
21	Ancien dépôts aérien de liquide inflammables <30 000 L (2ème classe 2éme catégorie) plans 1943 (TECALEMITE 1943-1979)	Fuites, égouttures, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), BTEX, HAP	/	0-2 m	La zone ayant accueilli ce dépôt de liquides inflammables a été réaménagée. Elle correspond à l'atelier de maintenance du bâtiment 50.	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
Zone nord du site								
22	Ancien stockage sous abri de nature générique inconnue, situé au nord-est du site (photographies historiques de 1951 à 1968)	Infiltration dans le sol	NC	NC	/	0-1 m	/	Oui ; car activité potentiellement polluante
23	Ancienne chaufferie ayant fonctionné au charbon, puis au fuel Plan TECALEMIT 1943 -1973	Fuites, égouttures	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX, métaux	/	0-2 m	Le local chaufferie a été démoli et la zone a été réaménagée et transformée en parking sous terrain	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
24	Ancien local transformateur et compresseur Plan 1951 (TECALEMITE 1951-1979)	Fuites, égouttures	NC	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX, métaux, PCB	/	0-2 m	Le local transformateur et compresseurs a été démoli et la zone a été réaménagée et transformée en parking sous terrain	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
25	Ancien stockage de charbon (20 000 kg) (TECALEMIT 1943 - 1973)	Infiltration dans le sol	NC	Aluminium, fer	/	0-2 m	L'ancienne zone de stockage de charbon situé à proximité de l'ancien local chaufferie été réaménagée et transformée e parking sous terrain	Oui, car substances potentiellement polluantes
26	Cheminée de l'ancienne chaufferie	Retombées atmosphériques des gaz de combustion	NC	noir de carbone (suies), HAP	/	0-1 m	/	Oui, car activité et substance potentiellement polluantes et risque de retombées atmosphériques
21	DLI (Gasoil, fioul) aérien de 2 ème classe de capacité de 36 528 L (TECALEMIT 1946)	Fuites, égouttures, débordement	NC	Hydrocarbures (HCT), BTEX, HAP	/	0-2 m	/	Oui, car substances potentiellement polluantes

Fig. 13	Désignation /Localisation/ Activités	Risques potentiels pollution sols	Accidents ? Pollution historique ?	Produits utilisés et typologie polluants potentiels	Observations organoleptiques	Profondeurs sources potentielles pollution sols en m/sol	Autres observations Contraintes investigations (accès, nettoyage, structures…) Recommandations *Mesures d'urgence*	Sources retenues ?
Restaurant								
27	La fosse de désensablage et décantation	Infiltration, débordement	Non	Non connu	/	0-4 m	Aucune information sur la nature des substances utilisées n'a été transmise. Ces installations sont inaccessibles.	Oui, car activité et substance potentiellement polluantes
28	Station de traitement des eaux	Infiltration, débordement	Non	Non connu	/	0-4 m		Oui, car activité et substance potentiellement polluantes
29	Cuve dont l'usage est inconnu Plan AIR FRANCE 2021	Infiltration, débordement	NC	Non connu	/	0-4 m	Aucune information sur la nature des substances utilisées n'a été transmise. Ces installations sont inaccessibles.	Oui, car activité et substances potentiellement polluantes
Sources potentielles de pollution relatives aux activités de la société TECALEMIT référencées mais NON LOCALISABLES								
30 à 36	1 dépôt d'alcool d'une quantité <150 000 L (référencé en 1946) 1 DLI de surface de plus de 6000 L (référencé en 1947) 1 DLI aériens de 30 000 L (futs) de 1 ère catégorie (référencé en 1948) 1 DLI souterrain de 5 000 L (1951) Stockage de diluant - Quantité de diluant utilisée : 12 T/an en 1973 Réservoir verticale aérien de fuel (60 000 L) alimentant la chaudière fonctionnant anciennement au charbon (mise en place en 1973) Stockage de Perchloroéthylène en cuve 1000L et stockage en réservoir de 6000 L (référencé en 1973)	Infiltration, débordement	NC	HCT, BTEX, HAP, Alcools, COHV	/	0-2 m	L'existence de ces dépôts a été révélée suite à l'examen des documents historiques échangés entre l'exploitant TECALEMIT et l'Administration. Néanmoins, leurs localisations précises sur le site n'ont pas pu être établies	Oui, car substances potentiellement polluantes

NC : Non Connu
DLI : Dépôt de Liquides Inflammables
*NB : **Mesures d'urgence** : désigne les mesures correctives liées à la protection de l'environnement et de la santé publique (suite visite de site A100)*

Tableau 15 : Synthèse intégrant les observations réalisées lors de la visite du site (date 08/06/2021) et les données collectées lors de l'étude historique (annexes 1, 2 et 3) - sources potentielles de pollution des sols retenues

Les sources potentielles de pollution non localisées sont retenues à titre indicatif et pour mémoire mais ne pourront pas être caractérisées par la technique du sondage.

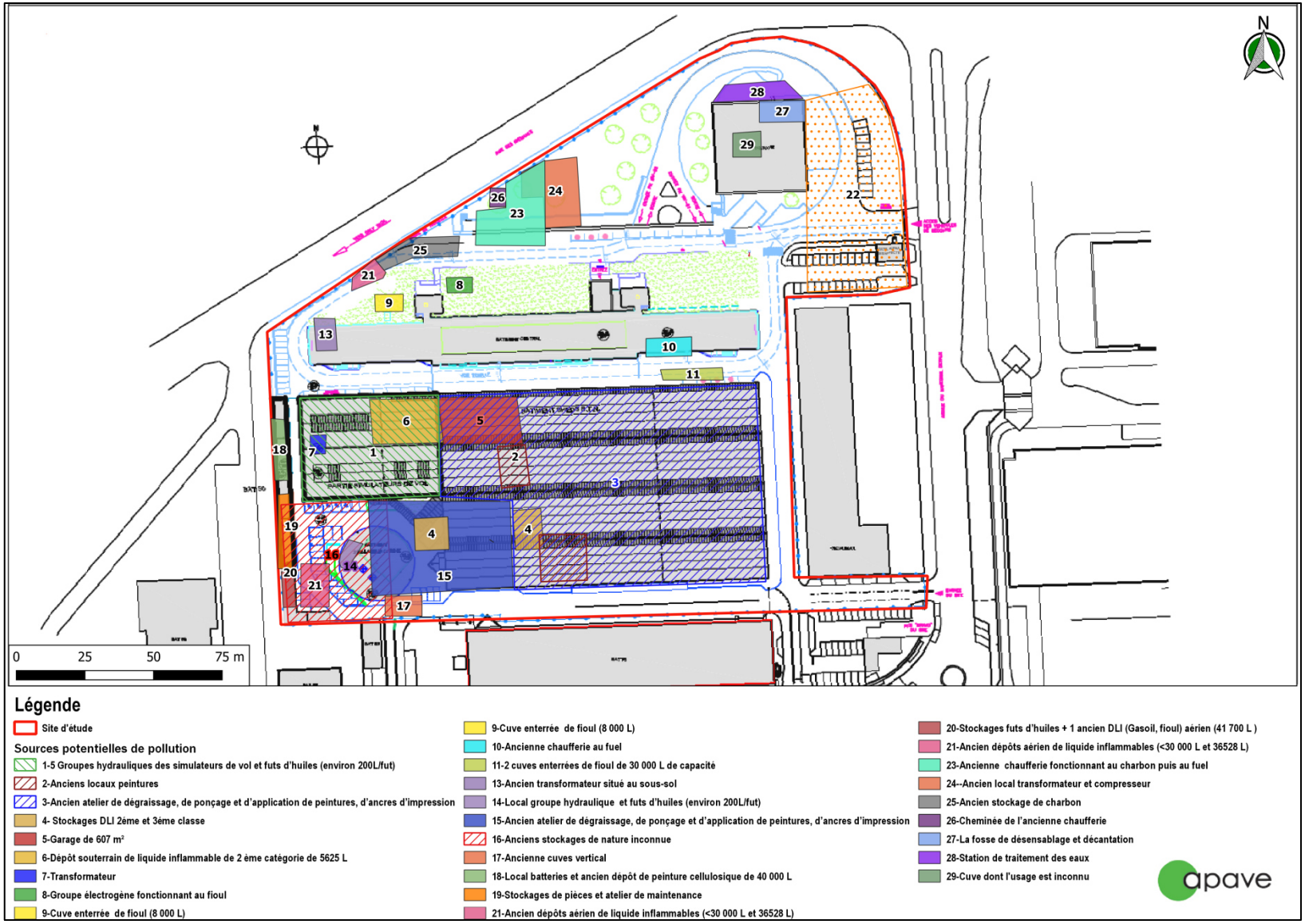

Figure 13 : Localisation des sources potentielles de pollution des sols retenues et identifiées

CHAPITRE 6 : ETUDE DE VULNERABILITE (A120)

6.1. SOURCES D'INFORMATIONS CONSULTEES

Les sites Internet consultés sont notamment les suivants :

- Géoportail : https://www.geoportail.gouv.fr/
- Photographies aériennes historiques : https://remonterletemps.ign.fr/
- Cadastre : https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do
- Données géologique et hydrogéologiques : http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do
- Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines : ADES : http://www.ades.eaufrance.fr/
- Bases de données BASIAS : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/
- Bases de données BASOL : https://basol.developpement-durable.gouv.fr/
- Bases de données SIS : http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/
- Documents de gestions concernés : http://www.gesteau.fr/consulter-les-sdage
- Données sur les risques du territoire : http://www.georisques.gouv.fr/
- Portail thématique sur les eaux souterraines : http://www.brgm.fr/projet/siges-portails-thematiques-regionaux-sur-eaux-souterraines

6.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Contexte régional :

Selon la carte géologique de CORBEIL ESSONNES (BRGM n°219) à l'échelle 1/50000ème, la partie est de la zone d'étude repose sur des formations géologiques de limons des plateaux du Quaternaire tandis que la partie ouest du site repose sur les calcaires de Bries du Sannoisien (Oligocène inférieur) (cf. **figure 14**).

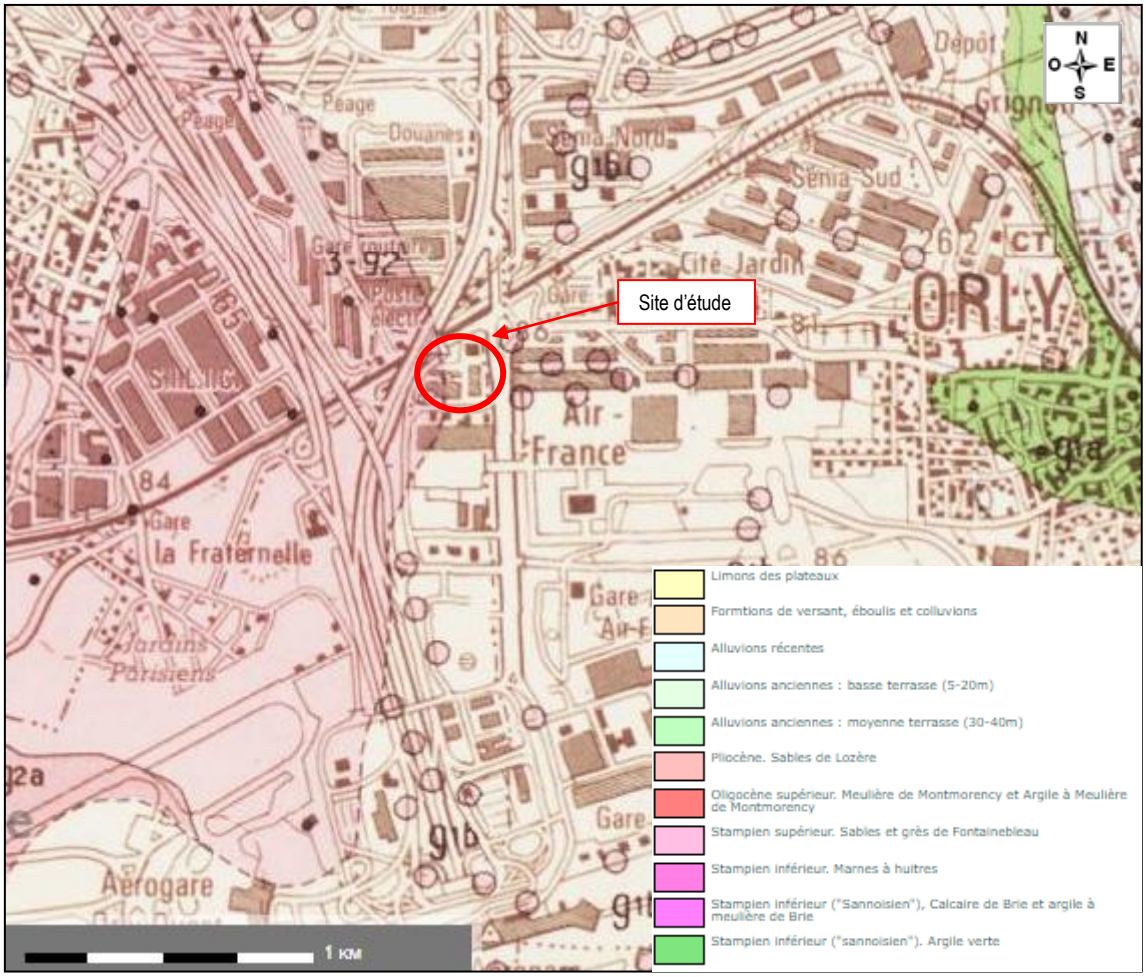

Figure 14 : Formations géologiques au droit du site (source Infoterre)

Contexte local :

Les données disponibles locales (BSS000RLPZ situé au droit du site ; X : 653475 m ; Y : 6849678 m ; Z : 85,5 m NGF) montrent que le site comprend les formations suivantes du haut vers le bas :

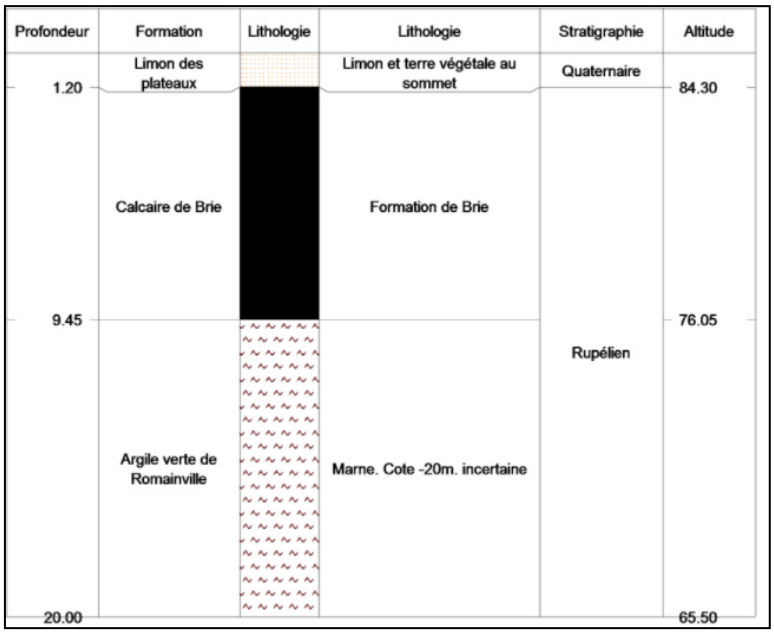

Figure 15: Coupe géologique de l'ouvrage BSS000RLPZ situé au droit du site (source : Infoterre)

6.3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Contexte régional :

Selon la notice de la carte géologique de CORBEIL ESSONNES (BRGM n°219), la nappe d'eau souterraine la moins profonde présente sur la zone d'étude est la nappe des calcaires de Brie.

Contexte local :

D'après la base de données BDLISA, le SIGES Seine Normandie et la carte (BRGM n°219), la nappe d'eau souterraine la moins profonde au droit du site est la nappe des marnes à huitres du Stampien (Masse d'eau 107AI01) suivi de la nappe des calcaires de Brie du Rupélien (Masse d'eau 107AK01) présente à environ 5m de profondeur.

Une étude hydrogéologique a été réalisée sur le site en date du 09/07/2015 par la société Arcadis, en réponse à la demande de la préfecture de l'Essonne qui a jugé nécessaire qu'une étude soit menée afin de comprendre le contexte hydrogéologique local.

Résultat de l'étude « Extrait du rapport Arcadis N°FR0010-003359-ETU-00005-RPT-A01 ».

Dans le secteur d'étude, à faible profondeur, la recharge des aquifères dépend directement des eaux météoriques. Ainsi, l'infiltration se fait dans un premier temps dans les remblais et dans les limons. Au sein des limons et des remblais, des niveaux d'eau souterraine de faibles extensions peuvent être rencontrés. Ces niveaux d'eau discontinus ne permettent pas d'établir une piézométrie.

Puis les eaux de percolation, issues des remblais et des limons, alimentent l'aquifère des calcaires de Brie. L'aquifère, d'une épaisseur pouvant atteindre jusqu'à 11 m, repose sur les marnes vertes, parfaitement imperméables. L'exutoire naturel de cet aquifère est constitué de lignes de sources.

L'aquifère des calcaires de Brie est peu profond et n'est pas protégé par des horizons imperméables sus-jacents, ainsi, il est vulnérable à d'éventuelles pollutions de surface.

D'après la littérature, le calcaire de Brie a une perméabilité comprise entre 10^{-4} et 10^{-6} m/s. Ces variations significatives de perméabilité sont dues à des faciès géologiques divers et à des différences d'altération des calcaires.

Sous-jacent au calcaire de Brie, se trouve également une nappe de faible puissance, partiellement saturée, à la base des marnes de Pantin, reposant sur l'horizon imperméable des marnes d'Argenteuil. Cette formation aquifère des marnes de Pantin est peu productive et ainsi, peu de données sont disponibles concernant ses caractéristiques hydrodynamiques. Par ailleurs, les marnes de Pantin n'ont pas de relation hydraulique avec les calcaires Brie, à cause de la présence des marnes vertes imperméables et sus-jacentes.

Profondeur et sens d'écoulement des eaux souterraines : « Extrait du rapport Arcadis N°FR0010-003359-ETU-00005-RPT-A01 »

A faible profondeur, des niveaux piézométriques discontinus et de faible extension, sont rencontrés dans les couches de remblais et de limons en surface. Ces niveaux piézométriques ne permettent néanmoins pas de définir une piézométrie.
En revanche, les eaux météoritiques percolant aux travers de ces horizons de remblais ou de limons alimentent directement l'aquifère des calcaires de Brie sous-jacent, entre 5 et 10 m de profondeur, pour former un horizon saturé continu. Cet aquifère est une nappe libre, dont le sens d'écoulement des eaux suit la topographie des argiles vertes imperméables et sous-jacentes. D'après les mesures effectuées par ARCADIS, entre 2013 et 2015, au droit du site, le sens d'écoulement des eaux des calcaires de Brie est toujours orienté vers le nord.

Sur la base des éléments issus de la littérature et à partir des observations et des mesures de terrain effectuées par ARCADIS, la présence d'une véritable nappe superficielle est à exclure. En revanche, des circulations peu profondes peuvent avoir lieu à la faveur d'une géologie hétérogène, au sein de l'aquifère des calcaires de Brie. En effet, l'aquifère est constitué d'une géologie variable, alternant des bancs calcaires et des bancs marno-calcaires, ayant des perméabilités différentes. La profondeur piézométrique de l'aquifère, entre 5 et 10 m dans le secteur d'étude, explique :

- les venues d'eau observées, vers 5,5 m de profondeur lors de la foration de Pz1 à Pz3 ;
- mais aussi les écoulements observés vers 2,4 m de profondeur pour Pz4 puisque l'ouvrage présente une altitude inférieure en moyenne à 3,5 m par rapport à l'ensemble des autres piézomètres. Ces écoulements sont aussi à relier à l'aquifère des calcaires de Brie.

Le sens d'écoulement des eaux souterraines au droit du site défini à l'issue des mesures de décembre 2020 est du sud vers le nord et le nord/nord-ouest (Cf. Figure 15).

De façon générale, le niveau des eaux souterraines dépend du contexte hydrogéologique régional et des conditions locales d'écoulement et notamment des éventuelles influences anthropiques ; ce niveau est variable à l'échelle annuelle selon les périodes de hautes eaux et basses eaux.

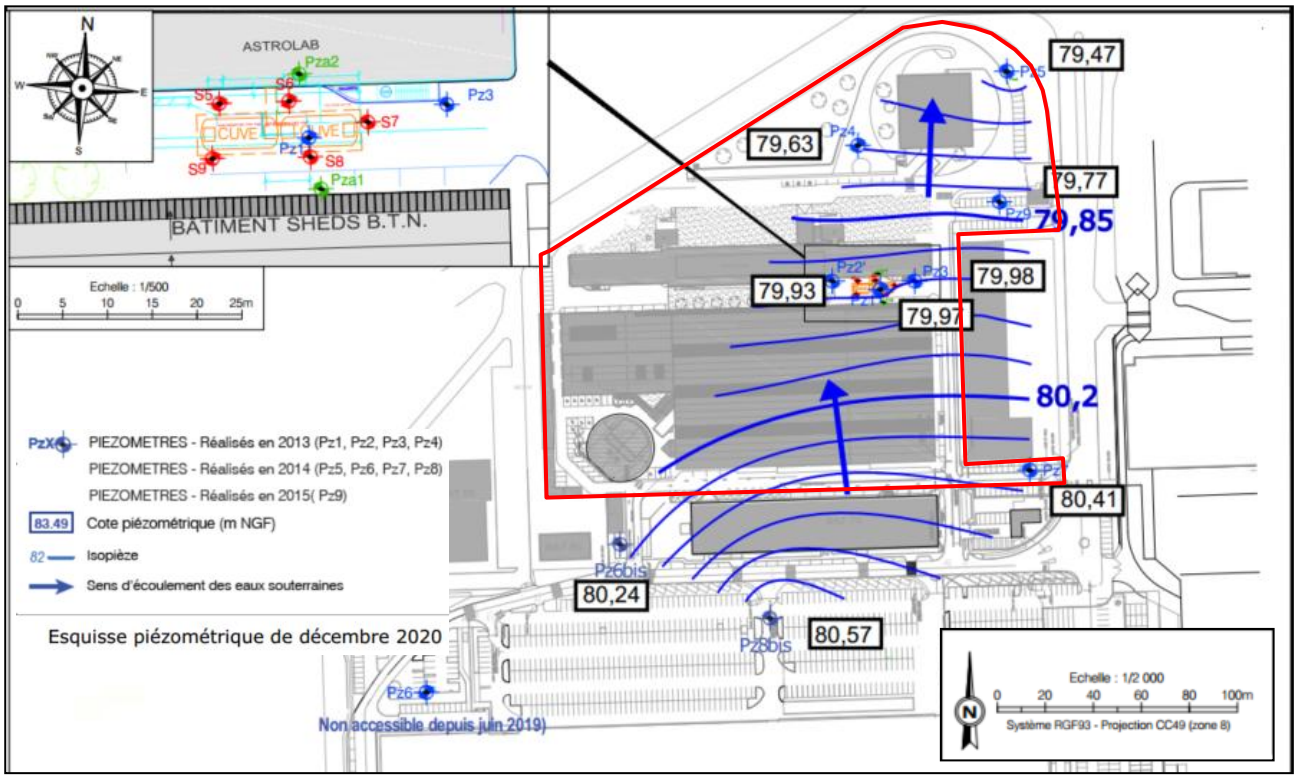

Figure 16 : Esquisse piézométrique de décembre 2020 (S (Source : Donneur d'ordre – Rapport ARCADIS N°FR155-000471-16-RPT-A01)

Selon les mesures effectuées lors des campagnes de prélèvement des eaux souterraines par la société ARCADIS, en moyennant les niveaux relevés sur la période 2015-2018, le niveau d'eau au droit du site est compris entre 5,4 et 6,9 m.

<u>Vulnérabilité :</u>

La protection naturelle d'une nappe est assurée par :

- l'épuration biologique dans le sol, qui dégrade une partie des substances potentiellement polluantes
- la filtration, l'adsorption et les échanges d'ions qui ont lieu dans les terrains de couverture à faible perméabilité.

La vulnérabilité d'une nappe peut être définie comme l'ensemble des conditions naturelles qui régissent l'infiltration d'une substance polluante vers la nappe, puis sa propagation dans celle-ci vers les exutoires.

Quatre critères principaux peuvent être retenus pour hiérarchiser la vulnérabilité du milieu :

- la nature et la perméabilité des terrains de recouvrement de l'aquifère
- l'épaisseur des terrains de couverture
- la profondeur de la nappe qui détermine la hauteur de la zone non saturée
- la nature de l'aquifère

Compte tenu du faible recouvrement et de sa nature limoneuse et selon les données de la carte ci-dessous la nappe souterraine au droit du site est considérée fortement vulnérable aux pollutions de surface.

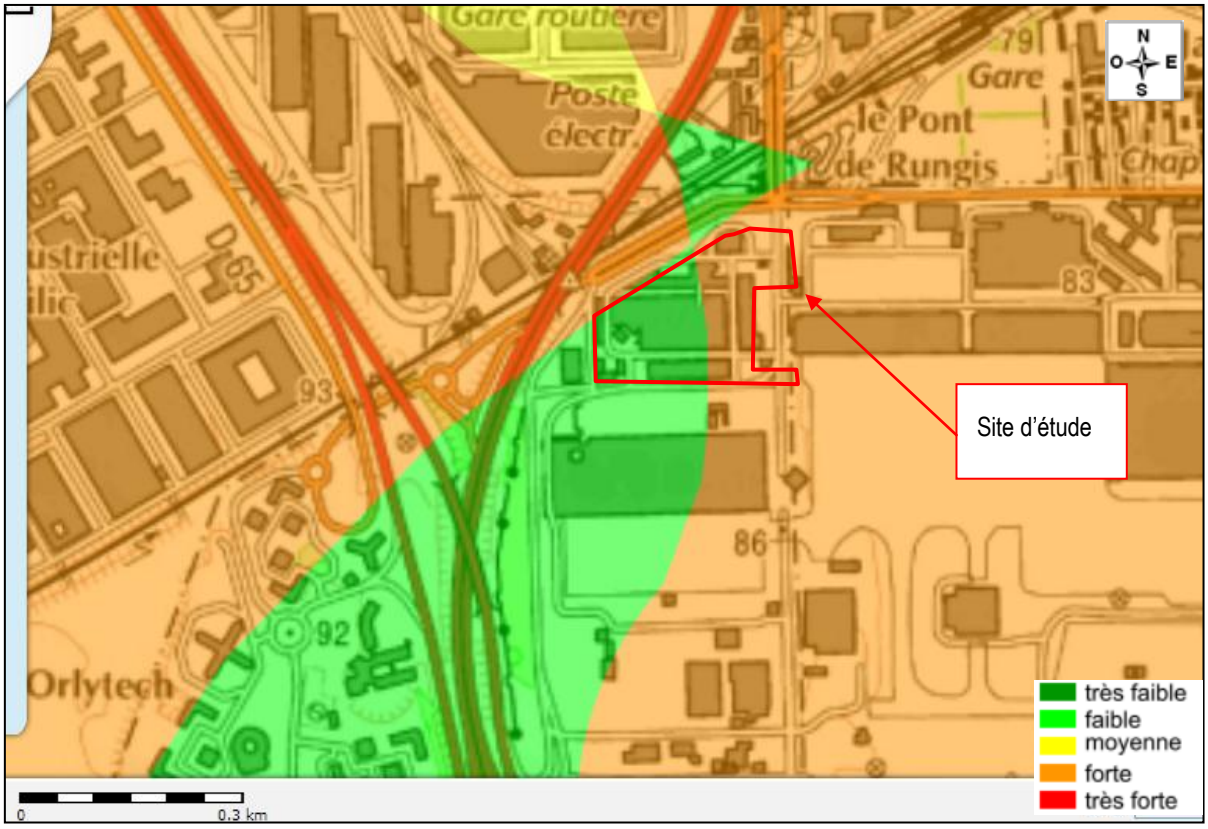

Figure 17 : Carte de vulnérabilité des eaux souterraines (Source : SIGES Seine Normandie)

Usage(s) des eaux souterraines

Le tableau suivant précise les usages des eaux souterraines sur site et hors site da ns son environnement rapproché (< 1000 m et notamment aval selon le sens d'écoulement estimé).

Usages des eaux souterraines ?	Oui	Non	NC*	Informations complémentaires le cas échéant
Est-ce que le site **est intégré dans** un périmètre de protection de captage public utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) ?		X		Source : ARS
Est-ce que le site comprend **en aval hydrogéologique** un captage public utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) ?		X		
Est-ce que le site comprend **en aval hydrogéologique** un ou des ouvrage(s) d'exploitation d'eau souterraine (exemple forage industriel ou agricole…) ?		X		
Est-ce que le site comprend **en aval hydrogéologique** un ou des points d'eau souterraine non exploité(s) (exemple ancien puits…) ?			X	La présence de points d'eaux non déclarés ne peut être exclue, notamment chez des particuliers ayant réalisés un puits dans leur propriété, sans déclaration préalable.
Est-ce que le site comprend **en aval hydrogéologique** un ou des ouvrage(s) de surveillance des eaux souterraines (exemple piézomètre…) ?		X		
Est-ce que le site comprend **dans son emprise** un ou des ouvrage(s) d'exploitation d'eau souterraine (exemple forage…) ?		X		
Est-ce que le site comprend **dans son emprise** un ou des points d'eau souterraine non exploité(s) (exemple ancien puits…) ?	X			Le BSS000RLPZ situé au droit du site (Limite nord-ouest du site). L'ouvrage a été réalisé afin d'analyser les eaux souterraines par la société Chaussures Pillot en 1933.
Est-ce que le site comprend **dans son emprise** un ou des ouvrage(s) de surveillance des eaux souterraines (exemple piézomètre…) ?		X		Le site comprend un réseau de piézomètres fonctionnel. Ce réseau est initialement constitué de 9 piézomètres de profondeur allant de 7;5 m à 13 m situé sur l'ensemble du site air France (en jaune sur la Figure.15) réalisé entre 2013 et 2018. Deux piézomètres (Pz6 et Pz8) ne sont plus accessib le depuis juin 2018. Le site d'étude (En rouge sur la figure 15) comprend 6 piézomètres.
Est-ce que le site comprend **dans son emprise** un ou des ouvrage(s) d'infiltration des eaux (exemple puisard…) ?		X		

*Non connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)

Tableau 16 : Identification des usages des eaux souterraines sur site et dans son environnement rapproché

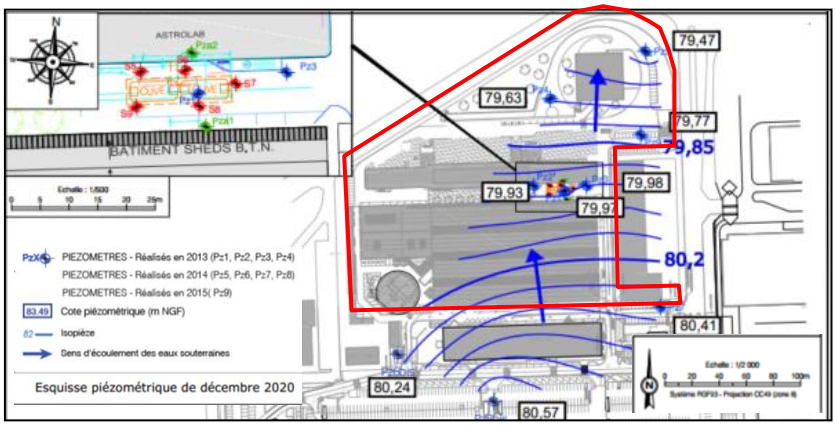

Figure 18 : Localisation de du réseau de piézomètre du site AIR FRANCE (Source: Donneur d'ordre – Rapport ARC ADIS N°FR155-000471-16-RPT-A01

Numéro BSS	Position (amont/aval hydraulique site)	Distance au site (m)	Profondeur de l'ouvrage (m)	Altitude (m) de l'ouvrage	Nappe concernée	Utilisation du forage
BSS000RLPZ	Situé au droit du site (Amont hydrogéologique)	/	120	85,5 m (Précisons RNG)	nappe des calcaires de Brie	Eau industrielle
BSS000RLNJ	Amont	1600 au sud du site	25	Non renseignée	nappe des calcaires de Brie	Reconnaissance

Tableau 17 : Identification des points d'eaux dans l'environnement immédiat du site (source Infoterre/BSS - rayon 2 km)

Données hydrogéologiques locales :

Le tableau suivant précise si des données hydrogéologiques spécifiques sont disponibles à l'échelle du site.

Données hydrogéologiques locales disponibles ?	Oui	Non	Informations complémentaires le cas échéant
Niveau des eaux souterraines		X	Niveau estimé entre 5,4 et 6,9 m de profondeur par rapport au sol (Source : Rapport Bilan Quadriennal du 21/11/2019 réalisé par la société ARCADIS)
Carte piézométrique	X		Cartes piézométriques réalisées entre 2015 et 2018 dans le cadre du suivi de la qualité des eaux souterraines (Cf. **Annexe 4**)
Qualité des eaux souterraines	X		La qualité des eaux souterraine au droit du site fait l'objet d'un suivi depuis 2013 suite aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2015-PREF/DRCL/BPAFI/SSPILL/637 du 28/08/2015 Le bilan quadriennal réalisé en 2020 (suite aux 9 campagnes de prélèvement entre novembre 2013 et décembre 2017) par la société Arcadis a permis d'avancer les éléments suivants : - un impact récurrent en HC C5-C40 associé à des teneurs significatives en 16 HAP au droit Pz1, Pz2' et Pz3 (zone 3 – Cf. Figure 15) et associé à la présence de manière récurrente de phase libre d'hydrocarbures (du film à plusieurs centimètres d'épaisseur) ou d'irisations. Ces impacts ne sont pas retrouvés en aval de la zone (Pz4 et Pz5) un impact récurrent en arsenic au droit de Pz1, Pz2' et Pz3, sans lien avec les cuves enterrées de FOD ; - la présence récurrente en COHV (et particulièrement en tétrachloroéthylène et trichloroéthylène) sur la majorité des ouvrages, non imputable aux cuves enterrées de FOD avec des dépassements sur Pz3 et dans une moindre mesure sur Pz5. Selon Air France, ces teneurs pourraient provenir de l'ancien atelier de mécanique – avions, au droit du bâtiment HN6 où une activité de peinture et une soute à ingrédient étaient présentes ; - un impact en benzène au droit de Pz1 et Pz3 qui n'est plus constaté depuis juin 2017
Relation eaux souterraines / eaux de surfaces		X	
Travaux/ouvrages de drainage		X	

*NC : Non Connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)

Tableau 18 : Données hydrogéologiques locales disponibles

6.4. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le tableau suivant présente une synthèse des données hydrologiques de la zone d'étude en lien avec le site.

Données hydrologiques de la zone d'étude	Informations (et renvoi éventuel fig/tab/annexe)
Le site est-il localisé en zone inondable ?	Non Toutefois, il a été indiqué par le donneur d'ordre que des inondations ont eu lieu et observées au droit des galeries techniques. L'année de la survenue des inondations n'a pas pu être donnée. Compte tenu du contexte hydrologique (absence de cours d'eau à proximité du site) et la faible profondeur de la nappe souterraine au droit du site, il peut être considéré que les inondations observées dans les galeries sont liées à une remontée de la nappe.
Premier milieu récepteur aval exutoire canalisé des eaux pluviales et/ou eaux usées (le cas échéant) du site	EP/assainissement de la ville
Configuration spécifique le cas échéant du premier milieu récepteur aval vis-à-vis du site	Non
Milieu récepteur aval à l'échelle du sous bassin versant (et distance vis-à-vis du site)	La Seine située à 4 km au nord-est du site
Usage sensible milieu récepteur en aval du site : prise d'eau pour l'Alimentation Publique en Eau Potable (AEP) / Périmètre de Protection	Non (Source ARS)
Autres usages sensibles milieu récepteur en aval du site (y compris potentiels si incertitudes) O/N/NC	Non (Source ARS)
SAGE (bassin versant)	Orge-Yvette
SDAGE	Seine-Normandie

SAGE/SDAGE : les objectifs et enjeux de ces Schémas de Gestion visent à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux et ressources associés ; O : Oui/ N : Non / NC : Non Connu : les données disponibles ne permettent pas de répondre de façon définitive (incertitude)

Tableau 19 : Données hydrologiques

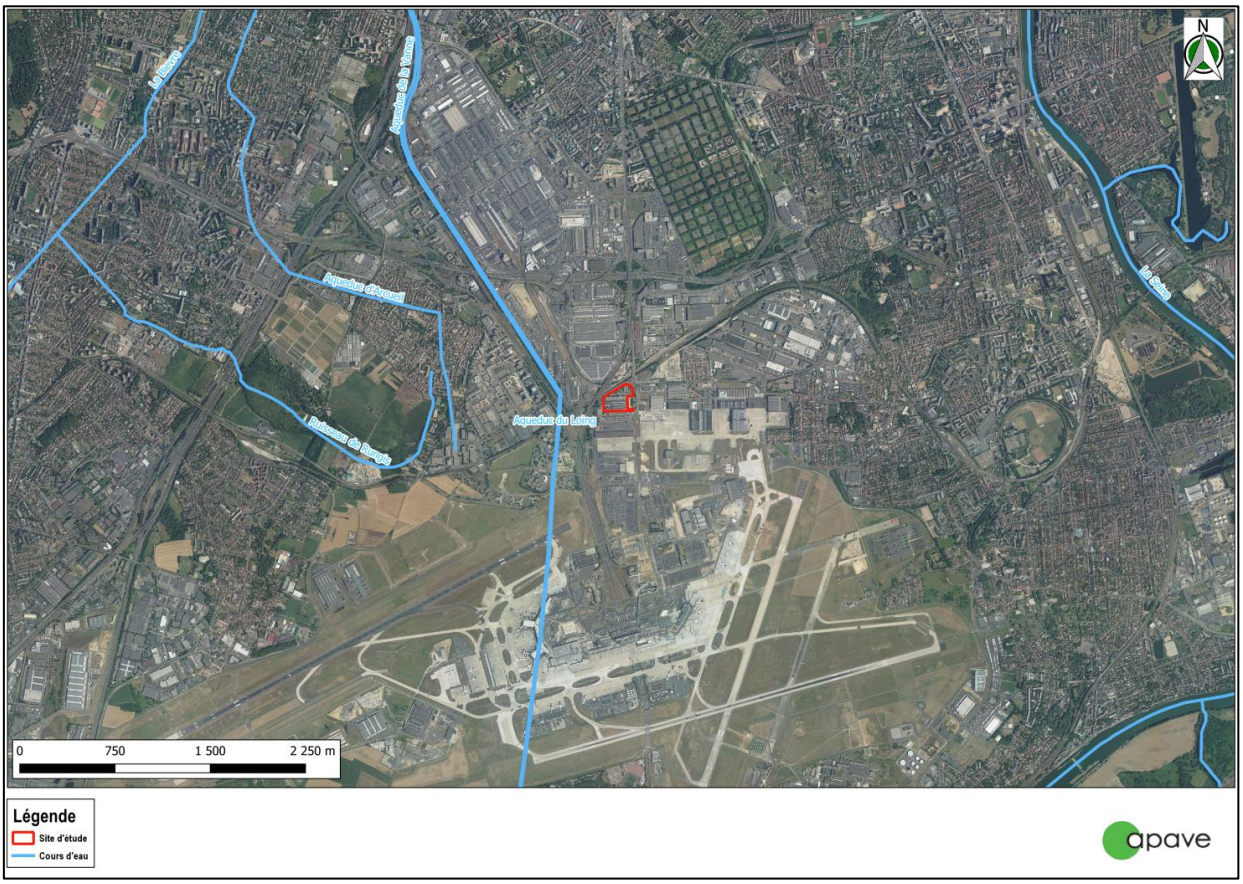

Figure 19 : Contexte hydrologique dans l'environnement rapproché du site (Source Geoportail)

6.5. CONTEXTE METEOROLOGIQUE

Le tableau suivant présente une synthèse des données climatologiques de la zone d'étude.

Données climatologiques (ORLY – Période 1991-2010)	Informations
Hauteur de pluie moyenne annuelle (cumul mm en 2010)	698 mm
Vents dominants - secteurs	Sud-ouest

Tableau 20 : Données météorologiques sur la zone d'étude

6.6. PATRIMOINE NATUREL

Le tableau suivant précise si il existe ou pas une zone d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel au niveau du site et/ou dans son environnent rapproché (distance de 100 m).

Zone d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel (source internet base DREAL)	Oui	Non	Informations complémentaires le cas échéant (désignation base DREAL)
Est-ce que le site est localisé dans une zone d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel ?		X	
Est-ce que l'environnement rapproché du site (100m) comprend une zone d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel ?		X	

Tableau 21 : Données sur le patrimoine naturel dans l'environnement rapproché du site d'étude (100 m)

6.7. OCCUPATION DES SOLS DANS L'ENVIRONNEMENT RAPPROCHE DU SITE

Le tableau ci-dessous présente l'occupation des sols et les activités présentes dans l'environnement du site au moment de la visite. Le rayon de visite des abords est de l'ordre de 100 m.

Secteurs	Nature des limites séparatives avec l'environnement Voies d'accès	Occupation des sols environnement immédiat Typologie recouvrement sols	Photographies environnement extérieur	Zonage PLU
Nord	Grillage séparatif	Route D167A et voie SNCF		UI 'Zone d'activité)

Secteurs	Nature des limites séparatives avec l'environnement Voies d'accès	Occupation des sols environnement immédiat Typologie recouvrement sols	Photographies environnement extérieur	Zonage PLU
Sud	Rue du Maréchal Devaux	Friche industrielle (terrain vague enherbé)		UZ (Plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly
Est	Rue du Maréchal Devaux	Aéroport d'Orly (Val-de-Marne)		UZ (Plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly
Ouest	Mur du batiment 50	Parking d'un batiment AIR France		UZ (Plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly

Tableau 22 : Occupation des sols dans l'environnement rapproché du site

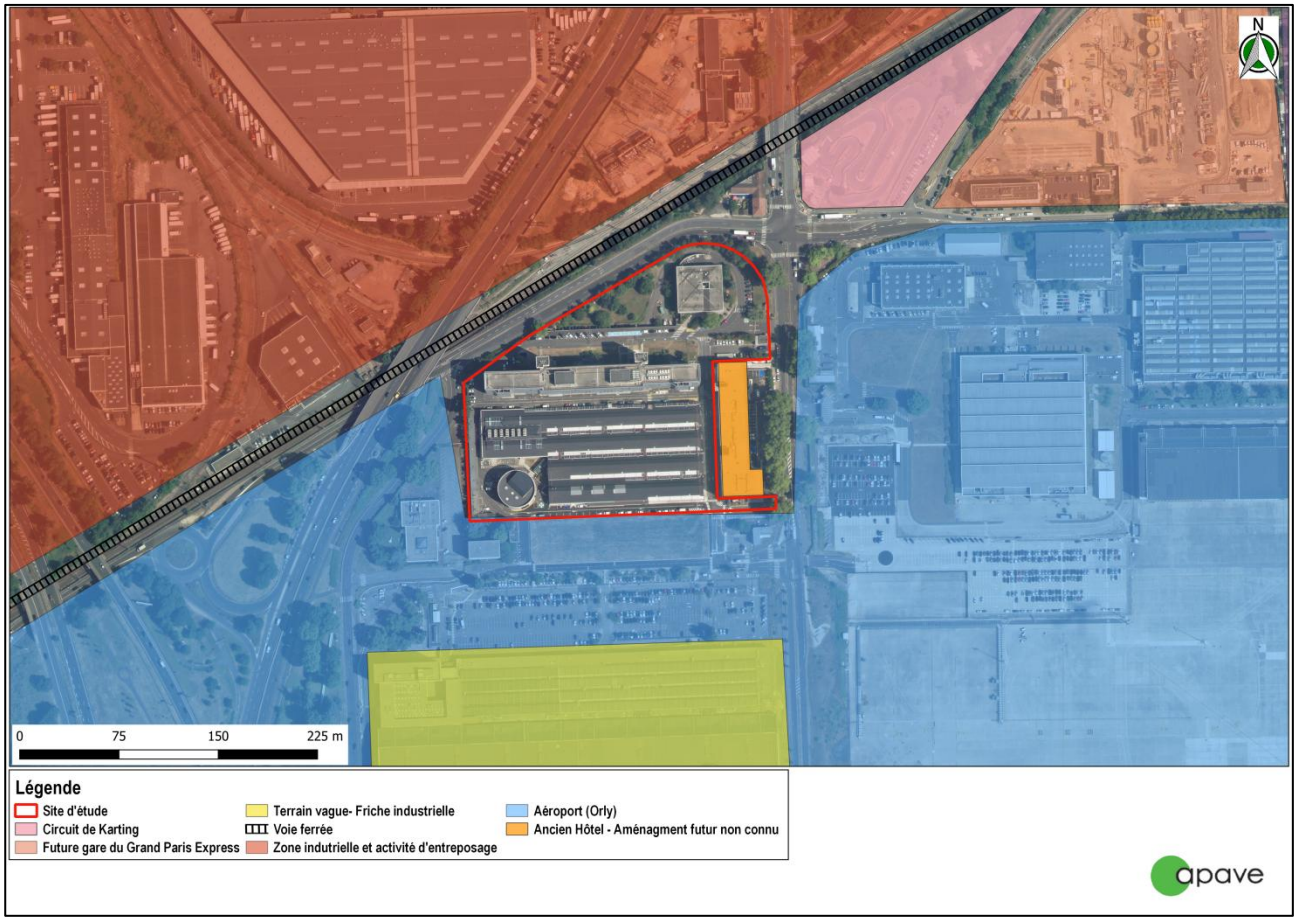

Figure 20 : Occupation des sols dans l'environnement rapproché du site (extrait Geoportail)

6.8. SYNTHESE SUR LA VULNERABILITE ET SENSIBILITE DES MILIEUX RETENUS

Le tableau ci-dessous précise en synthèse quels sont les milieux (jugés pertinents au regard du contexte) retenus en terme de vulnérabilité et sensibilité à l'issue de la prestation A120.

Milieux	Vulnérabilité (degré de protection du milieu)	Sensibilité (usage)	Milieu retenu ?
Eau souterraine	Vulnérable (formation géologique perméable)	Hors périmètre de protection Sensible : présence de puits de particuliers en aval ne pouvant être exclue	OUI
Eau de surface	Pas d'eaux de surface sur site	Pas d'usage sensible en aval du site (pêche irrigation eau potable)	NON
Milieu naturel	Le site n'est pas localisé dans une zone de protection du milieu naturel ou en amont hydrologique ou à proximité immédiate	Sans objet	Sans objet

Tableau 23 : Milieux retenus et non retenus à l'issue de la prestation A120

CHAPITRE 7 : SCHEMA CONCEPTUEL PRELIMINAIRE

7.1. ACTIVITES ET SUBSTANCES POTENTIELLEMENT POLLUANTES IDENTIFIEES

Les sources de pollution potentielles des sols retenues sur le site sont présentées de façon détaillée dans le **tableau n°14** (non reprises ici). Les composés traceurs du risque identifiés associées à ces sources ont été retenus sur la base de leurs principales propriétés de mobilité (caractéristiques physico-chimiques : volatilité, solubilité…) et toxicologiques.

7.2. IDENTIFICATION DES VECTEURS DE TRANSFERT

Les vecteurs possibles/potentiels de migration des substances dans les différents milieux considérés sont identifiés dans le tableau de synthèse d'étude préliminaire des scénarios d'expositions ci-après.

7.3. IDENTIFICATION DES CIBLES ET/OU ENJEUX A PROTEGER

A ce stade préliminaire de la démarche de cession, les récepteurs (cibles) considérés sont les futurs usagers :

- de type population générale « **SUR SITE** »,
- fréquentant les espaces localisés au droit des sources potentielles de pollution du sol et du sous-sol.

NB : Le cas échéant, les questions qui pourraient se poser lors de l'élaboration du Schéma Conceptuel sur le volet « HORS SITE » nécessiteraient des investigations complémentaires sur les eaux souterraines pour y répondre (la réalisation de piézomètres est non prévue à ce stade de la démarche dans la présente mission).

Les hypothèses retenues pour les conditions d'usages sur la base des données disponibles sont présentées dans le tableau suivant :

Conditions d'usages futurs	Oui	Non	?	Source données/observations
Est-ce que l'usage et l'état futur du site seront identiques à ceux constatés lors de la visite de site (actuel) ? *Conservation : bâti, espaces int./ext., recouvrement des sols…*			X	L'usage futur du site n'est pas défini à ce stade de la démarche de cession.
Est-ce que l'usage et l'état futur du site sont de type générique ? *Pas de projet défini, pas de plan masse…*	X			
Est-ce que l'usage et l'état futur du site font l'objet d'une opération (projet) spécifique ? *construction, aménagement extérieurs, parking enterré, Vide Sanitaire, réseaux (eau potable) ?…*			X	
Usage habitat / logements collectifs avec population : adultes et enfants ?			X	
Usage habitat individuel avec jardins avec population : adultes et enfants ?			X	
Usage tertiaire (bureaux) et/ou commerces avec population : adultes ?			X	
Usage industriel avec population : adulte ?			X	
Usage enfance : crèche, école, collège, Lycée…avec population : adultes et enfants ?			X	
Usage sportifs : gymnase, terrain de sports…avec population adulte et enfants			X	
Aménagements extérieurs sensibles :				
Jardin individuel (donc avec potagers par défaut …) ?			X	
Jardin collectif avec potagers ?			X	
Espaces verts paysagers collectifs ?			X	
Espaces collectifs récréatifs (aire de jeu, sports, pique-nique…?)			X	
Bâtiments :				
Parking (semi) enterré ? *profondeur déblais, ventilation…*			X	
Vide Sanitaire ? Vide sous dalle ? galerie technique ? *ventilation…*			X	
Gestion des terres :				
Déblais- remblais sur site ? *volume…*			X	
Réutilisation de la Terre Végétale ? *décapage, mise en stockage temporaire…*			X	
Usage des eaux (réseaux, surface, souterraines) :				
Réseaux d'eau potable : modifications, créations ?			X	
Usage des eaux souterraines (arrosage, piscine…) ?			X	
Usage des eaux de surface (plan d'eau, gravière, bassin EP en eau…) ?			X	

? : Non connu en l'état des données disponibles

Tableau 24 : Caractéristiques des conditions futures d'état et d'usage du site base de la synthèse des voies d'exposition préliminaire

Le tableau ci-dessous présente les scénarios d'exposition pertinents retenus (potentiels) « **SUR SITE** » à ce stade de la démarche.

Milieu/substances potentiellement polluantes identifiées	Modalités d'exposition	Cibles/usagers « sur site »	Voie (scénario) d'exposition potentielle retenue	Observations/hypothèses/conditions retenues selon tableau ci-avant
Sol Substances : HCT, BTEX, HAP, COHV, ML8, alcools, cyanures, métaux, PCB, aluminium, sulfates, pH	Ingestion de sols	Adultes/enfants	**NON**	Absence de sols nus au droit du site excepté les espaces vert paysagers (Couverture végétale)
	Inhalation de sols par mise en suspension poussières (envol)		**NON**	
	Contact direct de sols (cutané)		**NON**	
	Ingestion de légumes/fruits produits sur site		**NON**	Absence de jardins potagers au droit du site
Air Substances : HCTC5-C16, BTEX, HAP, COHV, mercure, PCB, alcool	Inhalation à l'intérieur des bâtiments de composés volatils provenant des sols et/ou des eaux souterraines (air intérieur via l'air du sol)	Adultes/enfants	**OUI**	Présence de sources potentielles de pollution au droit des bâtiments ; Présence potentielles de composés volatils dans les sols.
	Inhalation à l'extérieur de composés volatils provenant des sols et/ou des eaux souterraines (air ambiant via l'air du sol)		**OUI**	La présence d'hydrocarbures volatils, BTEX et tétrachloroéthylène dans les gaz de sol a été mise en évidence lors des investigations de 2013 et 2014 réalisées sur les piézairs du site. Les piézairs du site sont situés uniquement au droit des anciennes cuves enterrées de mazout. L'inhalation de vapeurs toxiques liée au dégazage des sols et des eaux souterraines vers l'intérieur des bâtiments, est une voie d'exposition à retenir à ce stade de la démarche
Eaux souterraines Substances : HCT, BTEX, HAP, COHV, ML8, alcools, PCB, cyanures, sulfates	Contact direct d'eaux souterraines (cutané) à partir de puits sur site	Adultes/enfants	**NON**	Absence d'accès direct aux eaux souterraines au droit du site excepté les piézomètres dont l'usage est limité/réservé à des fins de diagnostic et de surveillance de la qualité des eaux (Piézomètres fermés). Pour rappel, qualité des eaux souterraines au droit du site fait l'objet d'un suivi depuis 2013. La dernière campagne de prélèvement réalisée en décembre 2020 confirme un impact en HCT C10-C40, HAP, BTEX et arsenic au droit des anciennes cuves enterrées de mazout.
	Ingestion d'eau souterraine à partir de puits sur site (et donc inhalation si produits volatils)		**NON**	
Eaux de surface Substances :	Contact direct d'eaux de surface (cutané) à partir de plan d'eau et/ou ruisseau sur site	Adultes/enfants	**NON**	Absence d'eau de surface au droit du site
	Ingestion d'eau de surface à partir de plan d'eau et/ou ruisseau sur site		**NON**	
Sol/air/eaux Substances : cf. ci-dessus	Transfert par les conduites enterrées (perméation et contamination eau potable) et inhalation lors de la douche, ingestion eau et absorption cutanée (via l'air du sol - sol - eaux)	Adultes/enfants	**OUI**	Cette voie d'exposition est retenue par défaut en l'absence : d'analyses d'eau au robinet sur site existant / de plans projets neufs et/ou de conduites anti-perméation gaz projets neufs (fonte ductile, PEHD Tricouche…)

Tableau 25 : Synthèse des scénarii d'exposition de la population future « SUR SITE » – stade préliminaire

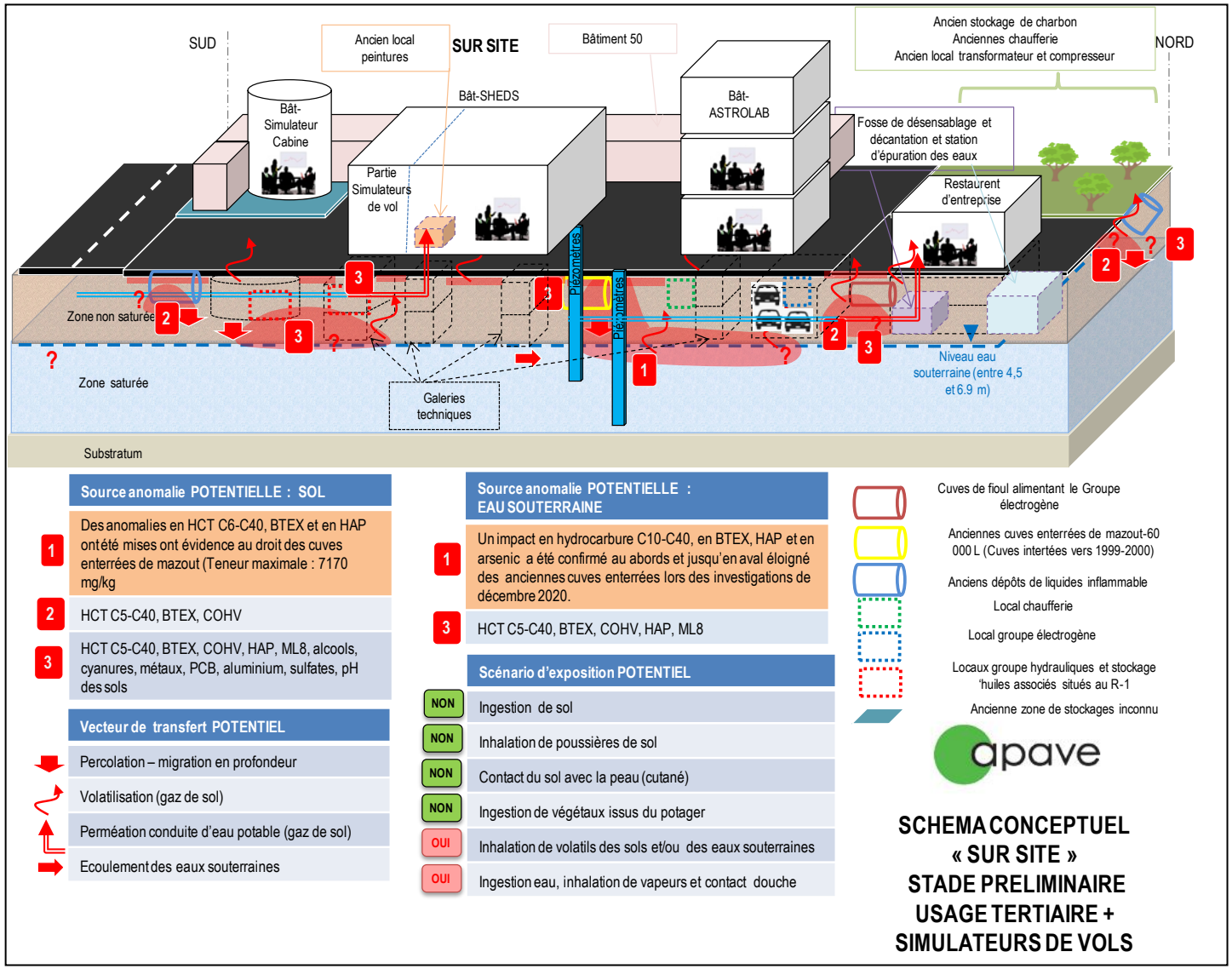

Figure 21 : Schéma conceptuel « SUR SITE » – stade préliminaire

CHAPITRE 8 : EVALUATION DES INCERTITUDES

Les résultats de l'analyse historique comprennent toujours des incertitudes plus ou moins importantes qui peuvent être liées notamment (liste non exhaustive) :

- à la qualité et à la quantité des données disponibles sur l'historique d'exploitation (exemples : échelle et date des photographies aériennes disponibles, système de conservation des archives, fiche technique des produits chimiques utilisés autrefois et qui ne sont plus utilisés (interdits) au moment de l'étude, stockages enterrés mentionnés sur aucun plan, apport et dépôts de remblais sans traçabilité…),
- à la représentativité des données par rapport à la réalité telle que constatée aujourd'hui (absence de plan de récolement, travaux non réalisés, ouvrages sans conception, réseaux et installations de chantier temporaires finalement conservés, revêtements des sols refaits à de multiples reprises, modifications de localisation des activités et stockages à risques,…),
- aux facteurs indirects aggravants (exemple : rejets de produits chimiques dans les sanitaires qui passent dans les sols avec des conduites qui ne sont plus étanches par vieillissement des installations…),
- à la mémoire et/ou à la fonction et/ou aux responsabilités des personnes interrogées (oubli ou biais lié au facteur humain),
- aux réponses obtenues lors des consultations, dans les délais impartis,
- à des zones mentionnées ou non dans les archives et qui sont inaccessibles (espace, profondeur…).

CHAPITRE 9 : PRECONISATIONS EVENTUELLES SUR LES SUITES A DONNER

Dans le cadre d'une démarche de cession-acquisition, la société **AIR FRANCE** (Donneur d'Ordre) a confié à **Apave Parisienne SAS** la réalisation d'un diagnostic initial de pollution des sols avec uniquement une visite de site, les études historiques et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et la définition d'un programme prévisionnel d'investigations.

➢ **Historique du site établi sur la base des photographies aériennes et des archives :**

- Parcelles agricoles jusqu'en 1935,
- Activité industrielle PILLOT Chaussures (fabrication de chaussures) de 1935 à 1937,
- Activité industrielle de TECALEMITE (Fabrication de tuyaux flexibles, fabrication de graisseurs à pression et filtres à air) de 1937 à 1979,
- Exploitation du site par AIR INTER en 1979 et transformation du bâtiment SHEDS en bureaux et locaux de simulateurs de vol et le bâtiment ASTROLAB en bureaux.
- Fusion d'AIR INTER et AIR FRANCE en 1995,

Evolution des infrastructures du site :

- Construction des bâtiments SHEDS (anciennement Bât 3) ET ASTROLAB (anciennement Bât 2) entre 1943 et 1947 par la société TECALEMIT Des ateliers de fabrication de durites, de tuyaux, des filtres à huiles, de travail et de traitement des métaux, d'application de peintures ont été exploités au droit du bâtiment SHEDS entre 1943 et 1979. Le bâtiment ASTROLAB a accueilli des activités tertiaires de 1943 à 2021,
- Construction du bâtiment 50 en 1951, exploité comme hangar par la société Técalemit entre 1951 et 1979 puis comme atelier de maintenance et stockage de pièces mécaniques par AIR INTER/ AIR France entre 1979 et 2021,
- Travaux d'extension du bâtiment SHEDS (extension de l'atelier) en 1951, 1968, 1972 et 1974,
- Réaménagement de la zone nord du site à partir de 1974 et début de travaux de construction du restaurant d'entreprise en 1976 ainsi que les parkings souterrains,
- Construction du bâtiment de simulateur de vol PNC (cabine) en 2007 par AIR France,
- Configuration du site inchangée depuis 2007.

➢ **38 Sources de pollution identifiées et retenues (dont 7 non localisées)**

Bâtiment SHEDS BTN

1. 4 Groupes hydrauliques des simulateurs de vol et fûts d'huiles (environ 200L/fût) (AIR France – constaté en 2021),
2. Anciens locaux peintures (de stockages ou d'application de peinture) (TECALEMITE 1943-1979),
3. Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression (TECALEMITE 1947-1979),
4. 2 anciens stockages de liquides inflammables <30 000L et > 1500L (TECALEMITE 1947-1979),
5. Ancien garage de 607 m² (TECALEMITE 1947-1979),
6. Ancien dépôt souterrain de liquide inflammable de 5625 L (TECALEMITE 1946),
7. Ancien transformateur (TECALEMITE 1947-1979),

Bâtiment ASTROLAB :

8. Groupe électrogène fonctionnant au fioul - (AIR France – constaté en 2021),
9. Cuve enterrée de fioul (8 000 L) - (AIR France – constaté en 2021),
10. Ancienne chaufferie au fuel - (AIR France – arrêtée avant l'an 2000),
11. 2 cuves de 30 000 L enterrées et inertées qui contenaient du fioul (60 000 L accumulés) - (AIR France – inertées),
13. Ancien transformateur situé au sous-sol (TECALEMITE 1947-1979),

Bâtiment simulateur de vol PNC

14. Local groupe hydraulique et <5 futs d'huiles (environ 200L/fut),
15. Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'ancres d'impression (TECALEMITE 1954-1979),
16. Anciens stockages de nature inconnue observés sur les photographiées aériennes entre 1951 et 1968,
17. Ancienne cuves à axe vertical (TECALEMIT) observée sur les photographies aériennes entre 1977 et 1987.

Bâtiment 50 :

18. Local batteries (AIR France- constaté en 2021),
18. Ancien dépôt de peinture cellulosique de 40 000 L (TECALEMITE 1946)
19. Stockages de pièces et atelier de maintenance (TECALEMITE et AIR FANCE 1947 - 2021),
20. Stockages futs d'huiles (200L/fut) constaté à l'intérieur et extérieur du bâtiment 50,
20. Ancien DLI (Gasoil, fioul) aérien de 1ere classe de capacité de 41 700 L (TECALEMITE 1946)
21. Ancien dépôt aérien de liquide inflammables <30 000 (TECALEMITE 1943-1979),

Zone nord du site

22. Ancien stockage sous abri de nature générique inconnue, situé au nord-est du site (photographies historiques de 1951 à 1968)
23. Ancienne chaufferie fonctionnant au charbon puis au fuel (TECALEMIT 1943 -1973),
24. Ancien local transformateur et compresseur (TECALEMITE 1951-1979),
25. Ancien stockage de charbon (20 000 kg) (TECALEMIT 1943 - 1973),
26. Cheminée de l'ancienne chaufferie (TECALEMIT 1947 -1973),
21. Ancien dépôt aérien de liquide inflammable de 2ème classe de capacité de 36 528 L (TECALEMIT 1946)

Restaurant d'entreprise :

27. La fosse de désensablage et décantation,
28. Station de traitement des eaux,
29. Cuve inaccessible renseignée sur le plan actuel dont l'usage est inconnu.

Sources potentielles de pollution NON LOCALISABLES – activité TECALEMITE

30. 1 dépôt d'alcool d'une quantité <150 000 L (référencé en 1946)
31. 1 DLI de surface de plus de 6000 L (référencé en 1947)
32. 1 DLI aériens de 30 000 L (futs) de 1 ère catégorie (référencé en 1948)
33. 1 DLI souterrain de 5 000 L (référencé en 1951)
34. Stockage de diluant - Quantité de diluant utilisée : 12 T/an en 1973
35. Réservoir verticale aérien de fuel (60 000 L) alimentant la chaudière fonctionnant anciennement au charbon (mise en place en 1973)
36. Stockage de Perchloroéthylène en cuve 1000L et stockage en réservoir de 6000 L (référencé en 1973)

Les sources potentielles de pollution non localisées sont retenues à titre indicatif et mémoriel mais ne pourront pas être caractérisées par des sondages.

- **Etude de pollution des sols antérieurs**

Le site AIR FRANCE fait l'objet de plusieurs études de pollution des sols réalisées entre **2011 et 2015** par la société ARCADIS. Un suivi des la qualité des eaux souterraines est également réalisée conformément à l'arrêté préfectoral du site (Arrêté n°2015-PREF/DRCL/BPAFI/SSPILL/637 du 28/08/2015).

Les résultats des études sont les suivants :

SOLS

- Un impact par les hydrocarbures (HCTC5-C10 compris entre 6,4 et 210 mg/Kg MS et HCT C10-C40 compris entre 26 et 7170 mg/Kg MS), et BTEX (max 8,2 mg/Kg MS) entre 4 et 5 m de profondeur et le niveau de la nappe (vers 7/8m de profondeur) a été relevé en 2011 et 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.
- Aucun impact dans les sols n'a été mis en évidence en 2011 au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB.

EAUX SOUTERRAINES de 2015 à 2020

- Sens d'écoulement dirigé globalement vers le nord
- un impact récurrent en HC C10-C40 (max 2020 : 290 000 µg/l sur PZ1) associé à des teneurs significatives en 16 HAP (max 2020 : 333 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.
- un impact récurrent en arsenic (max 2020 : 140 µg/l sur PZ1) au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.;
- la présence récurrente en COHV (max 2020 : 10 µg/l sur PZ5) sur la majorité des ouvrages du site.
- L'origine de l'arsenic et des COHV n'est pas connue.

GAZ DU SOL

- mesure du TPH (max 2,19 mg/m3), benzène (0,03 mg/m3 pour Pza1) et toluène (0,51 mg/m3 pour Pza1) relevés en 2014 au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. Ces valeurs sont inférieures aux valeurs guides retenues en 2016.

PLAN DE GESTION de 2016 pour la zone impactée

- La délimitation de la zone de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. n'est pas connue,
- La migration de l'impact relevé au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertes) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N. sous le bâtiment ASTROLAB et le parking en sous sol n'est pas exclue,
- Une surface minimale de 1500 m² serait impactée (anomalies concentrées en HCT),
- Une épaisseur minimale de 3 m de sols serait impactée (anomalies concentrées en HCT),
- Le bilan cout avantage réalisé en 2016 a mis en évidence qu'en l'état actuel aucune mesure de gestion n'est envisagée.

➔ A ce jour les données disponibles ne permettent pas :

- de s'assurer que l'ensemble des sources potentielles historiques ont été intégrées sur la période d'exploitation (1937-2021),
- de caractériser la qualité des milieux au droit des sources potentielles non identifiées dans les études précédentes,
- de caractériser la qualité des milieux au droit de la cuve de FOD alimentant le groupe électrogène actuel du bâtiment ASTROLAB depuis 2011,
- de caractériser l'évolution des concentrations mesurée en 2014 dans les sols et les gaz du sol au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.
- de définir les extensions du panache de pollution au droit des cuves de fuel (aujourd'hui inertées) enterrées entre les bâtiments ASTROLAB ET SHEDS B.T.N.

➢ **Vulnérabilité des milieux :**

L'environnement du site (nappe des calcaires de Brie) est fortement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface.

➢ **Voies d'exposition – Stade préliminaires sur site**

Il existe pour les Travailleurs adultes fréquentant le site des risques d'exposition aux sources potentielles de pollution des sols par inhalation de substances volatiles à l'intérieur des locaux, au niveau des aires extérieures et par ingestion de l'eau du robinet et inhalation de vapeurs et contact douche.

➢ **Observations et préconisations**

- Les études environnementales réalisées entre 2011 et 2020 par la société ARCADIS ont mis en évidence la présence d'une pollution en hydrocarbures, composés volatils et métaux lourds dans les trois milieux investigués : les sols, les eaux souterraines et les gaz de sol. Le périmètre investigué concerne les anciennes cuves enterrées de mazout situées entre les bâtiments SHEDS et ASTROLAB.
- L'étude documentaire et historique réalisée dans le cadre de la cession du site a permis d'identifier des sources potentielles de pollution liées aux activités historiques et actuelles exercées sur le site entre 1937 et 2021.
- Des incertitudes liées à la présence de pollution au droit des sources identifiées dans cette étude règnent à ce stade de la démarche.
- Compte tenu des éléments recueillis, il est préconisé de réaliser 45 sondages (au maximum) pour prélèvements et analyses d'échantillons de sols (Prestation A200 selon la norme NFX-31-620) pour tout ou partie des paramètres suivants : HCT, COHV, BTEX, HAP, PCB, métaux lourds, alcools, cyanures, aluminium, sulfates et le pH des sols.
- Il est également préconisé de réaliser une campagne de prélèvement de gaz du sol au droit de 4 Air Sous Dalle (ASD) et 2 piézairs (Pza) existants sur site (Prestation A230 selon la norme NFX-31-620) afin de lever l'incertitude sur la voie d'exposition retenue. Pour tout ou partie des paramètres suivants : TPH, COHV, BTEX, Naphtalène et mercure.
- A ce stade nous ne préconisons pas d'investigation sur le milieu air ambiant
- Le milieu eaux souterraines ne sera pas investigué en raison du suivi de la qualité des eaux souterraines en cours sur site. Dans le cas ou la campagne des Hautes Eaux prévu n'est pas réalisée, le plan d'investigation devra être mis à jour afin d'intégrer le milieu eaux souterraines dans les investigations.
- Ces investigations permettront de confirmer ou d'infirmer l'impact des activités historiques et actuelles sur les sols, les gaz des sols et les eaux souterraines. Elles permettront également de lever les incertitudes liées aux zones non investiguées précédemment.

CHAPITRE 10 : PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTIGATIONS (A130)

10.1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le contexte est présenté dans les chapitres 1 à 9 de la prestation INFOS (présent rapport).

10.2. RAPPEL DU SCHEMA CONCEPTUEL

Le schéma conceptuel est présenté dans le paragraphe 7 de la prestation INFOS (présent rapport).

10.3. RAPPEL DES OBJECTIFS DES INVESTIGATIONS

L'objectif de ces investigations est de caractériser la qualité chimique des milieux au droit des sources potentielles de pollution des sols identifiées lors de la prestation INFOS.

Les milieux concernés à ce stade de la démarche est/sont :

- Sols
- Gaz du sol

10.4. RAPPEL DES CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques ont été identifiées lors de la visite de site : elles sont présentées dans le chapitre 4 (tableau 7) de la prestation A100 (présent rapport).

10.5. DESCRIPTIF DES INVESTIGATIONS

Le programme prévisionnel des investigations SOL est précisé dans le tableau ci-dessous : la localisation prévisionnelle des investigations est présentée sur la figure 20.

Codifications selon NFX31-620-2				Contenu spécifique			
A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols			Détails du programme des investigations dans le tableau ci-dessous avec interprétation des résultats			
Sources identifiées stade offre		Méthode sond.	Nbre sond.	Prof. (m/sol)	Analy. /sond.	Programme analyses	Observations
Bâtiment SHEDS BTN							
1 **S1**	4 Groupes hydrauliques et fûts d'huiles	Carottier portatif et carotteuse sous gaine	1	1	1	HCT C10-C40, BTEX, HAP	La quantité présente et l'existence de rétention limitant le risque d'impacter les sols un seul sondage est recommandé aléatoirement au droit d'un des 5 groupes hydrauliques
2 **S2 – S3 – S4**	Anciens locaux de peintures (stockages/ application de peinture)		3	1	1	métaux, BTEX, COHV, HAP	
3 **S5 – S6 – S7**	Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression		3	2	1	HCTC5-C40, BTEX, HAP, COHV, ML8, alcools, cyanures, métaux	
4 **S8 – S9**	2 stockages DLI <30000L et > 1500L		2	2	2	HCTC10-C40, HAP, BTEX	
5 **S10**	Ancien garage de 607 m²		1	2	2	Hydrocarbures (HCT), HAP, BTEX, COHV, métaux	
6 **S11 – S12**	DLI de 5625 L		2	5	3	HCTC10-C40, HAP, BTEX	
7 **S13**	Ancien transformateur		1	1	1	PCB, HCTC10-C40	
Bâtiment ASTROLAB							
8 **S14**	Groupe électrogène au fioul		1	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
9 **S15 – S16**	Cuve enterrée de fioul (8 000 L)		2	6	3	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
10 **S17 – S18**	Ancienne chaufferie au fuel		2	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
11 **S19 – S20 – S21**	2 cuves de 30 000 L enterrées		3	6	3	HCT C10-C40, BTEX, HAP	Jusqu' au toit de la nappe
13 **S22**	Ancien transformateur situé au sous-sol		1	1	1	PCB, HCTC10-C40	
Bâtiment simulateurs de vol PNC							
14 **S23**	Local groupe hydraulique et fûts d'huiles (environ 200L/fût)		1	1	1	HCTC10-C40, HAP, BTEX	
15 **S24 – S25 – S26**	Ancien atelier de dégraissage, de ponçage et d'application de peintures, d'encres d'impression		3	2	2	HCTC5-C40, BTEX, HAP, COHV, ML8, alcools, cyanures, métaux	
16 **S27 – S28**	Anciens stockages de nature inconnue		2	1	1	HCTC5-C40, BTEX, HAP, COHV, ML8, alcools, cyanures, métaux	

Codifications selon NFX31-620-2				Contenu spécifique			
A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols			Détails du programme des investigations dans le tableau ci-dessous avec interprétation des résultats			
Sources identifiées stade offre		Méthode sond.	Nbre sond.	Prof. (m/sol)	Analy. /sond.	Programme analyses	Observations
17 **S29**	Ancienne cuve à axe vertical		1	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP, COHV	
Bâtiment 50							
18a et 18b **S30 – S31**	Local batteries Et Ancien dépôt de peinture cellulosique de 40 000 L		2	1	1	HCT C10-C40, BTEX, HAP, COHV, métaux, sulfates, pH du sol	
19 **S32**	Stockages de pièces et atelier de maintenance		1	1	1	HCT C10-C40, BTEX, HAP, COHV, métaux	
20a et 20b **S33 – S34**	Stockages fûts d'huiles (200L/fût) et 1 ancien DLI aérien de 41 700 L		2	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
21a **S35**	Ancien dépôts aérien de liquide inflammables <30 000 L		1	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
Zone nord du site							
22 **S36**	Ancien stockage sous abri de nature générique inconnue		1	1	1	HCT C10-C40, BTEX, HAP, métaux	
23 **S37 – S38**	Ancienne chaufferie ayant fonctionné au charbon, puis au fuel		2	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP, métaux et aluminium	
24 **S39**	Ancien local transformateur et compresseur		1	1	1	HCT C10-C40, HAP et PCB	
25 **S40**	Ancien stockage de charbon (20 000 kg)		1	2	2	Aluminium, fer	
26	Cheminée de l'ancienne chaufferie		/	/	/	/	Anciennes suies et HAP potentiellement sur la surface de l'ensemble du site
21 **S41 – S42**	DLI aérien de 36 528 L		2	2	2	HCT C10-C40, BTEX, HAP	
Restaurant							
27 **S43**	La fosse de désensablage et décantation		1	4	3	HCT C10-C40, HAP, COHV	
28 **S44**	Station de traitement des eaux		1	4	3	HCT C10-C40, HAP, COHV	
29 **S45**	Cuve dont l'usage est inconnu		1	6	3	HCT C10-C40, HAP, COHV	
		Total	**45**	**110**	**83 échantillons pour analyses**		

Tableau 26 : Programme prévisionnel d'investigations SOL « SUR SITE »

Le programme prévisionnel des investigations GAZ DU SOL est précisé dans le tableau ci-dessous.

Les investigations sur les gaz du sol seront implantées à l'issue des résultats d'analyses des sols, à l'aplomb des concentrations maximums des substances volatiles retenues.

Codifications selon NFX31-620-2				**Contenu spécifique (cf annexe 1)**					
A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air du sol			Détails du programme des investigations dans le tableau ci-dessous avec interprétation des résultats (selon norme NF ISO 18400-204)					
Type	Prof. (m/sol)	Ø foration Ø équi.	Equipement	Méth. foration	Type prel.	Nbre.	Analyse CC+CM	Support/LQ	Q (l/mn) durée h.
Air Sous Dalle 1 (ASD)	0,4	10 mm	Sonde ASD Inox	Perforateur	Actif Pompe	Ligne 1 Ligne 2 Ligne 3	Hg TPH/BTEX -N/COHV PCB	Hopcalite 0,005µg TCA400/200 0,2 µg XAD-2 0,03 µg	0,7/ 4 h 0,5/ 4 h 0,5 / 2h
Air Sous Dalle 2 (ASD)	0,4	10 mm	Sonde ASD Inox	Perforateur	Actif Pompe	Ligne 1 Ligne 2	Hg TPH/BTEX -N/COHV	Hopcalite 0,005µg TCA400/200 0,2 µg	0,7/ 4 h 0,5/ 4 h
Air Sous Dalle 3 (ASD)	0,4	10 mm	Sonde ASD Inox	Perforateur	Actif Pompe	Ligne 1	TPH/BTEX -N/COHV	TCA400/200 0,2 µg	0,5/ 4 h
Air Sous Dalle 4 (ASD)	0,4	10 mm	Sonde ASD Inox	Perforateur	Actif Pompe	Ligne 1	TPH/BTEX -N/COHV	TCA400/200 0,2 µg	0,5/ 4 h
PZA1 (existant)	Cf. rapport n° FR0010-003359-DIA-00002-RPT-A01 / 12/02/2014 /ARCADIS				Actif Pompe	Ligne 1	TPH/BTEX -N/COHV	TCA400/200 0,2 µg	0,5/ 4 h
PZA2 (existant)					Actif Pompe	Ligne 1	TPH/BTEX -N/COHV	TCA400/200 0,2 µg	0,5/ 4 h
Blanc terrain						2 blancs	Hg TPH/BTEX -N/COHV PCB	Hopcalite 0,005µg TCA400/200 0,2 µg XAD-2 0,03 µg	
Blanc transport						2 blancs	Hg TPH/BTEX -N/COHV PCB	Hopcalite 0,005µg TCA400/200 0,2 µg XAD-2 0,03 µg	

Tableau 27 : Programme prévisionnel d'investigations GAZ du SOL « SUR SITE »

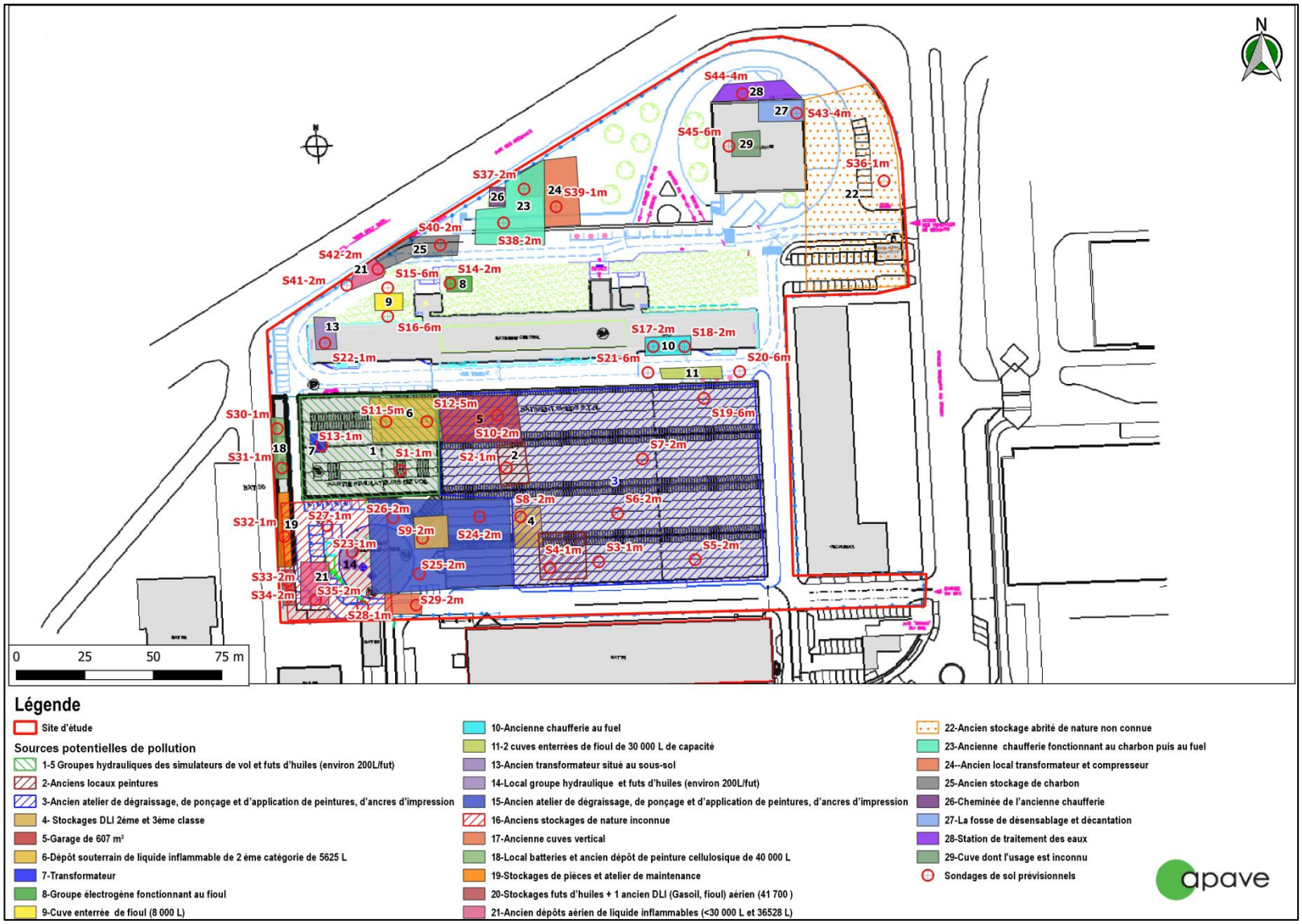

Figure 22 : Localisation du programme prévisionnel d'investigations SOL

PRESTATION(S) REALISEE(S) SELON LA NORME NFX 31-620-2

Le tableau suivant précise les prestations élémentaires et globales « Sites et Sols Polluées » réalisées, objet du présent rapport, selon la norme NFX31-620-2.

CODE PRESTATION ELEMENTAIRE

Offre Apave	Code	Désignation	Objectifs
X	A100	Visite de site	Procéder à un état des lieux
X	A110	Etudes historiques, documentaire et mémorielles	Reconstituer, à travers l'histoire des pratiques industrielles et environnementales du site, d'une part les zones potentiellement polluées et d'autre part les types de polluants potentiellement présents au droit du site concerné.
X	A120	Etude de vulnérabilité des milieux	Identifier les possibilités de transfert des pollutions et les usages réels des milieux concernés.
X	A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	Définir, caractériser et localiser un programme prévisionnel d'investigations.
	A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	Procéder aux prélèvements, mesures, observations et/ou analyses en fonction des milieux concernés.
	A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	
	A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou sédiments	
	A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	
	A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	
	A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	
	A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	
	A270	Interprétation des résultats des investigations	Interpréter pour chaque milieu reconnu les résultats des investigations réalisées.
	A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux	Évaluer l'état actuel d'une ressource en eau ou prévoir son évolution. Définir les actions pour prévenir et améliorer la qualité de la ressource en eau.
	A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales	Identifier les espèces ou habitats naturels susceptibles d'être affectés par une pollution et définir les mesures de prévention appropriées.
	A320	Analyse des enjeux sanitaires	Évaluer les risques sanitaires pour la population générale en fonction des contextes de gestion.
	A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un Bilan Couts Avantages (BCA)	Proposer les options de gestion présentant le bilan coûts/avantages le plus adapté.
	A400	Dossiers de restriction d'usages ou de servitudes	Élaborer un dossier de restriction d'usage ou de servitudes

CODE PRESTATION GLOBALE

Offre Apave	Code	Désignation	Objectifs
	AMO Etudes	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en phase Etudes	Assister et conseiller le Donneur d'Ordre pendant tout ou partie de la durée du projet.
	LEVE	Levée de doute pour savoir si un site relève ou non de la méthodologie nationale des sites pollués	Identifier les sites qui n'ont pas été pollués par des activités industrielles et/ou de service (sites industriels, zones de stockage, décharges, etc.), ou par des activités d'épandage des effluents ou de déchets.
X	INFOS	Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations	La prestation INFOS est généralement le principal point d'entrée de toute étude dans le domaine des sites et sols pollués. Elle intervient dès lors que le site, objet de l'étude, relève de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués. Cette prestation est réalisée notamment dans le contexte d'acquisition de terrain, réaménagement des friches, de reconstitution de l'historique d'un site du point de vue environnemental.
	DIAG	Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats	La prestation DIAG correspond à la réalisation d'un diagnostic et comprend obligatoirement des investigations sur les milieux. L'élaboration préalable d'un programme prévisionnel d'investigations (A130) est un prérequis pour réaliser la prestation DIAG. La prestation DIAG comporte : • en tant que de besoin les prestations de prélèvements, mesures, observations et/ou analyses des milieux jugés pertinents (A200 à A260) ; • l'interprétation des résultats des investigations (A270).
	PG	Plan de Gestion (PG) dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Définir des modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué. Supprimer ou, à défaut, maîtriser les sources de pollution et leurs impacts.
	IEM	Interprétation de l'Etat d'un Milieu (IEM)	Distinguer les milieux avec des usages déjà fixés qui : ne nécessitent aucune action particulière ; peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés ; nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion.
	SUIVI	Surveillance environnementale	Lorsqu'une surveillance environnementale est mise en œuvre, les résultats sont interprétés après chaque campagne de suivi et les actions appropriées sont recommandées en cas de constats d'anomalies.
	BQ	Bilan Quadriennal	Dans tous les cas où une surveillance environnementale (prestation globale SUIVI) s'inscrit dans la durée (par exemple : eaux souterraines, gaz du sol, etc.), à l'issue d'une période de surveillance de quatre ans, un bilan est réalisé pour décider de sa poursuite avec ou sans adaptation, voire de son arrêt. La prestation globale SUIVI est un pré-requis pour la réalisation de la prestation globale BQ.
	CONT	Contrôles : • de la mise en œuvre du programme d'investigation ou de surveillance • de la mise en œuvre des mesures de gestion	Vérifier la conformité des travaux d'exécution des ouvrages d'investigations ou de surveillance. Contrôler, au fur et à mesure de leur avancement, que les mesures de gestion (opérations de dépollution, réalisation des aménagements, etc.) sont réalisées conformément aux dispositions prévues.
	XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués	Réaliser une revue critique de l'intégralité du dossier ou répondre à des questions spécifiques.
	VERIF	Vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise	La prestation VERIF correspond au volet sites et sols pollués de l'évaluation du passif environnemental d'un ou plusieurs sites réalisé généralement dans le cadre d'une cession/acquisition d'une entreprise (due diligence en anglais) et/ou d'une demande d'une tierce partie souhaitant évaluer spécifiquement ce passif (banque, assurance, actionnaire principal, futur actionnaire, etc.).

Observations sur les limites d'utilisation des prestations dans le domaine des Sites et Sols Pollués

Les résultats de l'analyse historique comprennent toujours des incertitudes plus ou moins importantes liées aux données disponibles et à leur représentativité de la réalité (exemple : plan projet sans récolement…), à la mémoire des personnes interrogées… et de façon plus générale, aux informations qui ont pu être collectées et aux moyens mis en œuvre dans les délais impartis.

Il est précisé que le diagnostic (mission, audit, …) repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques disponibles ou bien encore en fonction de la localisation supposée ou réelle des installations qui ont été indiquées par l'exploitant ou le propriétaire comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des incertitudes et des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages (et de leur profondeur), et qui sont liés à des hétérogénéités qui sont toujours possibles en milieu naturel (fond géochimique, …) ou artificiel (remblais, dépôts, …).

Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société (distance de sécurité minimum/sources potentielles de pollution, recouvrement fondation béton, …).

Cette étude n'a pas pour but de déterminer les caractéristiques géotechniques des sols, leurs qualités physico chimique vis-à-vis des infrastructures (béton par exemple) et toute autre mission non spécifiquement détaillée dans l'offre contractuelle et ce rapport.

La mission confiée dans le cadre d'un contrat spécifique à chaque site rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs (interventions humaines ou phénomènes naturels, …) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

Conditions d'utilisation du rapport

Le présent rapport (dans son intégralité) :

- est réalisé pour le donneur d'ordre selon le contrat passé avec Apave Parisienne
- est la propriété exclusive du donneur d'ordre
- est basé sur les limites et incertitudes à la date de sa rédaction des :
  - connaissances techniques, réglementaires, normatives et scientifiques disponibles et applicables…
  - informations transmises à Apave Parisienne
- est limité à une emprise spatiale précise à la date de son élaboration

Le présent rapport est un tout indissociable, une utilisation partielle ou toute interprétation, ou décisions prises à l'issue de son élaboration et/ou en dehors de ses limites de validité ne saurait engager la responsabilité de Apave Parisienne.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire de visite de site

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et de son environnement

Annexe 3 : Fiche BASOL N° SSP001210901

Annexe 4 : Cartes piézométriques réalisées entre 2015 et 2018 dans le cadre du suivi de la qualité des eaux souterraines au droit du site (suivi réalisé par la société Arcadis

ANNEXE 1

Apave / Démarche de Gestion Site & Sols Pollués

Etude historique/documentaire/vulnérabilité de site

Questionnaire de visite de site

Liste des informations recherchées à fournir à Apave (selon données disponibles)

Donneur d'Ordre : AIR FRANCE

Affaire n° : 21 910 LSO 14276 00 N

Destinataire/fonction : Frédéric Chaloupy / Responsable Logistique Immobilière PVP et INV

Date : 08/06/2021

N°	Données recherchées à transmettre à APAVE	Observations
1	Quel est le lien du Donneur d'Ordre avec le site : propriétaire, exploitant, acheteur, notaire, aménageur, locataire, usager actuel, usager futur, établissement foncier, autres… ?	AIR FRANCE
2	Contexte de la demande : • Vente/Acquisition • Cessation d'activités ICPE • Demande DREAL • Crédit Bail • Levée de doute • Découverte lors de travaux • Aménagement urbain • Construction neuve • Evénement accidentel • Autre…(à préciser)	Vente du site
3	Présentation des activités actuelles et historiques. Quels étaient les usages du site et des bâtiments ? Pouvez-vous nous fournir des plans du site à différentes périodes ?	Bâtiment SHEDS : - - Atelier de travail de métaux historiquement, - Activité tertiaire (bureau et simulateurs de vol) Bâtiment ASTROLAB : activité tertiaire Bâtiment simulateur de vol PNC ; Simulateur cabine Bâtiment 50 : atelier de maintenance et local sprinkler.
4	D'autres études de pollution des sols ou environnementales ont-elles déjà été menées ? si oui, pouvez-vous nous les fournir ?	Oui, des études de pollution des sols ainsi qu'un suivi de la qualité des eaux souterraines au droit de site ont été réalisé par la société ARCADIS
5	Quelle est la surface bâtie du site (SU, SHON, emprise au sol) ?	15 400 m²
6	Pouvez-vous nous fournir un plan cadastral avec références – quelle est la surface globale du site ? le site a-t-il fait l'objet de modifications foncières au cours de son historique ? Pouvez-vous nous fournir des plans cadastraux du site à différentes périodes ?	Plan cadastral de la période en cours fourni
7	Ets-il prévu des modifications d'usage, un projet sur ce site ou sur des bâtiments ? si oui, pouvez-vous nous fournir les informations et plans pour les points suivants ? : • Quel est l'usage futur prévu ? • Quels sont les types d'aménagements prévus ? avez-vous un plan des aménagements ? • Des mouvements de terres : fondations, déblais, parkings, remblais sont ils prévus dans le cadre du projet d'aménagement ? • un bassin est il prévu dans le cadre du projet ? • un nivellement du terrain est il prévu ? • des niveaux enterrés sont il prévus ? • une gestion spécifique des terres excavées est-elle prévue ? • autres travaux ? aménagements ? équipements ?…	L'usage futur du site n'est pas défini à ce stade de la démarche
8	Pouvez-vous nous fournir une copie des actes fonciers (notariaux) de vente – compromis de vente ?	/

N°	Données recherchées à transmettre à APAVE	Observations
9	Avez-vous des photos aériennes historiques ? Avez-vous des plans anciens ? Si oui pouvez-vous nous les fournir ?	Non, pas de plans anciens. Des photos historiques de l'intérieur du bâtiment SHEDS en été fournies
10	Pouvez vous nous fournir des données historiques du site : propriétaires – exploitants – activités – périodes de … à …	Air France est devenue propriétaire des locaux après 1995 fusion avec Air Inter
11	Avez-vous des documents réglementaires : arrêtés préfectoraux, dossier d'autorisation, etc…. actuels et historiques relatif au site ? Si oui pouvez-vous nous les fournir ?	Oui documents ICPE (Arrêté préfectoral et récépissés de déclaration des installations)
12	Avez-vous des observations écrites historiques de la DREAL/DRIRE/DSV/ARS… sur le volet risques de pollution des sols et sous-sols ? Si oui pouvez-vous nous les fournir ?	Oui, échange avec la DRIEE sur la pollution de sol des eaux souterraines avérée au droit des cuves enterrée entre les bâtiments SHEDS et ASTROLAB
13	Avez-vous des plans des réseaux eaux potable, eaux usées et eaux pluviales + électricité (transformateurs…) et gaz… Si oui pouvez-vous nous les fournir ?	Non en cours
14	<u>Informations sur les sources énergétiques :</u> Le bâtiment était il chauffé ? Si oui comment ? une chaufferie était elle présente ? une cuve de fuel était elle présente ? Si oui, pouvez-vous nous préciser leur localisation ?	Sheds = ECS, Astrolab-RIE = Gaz
15	<u>Descriptif des cuves et réservoirs (y compris celles déjà évacuées….)</u> Il y a il ou il y a-t-il eu des cuves et/ou réservoir sur site ? Exemples : • chaufferie • station service carburants • stockage gasoil chariots élévateurs • stockage produits finis et/ou matières premières • stockage déchets liquides… si oui pouvez nous en préciser : • La localisation • le type de produit stocké • la capacité • les caractéristiques : aérienne / enterrée Simple paroi / double / fosse… • la date de mise en place de cette cuve, la date de retrait éventuel ? • des tests d'étanchéité, des contrôles ont-ils été réalisé sur ces cuves ? • Des travaux ont-ils été réalisés sur ces cuves ?	Une cuve enterrée de Fioul (double peau) en exploitation d'une capacité de 8 000L situé à proximité du bâtiment ASTROLAB. Elle alimente le groupe électrogène. Deux cuves enterrées de mazout mises à l'arrêt et inertées. Elles sont situées entre le bâtiment SHEDS et ASTROLAB. Une cuve dont l'usage n'est pas connu a été identifiée (sur les plans) au droit du restaurent d'entreprise.
16	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des groupes électrogènes ? Si oui, pouvez-vous nous préciser leur localisation et les stockages associés (carburant…)	Oui, groupe électrogène située au 2 ème niveau de sous-sol du bâtiment ASTROLAB.
17	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des compresseurs ? Si oui, pouvez-vous nous préciser leur localisation et la gestion des condensats ?	Oui 3 groupes froids de 3.6 MW
18	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu de la distribution de carburants sur le site ? Si oui, pouvez-vous nous préciser leurs localisations et caractéristiques ?	Non
19	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu un laboratoire sur le site ? Si oui, pouvez-vous nous préciser sa localisation et les modalités de gestion des déchets liquides et solides ?	Non
20	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu un transformateur sur le site ? Si oui pouvez vous nous précisez la localisation et la nature du diélectrique ? ;	Oui il y a plusieurs transformateurs secs sur site
21	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu un puits (puisard) et/ou forages (piézomètres) sur le site ? Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des mares sur le site ? Si oui, pouvez-vous nous préciser leurs localisations, caractéristiques et données sur la qualité des eaux ?	Oui, piézomètres de suivi de la qualité des eaux souterraines (8 piézomètres)
22	Pouvez vous nous précisez les éventuels produits utilisés et nous fournir leurs fiches de données de sécurité (pour les principaux et	Fiche de données de sécurité non fournies.

N°	Données recherchées à transmettre à APAVE	Observations
	les plus toxiques…) Pouvez vous nous précisez les conditions de stockage (rétention – sous abri – aire imperméabilisée – étanchéité ?) de ces éventuels produits Si oui, pouvez-vous nous préciser leurs localisations ?	
23	Avez-vous ou avez-vous eu des stockages de produits toxiques ou polluants ? *Exemple : produits dégraissants…* Si oui pouvez vous nous préciser : • leur localisation ? • le type de produits stockés ? • les quantités ? • le stockage est il/ était il sous abri ? • le stockage est il/ était il muni d'une rétention ?	Oui, stockage d'huiles pour les simulateurs de vol. Les fûts sont stockés dans chaque local groupe hydraulique.
24	Des déchets sont ils/étaient ils générés sur site ? Si oui de quel nature sont ces déchets (DIS DIB OM Ferrailles DEEE …)? Pouvez-vous nous préciser les modalités de gestion de ces déchets (descriptif conditions de stockage sur site, type évacuation, protection des sols - etc.) ?	DIB, DEEE, DID, biodéchets
25	Avez-vous connaissance de plaintes de voisins / contentieux historiques ? si oui, pouvez-vous nous préciser la nature de ceux-ci ou nous transmettre la copie des documents ?	Non pas de plaintes connues
26	Des incidents / accidents (déversements accidentels, fuites, etc.) / incendies… ont-ils eu lieu sur site ? Si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation et la nature de l'événement ?	Non
27	Des incidents / accidents (déversements accidentels, fuites, etc.) / incendies… ont-ils eu lieu dans l'environnement immédiat ? Si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation et la nature de l'événement ?	Non
28	Y a-t-il des activités à risques dans l'environnement immédiat (sites industriels, stockages, stations services…) ? Si oui pouvez-vous nous préciser la localisation et la nature de ces activités ? *Distance 100 m par défaut*	Oui maintenance des moteurs et des avions sur le site de la Direction générale Industrielle d'AF
29	Y a-t-il des activités sensibles dans l'environnement immédiat (crèches, écoles, hôpitaux…)? Si oui pouvez-vous nous préciser la localisation et la nature de ces activités ? *Distance 100 m par défaut*	Non
30	Il a-t-il ou il y a-t-il eu des rejets d'eaux grises et vannes (sanitaires, cuisines), d'eaux usées industrielles (EUI), d'eaux pluviales (EP) ? Si oui, vers quel point de rejet sont dirigés ces effluents (réseau communal, fosse septique, infiltration, fossé, zone humide…) ? Quelle est la qualité et les flux de ces rejets ?	Oui une fosse septique
31	Il a-t-il ou il y a-t-il eu des rejets atmosphériques sur le site ? localisation et type des points de rejets (cheminée, rejet toiture/façade…) ? Quelle est la qualité et les flux de ces rejets ?	Oui rejet des gaz brulés (chaudière Astrolab, et cabines feux fumées)
32	Quels sont les travaux historiques réalisés sur le site (exemple : imperméabilisation de zones sans recouvrement, retrait de stockage, modifications zones stockages déchets, modifications localisations process, dalle béton refaite sur ancienne dalle ou sol nu…) Localisation des extensions ?	RAS
33	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des sources radioactives ? pouvez-vous nous fournir les rapports de contrôles ou d'études ? quelle est la localisation des zones concernées (int/ext, bâtis et/ou process, dépôts déchets) ? Est-ce qu'un diagnostic radiologique à été réalisé ? Quelles sont les procédures sécurité spécifiques au site applicables ?	Non

N°	Données recherchées à transmettre à APAVE	Observations
34	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu de l'amiante ? pouvez-vous nous fournir les rapports de diagnostics et/ou contrôles et/ou d'études et/ou de travaux ? quelle est la localisation des zones concernées (int/ext - bâtis et/ou process) ? Quelles sont les procédures sécurité spécifiques au site applicables ?	DTA en cours de réalisation
35	Est-ce que le site est concerné par les risques pyrotechniques (zone de bombardement guerre, site militaire, activités pyrotechniques…) ? pouvez-vous nous fournir les rapports de contrôles ? quelle est la localisation des zones concernées (int-Ext- bâtis et/ou process) ? Est-ce qu'un diagnostic pyrotechnique à été réalisé ? Quelles sont les procédures sécurité spécifiques au site applicables ?	Non
36	Est-ce que le site comprend une aire de stockage de déchets interne (ou ancienne décharge) ? pouvez-vous nous fournir les rapports de contrôles et/ou d'études ? quelle est la localisation des zones concernées ? Quelles sont les procédures sécurité spécifiques au site applicables ?	Oui
37	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu une aire de brûlage ? quelle est la localisation ? quels étaient les produits brulés ?	Non
38	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des galeries enterrées ? quelle est la localisation ? Quelles sont les procédures sécurité spécifiques au site applicables ?	Oui sous les bâtiments SHEDS et ASTROLAB
39	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des zones de remblais historiques – terrassements ? si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation, les volumes, l'origine et la nature (qualité) de ceux-ci ?	Oui sur terrain mitoyen
40	Il y a-t-il ou il y a-t-il eu des inondations sur le site ? si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation?	Oui dans les galeries techniques
41	Est-ce que des activités d'épandage (plan d'épandage boues STEP…) ou autres apports (amendements, pesticides…) ont été réalisés sur le site (état actuel ou avant construction) si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation, les volumes, l'origine et la nature de ceux-ci ?	Non
42	Le site comprend-t-il une aire de lavage ? si oui, pouvez-vous nous préciser la localisation, les produits utilisés, le point de rejet des eaux et les ouvrages de traitements éventuels ?	Non
43	Le site est il fermé, surveillé – gardienné ?	Oui gardé et surveillé 24h/24
44	Pouvez-vous nous préciser le nombre de salariés présents sur le site ?	Avant la crise environ 1200
45	Quelles sont les contraintes spécifiques d'accès ou de sécurité spécifique ou autres (nettoyage cuttings, gestion déchets, horaires de travail, présence d'ouvrages enterrés, zone ATEX…) pour la réalisation des prestations et notamment pour les ouvrages investigations sols/sous-sols? Un accueil sécurité est-il à prévoir ?	/
46	Quelles sont les occupations des sols (yc revêtements), activités et populations dans l'environnement immédiat du site (100 m par défaut) ? Nord / Sud / Ouest / Est	Zone herbée, bitume
47	Est-ce qu'il existe des points d'eaux souterraines et/ou de surfaces (puits, mare...) dans l'environnement immédiat du site (100 m par défaut) ?	Nappe phréatique

ANNEXE 2

Archives de la préfecture de l’Essonne 91

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l’Essonne

Consultation du dossier TECALEMIT

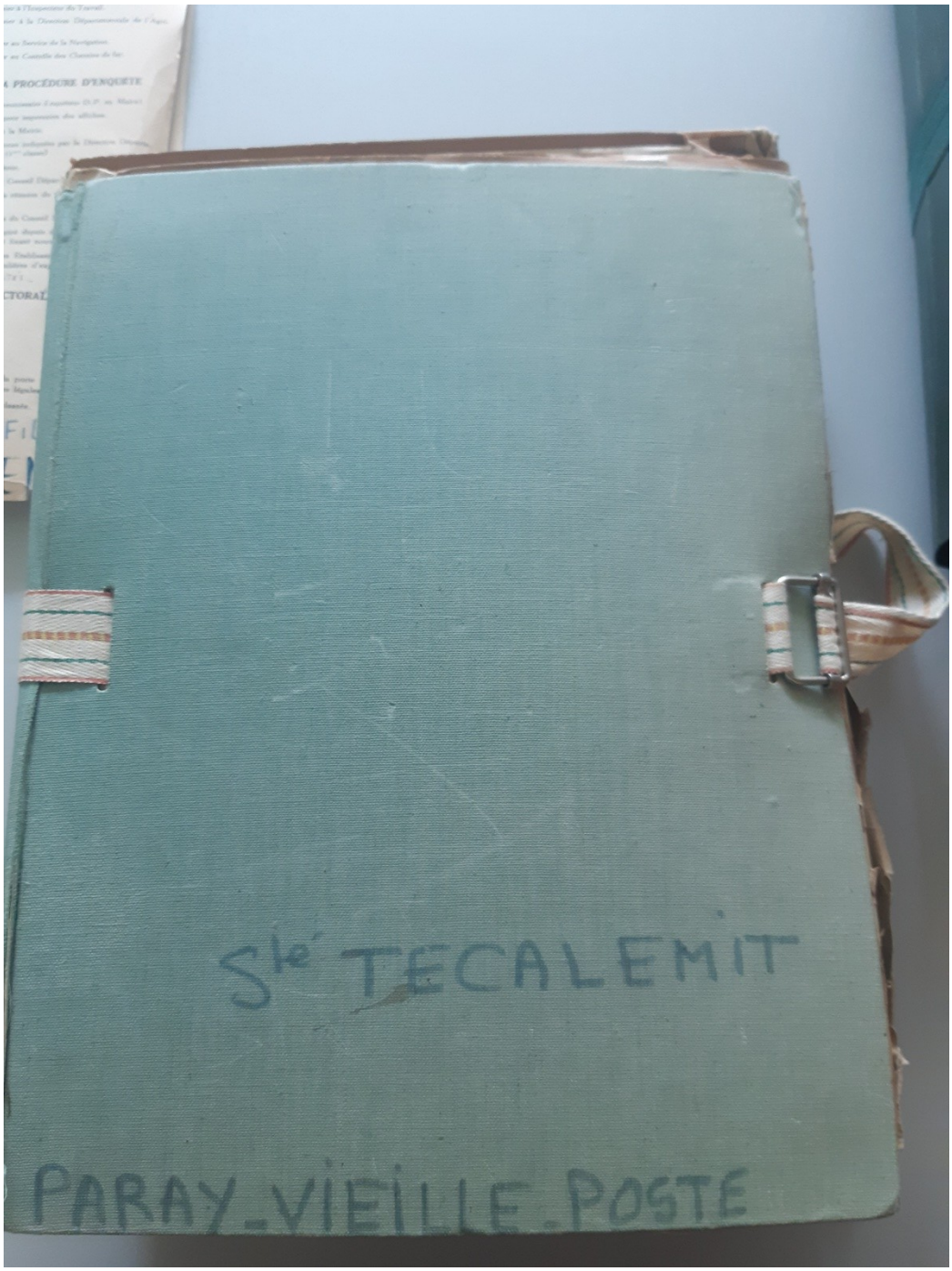

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

10 Octobre 1941.-

classés.-

LE PRÉFET DE SEINE-ET-OISE

à Monsieur le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE.-

(s/c de M. le Sous-Préfet de Corbeil)

é
MIT"

La société "TECALEMIT" a présenté deux demandes tendant à obtenir l'autorisation d'installer dans votre commune, route nationale n°7 au kilomètre 9, deux dépôts de liquides inflammables de moins de 30.000 litres chacun. Après enquête il a été décidé que ces deux dépôts seraient classés dans la 2ème catégorie. Ils donneront lieu à deux enquêtes. Afin de me permettre de poursuivre l'instruction d'usage prévue par la loi du 19 Décembre 1917, je vous prie d'inviter la société "TECALEMIT" à compléter le dossier par la production des pièces ci-après :

a) deux exemplaires d'une demande, dont un sur papier timbré à 6 f rancs, pour chacun des dépôts, considéré, pris individuellement, comme établissement de 2ème classe.

b) 6 nouveaux plans, 3 par demandes, semblables à ceux déjà fournis, et indiquant l'emplacement exact du dépôt, objet de chacune des deux demandes./.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TÉCALÉMIT

Société Anonyme au Capital de 15.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL
PARIS-17e

EXPÉDITIONS CHEMIN DE FER : TÉCALÉMIT Paray-Vieille-Poste Gare : CHOISY-LE-ROI (Seine)

MAGASIN DE VENTE ET STATION-SERVICE 18, RUE BRUNEL PARIS 17e TEL. ÉTOILE 20-65

ADMINISTRATION DIRECTION ET BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY-VIEILLE-POSTE
(S.-&-O.)

SUCCURSALES : LYON 383, RUE BOILEAU — LILLE 243, RUE NATIONALE — BORDEAUX 18, RUE MOUS-JOURDAN

ADR. TÉL. GÉNÉRALE TÉCALÉMIT-PARIS — CHÈQUES POSTAUX PARIS 4882-17 — R.C. SEINE 242.529.B — N° INSEE 9310-0-A

TÉLÉPHONE : BELLE-EPINE 00-10, 10-10 (20 lignes) (100 LIGNES)

CORRESPONDANCE : TÉCALÉMIT Boîte Postale N° 11, PARIS-15e

Le 15 SEPTEMBRE 1942

DÉPARTEMENT USINES

NOTRE RÉFÉRENCE : BLASER/MR.L

VOTRE RÉFÉRENCE :

Monsieur LE PREFET de SEINE-et-OISE
Préfecture de Versailles
VERSAILLES (S.et.O)

Monsieur Le Préfet ,

Je soussigné, EMILE PIQUEREZ, Directeur Général de la Société Anonyme TECALEMIT domiciliée , route Nationale N° 7 - Kilomètre N° 9 à Paray-Vieille-Poste, lieu dit la Croix-Blanche, ai l'honneur de vous déclarer que nous installons dans notre Usine à l'adresse indiquée ci-dessus :

- Un dépôt de liquide inflammable de la première catégorie, devant subir un transvasement; quantité à emmagasiner n'atteignant pas I.500 litres (3ème classe)

- Ce dépôt reperé en B. sur le plan d'ensemble à I/500 joint à ma demande en trois exemplaires .

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet , l'assurance de ma considération distinguée .-

TÉCALÉMIT
Société Anonyme au Capital de 15.000.000

TAT 8307

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

MJ 05012

Monsieur Le Préfet de SEINE-et-OISE
Préfecture de Versailles
VERSAILLES (S.et.O)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Emile PIQUEREZ, Directeur Général de la Sté TECALEMIT, domiciliée route Nationale N°7 -Kilomètre N°9 à Paray-Vieille-Poste, lieu dit la Croix-Blanche, ai l'honneur de vous déclarer que nous installons dans notre Usine à l'adresse indiquée ci-dessus :

- un dépôt de liquide inflammable de la première catégorie, devant subir un transvasement; quantité à emmagasiner n'atteignant pas 1.500 litres (3ème classe)
- ce dépôt repéré sur le plan d'ensemble I/500 joint à ma demande en trois exemplaires .

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée .-

TÉCALEMIT
Société Anonyme au Capital de 15.000.000

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

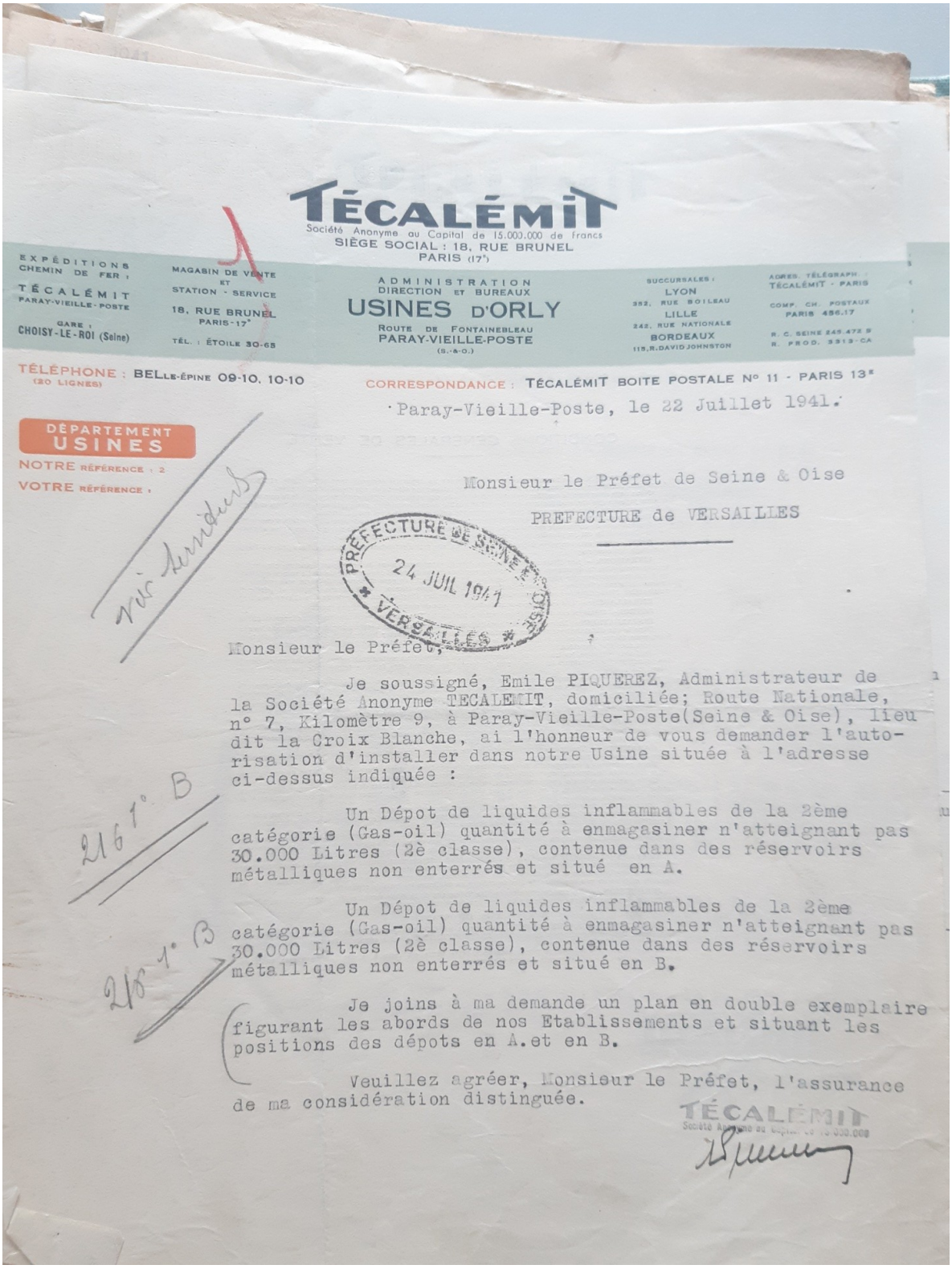

TÉCALÉMIT
Société Anonyme au Capital de 15.000.000 de Francs
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL
PARIS (17e)

EXPÉDITIONS CHEMIN DE FER : TÉCALÉMIT PARAY-VIEILLE-POSTE
GARE : CHOISY-LE-ROI (Seine)

MAGASIN DE VENTE ET STATION - SERVICE
18, RUE BRUNEL PARIS-17e
TÉL. : ÉTOILE 30-65

ADMINISTRATION DIRECTION ET BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY-VIEILLE-POSTE
(S.-&-O.)

SUCCURSALES : LYON 352, RUE BOILEAU — LILLE 242, RUE NATIONALE — BORDEAUX 115, R. DAVID JOHNSTON

ADRES. TÉLÉGRAPH. : TÉCALÉMIT - PARIS
COMP. CH. POSTAUX PARIS 456.17
R. C. SEINE 245.472 B
R. PROD. 3313-CA

TÉLÉPHONE : BELLE-ÉPINE 09-10, 10-10 (20 LIGNES)
CORRESPONDANCE : TÉCALÉMIT BOITE POSTALE N° 11 - PARIS 13e

DÉPARTEMENT USINES
NOTRE RÉFÉRENCE : 2
VOTRE RÉFÉRENCE :

Paray-Vieille-Poste, le 22 Juillet 1941.

Monsieur le Préfet de Seine & Oise
PREFECTURE de VERSAILLES

PRÉFECTURE DE SEINE & OISE
24 JUIL 1941
VERSAILLES

vis Arrêtés

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Emile PIQUEREZ, Administrateur de la Société Anonyme TECALEMIT, domiciliée; Route Nationale, n° 7, Kilomètre 9, à Paray-Vieille-Poste(Seine & Oise), lieu dit la Croix Blanche, ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'installer dans notre Usine située à l'adresse ci-dessus indiquée :

2161° B

Un Dépot de liquides inflammables de la 2ème catégorie (Gas-oil) quantité à enmagasiner n'atteignant pas 30.000 Litres (2è classe), contenue dans des réservoirs métalliques non enterrés et situé en A.

2161° B

Un Dépot de liquides inflammables de la 2ème catégorie (Gas-oil) quantité à enmagasiner n'atteignant pas 30.000 Litres (2è classe), contenue dans des réservoirs métalliques non enterrés et situé en B.

Je joins à ma demande un plan en double exemplaire figurant les abords de nos Etablissements et situant les positions des dépots en A.et en B.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

TÉCALÉMIT
Société Anonyme au Capital de 15.000.000

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

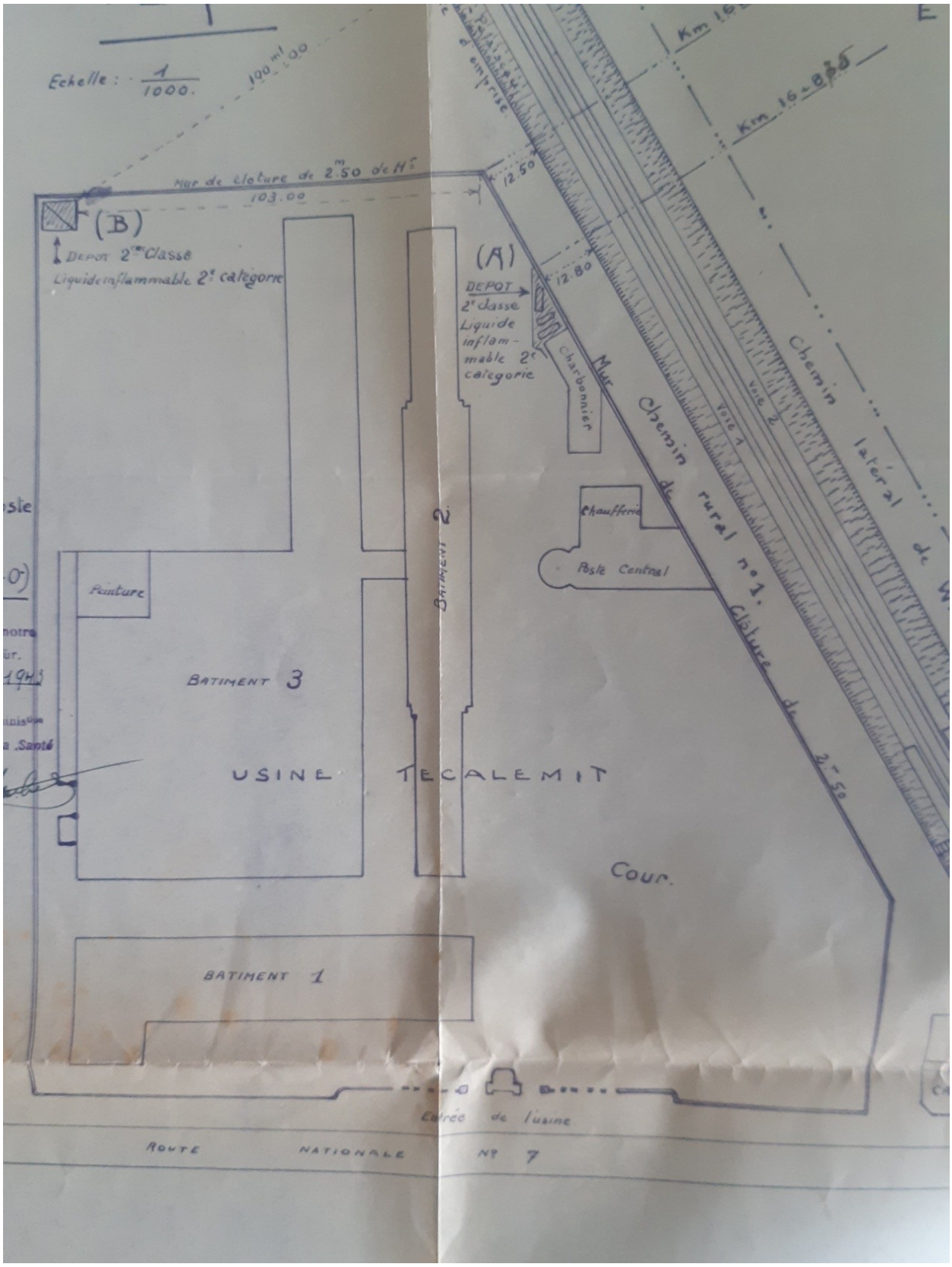

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PRÉFECTURE
DE
SEINE-&-OISE

SANTÉ PUBLIQUE

Direction de l'Assistance
et de l'Hygiène

4 e Bureau

ETABLISSEMENTS
CLASSES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

Versailles, le 12 Octobre 1946

Monsieur,

Objet: Votre demande d'extension du 17 Avril 1946

Par lettre du 17 Avril dernier, vous m'avez fait connaître votre intention de procéder à l'extension de vos installations par la création de nouveaux ateliers et de nouveaux dépôts de liquides inflammables.

Je vous informe qu'il résulte des renseignements que vous m'avez donnés que les industries que vous désirez exploiter seraient classées ainsi qu'il suit:

- 60-2º b,- 3ème classe: atelier où l'on travaille le bois à l'aide de 6 machines mues par des moteurs;
- 97.- 2ème classe: chaudronnerie de petites oeuvres occupant 30 ouvriers;
- 239,- 2ème classe: travail des métaux à froid par choc mécanique à l'aide de 55 presses et 6 cisailles;
- 338-1º a,- 2ème classe: application à froid de peinture cellulosique, formant un mélange inflammable de la 1ère catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de produits employée journellement étant de plus de 25 litres et le nombre d'ouvriers occupés étant de 12;
- 235,- 3ème classe: décapage des métaux par grenaille métallique;
- 242,- 3ème classe: trempe,revenu des métaux;
6-I-3º,- 2ème classe: générateur d'acétylène dans un local spécial, la quantité de carbure étant inférieure à 75 kg. et le volume du gaz de 2.400 litres;
- 239 ter,- 3ème classe: décollletage des métaux;
- 309,- 2ème classe: atelier de serrurerie ayant plus de 10 étaux;
- 29-3º,- 3ème classe: dénaturation d'alcool, la quantité totale d'alcool et autres produits inflammables utilisée réunie dans l'atelier étant inférieure à 5.000 litres;
- 28-2º b,- 3ème classe: dépôt d'alcool, en totalité dans des récipients ou réservoirs métalliques, l'approvisionnement ne dépassant pas 150.000 litres;
- 174-2º b,- 2ème classe: garage construit en partie en matériaux ne résistant pas au feu, d'une superficie supérieure à 400 mètres carrés;
- 67-1º,- 2ème classe: mélange de produits minéraux irritants;
- 95,- 3ème classe: dépôt de charbon de bois de 20.000 kg.
74-2º,- 3ème classe: travail du caoutchouc sans emploi de solvants inflammables;
- 241,- 3ème classe: fonderie de métaux et alliages;

...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

- 218-1º b,- 2ème classe: atelier où l'on emploi des liquides inflammables de la 1ère catégorie pour la préparation de mélanges dont le solvant n'est pas éliminé ultérieurement, la préparation étant faite à froid et la quantité de liquides inflammables réunis, même temporairement dans l'atelier, étant de 100 à 1.000 litres;
- 238,- 3ème classe: décapage des métaux par les acides;
- 244,- 3ème classe: dépôts électrolytiques en grand et à chaud des métaux;
- 215-2º a,- 1ère classe: dépôt de plus de 6.000 litres de liquides inflammables de la 1ère catégorie, en surface.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir m'adresser votre dossier de demande d'autorisation établi conformément aux indications portées sur la notice ci-annexée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur le Directeur de la Société TECALEMIT à PARAY-VIEILLE-POSTE

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PRÉFECTURE
DE
SEINE-&-OISE

SANTÉ Administrative
de la Santé
Direction de l'Assistance
et de l'Hygiène

e Bureau

Commune de
PARAY-VIEILLE
POSTE

Ière Classe

Demande de
la Société
TECALEMIT

AUTORISATION.-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉTAT FRANÇAIS

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES & INCOMMODES
(Ière et 2ème classe)

Versailles, le

Le Préfet de Seine-et-Oise,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu la demande en date du 27 Avril 1946, par laquelle la Société TECALEMIT, 18, rue Brunel à PARIS, sollicite l'autorisation d'apporter à son usine de PARAY VIEILLE-POSTE, déjà autorisée par des arrêtés préfectoraux antérieurs, différentes modifications et d'annexer d'autres industries classées de telle sorte que cette usine comprendra les industries classées suivantes :

Iº. Atelier où l'on travaille le bois à l'aide de six machines mues par des moteurs (3ème classe);
Nº 60 2º b)

2º Chaudronnerie de petites oeuvres occupant 30 ouvriers (2ème classe);
Nº 97

3º Travail des métaux à froid par choc mécanique à l'aide de 55 Presses et six cisailles (2ème classe);
Nº 239

4º Application à froid de peinture cellulosique formant un mélange de la 1ère catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de produits employée journellement de plus de 25 litres et le nombre d'ouvriers occupés étant de 12
Nº 338 Iº a (2ème classe);

5º Décapage des métaux par grenaille métallique
Nº 235 (3ème classe);

6º Trempe et revenu des métaux
Nº 242 (3ème classe);

7º Générateur d'acétylène dans un local spécial, la quantité de carbure étant inférieure à 75 Kgs et le volume du gaz de 2.400 litres
Nº 6 I 3º (2ème classe);

8º Décolletage des métaux
Nº 239 ter (3ème classe);

9º Atelier de serrurerie ayant plus de IO étaux
Nº 309 (2ème classe);

IOº Dénaturation d'alcool, la quantité totale d'alcool et autres produits inflammables utilisés étant inférieure à 5.000 litres
Nº 29 3º (3ème classe);

IIº Dépôt d'alcool, en totalité dans des récipients ou des réservoirs métalliques, l'approvionnement ne dépassant pas I50.000 litres
Nº 28 2º b) (3ème classe);

I2º Garage construit en partie en matériaux ne résistant pas au feu, d'une superficie supérieure à 400
Nº I74 2º b) (2ème classe);

I3º Mélange de produits minéraux irritants
Nº 67 Iº (2ème classe);

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

I4º Dépôt de charbon de bois de 20.000 Kgs
Nº 95 (3ème classe);
I5º Travail du caoutchouc sans emploi de solvants inflammables
Nº 174 2º (3ème classe);
I6º Fonderie de métaux et alliages
Nº 241 (3ème classe);
I7º Atelier où l'on emploie des liquides inflammables de Ière catégorie pour la préparation de mélanges dont le solvant n'est pas éliminé ultérieurement, la préparation étant faite à froid et la quantité de liquides inflammables réunis, même temporairement dans l'atelier, étant de 100 à 1.000 litres
Nº 218 1º b (2ème classe);
I8º Décapage des métaux par les acides
Nº 238 (3ème classe);
I9º Dépôts électrolytiques en grand et à chaud des métaux
Nº 244 (3ème classe);
20º Dépôt de 6.000 litres de liquides inflammables et plus, liquides de la 1ère catégorie en surface
Nº 215 2º a (1ère classe).

Vu les plans annexés à cette demande,
Vu le certificat de publication et d'affichage dans les communes de Paray-Vieille-Poste, Rungis, Thiais et Orly,
Vu le registre de l'enquête ouverte dans la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE, du 1er Janvier au 1er Février 1947,
Vu l'avis du Conseil Municipal dans la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE,
Vu l'avis du Commissaire-Enquêteur,
Vu l'avis de la Commission sanitaire de l'arrondissement de CORBEIL,
Vu l'avis de l'Inspecteur des Etablissements Classés,
Vu l'avis de l'Inspecteur du Travail,
Vu l'avis de M. l'Inspecteur départemental de l'Urbanisme,
Vu l'avis du Conseil départemental d'Hygiène,
Vu la loi du 19 Décembre 1917, modifiée par la loi du 20 Avril 1932 et les décrets des 17 Décembre 1918, 24 Décembre 1919, 3 Août 1952 et 30 Août 1954, ainsi que les instructions ministérielles relatives à leur éxécution,
Vu la loi du 15 Février 1902,
Vu l'arrêté préfectoral du 16 Juillet 1890, sur la police des cours d'eau,
Considérant que les avis ci-dessus visés sont tous favorables et qu'il
ne s'est produit aucune opposition au cours de la période d'enquête,
Sur la proposition de M. le Secrétaire Général,

A R R E T E :

Article 1º.- Sont et demeurent rapportés les arrêtés préfectoraux des 14 Mai 1945, autorisant la Société TECALEMIT à installer à PARAY VIEILLE POSTE, deux dépôts de liquides inflammables (2ème classe).
Article 2º.- La Société TECALEMIT est autorisée, sous réserve des droits des tiers, à apporter, sur le territoire de la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE, au plan indiqué sur le plan parcellaire ci-annexé, les industries classées suivantes :

...../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

COMMUNE DE PARAY

DU REGISTRE

SANTÉ PUBLIQUE

DIRECTION DE L'ASSISTANCE
ET DE L'HYGIÈNE
4e BUREAU

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

COMMUNE
de Paray Vieille Poste

ENQUÊTE

Établissements de 1re Classe

ÉTAT FRANÇAIS
République

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes

Visa de l'enquêteur

Le Conseiller d'État Officier de la Légion d'honneur.

Vu la demande en date du 17 avril 1946 par laquelle
M. la Société Técalémit, 18 rue Brunel à Paris,
sollicite l'autorisation d'apporter, à son usine de Paray-Vieille-Poste, déjà autorisée par des arrêtés préfectoraux antérieurs, différentes modifications et d'annexer d'autres industries classées, de telle sorte que cette usine comprendra les industries classées suivantes:

Vu les plans et renseignements produits à l'appui de la demande ;

Vu la loi du 19 Décembre 1917, complétée par celle du 20 Avril 1932, les décrets des 17 Décembre 1918, 24 Décembre 1919, 3 Août 1932 et 30 Août 1934, ainsi que les instructions ministérielles relatives à leur exécution :

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général pour l'Administration ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER. — Une enquête d'un mois sera ouverte à la Mairie de Paray-Vieille Poste du 1er janvier au 1er février 1947 194 , au sujet de la demande susvisée.

ART. 2. — Pendant la durée de l'enquête, la demande et les documents qui y sont joints resteront déposés à la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance et copie sans déplacement. Un registre destiné à recevoir les dires des comparants sera ouvert à la Mairie dès le début de l'enquête par un Commissaire enquêteur et sera clos par ses soins à l'expiration du délai ci-dessus fixé.

Préfect. S.-et-O. 2396-37. — Imp. Crété, Corbeil et Paris.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

YP 75798

le, 21 Janvier 1947

Monsieur le PREFET de SEINE-et-OISE
14, rue Ste-Adélaïde, 14
VERSAILLES (S.et.O)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, ARTHUR PIQUEREZ, Directeur de la Société Anonyme TECALEMIT, domiciliée rte Nationale N° 7 Km.9 à Paray-Vieille-Poste (S.et.O) lieu dit la Croix-Blanche, ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'installer à notre Usine, située à l'adresse ci-dessus indiquée :

- Un atelier de travail de caoutchouc avec emplois de solvants inflammables et gommage de tissus paragraphe a. N° 15 ci-dessous) .

- Un atelier d'application à froid de vernis cellulosique (paragraphe a. N° 18 ci-dessous) .

- Dépôts de liquides inflammables Ière catégorie de plus de 6.000 litres en surface et de peintures cellulosiques et synthétiques (paragraphe B. N° 3 et 5 ci-dessous) .

Ces extensions, en s'ajoutant aux différents ateliers et dépôts, pour lesquels nous avons autorisations ou avis d'aucune objection formulée aux enquêtes, constituent la liste totale ci-dessous des ateliers et dépôts classés pour notre usine, soit :

a) Ateliers

1°) Travail du bois, six machines mues par des moteurs. 3° classe 60 - 2° - b.

2°) Chaudronnerie de petites oeuvres tôlerie 2° classe (97)

..../.....

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

3°) Travail des métaux à froid par choc mécanique à l'aide de 55 presses et 6 cisailles . 2ème classe (2

4°) Application à froid de peinture cellulosique, par pulvérisation, la quantité de produit employée journellement étant de plus de 25 litres . 2ème classe (328 I

5°) Atelier de décapage de métaux au sable et à la grenaille métallique . 3ème classe (235)

6°) Ateliers de traitement thermique, trempe revenu des métaux, cyanuration, situé au rez-de-chaussée, bâtiment N° 3 . 3ème classe (242)

7°) Un générateur d'acétylène dans un local spécial, la quantité de carbure étant inférieure à 75 Kilos et le volume de gaz de 2.400 litres . 2ème classe (6-I-3°

8°) Ateliers de décolletage des métaux. - 3 ème classe (239bis

9°) Un atelier de serrurerie de plus de I0 étaux . 2 ème classe (309)

I0°) Un atelier de dénaturation d'alcool, la quantité totale d'alcool et autres produits inflammables utilisés réunie dans l'atelier étant inférieure à 5.000 litres . 3ème classe (29-3°)

II°) Garage construit en partie en matériaux ne résistant pas au feu, d'une superficie supérieure à 400 m2. 2ème classe (I74-2°

I2°) Mélange de produits minéraux irritants (poudres pour extincteurs). 2ème classe (67-I°)

I3°) Travail du caoutchouc sans emploi de solvants inflammables . 3ème classe (74-2°)

I4°) Fonderie de métaux et alliages . 3ème classe (24I)

I5°) Atelier où l'on emploie des liquides inflammables de la Ière catégorie pour la préparation de mélanges dont le solvant n'est pas éliminé ultérieurement, la préparation étant faite à froid et la quantité de liquides inflammables remis dans l'atelier même temporaire-

...../....

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

AY 98754

...../.....

ment étant de I00 à I.000 litres et gommage de tissus avec évaporation à chaud de solvants inflammables . 2ème cl. (2I8-I°b)

I6°) Décapage des métaux par les acides . 3ème cl. (238)

I7°) Un atelier de dépôts électrolytiques en grand et à chaud des métaux . 3ème cl. (244)

I8°) Un atelier d'application à froid de peinture cellulosique par pulvérisation, la quantité de produit employée journellement étant de plus de 25 litres . 2ème cl. (338-I°-a

b) DEPOTS de LIQUIDES INFLAMMABLES -

I°) Un dépôt aérien pour liquide de 2 ème catégorie (gas oil, fuel oil d'une capacité totale de 36.528 litres . 2ème classe

2°) Un dépôt souterrain pour liquide de 2ème catégorie (gas oil, fuel-oil) d'une capacité de 5.625 litres. 3ème classe

3°) Un dépôt aérien de liquides inflammables de Ière catégorie (essence, alcool, benzol) de 4I.700 litres . Ière classe

4°) Un dépôt d'alcool pour dénaturation en totalité dans des récipients métalliques, l'approvisionnement ne dépassant pas I50.000 litres . 3ème classe(28-2°)

5°) Dépôts de peintures cellulosiques et synthétiques, représentant une capacité totale de 30.000 litres . Ière classe .

DIVERS

Un dépôt de charbon de bois de 20.000 K° 3ème cl. (95)

...../.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

...../....

Tous ces ateliers et dépôts repérés sur plan d'ensemble N° I0.003

Je joins à ma demande :

I°) 2 cartes d'état-major au I/80.000 avec indication en rouge de l'emplacement de notre usine .

2°) un plan d'ensemble à l'échelle de I/I000 portant le N° I0.077 figurant les abords à 250 m.

3°) un plan d'ensemble développé de l'usine à l'échelle de I/500 indiquant la situation des ateliers et dépôts N° I0.063 .

4°) Une série de plans d'ensemble de tous les étages à l'échelle de I/200 avec légende indiquant les dispositions générales de l'usine et portant les Numéros I0.069 et I0.075 inclus .

Tous ces plans en trois exemplaires .

Veuillez agréer, Monsieur le Préféet l'assurance de notre considération distinguée .-

TÉCALÉMIT
SA AU CAPITAL 15.000.000 Fr

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

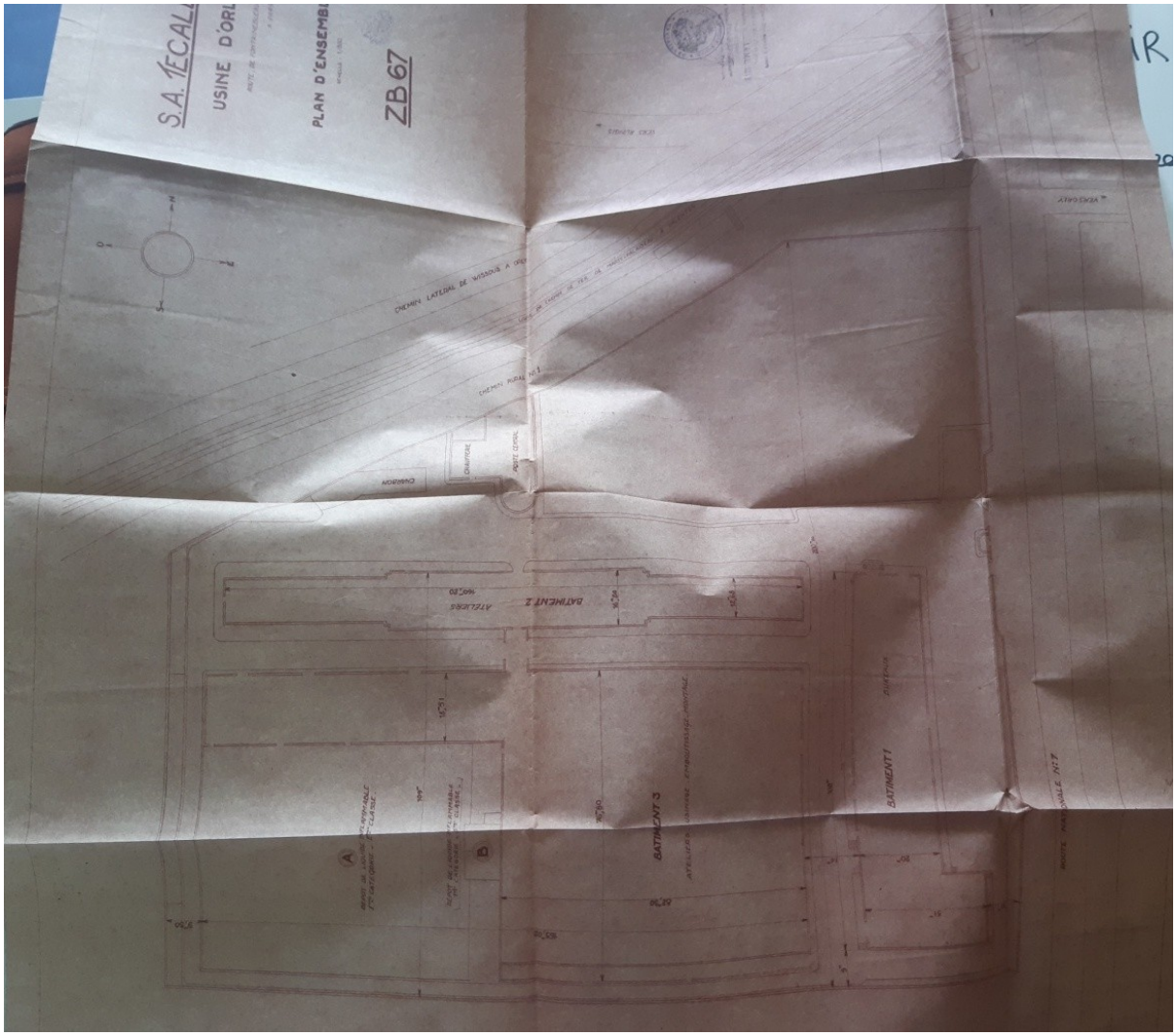

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

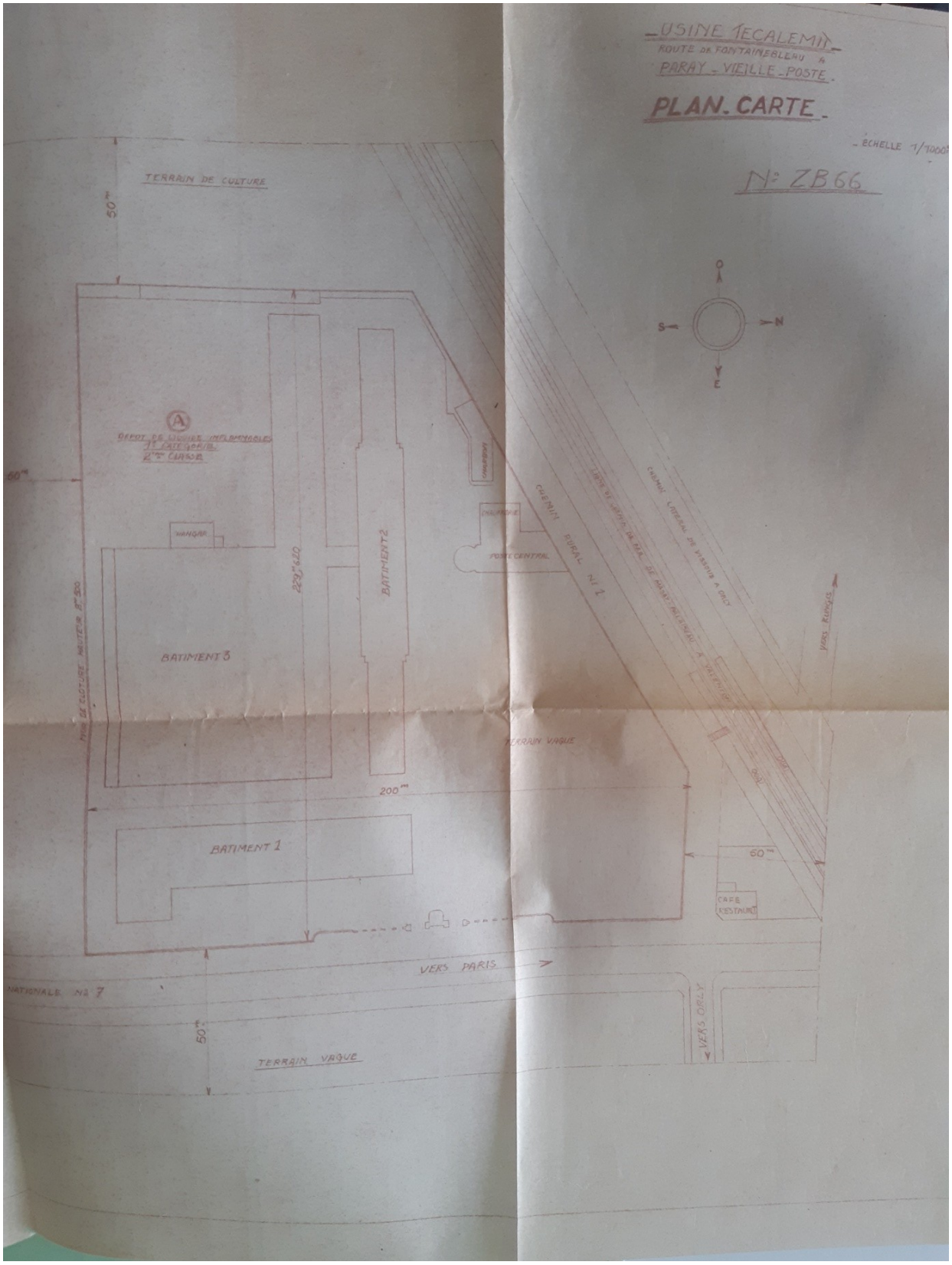

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

ETAT FRANÇAIS

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

CONSEIL D'HYGIÈNE DÉPARTEMENTAL

OBJET :

TECALEMIT
Régularisation et
Extension
2ème classe

M r FERRENBACH
Rapporteur

Séance du 26 Juin 1947

RAPPORT

Messieurs,

Les Etablissements TECALEMIT à PARAY-VIEILLE-POSTE, présentent une demande tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter les industries suivantes :

- Atelier où l'on travaille le bois à l'aide de 6 machines mues par des moteurs, 3ème classe -
- Chaudronnerie de petites oeuvres occupant 30 ouvriers - 2ème classe -
- Travail des métaux à froid par choc mécanique à l'aide de 55 presses et 6 cisailles - 4èmeclasse -
- Application à froid de peinture cellulosique, formant un mélange inflammable de la Ière catégorie, l'application étant faite par pulvérisation, la quantité de produits employée journellement étant de plus de 25 litres, et le nombre d'ouvriers occupés étant de 12 - 2ème classe -
- Décapage des métaux par grenaille métallique - 3ème classe -
- Trempe et revenu des métaux - 3ème classe -
- Générateur d'acétylène dans un local spécial, la quantité de carbure étant inférieure à 75 kg. et le volume du gaz de 2400 litres - 2ème classe -
- Décolletage des métaux - 3ème classe -
- Atelier de serrurerie ayant plus de 10 étaux -
- Dénaturation d'alcool, la quantité totale d'a

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

tres produits inflammables utilisés, réunis dans l'atelier étant inférieure à 5 000 litres - 3ème classe -

- Dépôt d'alcool en totalité dans des récipients ou réservoirs métalliques, l'approvisionnement ne dépassant pas 150 000 litres - 3ème classe -

- Garage construit en partie en matériaux ne résistants pas au feu, d'une superficie supérieure à 400 mètres carrés - 2ème classe -

- Mélange de produits minéraux irritants - 2ème classe -

- Dépôt de charbon de bois de 20 000 kg - 3ème classe -

- Travail du caoutchouc sans emploi de solvant inflammable - 3ème classe -

- Fonderie de métaux et alliages - 3ème classe -

- Atelier où l'on emploie des liquides inflammables de la 1ère catégorie pour la préparation de mélanges dont le solvant n'est pas éliminé ultérieurement, la préparation étant faite à froid et la quantité de liquides inflammables réunie même temporairement dans l'atelier, étant de 100 à 1000 litres - 2ème classe -

- Décapage des métaux par les acides - 3ème classe -

- Dépôts électrolytiques en grand et à chaud - 3ème classe -

- Dépôt de plus de 6000 litres de liquides inflammables de la 1ère catégorie en surface - 1ere classe -

Cette usine est complètement isolée.

Le Commissaire enquêteur et la Commission Sanitaire ont déposé sur cette affaire des conclusions favorables.

En conséquence, je vous propose également d'émettre un avis favorable sous les réserves habituelles.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

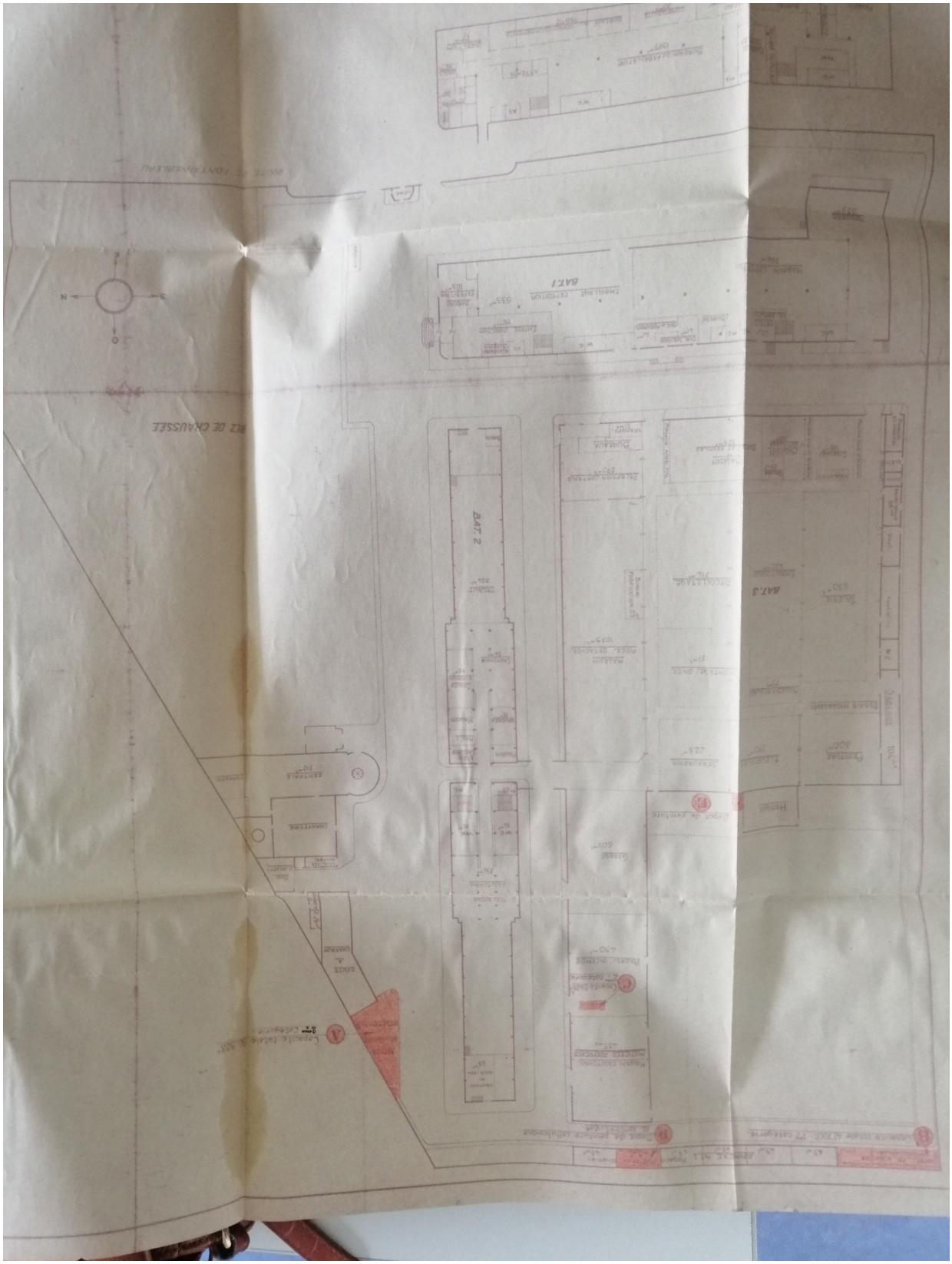

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TÉCALÉMIT
Société Anonyme au Capital de 15.000.000 de Francs
SIÉGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL
PARIS (17e)

EXPÉDITIONS CHEMIN DE FER : TÉCALÉMIT PARAY-VIEILLE-POSTE GARE CHOISY-LE-ROI (Seine)
MAGASIN DE VENTE ET STATION - SERVICE 18, RUE BRUNEL PARIS - 17e TÉL. : ÉTOILE 30-65
ADMINISTRATION DIRECTION ET BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU PARAY-VIEILLE-POSTE (S.-&-O.)
SUCCURSALES : LYON 352, RUE BOILEAU LILLE 242, RUE NATIONALE BORDEAUX 115, R. DAVID JOHNSTON
ADRES. TÉLÉGRAPH. : TÉCALÉMIT - PARIS
COMP. CH. POSTAUX PARIS 456-17
R. C. SEINE 245.472 B REG. PROD. 10.609
TÉLÉPHONE : BELle-Épine 09-10, 10-10 (20 LIGNES)
ADR. POSTALE : TÉCALÉMIT BOITE POSTALE N° 11, PARIS 13e

POSTE INTÉRIEUR N° 333

RÉFÉRENCES A RAPPELER
DÉPARTEMENT USINES

NOTRE RÉFÉRENCE : AC/C.H/PG
VOTRE RÉFÉRENCE : BLA.

PREFECTURE DE SEINE ET OISE
25 FEV 1948
COURRIER

Le, 23 Février 1948

PREFECTURE DE SEINE & OISE
Service des Etablissements classés.
II, rue des Réservoirs
VERSAILLES (S.&.O)

RECOMMANDEE

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous avons reçu de la Mairie de PARAY-VIEILLE-POSTE, une expédition sur papier timbré de l'Arrêté du 3 Décembre I947, nous autorisant à exploiter des Industries de Ière 2ème et 3ème classes.

Nous vous informons que nous retournons, signé, par même courrier, à la Mairie de PARAY, le Procès-verbal de notification d'affichage.

Nous vous signalons que nous avons constaté des différences dans l'énumération des Industries classées inclus dans votre Arrêté par rapport à la liste que nous vous avions adressée le 27 Octobre I947 sur la demande de vos services, et ceci pour la mise au point dudît Arrêté; les différences portent sur les points suivants :

- paragraphe 2 - CHAUDRONNERIE.- Notre atelier de chaudronnerie occupe 70 ouvriers et non pas 30 comme indiqué.

- paragraphe 3 - TRAVAIL DE METAUX.- Dans le titre de ce paragraphe, l'Arrêté mentionne 55 presses et 6 cisailles, alors que nous avions indiqué : 70 presses et 8 cisailles.

- paragraphe 4 - APPLICATION A FROID DE PEINTURE.- Dans ce paragraphe une erreur s'est produite, car nous avions indiqué que notre travail de peinture nécessitait 2 atelier et que le nombre d'ouvriers occupés dans ceux-ci était de 30 et non pas I2 comme indiqué dans l'Arrêté.

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TÉCALÉMIT

N° I

.../...

72. 1° cat

GOMMAGE DE TISSUS.- Ce travail n'est pas indiqué dans l'Arrêté et comporte le gommage et l'enduit de tissus avec évaporations à chaud de solvants inflammables.

DEPOT DE LIQUIDES INFLAMMABLES.- Ce paragraphe indique le dépôt de surface de 6.000 l. de liquides inflammables ou plus de la ~~2ème~~ 1ère catégorie, et devrait mentionner les différents points que vous trouverez ci-après :

Un dépôt aérien pour liquides inflammables de Ière catég. d'une capacité totale de..... 36.528 litres

Un dépôt aérien pour liquides inflam. de Ière catégorie d'une capacité totale de..... 41.700 litres

Un dépôt aérien pour liquides inflam. de Ière catégorie en récipients métalliques (fûts) d'une cap. de. 30.000 litres

Dépôts de peintures cellulosiques et synthétiques d'une capacité totale de..... 40.000 litres

Un dépôt souterrain pour liquide de 2ème catégorie d'une capacité de..... 5.625 litres.

Nous vous demandons de rectifier votre Arrêté avec les modifications indiquées plus haut, et nous vous serions reconnaissants de vouloir bien nous adresser le plus tôt possible, une lettre de confirmation mentionnant votre bon accord, et nous précisant vers quelle date sera modifié l'Arrêté en question.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

TÉCALÉMIT
S.A. CAPITAL 75.000.000 FR.

A. PIQUERUZ.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PRÉFECTURE
DE
SEINE-&-OISE

Direction Administrative
de la Santé

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

11, Rue des Réservoirs
VERSAILLES

Urgent

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le .....

Le Préfet de Seine-et-Oise,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les lois des 19 Décembre 1917 et 21 Novembre 1942, ainsi que les décrets subséquents,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 Décembre 1947, autorisant la Sté TECALEMIT, 18, rue Brunel, à PARIS, à exploiter, à PARAY-VIEILLE-POSTE, différentes industries classées notamment : - chaudronnerie de petites oeuvres (2e classe);
- application à froid de peinture (2e classe);
- ateliers où l'on emploie des liquides inflammables de la 1ère catégorie (2e classe);
- dépôts de liquides inflammables (1ère classe);
- travail des métaux (2e classe);

Considérant que certaines modifications de détails doivent être apportées à l'installation prévue, lesquelles ne peuvent être considérées comme changement notable de l'état des lieux;

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence et de compléter l'arrêté préfectoral du 3 Décembre 1947;

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène, dans sa séance du 25 Mars 1948;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture;

A R R E T E :

Article 1e.- Est complété, ainsi qu'il suit l'arrêté préfectoral en date du 3 Décembre 1947, autorisant la Société TECALEMIT à exploiter à PARAY-VIEILLE-POSTE, différentes industries classées :

a) L'atelier de chaudronnerie comprendra 70 ouvriers au lieu de 30;

b) L'atelier de travail des métaux comprendra 70 presses et 8 cisailles au lieu de 55 presses et 6 cisailles;

c) L'atelier d'application à froid de peintures comprendra deux ateliers de 30 ouvriers au lieu d'un atelier;

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

d) L'atelier où l'on emploie des liquides inflammables de la 1ère catégorie comprendra aussi le gommage des tissus et caoutchoucs;

e) Le dépôt de liquides inflammables de plus de 5.000 litres sera limité aux quantités suivantes :

4 dépôts en surface de liquides inflammables de 1ère catégorie ayant les capacités suivantes :

36.528
41.700
30.000
40.000
148.228 l

et un dépôt souterrain pour liquides inflammables de la 2ème catégorie d'une capacité de 5.625 litres.

Article 2.- Il n'est apporté aucune autre modification en ce qui concerne les dispositions de l'arrêté du 5 Décembre 1947, qui demeurent applicables en leur entier en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions de la présente décision.

Article 3.- M. le Secrétaire Général, de la Préfecture, M. Le Sous-Préfet de CORBEIL, M. le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE, MM. les Inspecteurs des Etablissements Classés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société intéressée par les soins de M. le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE.

Fait à VERSAILLES, en l'Hotel de la Préfecture,

le 13 AVR 1948

Le Préfet de Seine-et-Oise,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

PRÉFECTURE de SEINE & OISE

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

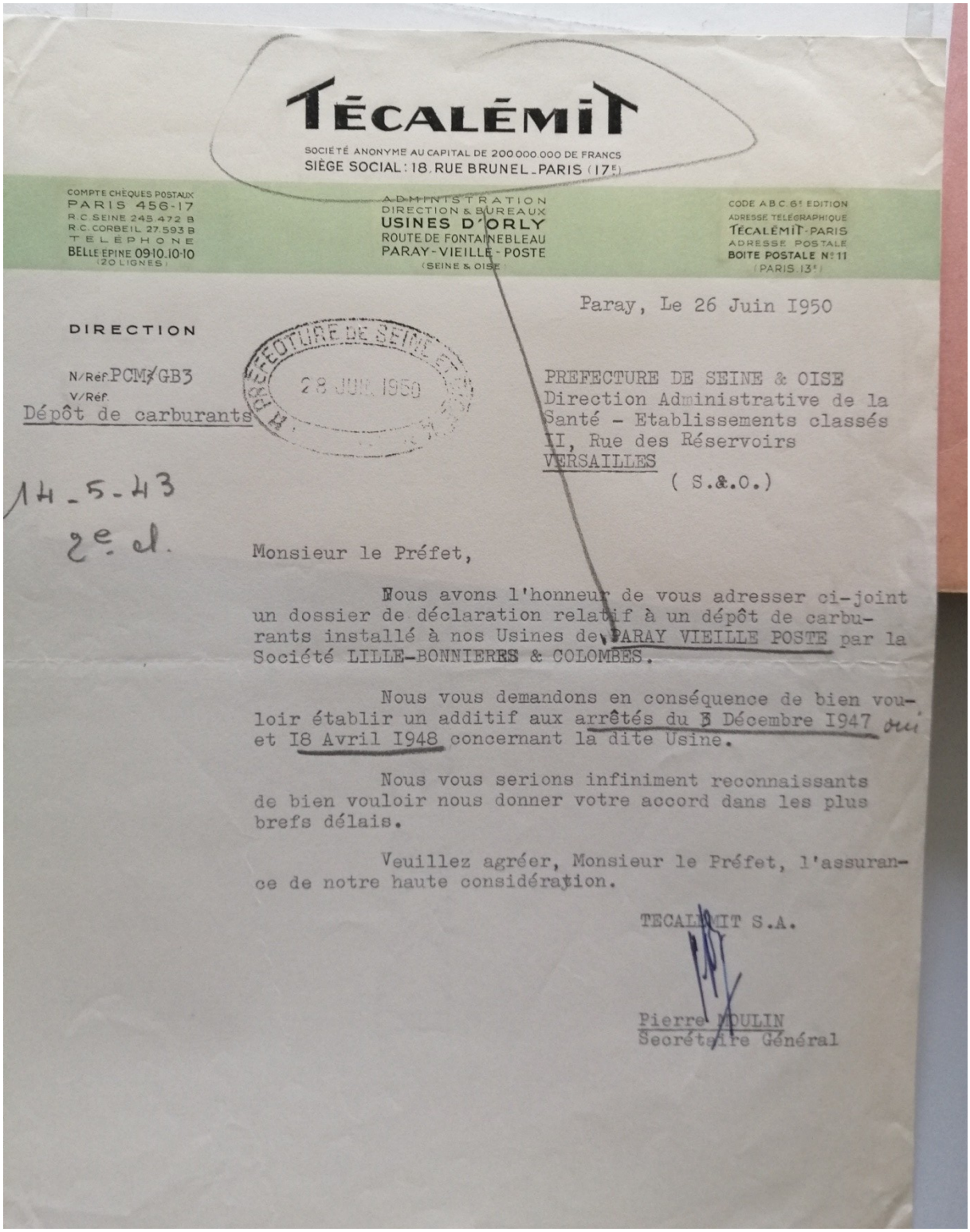

TÉCALÉMIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL - PARIS (17e)

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
PARIS 456-17
R.C. SEINE 245.472 B
R.C. CORBEIL 27.593 B
TÉLÉPHONE
BELLE EPINE 09.10.10.10
(20 LIGNES)

ADMINISTRATION
DIRECTION & BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY-VIEILLE-POSTE
(SEINE & OISE)

CODE A.B.C. 6e EDITION
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
TÉCALÉMIT-PARIS
ADRESSE POSTALE
BOITE POSTALE N° 11
(PARIS 13e)

DIRECTION

N/Réf. PCM/GB3
V/Réf.
Dépôt de carburants

14-5-43
2e d.

PRÉFECTURE DE SEINE ET OISE
28 JUIN 1950

Paray, Le 26 Juin 1950

PREFECTURE DE SEINE & OISE
Direction Administrative de la
Santé - Etablissements classés
II, Rue des Réservoirs
VERSAILLES
(S.&.O.)

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un dossier de déclaration relatif à un dépôt de carburants installé à nos Usines de PARAY VIEILLE POSTE par la Société LILLE-BONNIERES & COLOMBES.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir établir un additif aux arrêtés du 3 Décembre 1947 et 18 Avril 1948 concernant la dite Usine.

Nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir nous donner votre accord dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

TECALEMIT S.A.

Pierre MOULIN
Secrétaire Général

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

431-T — Imp. Chaix (B) — 1585-49

RE DE POLICE

de l'Hygiène
écurité publique

UREAU

/OV
— OG

ses doivent toujours
harge les indications
e adressées au Préfet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(opie à DAC
2e bureau
enquête par M. Jeanneau

Paris, le 6 JUIL 1950 49

LE PREFET DE POLICE

à Monsieur le PREFET DE SEINE ET OISE

(Service des Etablissements Classés).

O B J E T : Déversements d'eaux acides dans la Seine par les Etablissements TECALEMIT.

-:-

M. le Préfet de la Seine (Direction Générale des Services Techniques) m'a signalé par lettre du I2 Juin I950, dont copie ci-jointe, que les eaux de l'égout situé près des Etablissements TECALEMIT, à ORLY, présentaient, le 26 Mars I950, une acidité excessive (p H trouvé égal à 2,2), de nature à les rendre très nocives à l'égard des ouvrages publics de collecte.

L'égout qui reçoit l'affluent des usines TECALEMIT débouche en Seine un peu en aval du Pont de Choisy-le-Roi, et la Société de Pêche "La Gaule" se plaint périodiquement des destructions de poissons observées en ce point.

Il résulte d'un rapport de l'Inspection des Etablissements Classés que les usines dont il s'agit sont situées dans votre département, à Parey-Vieille-Poste.

D'après la Direction de la Société, les eaux acides déversées à l'égout proviendraient vraisemblablement de bacs d'électrolyse présentant des fêlures. L'atelier d'électrolyse serait prochainement transféré et un dispositif général de neutralisation des eaux évacuées par l'usine serait installé.

La Direction de l'Usine TECALEMIT étudierait enfin d'une façon sérieuse et approfondie cette question en liaison avec le Service des Eaux. J'ai l'honneur de vous signaler ces faits et d'insister pour que le fonctionnement de cette usine soit soumis à une surveillance très sévère.

.....

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

..

Dans le cas où de nouveaux déversements acides seraient constatés, je vous serais obligé de vouloir bien m'en informer.

Pr.le Préfet de Police,
Le Directeur de l'Hygiène et
de la Sécurité Publique,

E. Marron

E. MARRON

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

AR./ - COPIE -

n Général des Services Techniques
Service Central
uai de la Rapée, Paris I2e.

PREFECTURE DE LA SEINE.

-

Paris, le 18 décembre 1950.

Le Directeur Général des Services Techniques
de la PREFECTURE DE LA SEINE.

à Monsieur le PREFET DE POLICE
(Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique -
6ème Bureau - Etablissements Classés).

-

J'ai l'honneur de vous signaler à nouveau la situation des Etablissements TECALEMIT, à ORLY, en ce qui concerne la qualité de l'effluent d'eaux usées qu'ils déversent dans un égout du département de la Seine.

Une analyse d'un échantillon prélevé le 3 Novembre 1950 sur la sortie des eaux du branchement, effectuée par le Service de Contrôle des Eaux, indique que l'effluent présente un pH égal à 6,35 et contient une dose de cyanures correspondant à 200 mg d'acide cyanhydrique par litre, ce qui est de nature à le rendre très nocif, notamment à l'égard du personnel chargé du curage des égouts.

En appelant tout particulièrement votre attention sur la gravité de ces faits au point de vue de la salubrité publiqu je vous demanderai d'exercer, à l'encontre de ces établissements, une surveillance des plus sévères et de recourir à des sanctions, le cas échéant.

Je me verrais moi-même dans l'obligation de proposer retrait de l'autorisation de déversement à l'égout et de fai obturer le branchement particulier de l'usine, si la situat n'était pas radicalement améliorée à bref délai.

Le Directeur Général de
Services Techniques dela Préf
de la Seine.

signé: F.SENTENAC.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

IRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

SERVICE CENTRAL
98, Quai de la Rapée, 98
PARIS I2ème

Le I8 Décembre I95D

C O P I E

Le DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE

à MONSIEUR LE DIRECTEUR DES
ETABLISSEMENTS TECALEMIT
Uwine d'ORLY
Route de Fontainebleau
PARAY VIEILLE POSTE (S. & O.)

Monsieur le Directeur,

Par lettres des 20 Novembre I947 et I2 Juin I950, j'ai attiré votre attention sur l'insuffisance de neutralisation des eaux usées de votre établissements, avant leur déversement dans l'égout départemental, et saisi le Service des Etablissements Classés de la Préfecture de Police.

Après avoir protesté, le 27 Décembre I947, contre les termes de ma première lettre, en affirmant que la quantité de soude nécessaire à la neutralisation de l'effluent était régulièrement ajoutée et qu'à aucun moment les eaux envoyées à l'égout ne contenaient d'acide, vous m'avez informé, le I5 Juin I950, que vous aviez renforcé la surveillance de la neutralisation des eaux et que vous aviez obtenu une amélioration sérieuse ; vous indiquiez que l'analyse ayant donné lieu à ma lettre du I2 Juin avait été effectuée sur les eaux provenant d'un poste intérieur, et non sur celles provenant du branchement à l'égout, mais que vous alliez transformer votre installation, avec l'aide de spécialistes du traitement des eaux.

Or, un nouveau prélèvement effectué le 3 Novembre I950, sur l'effluent déversé à l'égout, a accusé, à l'analyse effectuée par le Service de Contrôle des Eaux, un pH égal à 6,35 et une quantité de cyanures correspondant à 200 mg d'acide cyanhydrique par litre.

Je transmets les résultats de cette analyse au Service des Etablissements Classés, à qui il appartiendra de prendre toutes sanctions et mesures que comporte cette situation.

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

J'ajoute que la répétition constatée de pareilles infractions peut me conduire à proposer le retrait de votre autorisation de déversement à l'égout et l'obturation de votre branchement, si aucun remède définitif n'est apporté à bref délai à la correction de votre effluent ; le déversement de cyanures, dangereux pour le personnel chargé du curage des égoûts, est par ailleurs susceptible de corroborer les dires de la Société de pêche "La Gaule de Choisy-le-Roi", qui tend à vous rendre responsable des destructions de poissons observées en Seine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des
Services Techniques de la
Préfecture de la Seine

F. SENTENAC

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

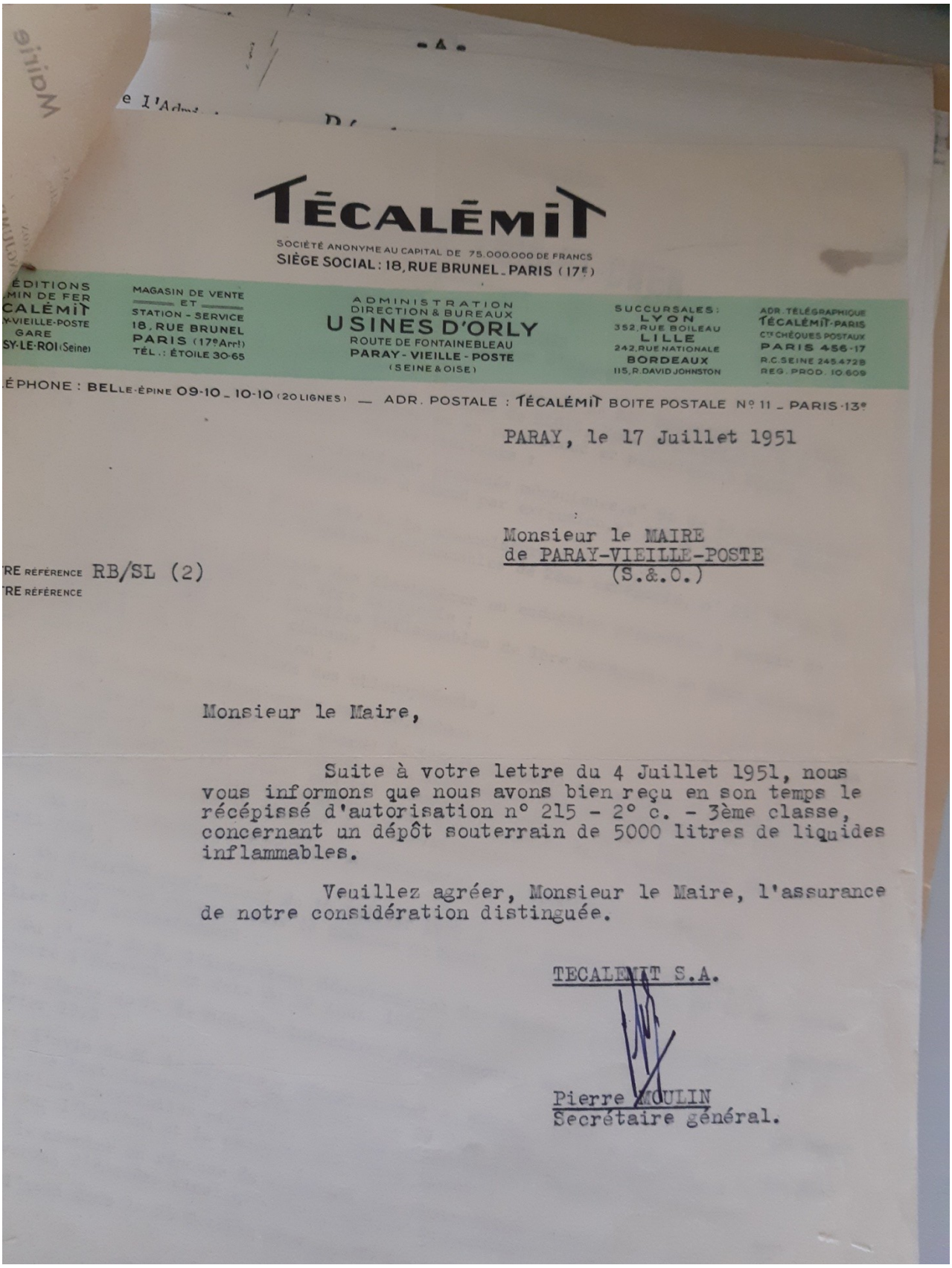

-4-

e l'Adm

TÉCALÉMIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL - PARIS (17e)

ÉDITIONS
MIN DE FER
CALÉMIT
Y-VIEILLE-POSTE
GARE
SY-LE-ROI (Seine)

MAGASIN DE VENTE
ET
STATION - SERVICE
18, RUE BRUNEL
PARIS (17e Arrt)
TÉL. : ÉTOILE 30-65

ADMINISTRATION
DIRECTION & BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY - VIEILLE - POSTE
(SEINE & OISE)

SUCCURSALES :
LYON
352, RUE BOILEAU
LILLE
242, RUE NATIONALE
BORDEAUX
115, R. DAVID JOHNSTON

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE
TÉCALÉMIT-PARIS
CTE CHÈQUES POSTAUX
PARIS 456-17
R.C. SEINE 245.472 B
REG. PROD. 10.609

ÉPHONE : BELLE-ÉPINE 09-10 - 10-10 (20 LIGNES) — ADR. POSTALE : TÉCALÉMIT BOITE POSTALE N° 11 - PARIS-13e

PARAY, le 17 Juillet 1951

Monsieur le MAIRE
de PARAY-VIEILLE-POSTE
(S.&.O.)

RE RÉFÉRENCE RB/SL (2)
RE RÉFÉRENCE

Monsieur le Maire,

Suite à votre lettre du 4 Juillet 1951, nous vous informons que nous avons bien reçu en son temps le récépissé d'autorisation n° 215 - 2° c. - 3ème classe, concernant un dépôt souterrain de 5000 litres de liquides inflammables.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

TECALEMIT S.A.

Pierre MOULIN
Secrétaire général.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

DIRECTION des AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Direction Administrative de la Santé

Etablissements classés

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-OISE

Établissements dangereux, insalubres ou incommodes

(3e Classe)

COMMUNE de PARAY-VIE ILLE POSTE

3e CLASSE

DEMANDE de la Société TECALEMIT

Le Préfet de Seine-et-Oise, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 19 Décembre 1917, complétée par la loi du 20 Avril 1932, et notamment les articles 17 et 18 ;

Vu le décret du 17 Décembre 1918, et notamment les articles 2 et 8 ;

Vu la loi du 21 novembre 1942 et le décret du 28 Juin 1943 ;

Vu les décrets des 24 Décembre 1919, 3 Août 1932, 30 Août 1934 et 29 Avril 1936 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Juin 1944 fixant les prescriptions générales à imposer aux établissements de 3me classe ;

Vu la déclaration en date du 26 Juin 1950 par laquelle la Société TECALEMIT

fait connaître qu'il a l'intention d'exploiter à PARAY-VIE ILLE-POSTE, route de Fontainebleau

un dépôt souterrain de 5.000 litres de liquides inflammables de la Ie catégorie

(N° 215-2°-c) 3e classe;

Vu les plans et renseignements produits à l'appui de cette déclaration ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire général ;

Donne acte de ladite déclaration à charge par l'intéressé, sous peine d'encourir les poursuites prévues au Titre V de la loi du 19 Décembre 1917, modifiée par les lois des 20 Avril 1932 et 21 Novembre 1942, de se conformer aux prescriptions indiquées ci-contre.

Versailles, le 8 JUIL 1950 19

LE PRÉFET DE SEINE-ET-OISE :

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

PRÉFECTURE DE SEINE-&-OISE VERSAILLES

Prescriptions générales.....

AVIS IMPORTANT

Ce récépissé ne constitue pas une autorisation donnant un droit absolu d'installer les ateliers ou autres bâtiments. Il ne dispense pas son bénéficiaire de toutes autres formalités à accomplir vis à vis d'organismes ou services, notamment du service de l'Urbanisme et de la Reconstruction.

Avis très important

Le déclarant devra se conformer également aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et imposées par les articles 66, 66 A, 66 B du livre II du Code du Travail, par les décrets des 10 Juillet 1913 (hygiène et sécurité), 13 Août 1913 (couchage) et par les décrets spéciaux du 1er Octobre 1913. Sur sa demande, tous renseignements utiles lui seront donnés par l'Inspecteur départemental du Travail pour l'application de ces règlements.

En outre, son attention est appelée sur l'autorisation spéciale qu'il doit solliciter de l'autorité compétente pour effectuer tous déversements d'eaux résiduaires dans un égoût ou cours d'eau.

Si l'établissement n'a pas été ouvert dans le délai de trois ans, à partir de la date de la déclaration indiquée dans le récépissé, ou si l'exploitation est interrompue pendant plus de deux années consécutives, l'intéressé devra faire une nouvelle déclaration.

Si l'établissement vient à être cédé, le nouvel exploitant ou son représentant est tenu d'en faire la déclaration à la Préfecture, dans le mois qui suit la prise de possession en indiquant son nom, prénoms et domicile ; s'il s'agit d'une Société, sa raison sociale [illegible] être mentionnée dans la déclaration, ainsi que son siège social et la qualité du signataire.

Imp. Soler-Aulnay - 3.174-10-47-5000

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Prescriptions générales
imposées aux industries rangées dans la 3me classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes par l'arrêté préfectoral du 21 Juin 1944.

N° 215.- DEPOTS DE LIQUIDES INFLAMMABLES DE LA Iᵉ CATEGORIE. HYDROCARBURES & AUTRES LIQUIDES EMETTANT A DES TEMPERATURES INFERIEURES A 35° DES VAPEURS SUSCEPTIBLES DE PRENDRE FEU AU CONTACT D'UNE FLAMME.

2° Dépôts dans lesquels les liquides ne sont pas contenus dans des récipients métalliques hermétiquement fermés ou doivent subir un transvasement.

c) quand la quantité emmagasinée est comprise entre 200 & I5.000 litres. (en souterrain).

VOIR CONDITIONS GENERALES CI-ANNEXEES.

-:-

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

DIRECTION
des
AFFAIRES IMMOBILIERES

1er BUREAU

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-OISE

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes
(1re et 2e Classes)

COMMUNE de
PARAY-VIEILLE POSTE

2e CLASSE

Demande de
Ma Société "TECALEMIT"

AUTORISATION

Le Préfet de Seine-et-Oise Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu la demande en date du 28 Octobre 1953 par laquelle M. PIQUEREZ, Directeur de la Société "TECALEMIT" dont le siège social est à PARIS, 18, rue Brunel sollicite l'autorisation de créer sur le territoire de la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE, R.N. N° 7, lieudit "La Croix Blanche", les industries ci-après :

1°) Application de peintures par pulvérisation (N° 405 B-I°) 2° classe;

2°) Cuisson et séchage des peintures (N° 406-I°-b) 2° classe;

Vu les plans annexés à cette demande ;

Vu l'avis de l'Inspecteur principal des Etablissements classés ;

Vu l'arrêté en date du 16 janvier 1954 ordonnant l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo, ensemble le certificat de publication et d'affichage dans la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE,

Le registre de l'enquête ouverte dans la commune de Paray-Vieille-Poste du 25 Janvier au 8 Février 1954;

Vu l'avis du Commissaire enquêteur et celui du Conseil municipal ;

Vu l'avis de la Commission sanitaire de l'arrondissement de ;

Vu l'avis du Conseil départemental d'Hygiène ;

Vu l'avis de l'Inspecteur départemental de l'Urbanisme en date du 25 Mars 1954 ;

Vu la loi du 19 décembre 1917 modifiée par les lois des 20 avril 1932 et 21 novembre 1942 et les décrets subséquents, ainsi que les instructions ministérielles relatives à leur exécution ;

Vu le décret-loi du 1er avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures ;

Vu la circulaire ministérielle du 22 janvier 1952 ;

Le présent arrêté ne dispense pas son bénéficiaire de toutes autres formalités à accomplir vis-à-vis d'organismes ou services, notamment du service de l'Urbanisme et de la Reconstruction.

Imp. La Gutenberg — D 1141

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Vu l'avis de la Commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures en dat
du ;

Vu la loi du 15 février 1902 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 1899, sur la police des cours d'eau ;

Vu l'instruction ministérielle du 6 juin 1953 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de pollution des eaux du

Considérant que les avis ci-dessus visés sont tous favorables et qu'il ne s'est produit aucune opposition au cours de l'enquête de commodo et incommodo,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Société "TECALEMIT"

est autorisée, *sous réserve des droits des tiers*, à créer sur le territoire de la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE, au point indiqué sur le plan parcellaire ci-annexé, une les industries ci-après :

I°) Application de peintures par pulvérisation
(N° 405 B-I°) 2° classe;

2°) Cuisson et séchage de peintures
(N° 406-I°-b) 2° classe.

ART. 2. — Cette autorisation est accordée sous les conditions suivantes :

N° 405.- APPLICATION A FROID SUR DES SUPPORTS QUELCONQUES DEVERNIS, PEINTURES, ENCRES D'IMPRESSION, à l'exclusion de vernis gras

B.- Les vernis étant à base d'alcools ou de liquides inflammables de la I° catégorie :

I°) L'application étant faite par pulvérisation, la quantité de vernisutilisée journellement pouvant même exceptionnellement, dépasser 25 litres.

VOIR CONDITIONS GENERALES CI-ANNEXEES.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

N° 406.- CUISSON OU SECHAGE DES VERNIS, PEINTURES, ENCRES D'IMPRESSION à l'exclusion des vernis gras, appliqués sur supports quelconques :

I°) b) Les vernis, peintures, encres d'impression étant à base de solvants ou de diluants formés d'alcools ou de liquides inflammables de la I° catégorie ou des peintures renfermant des goudrons.

VOIR CONDITIONS GENERALES CI-ANNEXEES.

6/-:-

3. — Le pétitionnaire devra également se conformer aux prescriptions léga-
... à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et imposées par

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TÉCALÉMIT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL - PARIS (17e)

EXPÉDITIONS CHEMIN DE FER TÉCALÉMIT PARAY-VIEILLE-POSTE GARE CHOISY-LE-ROI (Seine)

MAGASIN DE VENTE ET STATION-SERVICE 18, RUE BRUNEL PARIS (17e Arrt) TÉL. : ÉTOILE 30-65

ADMINISTRATION DIRECTION & BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY-VIEILLE-POSTE
(SEINE & OISE)

SUCCURSALES : LYON 352, RUE BOILEAU LILLE 242, RUE NATIONALE BORDEAUX 115, R. DAVID JOHNSTON

ADR. TÉLÉGRAPHIQUE TÉCALÉMIT-PARIS
Cte CHÈQUES POSTAUX PARIS 456-17
R.C. SEINE 245.472 B
R.C. CORBEIL 27.593 B

TÉLÉPHONE : BELLE-ÉPINE 09-10 - 10-10 (20 LIGNES) — ADR. POSTALE : TÉCALÉMIT BOITE POSTALE N° 11 - PARIS-13e

PARAY, le 24 Septembre 1953

Monsieur Le PREFET de SEINE & OISE
Service des Etablissements Classés
PREFECTURE de VERSAILLES
(Seine & Oise)

NOTRE RÉFÉRENCE RB/MT
VOTRE RÉFÉRENCE

PRÉFECTURE DE SEINE
26 SEP 1953
COURRIER

Monsieur Le PREFET,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous projetons un agrandissement des installations intérieures de nos Usines de Paray-Vieille-Poste, comportant la construction d'un bâtiment dont nous vous adressons ci-joint les plans.

N° IO 068 Situation
N° IO 035 Masse
N° I3 05I Exécution
N° 3/8006 Implantation d'ateliers

Ces agrandissements qui sont motivés par l'extension de nos ateliers existants afin de permettre une organisation plus rationnelle et accroitre la production n'entrainent pas l'exercice de nouvelles industries classées.

Nous vous rappelons que nos industries sont classées Ière et 2ème classe d'après arrêtés Préfectoraux des 3 Décembre I947, I3 Avril I948, 8 Juillet I950.

2/47
7/50 exact.

Nous vous demandons de bien vouloir examiner ce projet et nous faire parvenir au plus tôt le certificat nécessaire pour notre dossier de demande de permis de construire.

Avec nos remerciements anticipés, nous nous prions, Monsieur Le PREFET, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Pierre MOULIN
Secrétaire Général

C.

S.R. 737-45.324-IED.80.000-5105

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

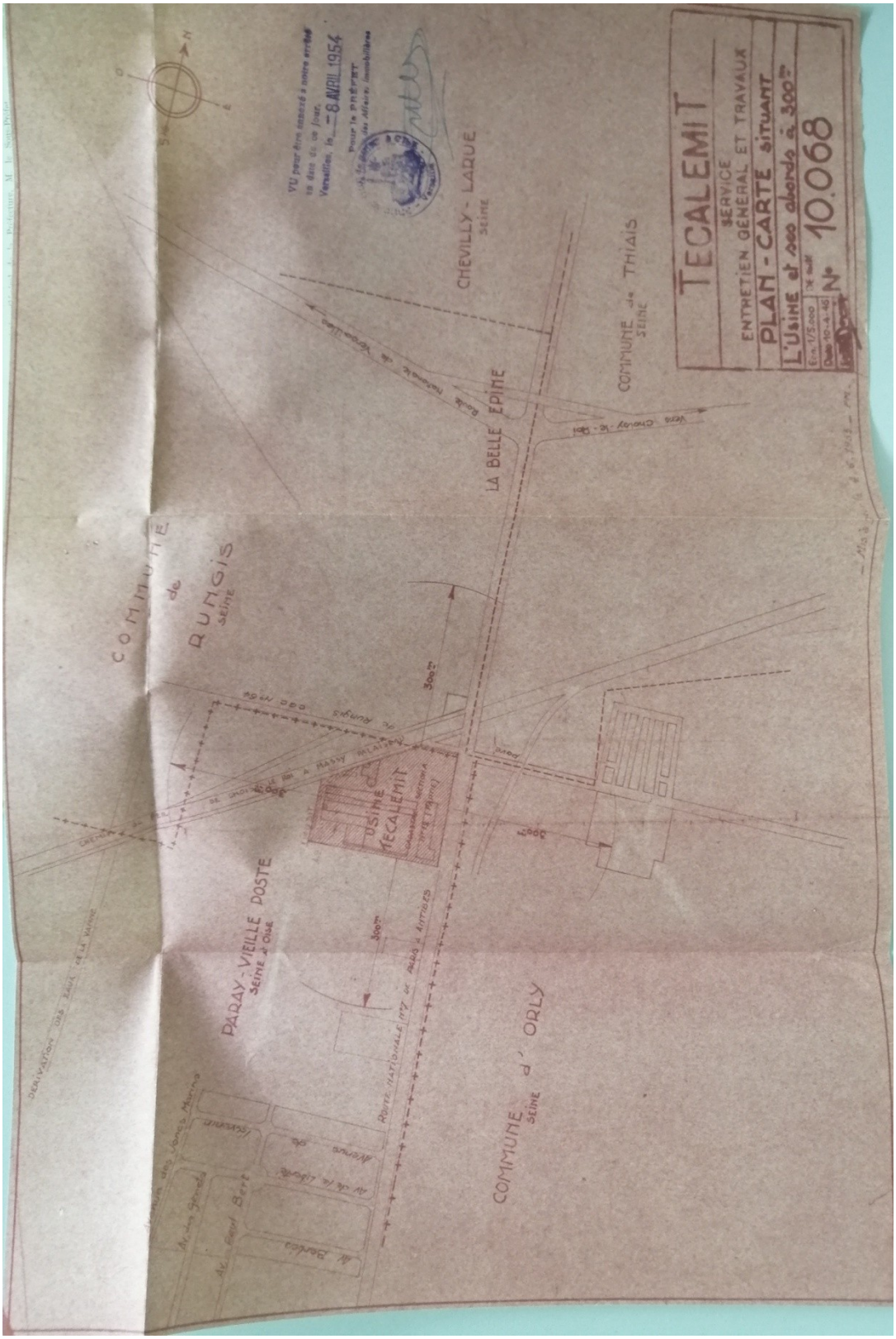

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

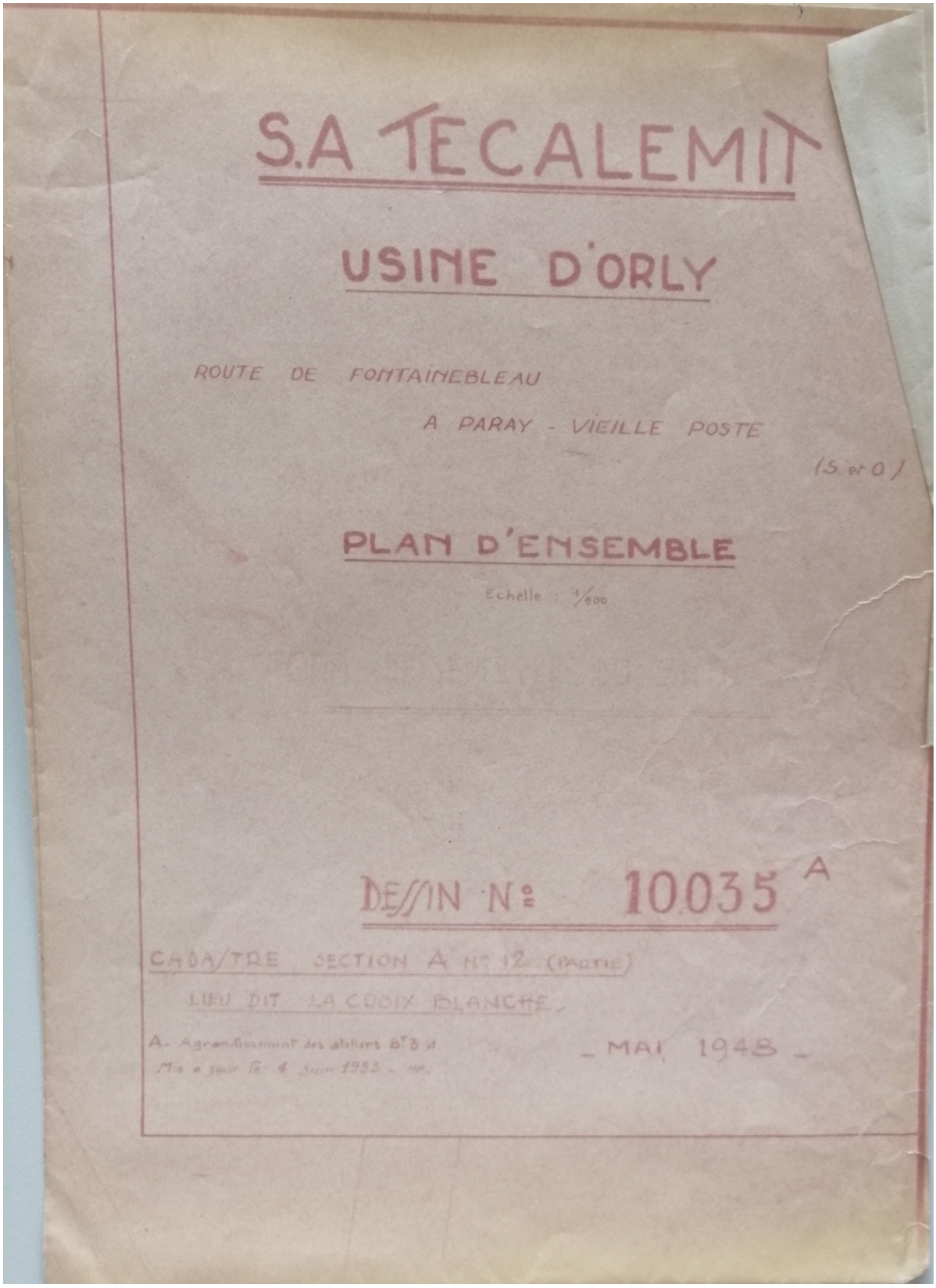

S.A TECALEMIT

USINE D'ORLY

ROUTE DE FONTAINEBLEAU

A PARAY - VIEILLE POSTE

(S et O)

PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/500

DESSIN N° 10035 A

CADASTRE SECTION A N° 12 (PARTIE)

LIEU DIT LA CROIX BLANCHE,

A. Agrandissement des ateliers BT3 et
Mis à jour le 4 Juin 1953 - MR.

- MAI 1948 -

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

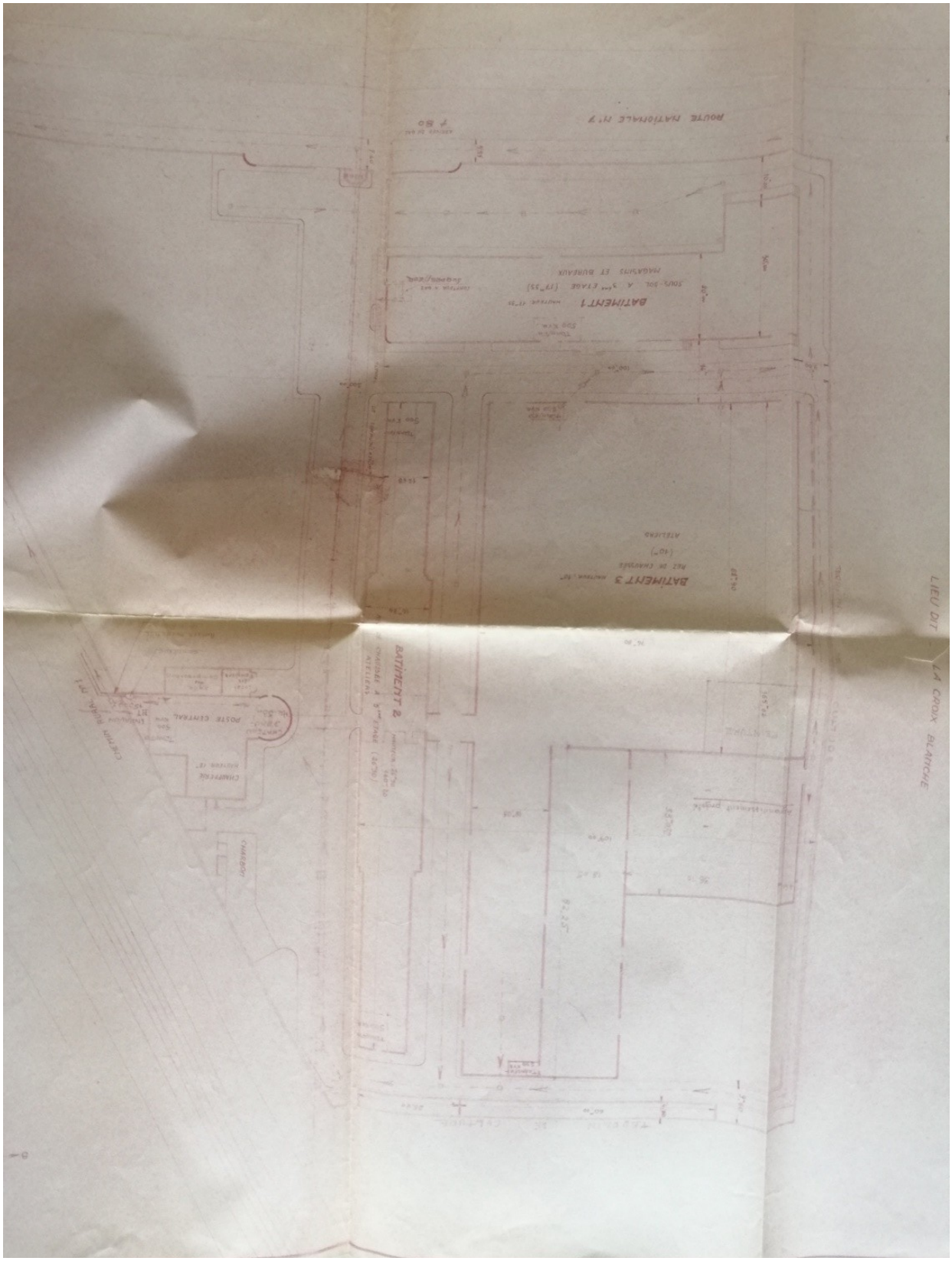

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

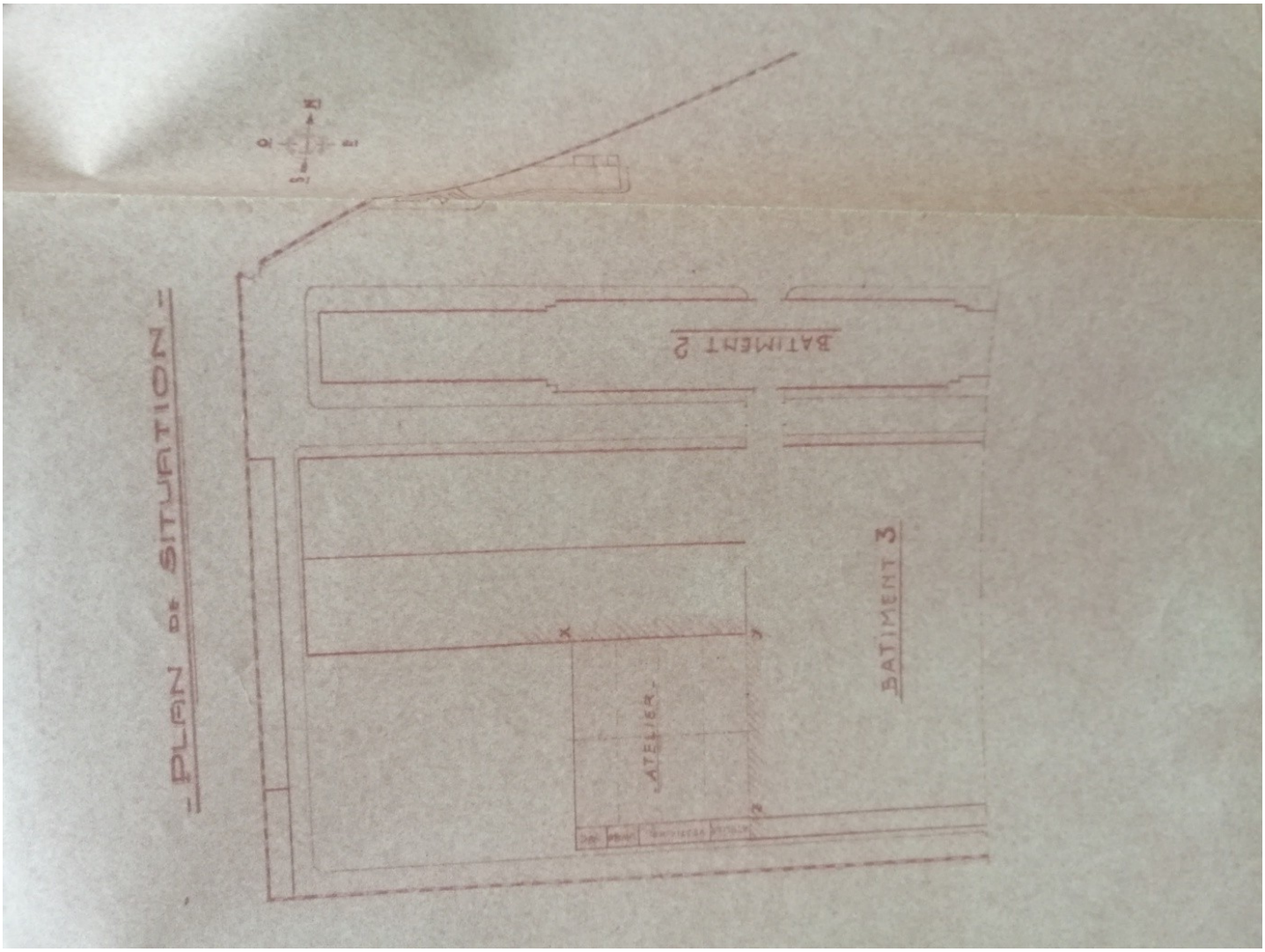

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

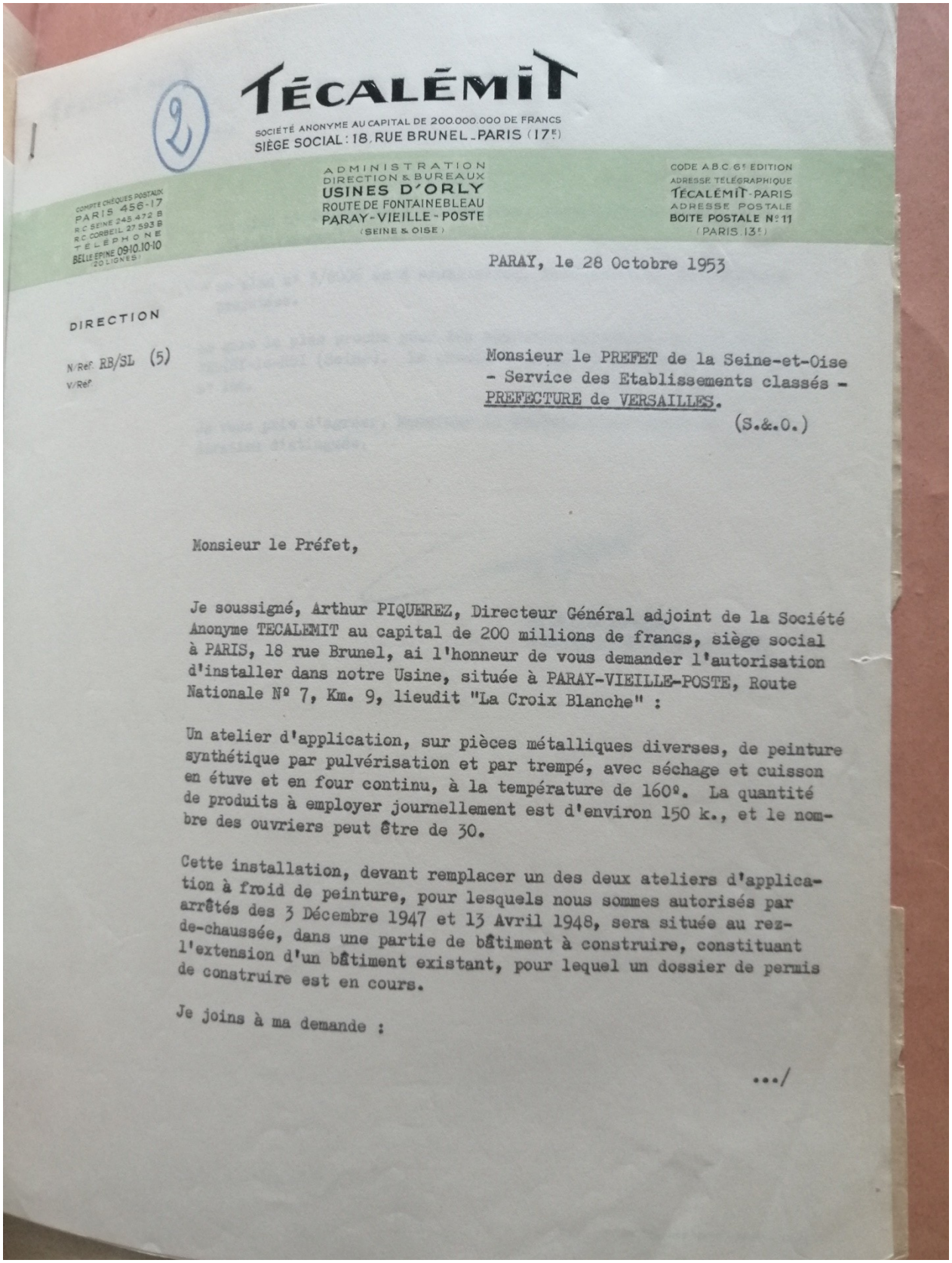

TÉCALÉMIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 18, RUE BRUNEL - PARIS (17e)

COMPTE CHÈQUES POSTAUX PARIS 456-17
R.C. SEINE 245.472 B
R.C. CORBEIL 27.593 B
TÉLÉPHONE BELLE ÉPINE 09-10-10-10 (20 LIGNES)

ADMINISTRATION
DIRECTION & BUREAUX
USINES D'ORLY
ROUTE DE FONTAINEBLEAU
PARAY-VIEILLE-POSTE
(SEINE & OISE)

CODE A.B.C. 6e EDITION
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE TÉCALÉMIT-PARIS
ADRESSE POSTALE BOITE POSTALE N° 11 (PARIS 13e)

PARAY, le 28 Octobre 1953

DIRECTION

N/Réf. RB/SL (5)
V/Réf.

Monsieur le PREFET de la Seine-et-Oise
- Service des Etablissements classés -
PREFECTURE de VERSAILLES.
(S.&.O.)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Arthur PIQUEREZ, Directeur Général adjoint de la Société Anonyme TECALEMIT au capital de 200 millions de francs, siège social à PARIS, 18 rue Brunel, ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'installer dans notre Usine, située à PARAY-VIEILLE-POSTE, Route Nationale N° 7, Km. 9, lieudit "La Croix Blanche" :

Un atelier d'application, sur pièces métalliques diverses, de peinture synthétique par pulvérisation et par trempé, avec séchage et cuisson en étuve et en four continu, à la température de 160°. La quantité de produits à employer journellement est d'environ 150 k., et le nombre des ouvriers peut être de 30.

Cette installation, devant remplacer un des deux ateliers d'application à froid de peinture, pour lesquels nous sommes autorisés par arrêtés des 3 Décembre 1947 et 13 Avril 1948, sera située au rez-de-chaussée, dans une partie de bâtiment à construire, constituant l'extension d'un bâtiment existant, pour lequel un dossier de permis de construire est en cours.

Je joins à ma demande :

.../

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TÉCALÉMIT

LE 24 SEPTEMBRE 1973

O. DP.S. 335
NOTRE RÉFÉRENCE : MLG/sm.

NUMÉRO DE POSTE : 393

VOTRE RÉFÉRENCE :

Préfecture de l'Essonne
Evry
Service des Ets classés

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Técalémit S.A.
Profession : Compagnie Française d'equipement automobile
Domicile : ancienne route de Fontainebleau PARAY-VIEILLE-POSTE

Déclare ~~par~~ par la présente qu'il entend exploiter à PARAY-VIEILLE-POSTE, ancienne route de Fontainebleau, un établissement rangé dans la troisième classe, comprenant :

- une chaufferie d'une puissance au foyer de 1 400 thermis/heure, fonctionnant au gaz 9th m3.

Cette chaufferie est constituée de :

- 1 chaudière basse pression de 550 thermis/heure
- 1 chaudière basse pression de 650 thermis/heure

pour le chauffage des bureaux.

Il n'y aura ni eaux résiduaires, ni déchets de fabrication.

Vous trouverez ci-joint, en double exemplaire, un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 indiquant l'affectation des constructions et terrains joignant immédiatement l'établissement.

A PARAY-VIEILLE-POSTE

C. F. E. A
Service TRAVAUX.
27 SEP.

M. L. GARNIER.

CFEA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE
TECALEMIT S.A., SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.700.000 F, SIÈGE SOCIAL : ANCIENNE ROUTE DE FONTAINEBLEAU
91550 PARAY VIEILLE POSTE, INSEE 263.91.479.1001, COMPTE CHÈQUE POSTAL : LA SOURCE 30.126.91, R.C. PARIS 61 B 1765,
ADRESSEZ LA CORRESPONDANCE : BOITE POSTALE 494.94152 RUNGIS, TÉLÉPHONE : 687.23.23, TÉLEX : 25603 TECA
en cours d'immatriculation au RC Corbeil

700.51.42

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TECALEMIT

USINE d'ORLY

PREFECTURE DE L'ESSONNE
COURRIER ARRIVE
1973 IX 12 09:37

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
Préfecture de l'Essonne
91010 - EVRY.

NOTRE RÉFÉRENCE : RS/JF

NUMÉRO DE POSTE :

VOTRE RÉFÉRENCE :

Le 10 Septembre 1973

Exploitation : RN7 Lieudit "La Croix Blanche"
91550 - PARAY-VIEILLE-POSTE (Essonne)
N° INSEE de l'Etablissement : 262 91 479 1001

Messieurs,

Suite à notre entrevue du 27 Juillet 1973 concernant la déclaration obligatoire en vertu de l'Article 3 du Décret 72.1240 du 29 Décembre 1972, veuillez avoir l'obligeance de noter nos activités depuis cette date :

N° 119 1° - nombre de salaires : 322
N° 281 1° - 51 Presses - 2 Cisailles
N° 405 B 2° a) - Peinture au trempé : 8 T par an environ
Peinture par pulvérisation : 20 T/an env.
Diluant : 12 Tonnes par an environ
Stock peinture et diluant : 4 T environ
N° 255 : Réservoir vertical aérien de 60.000 l de fuel pour alimentation de nos 2 chandières. Installation faite en Septembre 1973. Avant cette date nos chaudières étaient alimentées au charbon.
N° 142 - 165 - 288 - Traitement de surface avant peinture par vapeur de perchlorethylène en cuve de 1.000 l et stockage en réservoir de 6.000 l.
Consommation annuelle : 50 Tonnes environ.

Mises à revoir
O. Chauffage -

NA

En espérant que ces indications vous seront utiles et suffisantes,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

R. SEGUIN
Responsable du Service Entretien

CFEA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE
TECALEMIT S.A., SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.700.000 F, SIÈGE SOCIAL : ANCIENNE ROUTE DE FONTAINEBLEAU
91550 PARAY VIEILLE POSTE, INSEE 263.91.479.1001, COMPTE CHÈQUE POSTAL : LA SOURCE 30.126.91, R.C. PARIS 61 B 1765,
ADRESSEZ LA CORRESPONDANCE : BOITE POSTALE 494. 94152 RUNGIS, TÉLÉPHONE : 687.23.23, TÉLEX : 25603 TECA
en cours d'immatriculation au RC Corbeil

700.51.42 GERFAU PARIS 6243 - 2.73

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
91010 ÉVRY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE LA RÉGLEMENTATION
1 · Bureau

Évry, le

4 JUIL. 1973

ETABLISSEMENTS CLASSES

Réf. : REG. 1/ MFW/MD 73.1801
P.J. : 3 questionnaires.

Monsieur,

Le Décret N° 7 .1 40 du 29 Décembre 197 , publié au Journal Officiel du 30 Décembre 1972, a fixé les modalités de recouvrement de la redevance annuelle à laquelle sont assujettiss les activités relevant dela Règlementation sur les Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes.

Ce texte dispose en son article 2 que les établissements existants sont tenus d'adresser au PREFET (Direction de la Règlementation - Etablissements Classés) à EVRY 91010, avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la publication du Décret, c'est-à-dire avant le 30 Mars 1973, une déclaration des activités assujetties à cette redevance.

Or, ce délai est expiré et je n'ai pas reçu à ce jour, la déclaration concernant votre établissement.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir régulariser votre situation au plus vite.

J'attire votre attention sur le fait que l'article 3 du Décret prévoit que le défaut de déclaration ou une déclaration inexacte entraine l'application de pénalité pouvant atteindre le double de la redevance réellement due pour l'activité non déclarée ou ayant fait l'objet d'une déclaration inexacte.

Enfin, je vous rappele que des récépissés et arrêtés d'autorisation vous ont été délivrés les 14 Mai 1943 modifié le 13 Avril 1948 le 3 Décembre 1947 et le 8 Juillet 1950 pour les activités suivantes devenues selon la nomenclature de 1972 :

N° 81 : atelier où l'on travaille le bois avec 6 machines (60 2° b selon la nomenclature de 1943),

N° 119 1° : atelier de chaudronnerie employant 70 ouvriers (97 2° modifié en 1948) (ème classe),

N° 281 1° : travail des métaux avec 70 presses et 6 cisailles (39 1° modifié en 1948) (ème classe),

N° 405 B 1° a : application à froid de peinture cellulosique avec emploi de plus de 25 l/ jour (338 1° a modifié en 1948) et de 30 ouvriers (ème classe),

N° 1 bis : emploi de matières abrasives (grenaille pour décapage des métaux (35 3ème classe) ;

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Evry, le 20 Février 1974.

.../

N° 85 : trempe et revenu des métaux et alliages (242 2°) (3ème classe),

N° 7 B : fabrication de l'acétylène (6 3°) (2ème classe)

N° 8 : décolletage des métaux (3ème classe),

N° 375 1° : ateliers de serrurerie de bâtiment (309 2°) (ème classe), de plus de 10 étaux,

N° 254 B 2° b : dénaturation de l'alcool par mélange avec liquides inflammables (19 3°) entre 8.000 l et 25.000 l,

N° 38 1° b : un dépôt d'alcool (282 b 3°),

N° ~~22x~~ 206 : un garage,

N° 89 1° a : un mélange de produits minéraux irritants (67 1° a°) (ème classe),

N° 117 2° a : un dépôt de charbon de 10 tonnes (95 3°),

N° 96 3° : travail du caoutchouc,

N° 284 : fonderie de métaux et alliages,

N° 258 A 1° a : atelier où l'on emploie les liquides inflammables de 1ère catégorie (1ère classe),

N° 287 : traitement des métaux par les acides (il vous appartient de préciser au trempé ou par projection ainsi que le volume de solution dans les cuves),

N° 288 : traitement électrolytique des métaux (indiquer si emploi de mélange détonnant tel que l'anhydride acétique (244 3°),

N° 254 A 1° b : un dépôt de 6 M3 liquides inflammables de 1ère catégorie (215 1° a) (2ème classe),

N° 255 3° : dépôt de liquides inflammables de 2ème catégorie en réservoir aériens inférieur à 40 M3 (3ème classe),

N° 94 1° a : application d'enduits de caoutchouc (avec emploi de liquides inflammables (2ème classe),

N° 254 2° b : dépôt de 5.000 l liquides inflammables avec transvasement (215 2° c) (2ème classe),

N° 254 1° a : quatre dépôts de liquides inflammables de 1ère catégorie -149 M3- (1ère classe),

N° 406 1° b et 405 B 1° : application de peinture par pulvérisation (2ème classe).

Sur ces activités, seules sont susceptibles de donner lieu à la perception de la taxe les activités ayant atteint le seuil indiqué ci-dessous et qui doivent faire l'objet de votre déclaration, à savoir

N° 119 1° : car l'établissement emploie 236 ~~xxx~~ salariés,

N° 281 1° : travail des métaux,

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

TECALEMIT

LE 24 SEPTEMBRE 1973 /

O. DP.S. 335
NOTRE RÉFÉRENCE : MLG/sm.

NUMÉRO DE POSTE : 393

VOTRE RÉFÉRENCE :

Préfecture de l Essonne
Evry
Service des Ets classés

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Técalémit S.A.
Profession : Compagnie Française d'equipement automobile
Domicile : ancienne route de Fontainebleau PARAY-VIEILLE-POSTE

Déclare ~~par~~ par la présente qu'il entend exploiter à PARAY-VIEILLE-POSTE, ancienne route de Fontainebleau, un établissement rangé dans la troisième classe, comprenant :

- une chaufferie d'une puissance au foyer de 1 400 thermis/heure, fonctionnant au gaz 9th m3.

Cette chaufferie est constituée de :

- 1 chaudière basse pression de 550 thermis/heure
- 1 chaudière basse pression de 650 thermis/heure

1200 th/h

pour le chauffage des bureaux.

Il n'y aura ni eaux résiduaires, ni déchets de fabrication.

Vous trouverez ci-joint, en double exemplaire, un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 indiquant l'affectation des constructions et terrains joignant immédiatement l'établissement.

A PARAY-VIEILLE-POSTE

C. F. E. A
Service TRAVAUX.

M. L. GARNIER

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE
TECALEMIT S.A., SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.700.000 F, SIÈGE SOCIAL : ANCIENNE ROUTE DE FONTAINEBLEAU
91550 PARAY VIEILLE POSTE, INSEE 263.91.479.1001, COMPTE CHÈQUE POSTAL : LA SOURCE 30.126.91, R.C. PARIS 61 B 1765,
ADRESSEZ LA CORRESPONDANCE : BOITE POSTALE 494, 94152 RUNGIS, TÉLÉPHONE : 687.23.23, TÉLEX : 25603 TECA
en cours d'immatriculation au R.C. Corbeil

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

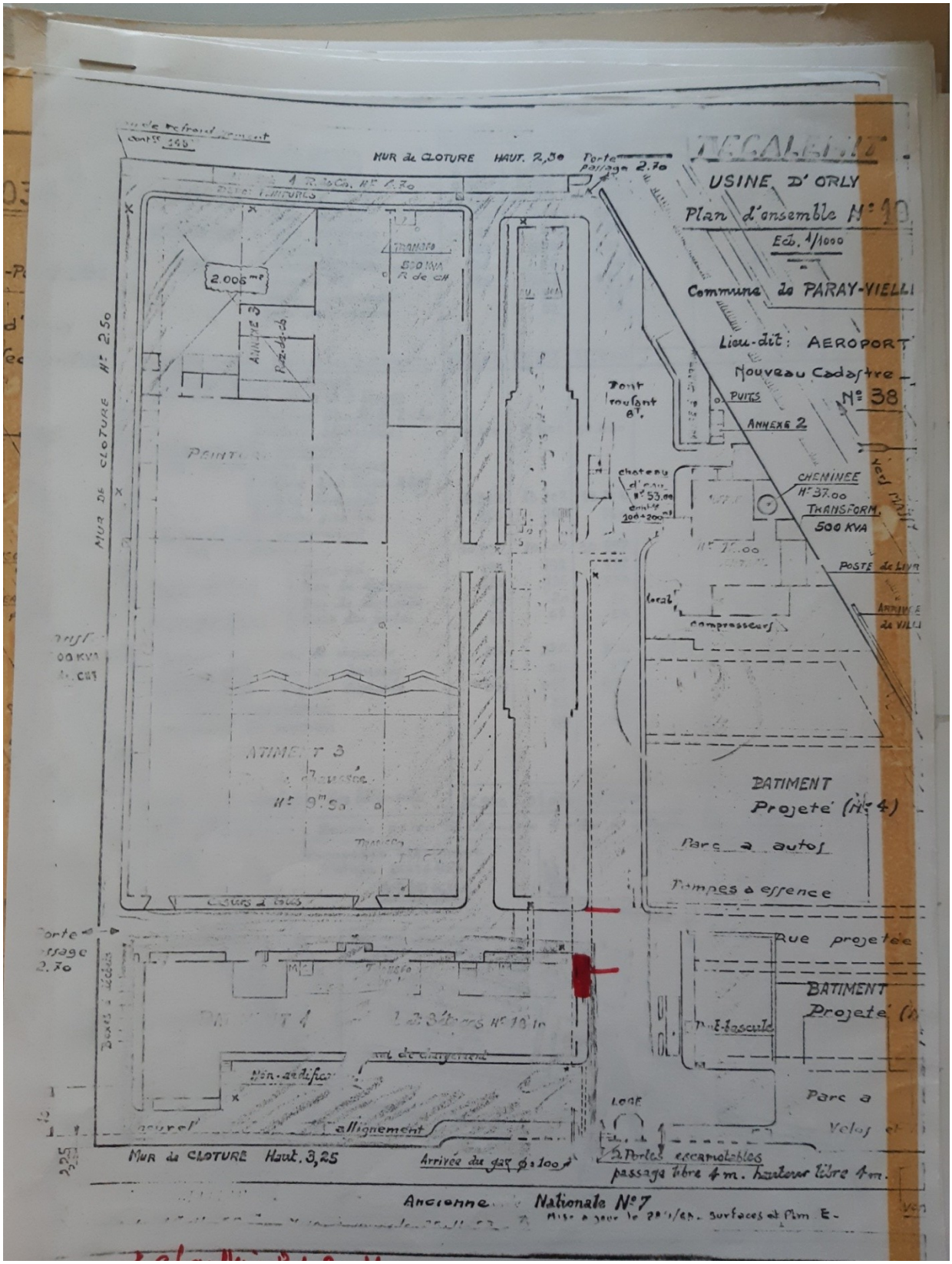

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

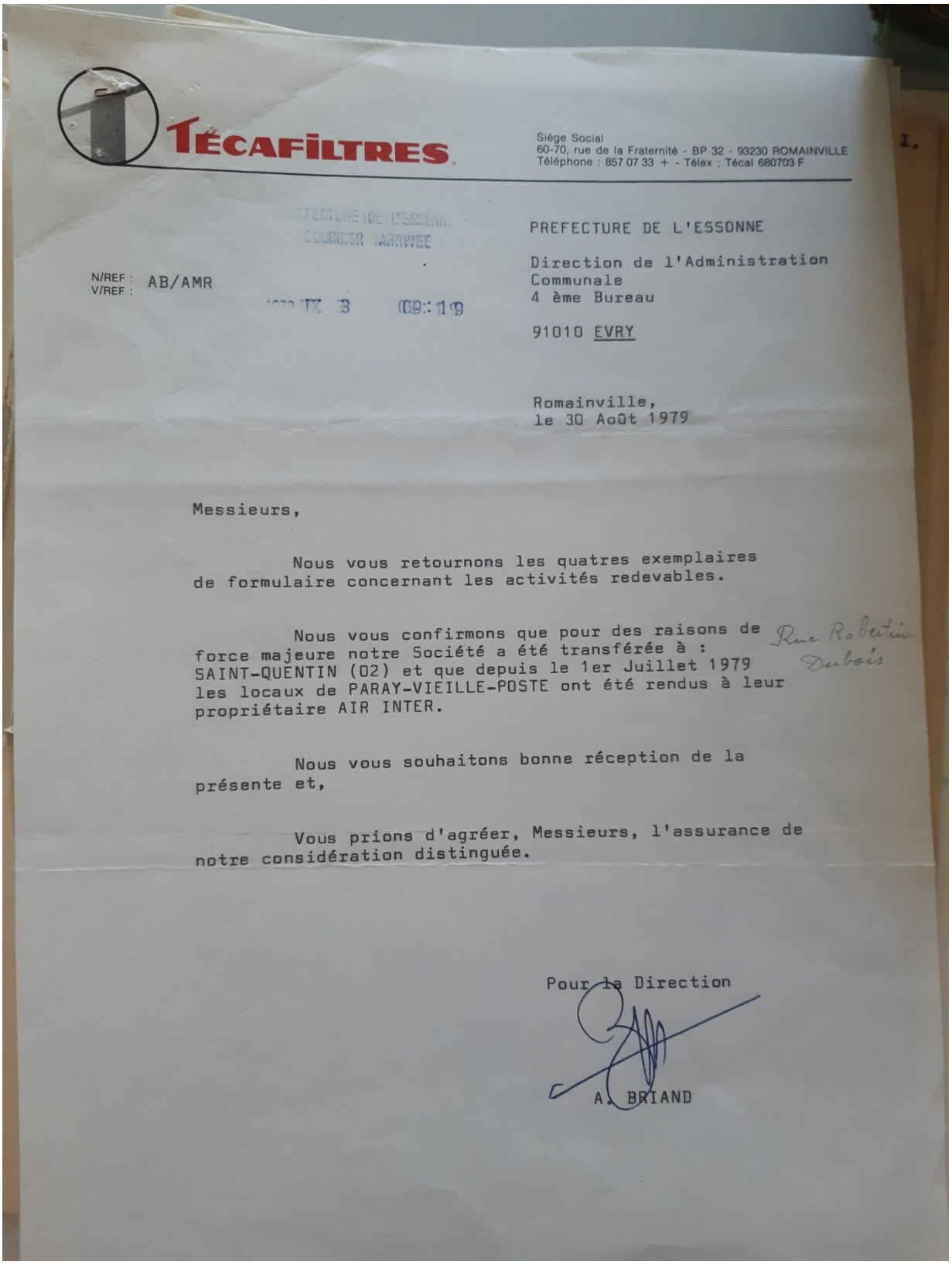

TÉCAFILTRES

Siège Social
60-70, rue de la Fraternité - BP 32 - 93230 ROMAINVILLE
Téléphone : 857 07 33 + - Télex ; Técal 680703 F

I.

PREFECTURE DE L'ESSONNE
COURRIER ARRIVEE
1979 IX 3 09:19

N/REF : AB/AMR
V/REF :

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction de l'Administration
Communale
4 ème Bureau

91010 EVRY

Romainville,
le 30 Août 1979

Messieurs,

Nous vous retournons les quatres exemplaires de formulaire concernant les activités redevables.

Nous vous confirmons que pour des raisons de force majeure notre Société a été transférée à : SAINT-QUENTIN (02) et que depuis le 1er Juillet 1979 les locaux de PARAY-VIEILLE-POSTE ont été rendus à leur propriétaire AIR INTER.

Rue Robertin Dubois

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et,

Vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Direction

A. BRIAND

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION COMMUNALE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

80.83 DAC 4/ AD/MD poste 22.07

REPUBLIQUE FRANCAISE

I.

LE PREFET DE L'ESSONNE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

VU la loi N° 76.663 du 19 Juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

VU le décret N° 77.1133 du 21 Septembre 1977 pris pour son application,

VU l'arrêté préfectoral du 3 Décembre 1947 autorisant la Société TECALEMIT à exploiter à PARAY-VIEILLE-POSTE, RN 7 "La Croix Blanche", des activités suivantes :

- atelier où l'on travaille le bois	N° 60 2° b,
- chaudronnerie	N° 97,
- travail des métaux à froid par chocs mécaniques	N° 239,
- application à froid de peinture cellulosique par pulvérisation	N° 338 1° a,
- décapage des métaux par grenaille métallique	N° 235,
- trempe et revenu des métaux	N° 242,
- générateur d'acétylène	N° 6 I 3°,
- décolletage des métaux	N° 239 ter,
- ateliers de serrurerie	N° 309,
- dénaturation d'alcool	N° 29 2°,
- garage construit en matériaux	N° 174 2° b,
- mélange produits minéraux	N° 67 1°,
- dépôt de charbon de bois	N° 95,
- travail du caoutchouc	N° 74 2°,
- fonderie des métaux et alliages	N° 241,
- atelier où l'on emploie des liquides inflammables	N° 218 1° b,
- décapage des métaux par les acides	N° 238,
- dépôts électrolytiques	N° 244,
- dépôt de 6.000 l de liquides inflammables 1ère catégorie,	N° 215 2° a,
- dépôt d'alcool,	N° 28 2°,

VU l'arrêté préfectoral du 13 Avril 1948 modifiant l'arrêté précité,

VU le récépissé de déclaration délivré le 8 Juillet 1950 à la Société TECALEMIT pour l'exploitation à PARAY-VIEILLE-POSTE, RN 7 "La Croix Blanche", l'activité suivante :

- dépôt souterrain de 5.000 l de liquides inflammables de 1ère catégorie, N° 215 2° c,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1954 autorisant la Société TECALEMIT à exploiter à PARAY-VIEILLE-POSTE, RN 7 "La Croix Blanche", les activités suivantes :

- peintures par pulvérisation	N° 405 B 1°,
- cuisson et séchage de peintures	N° 406 1° b,

.../...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

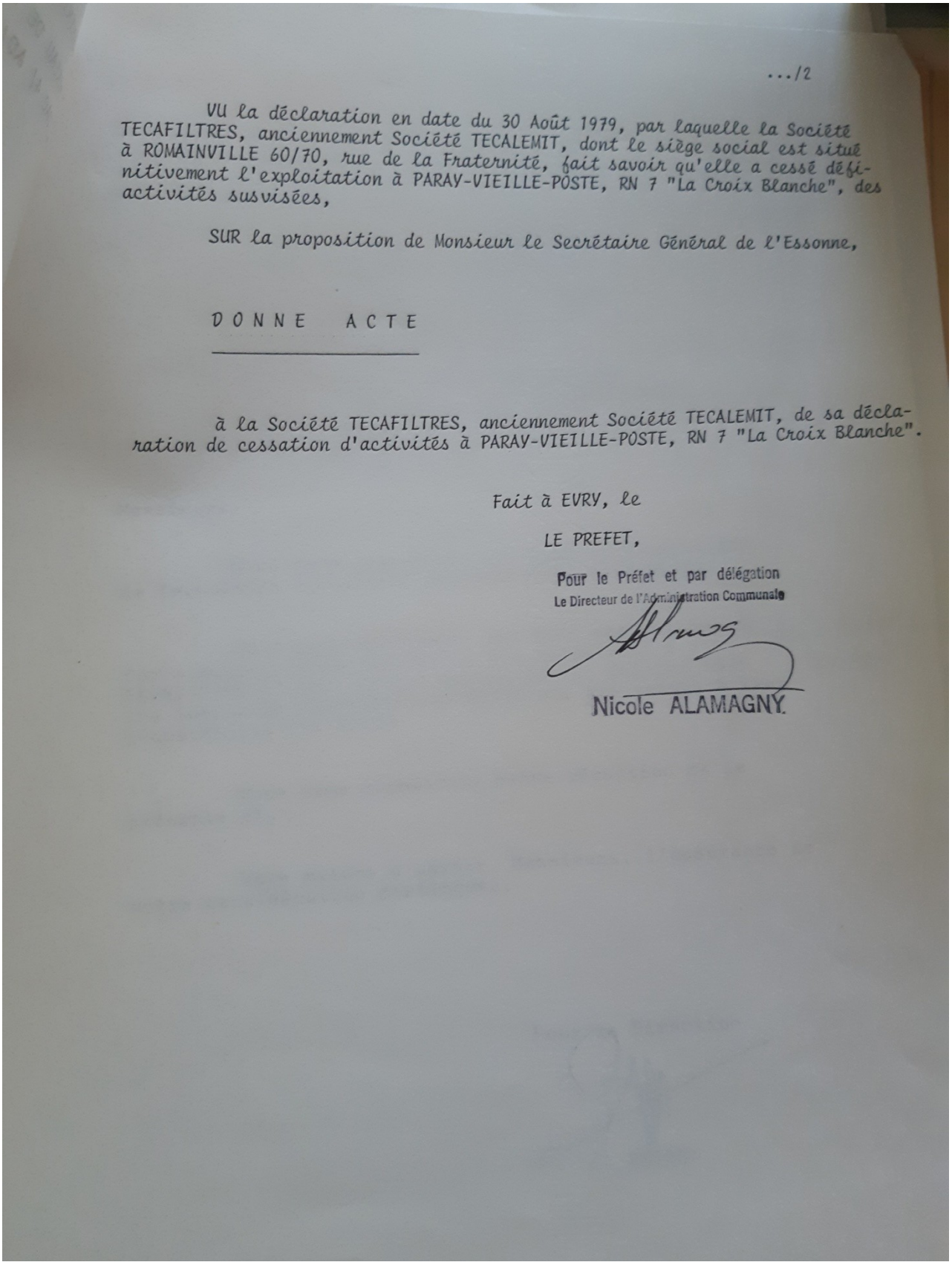

...\/2

VU la déclaration en date du 30 Août 1979, par laquelle la Société TECAFILTRES, anciennement Société TECALEMIT, dont le siège social est situé à ROMAINVILLE 60/70, rue de la Fraternité, fait savoir qu'elle a cessé définitivement l'exploitation à PARAY-VIEILLE-POSTE, RN 7 "La Croix Blanche", des activités susvisées,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de l'Essonne,

DONNE ACTE

à la Société TECAFILTRES, anciennement Société TECALEMIT, de sa déclaration de cessation d'activités à PARAY-VIEILLE-POSTE, RN 7 "La Croix Blanche".

Fait à EVRY, le

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de l'Administration Communale

Nicole ALAMAGNY

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Consultation du dossier AIR FRANCE

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

courrier du 01/09/08

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier de déclaration avec le Bat SHEDS/BTN ?

DRIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ILE-DE-FRANCE
GROUPE DE SUBDIVISIONS DE L'ESSONNE
1, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91090 LISSES
http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr

Téléphone : 01.69.11.19.19
Télécopie : 01.69.11.19.20
Mél : therese.lehoucq@industrie.gouv.fr

Lisses, le 21 août 2008

PREFECTURE DE L'ESSONNE
DCI – Bureau de l'environnement
et du développement durable
Boulevard de France
91010 EVRY CEDEX

N/Réf. : J:\PALAISEAU_ENVIRONNEMENT\RAPPORTS\Lehoucq\AIR FRANCE-PARAY-08-08-21-MAJ.doc
Code : RADECL
Affaire suivie par : Thérèse Lehoucq
D/PAD/TL/LO8/817
Objet : ICPE – AIR FRANCE Bâtiment SHEDS/BTN et bâtiment 50 à PARAY VIEILLE POSTE
Réf : Dossier de déclaration du 16 juillet 2008.
PJ : : copie du courrier de AIR France du 05/06/08 sur le bâtiment BTN

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Par courrier cité en référence, AIR FRANCE a déposé un dossier de déclaration le 16 juillet 2008 pour des installations de réfrigération et un atelier de charge d'accumulateurs pour le bâtiment SHEDS/BTN et le bâtiment 50, 1 avenue du Maréchal Devaux à PARAY VIEILLE POSTE.

Le présent rapport informe Monsieur le préfet de l'Essonne des suites qu'il convient d'en donner.
Ce rapport présente également un récapitulatif des installations classées exercées par AIR France à PARAY VIEILLE POSTE et des régularisations à entreprendre par l'exploitant.

I-SITUATION ADMINISTRATIVE

AIR France exploite à PARAY VIEILLE POSTE diverses installations classées localisées dans plusieurs bâtiments, souvent en succession de AIR INTER. Une réunion avec Monsieur Thierry HAENNIG de AIR France dans nos services le 10 juin 2008 a permis de faire un point sur toutes ces activités.

Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

BATIMENT CENTRAL 414 (ZI Nord- 1 avenue du Maréchal Devaux) :

Ce bâtiment dit « Astrolabe » bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 04/05/2006 pour des installations de réfrigération (rubrique 2920-2b (D)) et installations de combustion (rubrique 2910-A2 (DC)).

Selon l'exploitant, les groupes froids sont en cours de remplacement. AIR France doit fournir un dossier de mise à jour des nouveaux équipements de réfrigération. Par ailleurs, des tours aéroréfrigérantes sont en cours de démantèlement. Ces tours n'ont jamais été déclarées à vos services. AIR France doit donc également transmettre un justificatif de démantèlement des tours. Le système sera remplacé par des dry-coolers. AIR France doit donc déclarer si ces dry-coolers sont de type adiabatiques et faire un dossier de déclaration en conséquence. Ce bâtiment comporte un atelier de charge d'accumulateurs dont la puissance est supérieure à 50 KW. Cet atelier n'a jamais été déclaré.

BATIMENT HN6 (ex bâtiments 80-81) (ZI Nord) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 17/08/1994 pour :

- Acétylène (stockage ou emploi)
- Liquides inflammables (remplissage ou distribution)
- Métaux et alliages (travail mécanique des)
- Revêtement métallique ou traitement de surfaces non visé par 2564
- Accumulateurs (atelier de charge d')
- installations de réfrigération
- Application de peinture
- Caoutchouc, élastomères, (dépôts usagés)
- Transformateur PCB (rubrique 355 (D) avec antériorité)

Selon l'exploitant, toutes ces activités seront transférées dans le Val de Marne à la fin de l'année 2009 et le bâtiment sera restitué à ADP.

BATIMENT 75 (ZI Nord) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 17/08/1994 pour des installations de réfrigération et utilisation de transformateur PCB (rubrique 355 (D) avec antériorité).
Selon l'exploitant, les groupes froids sont en cours de transfert. AIR France doit fournir un dossier de mise à jour des nouveaux équipements de réfrigération. Par ailleurs, trois tours aéroréfrigérantes sont en cours de démantèlement. Ces tours n'ont jamais été déclarées à vos services. AIR France doit donc également transmettre un justificatif de démantèlement des tours.
Une chaufferie serait également en exploitation dans ce bâtiment, dont la puissance thermique est de 2,14 MW. Cette installation n'a jamais été déclarée.

BATIMENT 87 (Zone des petites industries) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 28/04/1977 pour dépôt de liquides inflammables , dépôt de bois, papier et carton et atelier de charge. Selon l'exploitant, ces installations n'existent plus. AIR France doit déposer un dossier de cessation d'activités conforme aux articles R512-74 et R512-75 du code de l'environnement.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

courrier du 01/09/08

Ce bâtiment sert à présent d'entrepôt de stockage. AIR France doit déclarer le volume de l'entrepôt ainsi que la nature et la quantité de produits stockés.

BATIMENT 362 (Zone des petites industries) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 22/04/1982 pour des installations de réfrigération et un atelier de charge. Selon l'exploitant, ces installations n'existent plus. AIR France doit déposer un dossier de cessation d'activités conforme aux articles R512-74 et R512-75 du code de l'environnement.

BATIMENT 363 (Zone des petites industries) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 09/02/1977, actualisé le 29/04/1981 pour des installations de réfrigération. Selon l'exploitant, ces installations n'existent plus. AIR France doit déposer un dossier de cessation d'activités conforme aux articles R512-74 et R512-75 du code de l'environnement.

BATIMENT 454 (Zone Sud-Ouest) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 17/08/1994 pour un atelier de charge d'accumulateurs et utilisation de transformateur PCB (rubrique 355 (D) avec antériorité) au nom de AIR INTER. Par récépissé du 08/08/2008, un récépissé de changement d'exploitant a été délivré à AIR France pour l'atelier de charge.

BATIMENT 441 (Zone Sud-Ouest) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 16/07/2003 pour un atelier de réparation et utilisation de transformateur PCB (rubrique 355 (D) avec antériorité) en date du 17/08/1994.

HALL 1 à 4 (zone Orly-Ouest) :

Ce bâtiment bénéficie d'un récépissé de déclaration en date du 06/01/1999 pour un atelier de charge d'accumulateurs.

II- EXAMEN DU DOSSIER DE DECLARATION DU 16/07/2008 DES BATIMENTS SHEDS /BTN et 50

Par courrier du 16/07/2008, AIR France transmet un dossier de déclaration le 16 juillet 2008 pour des installations de réfrigération (puissance absorbée= 462KW) pour le bâtiment SHEDS/BTN et un atelier de charge d'accumulateurs (puissance =300KW) pour le bâtiment SH 50, 1 avenue du Maréchal Devaux à PARAY VIEILLE POSTE.

Les groupes de réfrigération sont raccordés à des dry-coolers en terrasse. Afin d'apprécier le classement de ces dry-coolers, il convient que le pétitionnaire précise s'ils sont de type « adiabatiques » et fournir également la fiche technique du fabricant.

Selon AIR France (courrier du 05/06/08 en pièce jointe), le bâtiment BTN abritait depuis 1987 des installations de réfrigération pour une puissance absorbée totale de 653 KW, soit des installations soumises à autorisation qui n'ont jamais été déclarées. Les tours aéroréfrigérantes associées se situent sur le bâtiment 75.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

III-CONCLUSION ET PROPOSITIONS

Considérant que le dossier de déclaration de AIR France pour les bâtiments SHEDS/BTN et 50 sont complets,
Considérant que la société AIR France doit régulariser sa situation administrative,
nous proposons à Monsieur le préfet de l'Essonne de :

1/ concernant les bâtiments SHEDS/BTN et 50 :

- délivrer un récépissé de déclaration pour le bâtiment SHEDS/BTN pour installations de réfrigération- 3 groupes froids- puissance absorbée totale = 462KW-rubrique 2920-2b (D)
- demander à l'exploitant de déclarer si les dry-coolers du bâtiment SHEDS/BTN sont de type « adiabatiques » et fournir la fiche technique du fabricant.
- délivrer un récépissé de déclaration pour le bâtiment 50 pour atelier de charge d'accumulateurs. Puissance = 300KW- rubrique 2925 (D).
- demander à l'exploitant de fournir les justificatifs de démantèlement des anciens groupes froids du bâtiment BTN datant de 1987, ainsi que les bordereaux de suivi de déchets industriels (fluide frigorigène).

2/ concernant la mise à jour des activités des autres bâtiments :

- demander à l'exploitant de fournir les justificatifs de démantèlement des tours aéroréfrigérantes des bâtiments **414** et **75**,

- demander à l'exploitant de transmettre un dossier de déclaration ou de mise à jour pour les activités exercées dans le bâtiment **414** (rubriques 2920, 2921 et 2925), le bâtiment **75** (rubriques 2910, 2920), le bâtiment **87** (volume entrepôt, nature et quantité des produits stockés),

- demander à l'exploitant de déposer un dossier de cessation conforme aux articles R512-74 et R512-75 du code de l'environnement pour le bâtiment **87** (rubriques 1432, 1530 et 2925), le bâtiment **362** (rubriques 2920 et 2925), le bâtiment **363** (rubrique 2920),

- demander à l'exploitant de fournir un état de tous les transformateurs présents sur le site avec leur année de fabrication et les mesures mises en œuvre pour procéder à leur élimination réglementaire.

L'exploitant pourra également transmettre toute autre information concernant d'autres éventuelles modifications sur les activités exercées à PARAY VIEILLE POSTE où à proximité, dont nos services n'auraient pas connaissance.

L'inspecteur des installations classées

Thérèse Lehoucq

Vu, adopté et transmis avec avis conforme, le rapport à
Monsieur le préfet de l'Essonne
(DCI- bureau de l'environnement et du développement durable).

pour le directeur et par délégation,
le chef de groupe de subdivisions

Rémi GALIN

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

D2014-1591

E10455

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
DRCL
15 OCT. 2014
ARRIVÉE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France

Évry, le 17 OCT. 2014

Unité territoriale de l'Essonne

Nos réf. : A2014-1915
D2014- 1591
Vos réf. : OD.CP n°14-235

Affaire suivie par : Flora CAMPS
flora.camps@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01.60.76 34 11 – Fax : 01.60.76.34.88
N:\ACTIONS_ICPE\PALAISEAU\Paray-Vieille-Poste\AIR FRANCE\2014-10_Situation administrative\AIR FRANCE_2014-10-02_MàJ administrative.odt

OBJET : Mise à jour de votre situation administrative – AIR FRANCE – Paray Vieille Poste
Copie : BEPAFI

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 18 septembre 2014, vous m'avez transmis une mise à jour des activités classées pour la protection de l'environnement des bâtiments suivants :
- bâtiment ASTROLAB, objet du récépissé de déclaration du 04/05/2006,
- bâtiment SHED/BTN, objet du récépissé de déclaration du 22/09/2008.

Je prends acte de la nouvelle situation administrative de votre établissement selon le tableau annexé au présent courrier.

La situation du bâtiment 50, objet du récépissé de déclaration du 22/09/2008 reste inchangée et est rappelée dans la présente annexe.

Les bâtiments 75, 87 et HN6-80/81 n'hébergent plus d'activité classée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur empêché,
Le chef de l'unité territoriale
par intérim, l'adjointe au chef de l'unité
Maud GOBIET

Laurent OLIVÉ

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

AIR FRANCE
Monsieur Alain BRAURE
Chef du Centre Paris Sud
CS30003
1 avenue du Maréchal Devaux
91550 Paray-Vieille-Poste

Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.f

Cité administrative – Boulevard de France 91010 EVRY CEDEX

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PREFECTURE DE L'E...

17 OCT. 2014

Annexe du courrier du .....

SITUATION ADMINISTRATIVE MISE À JOUR

AIR FRANCE à PARAY-VIEILLE-POSTE

BATIMENT ASTROLAB

Nature des activités	Installations concernées et volume des activités	Numéro de rubrique	Régime
Installation de combustion **A-** lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes **2-** si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW	3 chaudières gaz d'une **puissance thermique nominale totale de 4,05 MW**	2910-A2	DC
Emploi dans des équipements clos en exploitation de **gaz à effet de serre fluorés** visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou **substances qui appauvrissent la couche d'ozone** visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 **2a-** Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg.	3 groupes froids au R134a : - GF1 : 260 kg - GF2 : circuit A = 51 kg - circuit B = 47 kg - GF3 : circuit A = 51 kg - circuit B = 47 kg 4 installations de climatisation au R410A : 4 x 11 kg* **Total charge fluides : 500 kg**	1185-2a *A partir du 1er juin 2015 : 4802-2a avec bénéfice de l'antériorité*	DC

BATIMENT SHEDS/BTN

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Nature des activités	Installations concernées et volume des activités	Numéro de rubrique	Régime
Emploi dans des équipements clos en exploitation de **gaz à effet de serre fluorés** visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou **substances qui appauvrissent la couche d'ozone** visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 **2a-** Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg.	3 groupes froids au R134a : - GF1 : 2 circuits de 120 kg - GF2 : 2 circuits de 120 kg - GF3 : 2 circuits de 120 kg 4 installations de climatisation au R410A : 4x11 kg **Total charge fluides : 500 kg**	1185-2a *A partir du 1er juin 2015 : 4802-2a avec bénéfice de l'antériorité*	DC

BATIMENT 50

Nature des activités	Installations concernées et volume des activités	Numéro de rubrique	Régime
Ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW.	**Puissance = 300 kW**	2925	D

A (Autorisation) ou AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique) ou E (Enregistrement) ou D (Déclaration) ou DC (Déclaration soumis à contrôle périodique) ou NC (Non Classé)

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

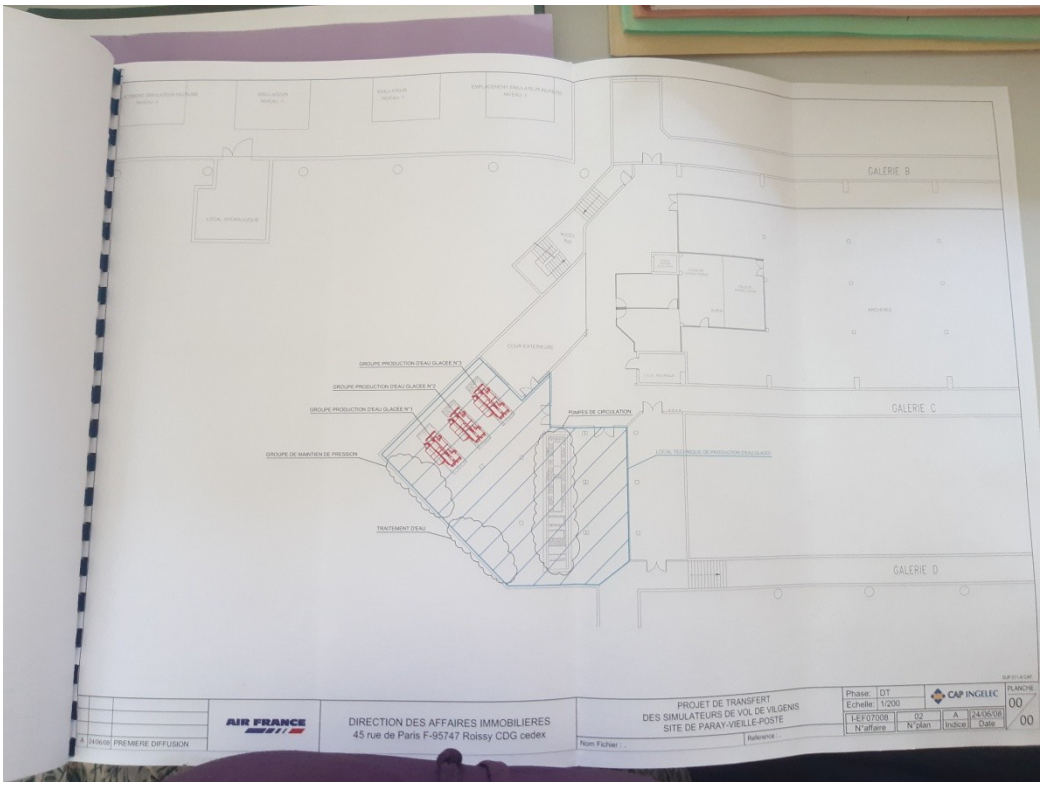

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

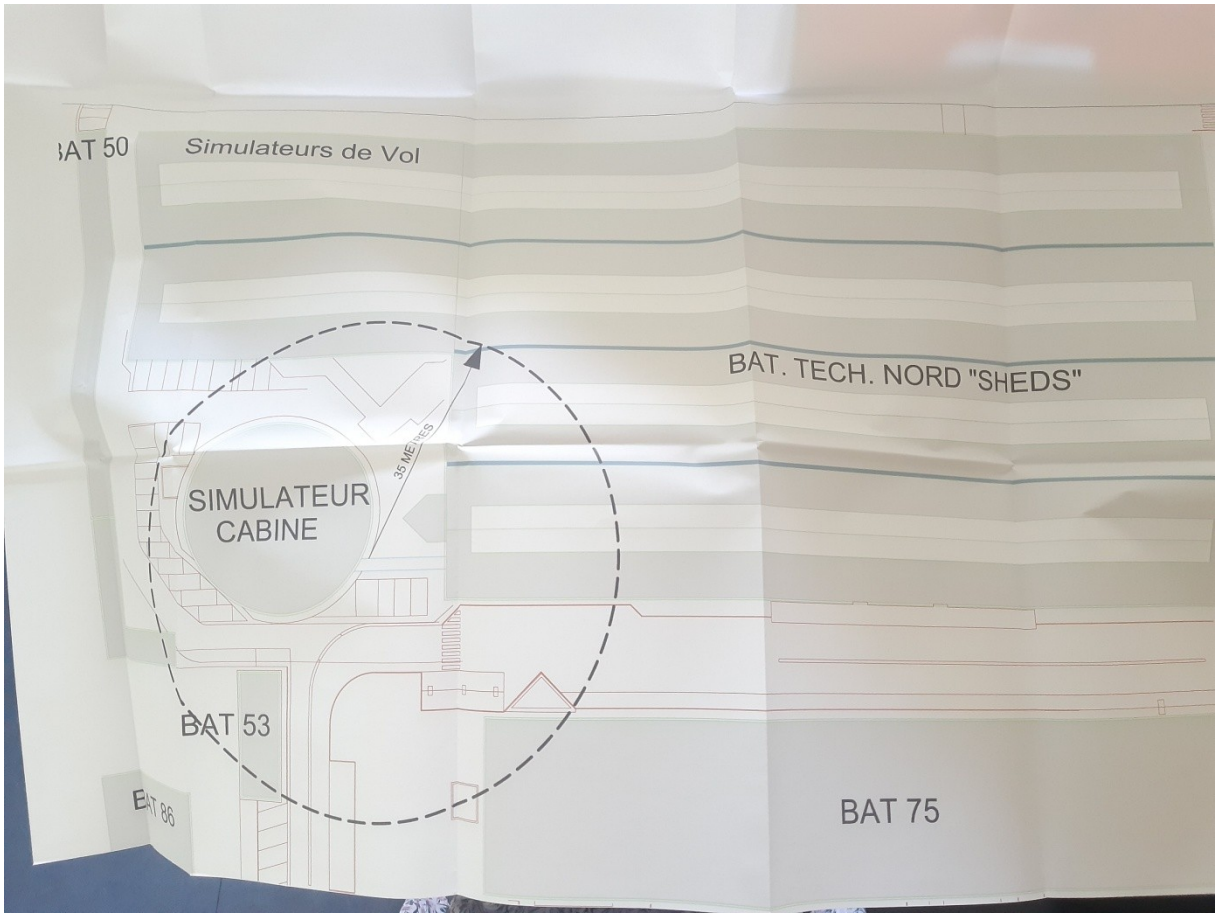

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

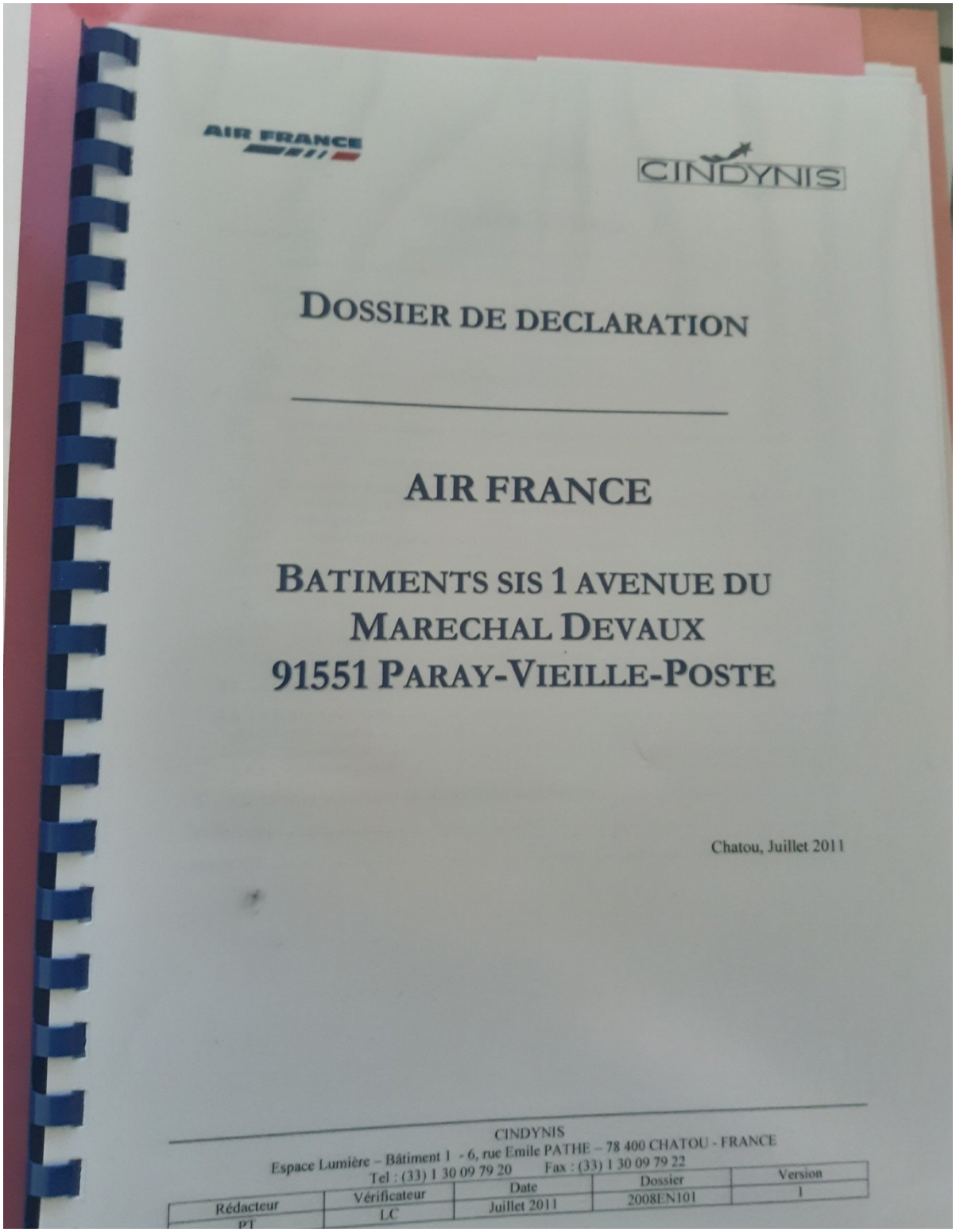

AIR FRANCE

CINDYNIS

DOSSIER DE DECLARATION

AIR FRANCE

BATIMENTS SIS 1 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX 91551 PARAY-VIEILLE-POSTE

Chatou, Juillet 2011

CINDYNIS
Espace Lumière – Bâtiment 1 - 6, rue Emile PATHE – 78 400 CHATOU - FRANCE
Tel : (33) 1 30 09 79 20 Fax : (33) 1 30 09 79 22

Rédacteur	Vérificateur	Date	Dossier	Version
PL	LC	Juillet 2011	2008EN101	1

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

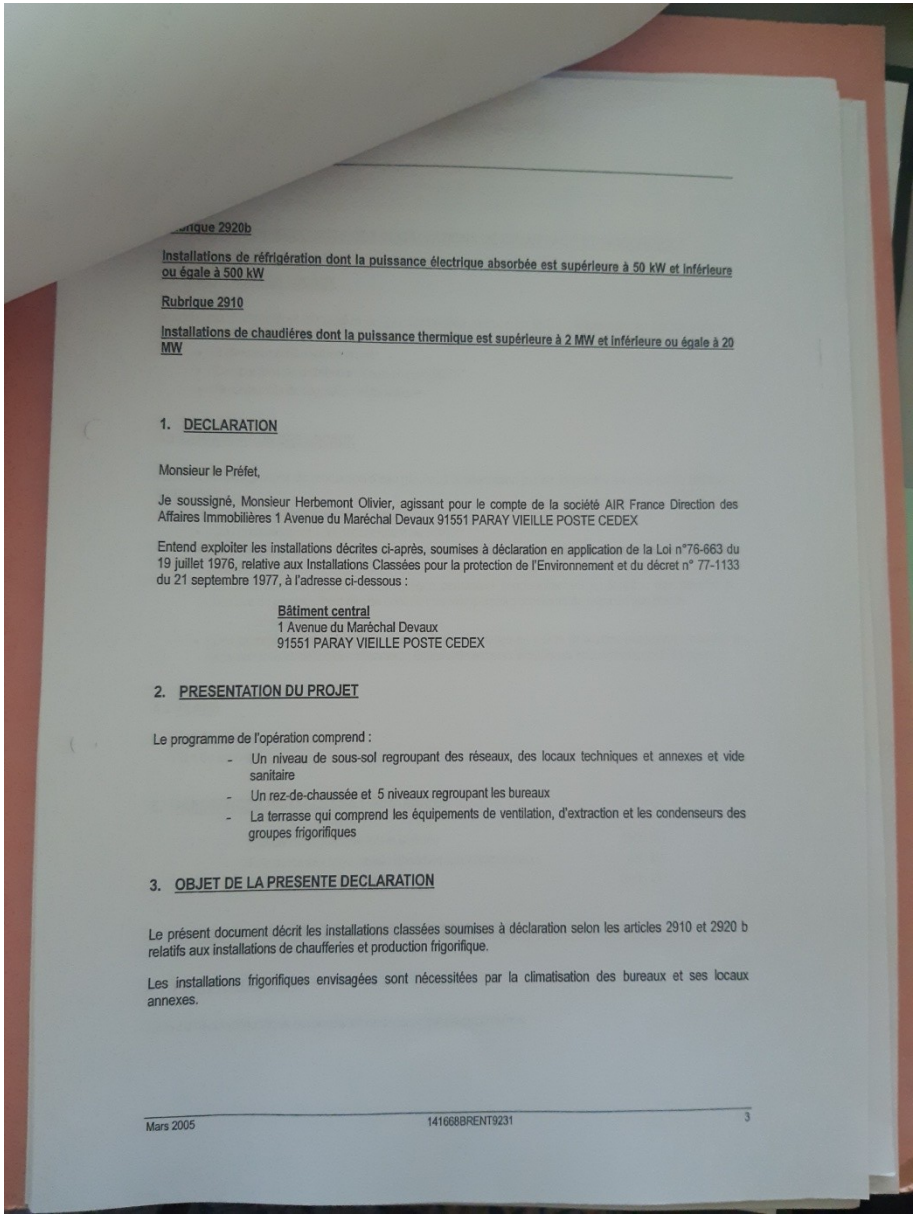

...rique 2920b

Installations de réfrigération dont la puissance électrique absorbée est supérieure à 50 kW et inférieure ou égale à 500 kW

Rubrique 2910

Installations de chaudières dont la puissance thermique est supérieure à 2 MW et inférieure ou égale à 20 MW

1. DECLARATION

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Herbemont Olivier, agissant pour le compte de la société AIR France Direction des Affaires Immobilières 1 Avenue du Maréchal Devaux 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Entend exploiter les installations décrites ci-après, soumises à déclaration en application de la Loi n°76-663 du 19 juillet 1976, relative aux Installations Classées pour la protection de l'Environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, à l'adresse ci-dessous :

Bâtiment central
1 Avenue du Maréchal Devaux
91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

2. PRESENTATION DU PROJET

Le programme de l'opération comprend :

- Un niveau de sous-sol regroupant des réseaux, des locaux techniques et annexes et vide sanitaire
- Un rez-de-chaussée et 5 niveaux regroupant les bureaux
- La terrasse qui comprend les équipements de ventilation, d'extraction et les condenseurs des groupes frigorifiques

3. OBJET DE LA PRESENTE DECLARATION

Le présent document décrit les installations classées soumises à déclaration selon les articles 2910 et 2920 b relatifs aux installations de chaufferies et production frigorifique.

Les installations frigorifiques envisagées sont nécessitées par la climatisation des bureaux et ses locaux annexes.

Mars 2005 141668BRENT9231 3

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

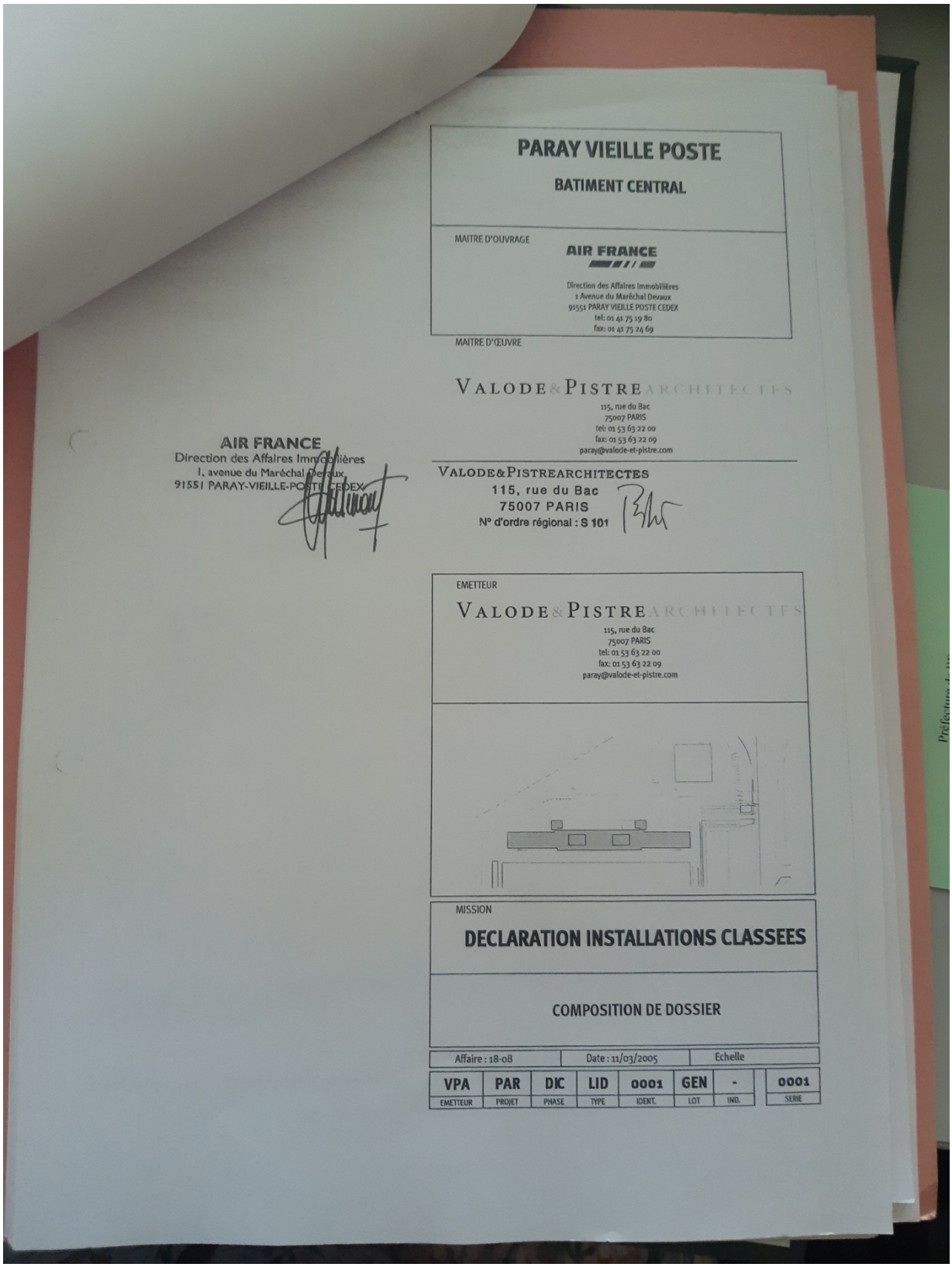

PARAY VIEILLE POSTE

BATIMENT CENTRAL

MAITRE D'OUVRAGE

AIR FRANCE

Direction des Affaires Immobilières
1 Avenue du Maréchal Devaux
91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX
tel: 01 41 75 19 80
fax: 01 41 75 24 69

MAITRE D'ŒUVRE

VALODE & PISTRE ARCHITECTES
115, rue du Bac
75007 PARIS
tel: 01 53 63 22 00
fax: 01 53 63 22 09
paray@valode-et-pistre.com

AIR FRANCE
Direction des Affaires Immobilières
1, avenue du Maréchal Devaux
91551 PARAY-VIEILLE-POSTE CEDEX

VALODE&PISTREARCHITECTES
115, rue du Bac
75007 PARIS
N° d'ordre régional : S 101

EMETTEUR

VALODE & PISTRE ARCHITECTES
115, rue du Bac
75007 PARIS
tel: 01 53 63 22 00
fax: 01 53 63 22 09
paray@valode-et-pistre.com

MISSION

DECLARATION INSTALLATIONS CLASSEES

COMPOSITION DE DOSSIER

Affaire : 18-08	Date : 11/03/2005	Echelle

VPA	PAR	DIC	LID	0001	GEN	-	0001
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENT.	LOT	IND.	SERIE

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

4. DESCRIPTION SUCCINCTE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET FRIGORIFIQUE

4.1 CHAUFFAGE DES LOCAUX

Assurée par 3 chaudières alimentées en gaz (installation réalisée en 2000) , implantées au 1er sous-sol du bâtiment, comprenant :

- 3 chaudières alimentées en gaz .
- Des pompes de distribution d'eau chaude 90/70°.
- Un ensemble de régulation automatique.

4.2 CLIMATISATION DES LOCAUX

Assurée par des groupes de production d'eau glacée, à condensation par air, implantés en sous-sol du bâtiment, comprenant :

- Local technique au sous-sol :
- Des compresseurs à vis fonctionnant au R 407C
- Des évaporateurs constitués d'un échangeur tubulaire, et permettant de produire de l'eau glacée à régime 6/11°C.
- Un ensemble de régulation automatique permettant l'enclenchement en fonction des besoins du nombre de groupes froid afin de contrôler une température constante de départ d'eau glacée.
- En extérieur :
- Des aéroréfrigérants constitués d'une batterie d'échange en cuivre et ailettes aluminium, associés à des ventilateurs hélicoïdes silencieux, équipés de moteurs électriques avec variateurs de fréquences.

4.3 PLANS

- Plan de masse
- Plan du sous-sol

5. PUISSANCES INSTALLEES ET ABSORBEES

- Puissance frigorifique totale estimée	1600 kW
- Puissance électrique totale absorbée aux compresseurs	480 kW
- Puissance thermique totale	3900 kW

6. NOTICE DE SECURITE, PREVENTION DES NUISANCES

6.1 POLLUTION DE L'EAU

Le circuit fluide frigorifique évaporateur/condenseur est un circuit fermé.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

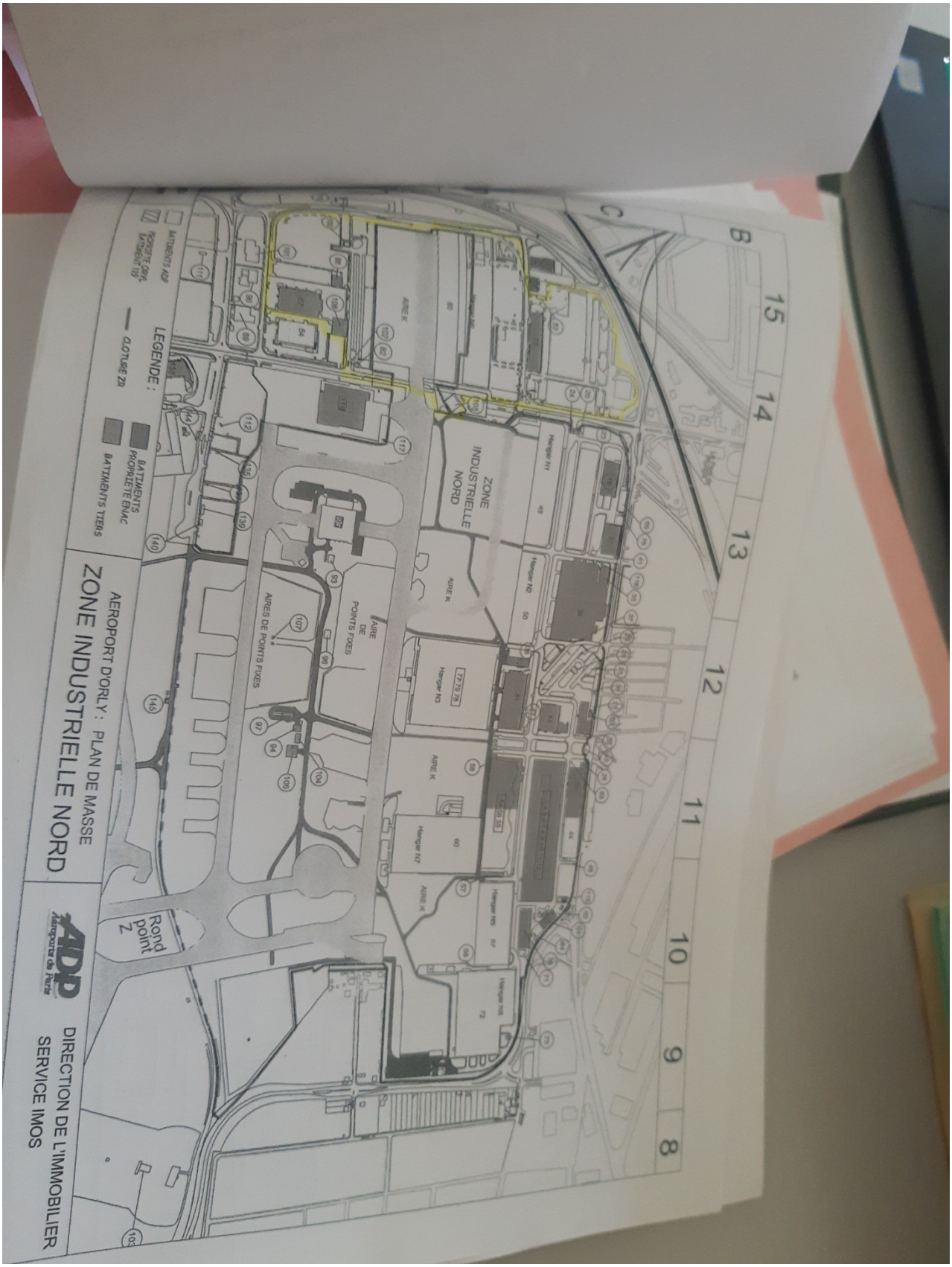

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PREFET DE L'ESSONNE

DRIEE-IF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE CESSATION D'ACTIVITÉ

N° PREF.DRIEE.2014- 0060

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-MC-031 du 26 août 2013 portant délégation de signature à M. Alain ESPINASSE, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'arrêté préfectoral n °2013 DRIEE IDF 81 du le 12 novembre 2013 portant subdélégation de signature de M. Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs,

VU l'arrêté préfectoral n°2013-PREF-MC-071 du 2 septembre 2013 de monsieur le Préfet de l'Essonne portant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

VU le récépissé de déclaration délivré le 28-04-1977 à la société AIR FRANCE, dont le siège social est situé 45 rue de Paris 95747 Roissy Charles

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

de Gaulles cedex, pour l'exploitation au 1 avenue du Maréchal Devaux Bâtiment 87, des activités suivantes :

- n° 38-2b (D) : dépôt d'alcool,

- n°3-1(D) : atelier de charge d'accumulateurs,

- n°33bis (D) : atelier de compression d'air

VU le récépissé de déclaration délivré le 27-10-2011 à la société AIR FRANCE, dont le siège social est situé 45 rue de Paris 95747 Roissy Charles de Gaulles cedex, pour l'exploitation au 1 avenue du Maréchal Devaux Bâtiment HN6-80/81, des activités suivantes :

- n° 2565-2b (D) : activité de revêtement métallique ou traitement de surface,

- n°1434-1 (D) : installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables,

- n°2925 (D) : atelier de charge d'accumulateurs,

- n°1418-3 (D) : stockage ou emploi d'acétylène,

- n°361-B2 (D) : installations de réfrigération,

- n°2560-2 (D) : travail mécanique des métaux et alliages,

- n°405-B-1b (D) : application de peinture,

- n°355 (D) : utilisation d'un transformateur PCB,

- n°2714-2 (D) : transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux,

VU le récépissé de cessation d'activité partielle délivré le 29-11-2011 pour la rubrique 355 - utilisation d'un transformateur PCB,

VU le récépissé de déclaration délivré le 18-01-2012 à la société AIR FRANCE, dont le siège social est situé 45 rue de Paris 95747 Roissy Charles de Gaulles cedex, pour l'exploitation au 1 avenue du Maréchal Devaux Bâtiment HN6-80/81, de l'activité suivante :

- n° 2921-2 (D) : tours aéroréfrigérantes en circuit primaire fermé

VU la déclaration du 4 novembre 2011, complétée par courriers du 18 juillet 2012 et du 3 décembre 2013, par par laquelle la société AIR FRANCE fait part de la cessation de l'exploitation des activités susvisée,

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions de délivrer le récépissé prévu à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement,

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

A la société AIR FRANCE de sa déclaration de cessation de l'exploitation au 1 avenue du Maréchal Devaux Bâtiment HN6-80/81 et Bâtiment 87 des activités susvisées, à charge pour elle de remettre le site des installations

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

dans un état tel qu'il ne manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Fait à EVRY, le 17 OCT. 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur empêché,
Le chef de l'unité territoriale
par intérim, l'adjoint au chef de l'unité
Yann GOBLET
Laurent OLIVÉ

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

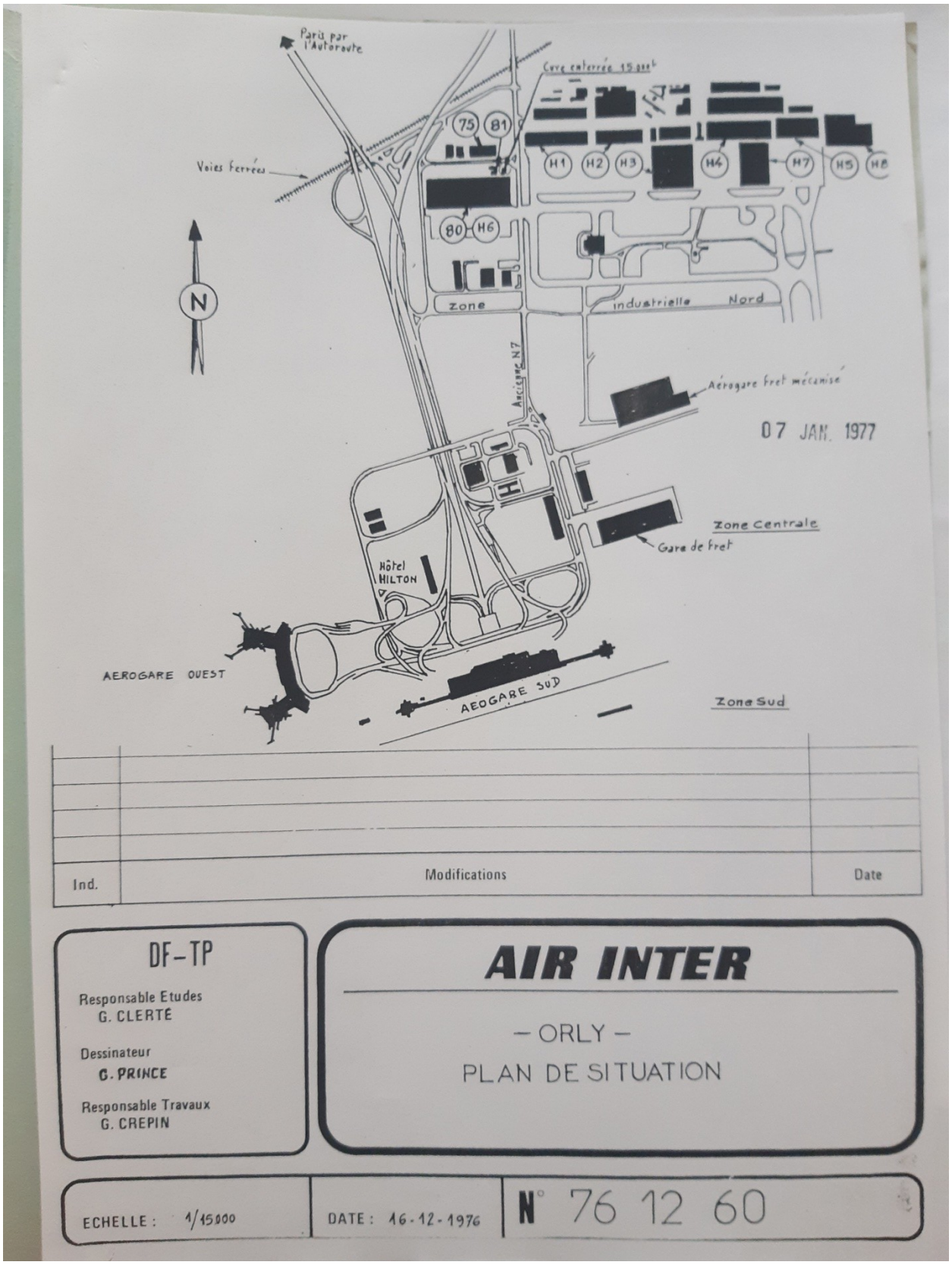

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

AIR FRANCE

Site Paray-Vieille-Poste (91)

Dossier de régularisation

Dossier de déclaration (Rubrique 1185)

Bâtiments: Astrolab, SHEDS BTN

Emetteur	Phase / cat	Num	Type	Indice	Statut
AFR	DEP	00002	RPT	A01	

Réf Aff. Arcadis / FR0110-003359 FR0110-003359-DEP-00002-RPT-A01

ARCADIS

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Centre Paris Sud
01 41 75 22 69
DIRECTION DU SIEGE
OD.CP

Photo 1 : Localisation des bâtiments du site de Paray-Vieille-Poste

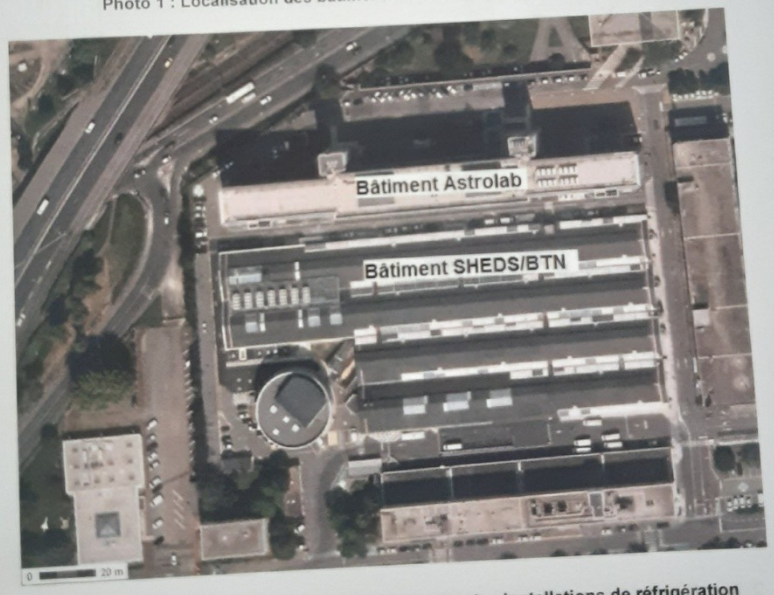

Photo 2 : Bâtiments dans lesquels sont localisées les installations de réfrigération

La localisation des installations de réfrigération dans les bâtiments SHEDS BTN et ASTROLAB est présentée sur la photographie ci-dessous :

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

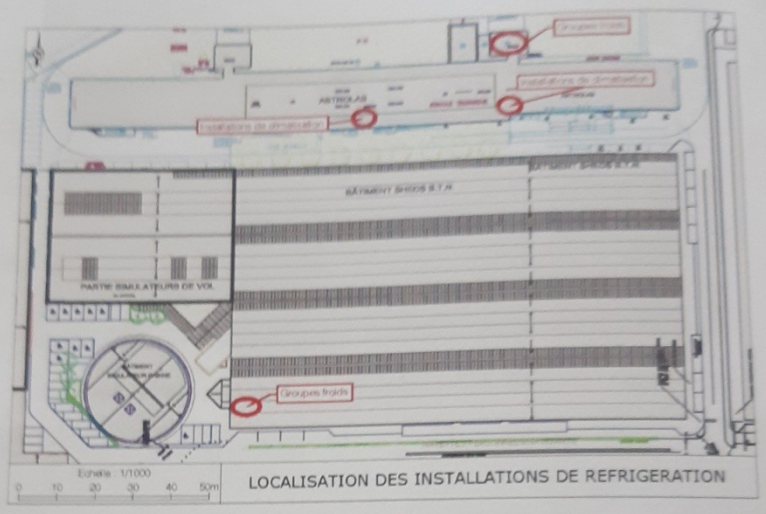

Figure 1 : Localisation des installations réfrigérantes concernées par le présent dossier de déclaration

L'environnement proche des bâtiments ASTROLAB et SHEDS BTN est composé :

- au nord, par la rue des Avernaises, des commerces accompagnés d'habitations situés à 10 m du site, puis par des industries ;
- à l'est, par la plateforme aéroportuaire d'Orly ;
- au sud, par la plateforme aéroportuaire d'Orly, par de nombreux parkings et des bâtiments à usage d'industrie et de bureaux ;
- à l'ouest, par des espaces verts, la N7 et l'A106.

L'environnement éloigné se compose notamment

- d'une église et d'une école situées à environ 600 m au nord-est du site sur la commune d'Orly ;
- d'un aqueduc souterrain qui traverse la commune de Paray-Vieille-Poste à 630 m au sud-ouest du site ;
- d'un site NATURA 2000 nommé «sites de Seine-Saint-Denis » situé à environ 13 km au nord-est du site ;
- d'un site SEVESO « SMCA » situé à 3,7 km au sud-est du site.

2.3 Identité du pétitionnaire

Les éléments d'identification du demandeur sont les suivants :

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

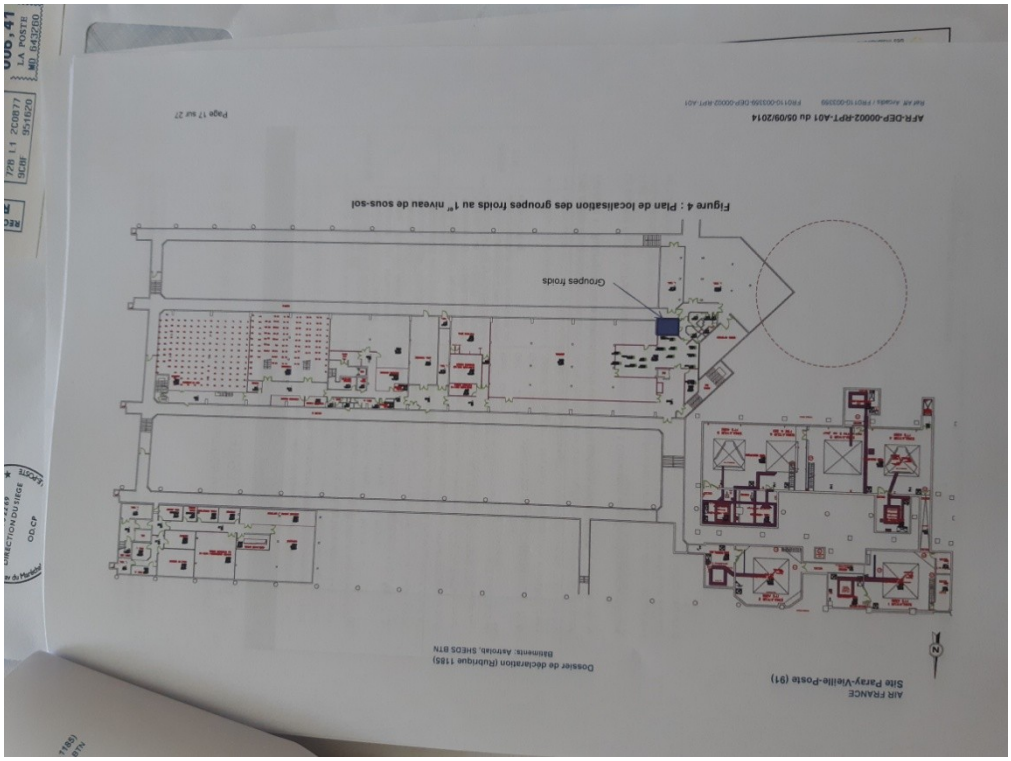

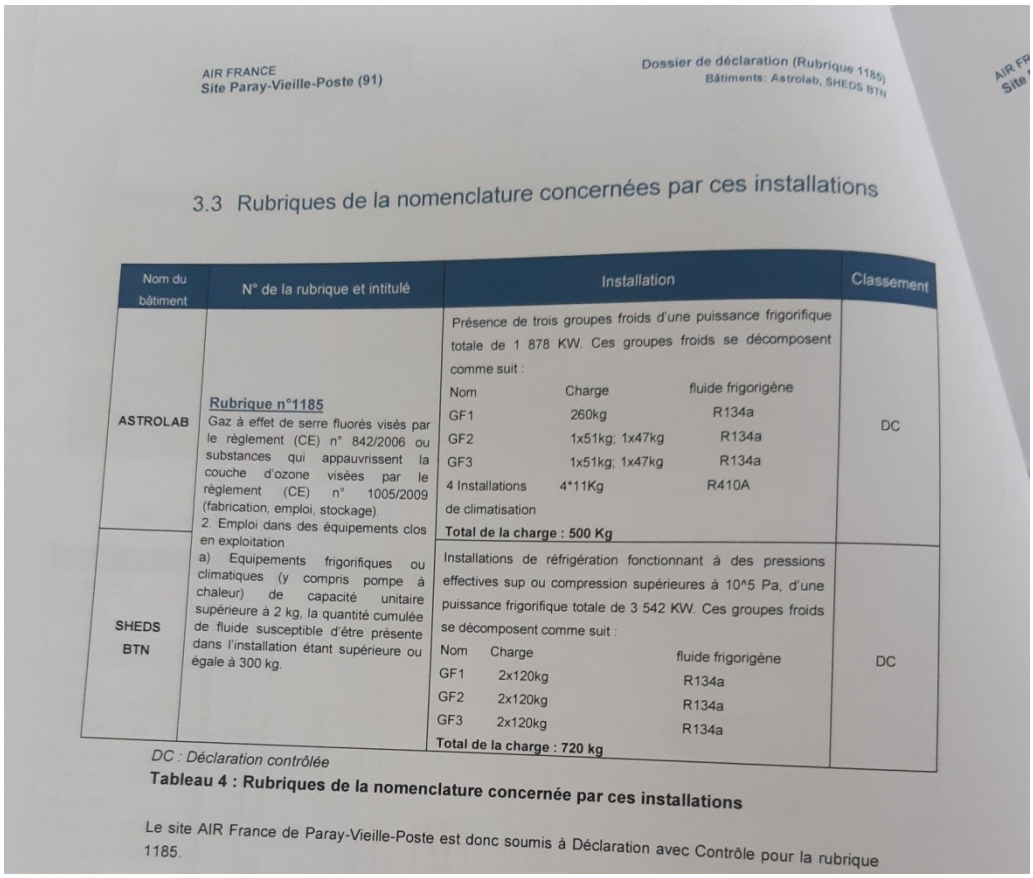

AIR FRANCE
Site Paray-Vieille-Poste (91)

Dossier de déclaration (Rubrique 1185)
Bâtiments: Astrolab, SHEDS BTN

3.3 Rubriques de la nomenclature concernées par ces installations

Nom du bâtiment	N° de la rubrique et intitulé	Installation	Classement
ASTROLAB	**Rubrique n°1185** Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg.	Présence de trois groupes froids d'une puissance frigorifique totale de 1 878 KW. Ces groupes froids se décomposent comme suit : Nom — Charge — fluide frigorigène GF1 — 260kg — R134a GF2 — 1x51kg; 1x47kg — R134a GF3 — 1x51kg; 1x47kg — R134a 4 Installations de climatisation — 4*11Kg — R410A **Total de la charge : 500 Kg**	DC
SHEDS BTN		Installations de réfrigération fonctionnant à des pressions effectives sup ou compression supérieures à 10^5 Pa, d'une puissance frigorifique totale de 3 542 KW. Ces groupes froids se décomposent comme suit : Nom — Charge — fluide frigorigène GF1 — 2x120kg — R134a GF2 — 2x120kg — R134a GF3 — 2x120kg — R134a **Total de la charge : 720 kg**	DC

DC : Déclaration contrôlée

Tableau 4 : Rubriques de la nomenclature concernée par ces installations

Le site AIR France de Paray-Vieille-Poste est donc soumis à Déclaration avec Contrôle pour la rubrique 1185.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

AIRFRANCE

Direction des Affaires Immobilières et du Siège
Centre Paris Sud
CS 30003
1, avenue du Maréchal Devaux
91550 Paray-Vieille-Poste

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
DRCL
19 SEP. 2014
ARRIVÉE

PREFECTURE DE L'ESSONNE
19 SEP. 2014
SERVICE COURRIER

Préfecture de l'Essonne,
Bureau des Enquêtes Publiques et des
Activités Foncières et Industrielles –
Section du Suivi des Procédures ICPE et Loi
sur l'Eau,
Boulevard de France,
91010 Évry Cedex.

N/REF : OD.CP n° 14-235
LRAR

Objet : dossier de déclaration au titre de la rubrique 1185 -
Site de Paray-Vieille-Poste, 1 avenue du Marechal Devaux
bâtiments : ASTROLAB et SHEDS BTN
Affaire suivie par M. Martial BOISSEAU
maboisseau@airfrance.fr 01.41.75.26.62

Paray-Vieille-Poste, le 18 septembre 2014

Monsieur le Préfet,

Air France sollicite la régularisation administrative de l'établissement situé sur la commune de Paray-Vieille-Poste, à l'adresse suivante :

Air France
1 avenue du Marechal Devaux
91550 Paray-Vieille-Poste

Les activités de cet établissement (bâtiment SHEDS et ASTROLAB) sont soumises à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, notamment pour les rubriques :

- soumises à déclaration : 1185 (installations de réfrigération) et 2910 (chaufferie) (ASTROLAB) ;
- soumises à déclaration : 1185 (installations de réfrigération) et 2925 (atelier de charge d'accumulateur (Bâtiment SHED/BTN) ;

Le présent dossier de demande de déclaration pour la protection de l'environnement a pour but de procéder à une régularisation administrative de la situation de l'établissement AIR FRANCE de Paray-Vieille-Poste pour les rubriques 1185 des bâtiments SHEDS et ASTROLAB.

L'établissement fonctionne conformément au dossier et plans joints aux présentes pièces.

... / ...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
DRCL
19 SEP. 2014

AIR FRANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier comporte plusieurs parties :

- la présentation du pétitionnaire ;
- la localisation des installations sur le site ;
- la nature et le volume des activités relatives aux installations de réfrigérations ;
- la cartographie des affectations des sols autour des installations ;
- l'identification du mode et des conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature ;
- la présentation des dispositions prévues en cas de sinistre.

Conformément aux dispositions de l'article R512-47 du Code de l'environnement et en raison de la taille du site, nous formulons la demande que le plan des installations soit présenté à l'échelle du 1/1.000.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée

Le Chef du Centre Paris-Sud

Alain BRAURE

PJ. : 3 dossiers de déclaration

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

ARRÊTÉ

n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/637 du 28 août 2015
portant imposition à la Société AIR FRANCE de prescriptions spéciales
pour son site localisé 1 Avenue du Maréchal Devaux à PARAY-VIEILLE-POSTE

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de l'Essonne,

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de M. David PHILOT, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF-MCP-025 du 31 juillet 2015 portant délégation de signature à M. David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU la circulaire du 8 février 2007 relative aux sites et sols pollués - Modalités de gestion et de réaménagement des sites et sols pollués,

VU les rapports de diagnostics du site AIR FRANCE de Paray-Vieille-Poste suivants :
- Rapport de diagnostic de pollution des sols ARCADIS du 06-05-2011,
- Rapport de diagnostic environnemental complémentaire ARCADIS du 12-02-2014,
- Rapport de diagnostic environnemental complémentaire ARCADIS du 19-11-2014,

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 22 juin 2015 proposant une présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST),

VU l'avis émis par le CODERST dans sa séance du 9 juillet 2015 au cours de laquelle le demandeur n'était pas représenté,

VU le projet d'arrêté préfectoral notifié le 17 juillet 2015 à la société AIR FRANCE,

VU les observations écrites en date du 3 août 2015 présentées par la société AIR FRANCE sur ce projet,

VU le courriel de l'inspection des installations classées du 19 août 2015 faisant suite à ces observations,

Adresse postale : Bd de France - CS 10701 - 91010 EVRY CEDEX – Standard : 01.69.91.91.91 – Télécopie : 01.64.97.00.23
Horraires d'ouverture de la préfecture : 9h – 16h – www.essone.gouv.fr

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.512-20 du Code de l'Environnement, le préfet peut prescrire, notamment, la réalisation des évaluations et la mise en œuvre des remèdes que rendent nécessaires les conséquences d'un accident ou incident survenu dans une installation,

CONSIDERANT la présence d'une nappe superficielle potentiellement vulnérable et la proximité d'un restaurant inter-entreprise et d'un café-restaurant en aval hydraulique,

CONSIDERANT que, malgré les diagnostics de pollutions déjà réalisés, les sources de pollution et leur impact sur les eaux souterraines sont insuffisamment précisées,

CONSIDERANT la nécessité de vérifier si la pollution peut avoir un impact hors site et présenter des risques pour des tiers,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des investigations complémentaires destinées à caractériser les sources de pollution et leur extension, à identifier d'éventuels puits privés en aval hydraulique et à élaborer des modalités de traitement éventuel du site,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'Environnement, d'imposer à la Société AIR FRANCE des prescriptions complémentaires pour son exploitation,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉ

La société AIR FRANCE, dont l'exploitation est située 1 avenue du Maréchal Devaux à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550), fait procéder sur son site à la réalisation :
- de prélèvements et d'analyses semestriels d'eaux souterraines au droit du site,
- d'une campagne de prélèvements et d'analyses de gaz de sol sur les 3 piézairs existants du site,
- d'un plan de gestion des sources de pollution identifiées comme imputables aux activités Air France a minima dans le sol,
- d'investigations complémentaires et d'une interprétation de l'état des milieux en vue de s'assurer de l'absence de risque pour les tiers.

ARTICLE 2. ANALYSES DES EAUX SOUTERRAINES

La société AIR FRANCE est tenue de réaliser un suivi de la qualité de ses eaux souterraines.
Les prélèvements d'eaux souterraines se font dans les 8 piézomètres existants du site et dans un ou plusieurs piézomètres à créer en amont hydraulique de Pz5.

Le réseau est complété par tout piézomètre dont l'implantation est nécessaire suite aux conclusions des diagnostics qui sont menés par l'exploitant. Leur positionnement est soumis à validation de l'inspection des installations classées.

L'implantation du ou des nouveau(x) piézomètre(s) à créer en amont hydraulique de Pz5 doit intervenir dans un délai de 6 mois à compter de la notification du présent arrêté, ainsi que la première campagne d'analyses.

Préalablement aux prélèvements, une mesure de la profondeur de l'eau de la nappe est faite dans les piézomètres.

Les prélèvements sont réalisés conformément aux normes en vigueur.

Ils sont réalisés 2 fois par an, en période de basses et hautes eaux.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Les paramètres à analyser sont les suivants :

- Hydrocarbures totaux (fractions C6-C10 et C10-C40);
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
- BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène et xylène;
- Solvants chlorés : Tetrachloroéthylène, Trichloroéthylène, Trichlorométhane, Dichlorométhane et Chlorure de vinyle;
- Métaux lourds : Arsenic.

Pour chaque paramètre, la méthode d'analyse retenue doit permettre d'obtenir un seuil de dosage inférieur aux valeurs de référence sur la qualité des eaux souterraines.

En fonction des résultats obtenus, la fréquence, la durée et les caractéristiques des prélèvements et analyses pourront être revues à tout moment à la demande de l'inspection des installations classées.

Après chaque campagne d'analyses, un rapport est transmis au service de l'Inspection des Installations Classées, comportant en particulier :
- le sens d'écoulement des eaux souterraines,
- les résultats des analyses,
- une comparaison des teneurs relevées aux valeurs de référence sur la qualité des eaux souterraines,
- un récapitulatif de l'évolution de la qualité des eaux depuis les précédents contrôles et, d'une manière générale, tous commentaires utiles à une bonne compréhension des résultats.

Toute anomalie est signalée dans les meilleurs délais au service de l'Inspection des Installations Classées.
Les conditions de réalisation du contrôle peuvent être modifiées au vu des résultats obtenus et sur proposition du service de l'Inspection des Installations Classées.

La société AIR FRANCE doit mettre en œuvre toutes les dispositions de protection nécessaires des piézomètres présents sur son site afin d'éviter toute pollution accidentelle des eaux souterraines.

ARTICLE 3. ANALYSES DES GAZ DU SOL

La société AIR FRANCE est tenue de réaliser une troisième campagne de prélèvements de gaz du sol.
Les prélèvements de gaz du sol se font dans les 3 piézairs existants du site.

Les prélèvements sont réalisés conformément aux normes en vigueur.

Ils sont réalisés avant la fin d'année 2015, en conditions climatiques favorables au dégazage.

Les paramètres à analyser sont les suivants :

- Hydrocarbures volatiles totaux : fractions C6-C16 ;
- Hydrocarbures aromatiques / aliphatiques
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : naphtalène
- BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène et xylène;
- Solvants chlorés : Tetrachloroéthylène, Trichloroéthylène, Trichlorométhane, Dichlorométhane et Chlorure de vinyle;

En fonction des résultats obtenus, de nouvelles campagnes de prélèvements et analyses pourront être prescrites par l'inspection des installations classées.

Après chaque campagne d'analyses, un rapport est transmis au service de l'Inspection des Installations Classées, comportant en particulier :
- les résultats des analyses,
- un récapitulatif de l'évolution des teneurs en polluants au droit des 3 piézairs existants depuis les précédents contrôles,
- tous commentaires utiles à une bonne compréhension des résultats.

Toute anomalie est signalée dans les meilleurs délais au service de l'Inspection des Installations Classées.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

ARTICLE 4. PLAN DE GESTION

Dans un délai de **8 mois** à compter de la notification du présent arrêté, l'exploitant propose un *plan de gestion* dont l'objet est de rechercher les possibilités de suppression des sources de pollution identifiées comme imputables aux activités Air France a minima dans le sol, compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques.

ARTICLE 5. INTERPRÉTATION DE L'ÉTAT DES MILIEUX

La société AIR FRANCE est tenue de réaliser, dans un délai de **8 mois** à compter de la notification du présent arrêté, une démarche d'interprétation de l'état des milieux selon la note d'instruction du 08 février 2007.

Cette démarche consiste à s'assurer que l'état du milieu est compatible avec les usages constatés.

Elle comprend :

- une campagne de mesures portant sur la qualité de l'air intérieur des habitations et des lieux de travail potentiellement impactés par la pollution. Les BTEX, HAP, HCT et solvants chlorés seront intégrés aux paramètres retenus pour évaluer l'état des milieux. A défaut, en cas d'impossibilité technique justifiée, une modélisation de l'état des milieux pourra être réalisée à partir du diagnostic de pollution de la zone.
- Une comparaison des valeurs mesurées ou évaluées de l'état des milieux avec les valeurs de référence pour les paramètres considérés,
- une interprétation des valeurs mesurées ou évaluées pour lesquelles aucune valeur de référence n'existe, correspondant à une évaluation quantitative des risques,
- un schéma conceptuel mis à jour présentant de façon synthétique les voies de transfert de la pollution identifiée et les enjeux à protéger,
- un classement des zones en fonction qu'elles nécessitent ou non un traitement ou des mesures de gestion particulières,
- une proposition des mesures de gestion nécessaires, le cas échéant.

ARTICLE 6. REFERENTIEL

Les investigations et études dont la réalisation est prescrite par le présent arrêté, sont effectuées conformément aux guides méthodologiques édités par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et disponibles à l'adresse internet suivante : http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr

ARTICLE 7. FRAIS OCCASIONNÉS

Tous les frais occasionnés par le respect des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 8. NOTIFICATION

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, la Société AIR FRANCE.

Une copie sera adressée à l'inspection des installations classées, au Maire de la commune de Paray-Vieille-Poste et à Madame la Sous-Préfète de PALAISEAU.

ARTICLE 9. PUBLICITE

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Un extrait du présent arrêté est adressé par la préfecture à la mairie de la commune d'implantation de l'installation pour y être affiché pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place une copie de cet arrêté. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire et adressé à Monsieur le Préfet de l'Essonne, bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles.

ARTICLE 10. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L.514-6 et R.514-3-1 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES) :
- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue de courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

ARTICLE 11. EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture,
Les inspecteurs de l'environnement,
Le maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,
L'exploitant, la société AIR FRANCE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

David PHILOT

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

DIRECTION IMMOBILIER ET SERVICES
95747 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

AIRFRANCE

DRIEE d'Ile de France
Unité territoriale de l'Essonne
Flora CAMPS
Cellule Palaiseau Air Déchets
Cité administrative
Boulevard de France
91010 EVRY Cedex

Roissy, le 3 août 2015

N.réf : OD.ZH 201500210
Tél : : 01 49 89 99 50
Fax : 01 49 89 99 66
Objet : Site de Paray Vieille Poste - Procédure contradictoire suite réunion CODERST

Madame l'inspectrice de l'environnement,

A la lecture, le projet d'arrêté est dans son ensemble conforme aux missions actuellement en cours ou commandées par AIR France à ARCADIS.

Ainsi :

- Conformément à l'article 2, un piézomètre a d'ores et déjà été posé en amont de Pz5 en mars 2015, voir rapport ARCADIS référencé **AFR- FR0010-003359-DIA-00004-RPT-A01 du 29/05/2015**. Un suivi semestriel de hautes et basses eaux sera réalisé sur les 9 ouvrages existants. Un suivi plus fréquent est à ce jour réalisé afin de disposer de suffisamment de données d'entrée à l'IEM. Le rapport relatif à la campagne de juin 2015 est en cours de finalisation et vous sera remis sous peu.

  En ce qui concerne l'existence de puits en aval, ARCADIS n'a pas réalisé d'enquête de voisinage par porte à porte au regard des usages pas ou peu sensibles qui sont référencés en aval immédiat du site et donc de l'absence d'usagers à questionner. Sont ainsi recensées des voiries (D167A et Avenue de Fontainebleau), des voies ferrées, des espaces publiques puis des parcelles industrielles (SNCF, poste transformateur, aire de karting, entrepôts frigorifiques Pro à Pro)… Or, la BSS (voir étude hydrogéologique réalisée **AFR- FR0010-003359-DIA-00005-RPT-A01 du 09/07/2015**) ne recense aucun usage industriel de la nappe susceptible d'être contaminée par un impact imputable au site Air France.

  Les paramètres recherchés sont à ce jour ceux définis dans le projet d'arrêté préfectoral. Au regard des résultats disponibles à ce jour (voir rapports précités), ARCADIS propose de ne maintenir que l'Arsenic parmi les métaux à rechercher puisqu'il s'agit du seul métal présentant des dépassements pérennes des valeurs de référence. Concernant les autres

95747 Roissy Charles de Gaulle cedex Tél. : +33 (0)1 41 56 78 00
Société Air France, société anonyme au capital de 126 748 775 Euros,
420 495 178 RCS Bobigny
Siège social : 45, rue de Paris - Tremblay en France - 95747 Roissy Charles de Gaulle cedex
www.airfrance.com
AIR FRANCE
OD.ZH 201500210
AIRFRANCE KLM

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

E Site de Paray Vieille Poste - Procédure ...

Sujet: Re: Tr: RE Site de Paray Vieille Poste - Procédure contradictoire
De : DIZERENS Christelle PREF91 <christelle.dizerens@essonne.gouv.fr>
... Thu, 23 Jul 2015 15:29:52 +0200
... DRIEE IF/UT91/CPAD <flora.camps@developpement-durable.gouv.fr>
... guerbois@essonne.gouv.fr>, CAREL Tony PREF91

métaux, seules des teneurs traces en zinc (au droit de Pz4 à Pz8), nickel (en Pz6) et chrome (en Pz6) sont quantifiées.

AIR France a pris note que les modalités de la surveillance (paramètres, nombre d'ouvrage, fréquence et durée) pourront être adaptées sous réserve de justification et de votre accord. La surveillance pourra être arrêtée avec votre accord.

- Conformément à l'article 3, la troisième campagne de prélèvement et d'analyse des gaz du sol des 3 Piézairs a d'ores et déjà été réalisée le 22 juin dernier, en période climatique favorable au dégazage. Le rapport correspondant est en cours de finalisation et vous sera remis sous peu. Les paramètres recherchés sont conformes à ceux définis dans l'arrêté préfectoral.

  Notons néanmoins que les calculs de risques demandés seront réalisés dans le cadre de la réalisation de l'IEM (voir article 5). Air France souhaiterait donc que la partie de la phrase au 2d paragraphe de la page 4/5 *[… la réalisation de calculs de risque sur la base de ces résultats, …]* soit enlevée de cette partie de l'arrêté.

- Conformément à l'article 4, un plan de gestion intégrant un Bilan Coûts/Avantage a été commandé auprès d'ARCADIS. Ce dernier sera réalisé à réception d'un nombre de données suffisantes. Sauf imprévu, il est planifié pour le second semestre 2015.

- Conformément à l'article 5, une Interprétation des Milieux sur et hors Site a été commandé auprès d'ARCADIS. Ce dernier sera réalisé à réception d'un nombre de données suffisantes. Sauf imprévu, elle est planifiée pour le second semestre 2015.

Concernant les mesures demandées sur le milieu Air Ambiant, un prélèvement d'air ambiant a été réalisé entre les 22 et 23 juin 2015, dans le bureau situé dans le réfectoire du RIE. Le propriétaire du Café situé en aval latéral hydraulique en limite du site n'a pas autorisé à réaliser des prélèvements dans ses locaux. Au regard des usages des bâtiments Astrolab et BTN, il a été préféré d'effectuer une modélisation des teneurs en intérieur à partir des données gaz du sol disponibles.

AIR France souhaiterait néanmoins préciser quelques points :

- Aux articles 1 et 5 du projet d'arrêté (pages 2 et 4), AIR France souhaite le remplacement de « *des sources de pollutions* » par « *des sources de pollution identifiées comme imputables aux activités Air France* ».
- A l'article 2, que le paragraphe relatif à l'enquête de voisinage … [*En cas de présence de pollution….. sous réserve de l'accord des propriétaires]* soit enlevé du projet d'arrêté.
- A l'article 2, que la recherche des métaux soit limitée à celle de l'Arsenic.
- A l'article 3, que la partie de la phrase au 2d paragraphe de la page 4/5 *[.. la réalisation de calculs de risque sur la base de ces résultats,]* …soit enlevée de cette partie de l'arrêté.

Vous remerciant par avance de vos retours.

Je vous prie d'agréer, Madame l'inspectrice de l'environnement, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal MOREUIL
Développement et Organisation

Copie : Christelle Dizerens, bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles, Direction des relations avec les collectivités locales

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

206

NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15275*0
Article R512-66-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

☒ **Personne morale** ☐ **Personne physique :** ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom: SOCIETE AIR FRANCE
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique: SA à conseil d'administration (s.a.i.)
Pour une personne morale

N° SIRET: 42049517800188
Le cas échéant

Adresse: 1 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal: 91550
Commune: PARAY VIEILLE POSTE

Pays, si le déclarant réside à l'étranger
Province ou région étrangère

Téléphone: +33141757142 Portable: +33608831864 Fax: (facultatif)

Courriel: thhaennig@airfrance.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom: haennig Prénoms: thierry

Qualité: correspondant env

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET: 42049517800188

Enseigne ou nom usuel du site: AIR FRANCE

Adresse de l'installation : ☒ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal
Commune

Téléphone: +33141757142 Portable: +33608831864 Fax: (facultatif)

Courriel:

1

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ☒ Oui ☐ Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ☒ Oui ☐ Non

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée : 01/08/2018

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

2910 CHAUFFERIE D

Commentaires :

Travaux de réduction de la puissance de la chaufferie gaz d'une puissance de 4050 KW au seuil de 2 000KW
Déconnection d'une chaudière (Rapport de vérification règlementaire de Veritas) sur les trois en service et remplacement de deux bruleurs pour une puissance à 1200 KW et 800 KW

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Elimination par filières agréés, Les bruleurs ont été démontés et évacués en déchetterie métallurgique (société Courneuve,29-31 rue chabrol, la Courneuve) Une attestation de mise en destruction, par la société Métaux Courneuve, en date du 08/12/2017

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Le site est toujours en activité, les conditions d'accès restent identiques. Le site est clôturé et le local est limité aux personnes techniques

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

D'après le rapport de vérification réglementaire effectué par un BV le 22/06/2017, l'ensemble des installation est conforme:
La chaufferie est équipée d'un accès par l'extérieur et d'un accès intérieur comprenant un sas équipé de porte coupe feu.
Surveillance de la chaufferie par des détecteurs gaz, et des extincteurs contrôlés annuellement

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

Contrôle de la chaufferie par un bureau de contrôle renouvelé par contrat annuel

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnées à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Pas de mesure supplémentaires, Exploitation du local par un service technique et un suivi réglementaire.

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Aide au suivi des ICPE par notre prestataire Arcadis

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à le 01/08/2018

Signature du déclarant

4

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-8-NQA3ZXO6HD

NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-66-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

AIR FRANCE
1 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX

91550 PARAY VIEILLE POSTE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ..... OUI
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ..... OUI

Date de cessation de l'activité de l'installation classée : 01/08/2018

Cessation partielle de l'activité : ..... OUI

Déclarant : SOCIETE AIR FRANCE

Le déclarant a confirmé avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Date de la notification de la cessation d'activité : 01/08/2018

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :..... OUI

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-66-1 du code de l'environnement.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-9-9VB7U1IWN

DECLARATION DU BENEFICE DES DROITS ACQUIS D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R513-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

AIR FRANCE PARAY VIEILLE POSTE
1 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX
CS 30003 91550
94390 PARAY VIEILLE POSTE

Départements concernés :

Communes concernées :

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ..... NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ..... NON
- une installation classée relevant du régime de déclaration : ..... NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : ..... NON

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Installations classées objet du bénéfice des droits acquis :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime[1] (D ou DC)
2910	A-2	Installation de combustion	2	MW	DC

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :
Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.
Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration ***lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement*** *(article R512-55 du code de l'environnement).*

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles[2],
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :
Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : AIR FRANCE

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration.

Date de la déclaration du bénéfice des droits acquis : 06/03/2019

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :..... NON

[1] D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
[2] Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : http://www.ineris.fr/aida/

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

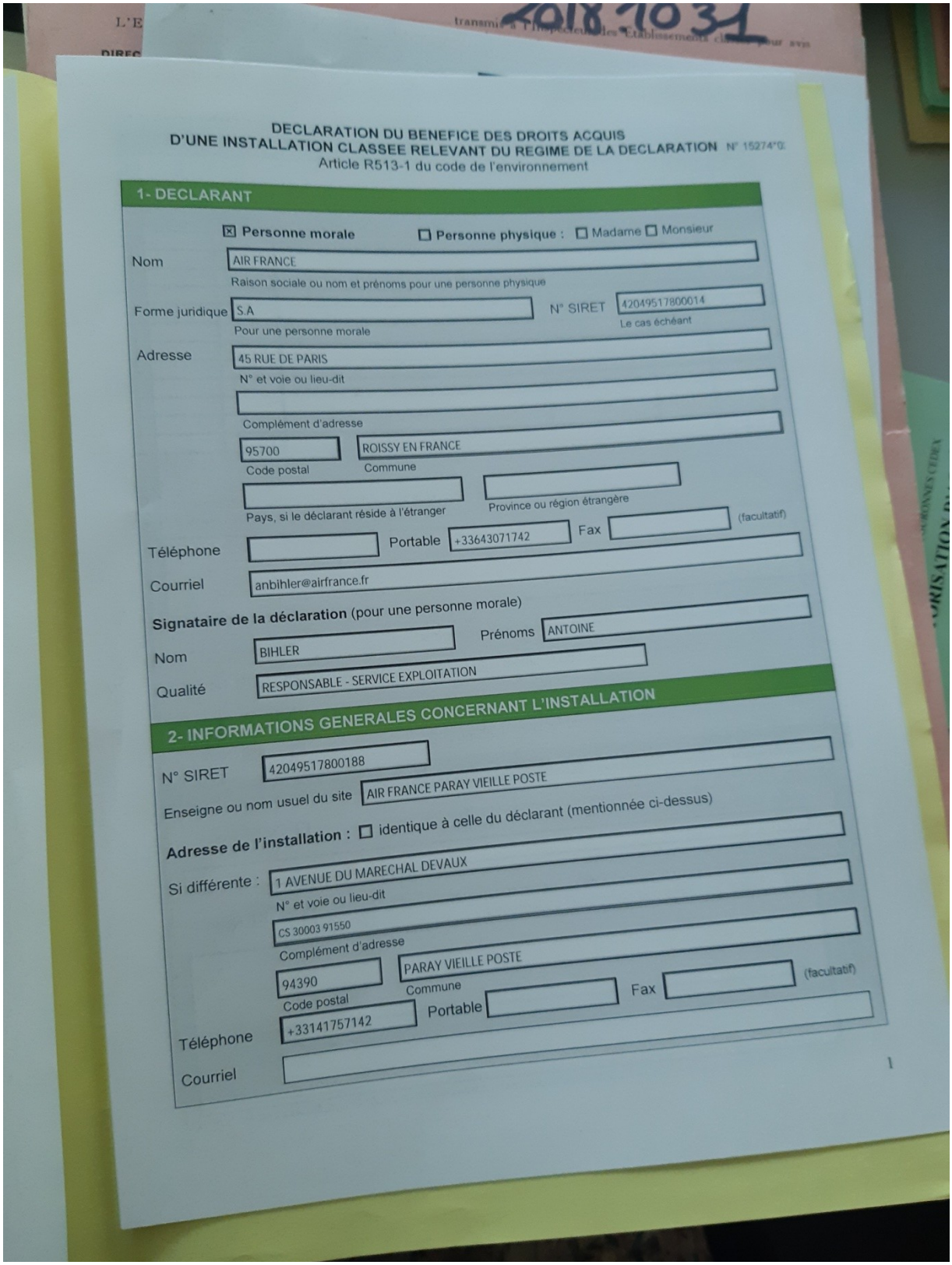

DECLARATION DU BENEFICE DES DROITS ACQUIS
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15274*0
Article R513-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

☒ Personne morale ☐ Personne physique : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom: AIR FRANCE
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique: S.A
Pour une personne morale
N° SIRET: 42049517800014
Le cas échéant

Adresse: 45 RUE DE PARIS
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

95700 Code postal
ROISSY EN FRANCE Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger
Province ou région étrangère

Téléphone
Portable: +33643071742
Fax (facultatif)

Courriel: anbihler@airfrance.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom: BIHLER
Prénoms: ANTOINE

Qualité: RESPONSABLE - SERVICE EXPLOITATION

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET: 42049517800188

Enseigne ou nom usuel du site: AIR FRANCE PARAY VIEILLE POSTE

Adresse de l'installation : ☐ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente : 1 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX
N° et voie ou lieu-dit

CS 30003 91550
Complément d'adresse

94390 Code postal
PARAY VIEILLE POSTE Commune

Téléphone: +33141757142
Portable
Fax (facultatif)

Courriel

1

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

3 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Renseigner la liste des rubriques objet du bénéfice des droits acquis :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime[1] (D, DC)
2910	A-2	Installation de combustion	2	MW	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

[1] D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

4 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration.

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à le 06/03/2019

Signature du déclarant

2

4

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Archives consultées aux archives départementales de l'Essonne 91

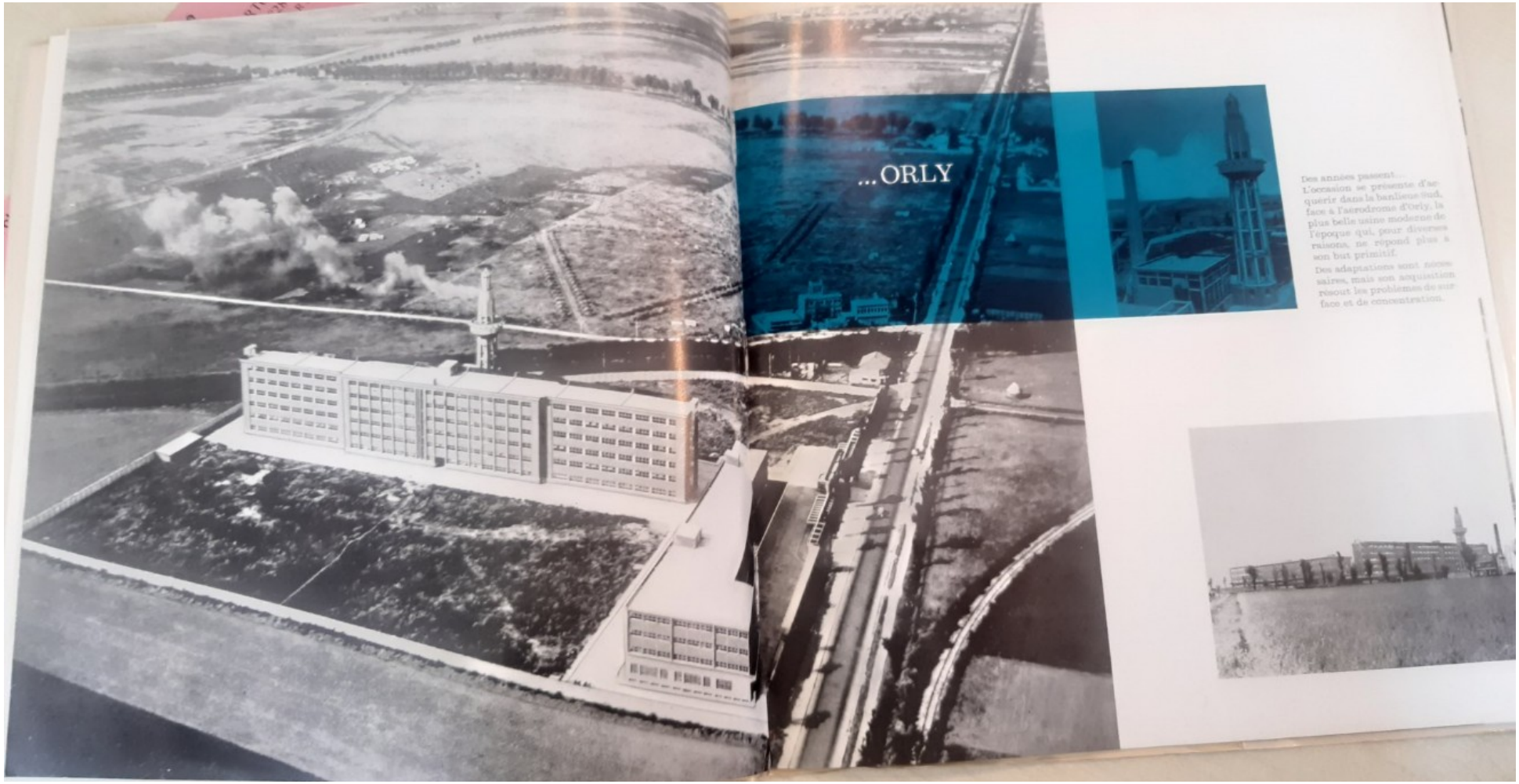

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

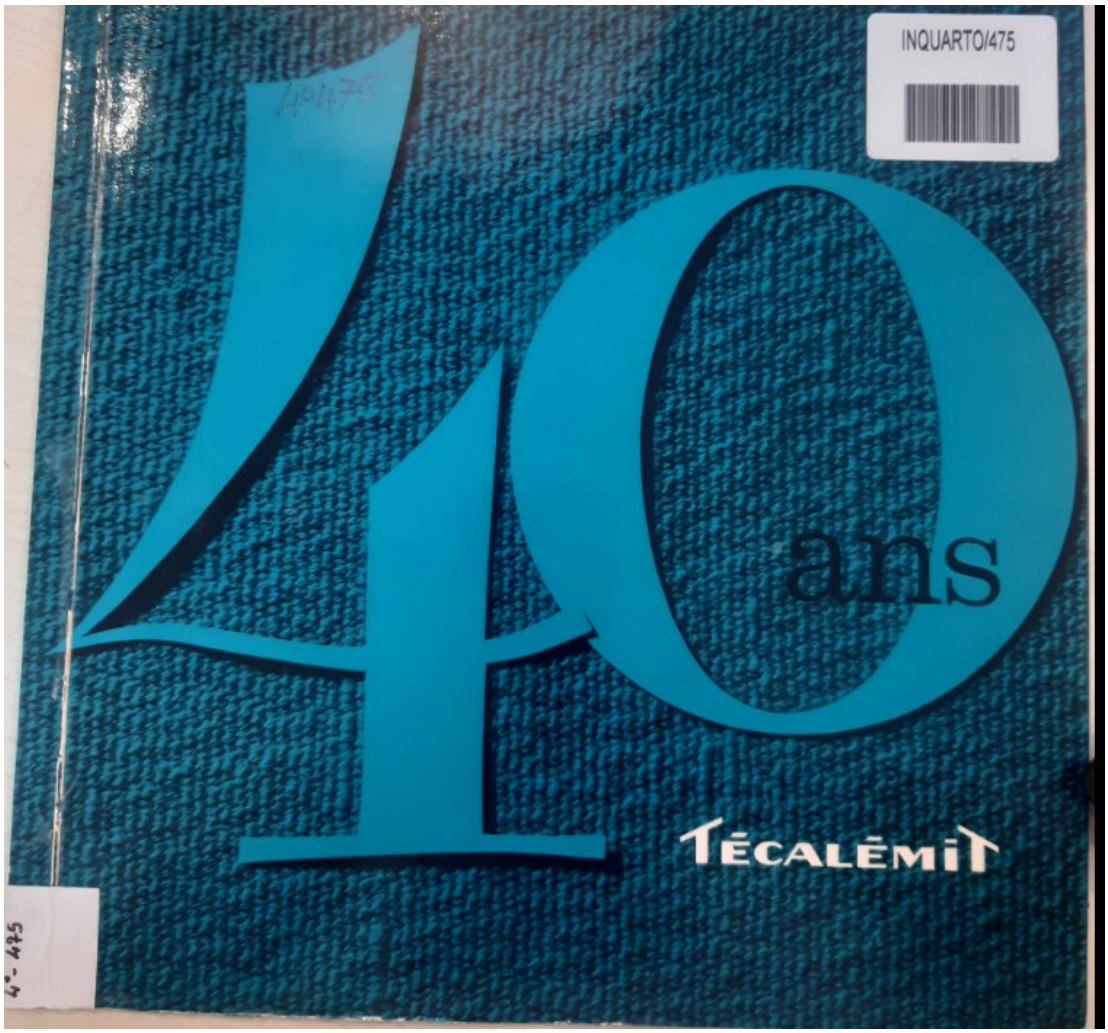

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

tuyauteries

TÉCALÉMIT

Les mélanges

TÉCALÉMIT Aeroquip

Les tuyaux flexibles en caoutchouc "TECALEMIT" à raccords sertis, "TECALEMIT-AEROQUIP" à raccords démontables, "TECALAN" en superpolyamide et polyuréthane, constituent une gamme très complète pour l'équipement des commandes hydrauliques à distance.

Ils se déforment peu ou pas, même sous l'effet d'une forte pression, ce qui leur permet de rester souples malgré la présence du flux hydraulique et de résister presque indéfiniment aux impulsions.

Ils sont montés, en particulier, sur les dispositifs de direction et d'atterrissage des **avions.**

Ils participent à la vie et aux mouvements de tous les autres **moyens de transport** et de **l'équipement moderne des usines.**

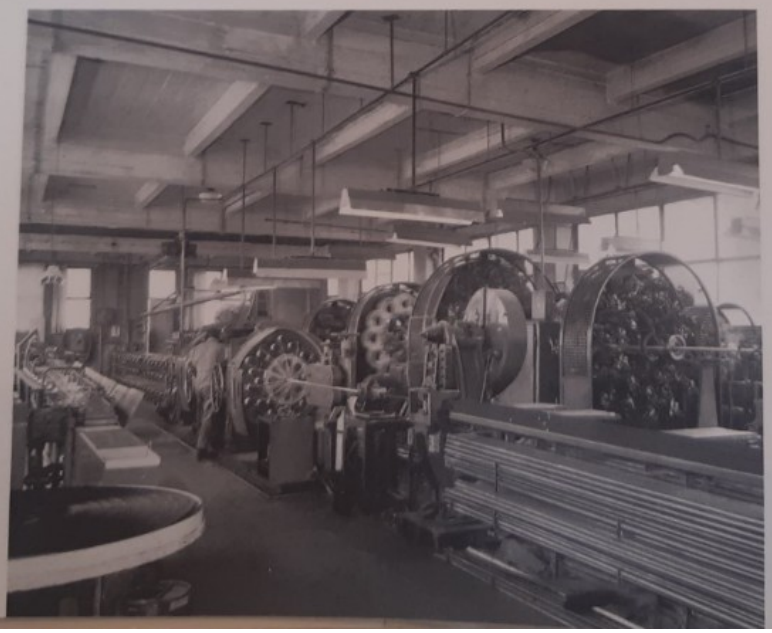

Le tressage

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Le graissage sous pression fait à peine ses premiers pas et, déjà, son succès est certain.

Il est, par lui-même et les avantages qu'il apporte, une nécessité. Mais une habile publicité, largement diffusée, n'y est sans doute pas étrangère. Rapidement, les ateliers de la rue Brunel, trop étroits, sont submergés de travail. A tout prix il faut trouver de la place...

Annexe 3 : Photographies réalisées lors de la consultation des archives de la préfecture, de la DRIEAT Ile-de-France et les archives départementales de l'Essonne

Entrée du site AIR FRANCE

Vue du site AIR France (Photo prise au sud du site)

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Vue de la galerie A

Vue de la galerie B

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Vue de la galerie C

Local de production d'eau glacée

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Plans des niveaux de sous-sol du bâtiment

Photo d'un simulateur de vol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Photo des simulateurs

Stockages d'huiles hydrauliques

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Stockage de chiffons souillés dans le local d'un simulateur de vol

Un groupe hydraulique

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SHEDS

Stockage de fluide dans un local hydraulique

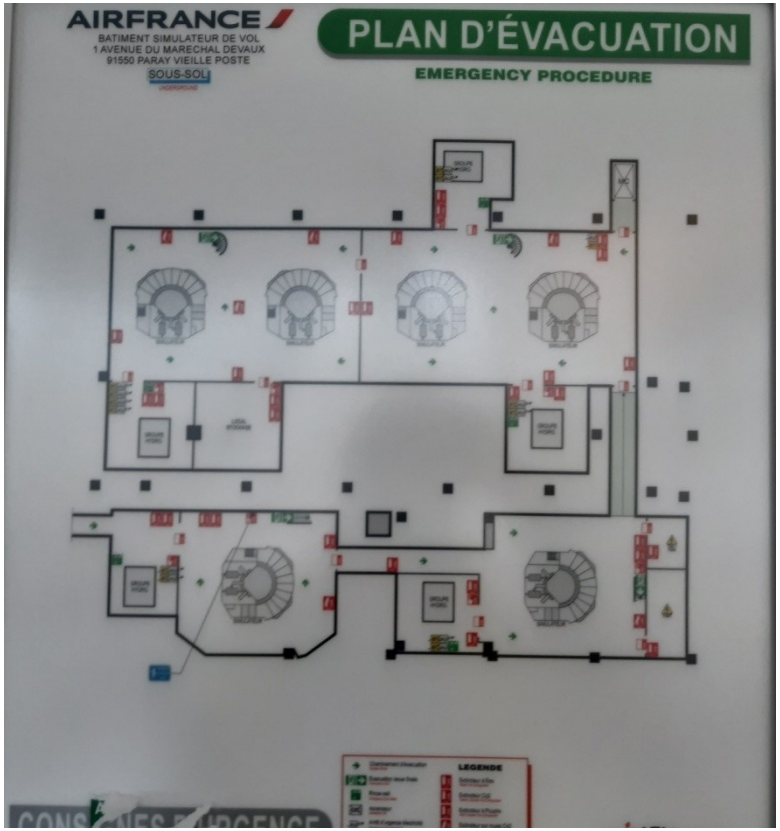

Plan des locaux des simulateurs de vol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SIMULATEUR DE VOM PNC (CABINE)

Plan du bâtiment – Rez-de-chaussée

Vue sur le simulateur de vol (cabine) – Rez-de-chaussée

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SIMULATEUR DE VOM PNC (CABINE)

Accès au sous-sol du bâtiment

Groupe hydrauliques situé au sous-sol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT SIMULATEUR DE VOM PNC (CABINE)

Stockage d'huile du groupe hydraulique

Stockage d'huile du groupe hydraulique

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT 50

Entrée local Sprinkler

Extérieur du bâtiment 50 – Stockage de fûts d'huiles hydrauliques

BATIMENT 50

Zone déchet s à proximité du bâtiments 50

Stockage d'huiles dans le bâtiment

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT 50

Atelier de maintenance

Stockages d'aérosol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT 50

Stockages de pièces

Stockages d'huiles

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Extérieur du bâtiment ASTROLAB

Localisation des piézomètre et piézairs du site

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Localisation des piézomètre et piézairs du site

Localisation des piézomètre et piézairs du site

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Accès à la chaufferie gaz

Intérieur de la chaufferie située au 1èr sous-sol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Vue des chaudières

Galerie située au première sous-sol

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Local comprenant les groupes de production d'eau glacée

Parking du 1èr niveau de sous-sol

BATIMENT ASTROLAB

Le groupe électrogène du 2ème niveau de sous-sol

Vue sur les deux niveaux de parking

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

BATIMENT ASTROLAB

Event de la cuve enterrée de fioul située au nord du bâtiment ASTROLAB

Le parking aérien situé au nord du bâtiment ASTROLAB

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

LE RESTAURENT D'ENTREPRISE

Event de la cuve enterrée de fioul située au nord du bâtiment ASTROLAB

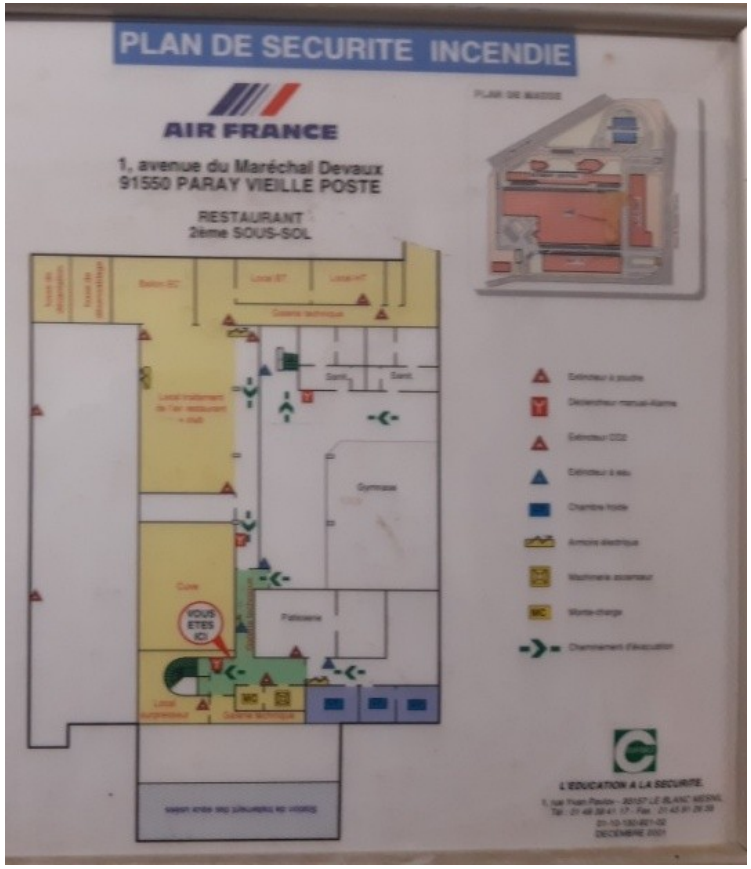

Plan du 2ème sous-sol du restaurant

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

LE RESTAURENT D'ENTREPRISE

Zone de stockages des biodéchets

Zone de stockages de déchets

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

LE RESTAURENT D'ENTREPRISE

Accès au niveaux de parkings souterrains du bâtiment ASTROLAB

Station enterrées de traitement des eaux

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

LE RESTAURENT D'ENTREPRISE

Passage séparant le bâtiments SHEDS et le bâtiment située à l'est du site (hors site)

Vue sur site – photographie prise du sud du site

Annexe 2 : Photographies réalisées lors de la visite de site et son environnement

ANNEXE 3

Fiche Détaillée

Description du site

Nom :	AIR FRANCE
Adresse :	1 AVE DU MARÉCHAL DEVAUX
Commune principale :	91479 PARAY VIEILLE POSTE
Code - Libellé NAF :	L22 - Transports
Plus d'infos sur le site :	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/IDF9400261 https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0065.12134
Description :	La société Air France est la principale compagnie aérienne française. Ses activités principales sont le transport de passagers, de fret ainsi que la maintenance et l'entretien des avions. Dans le cadre de changements d'activités s'opérant sur le site de Paray-Vielle-Poste, les activités telles que la maintenance et la réparation d'avions ne sont plus réalisées sur ce site. AIR FRANCE, qui demeure seul occupant du site, exerce dessus des activités dites tertiaires et continue d'être l'exploitant ICPE de quelques utilités telles que chaufferies et équipements frigorifiques ou climatiques. Ces activités ICPE sont sous le régime de la déclaration. Le domaine d'AIR FRANCE à Paray-Vieille-Poste occupe une surface de 20 ha. L'environnement proche du site est constitué : -à l'ouest par le N7, puis par le site d'Orlytech (zone d'activité) -à l'est par l'aéroport d'Orly -au sud par le parking de l'aéroport -au nord par la gare routière Il n'y a pas de cours d'eau, de plan d'eau ou d'habitation à proximité immédiate du site. Les investigations de sols ont mis en évidence la présence d'une nappe superficielle vers 7-8 mètres de profondeur, qui pourrait correspondre à la nappe des calcaires de Brie. Compte tenu de sa faible profondeur et des informations disponibles sur la géologie au droit du site, celle-ci est fortement vulnérable à une pollution. Le sens d'écoulement local de la nappe est estimé en direction du Nord - Nord Est. Deux captages à usage inconnu (donc considérés sensibles) sont localisés à 500 mètres environ en latéral hydraulique du site. Compte tenu de leur position, ces captages ne sont pas considérés vulnérables à une pollution potentielle en provenance du site.

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour :	08/07/2016
Description : 3	Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé en mai 2011 dans le cadre de la cessation partielle d'activité du site (cessation de l'activité de maintenance/entretien des avions) au droit des zones identifiées à risque. Sur les 4 zones investiguées, 2 zones avérées de pollution des sols par les hydrocarbures ont été mises en évidence (zones numérotées 1 et 3 dans le rapport de diagnostic). L'impact mis en évidence dans la zone 1 était délimité et n'atteignait pas les eaux souterraines. Cette zone a fait l'objet d'une dépollution en octobre 2014. L'impact mis en évidence dans la zone 3 n'a pu être délimité pour des raisons d'inaccessibilité.

La pollution ayant atteint la zone de battement de la nappe souterraine, il est probable qu'elle ait migré en suivant le sens d'écoulement des eaux et il n'est pas exclu qu'elle s'étende sous des bâtiments. Deux diagnostics complémentaires visant à définir cette pollution ont été réalisés en novembre 2013 et octobre 2014.

Le bilan de ces diagnostics pour la zone 3 est le suivant :
- Pollution des sols aux hydrocarbures (jusqu'à 7170 mg/kg de matière sèche_MS) et aux "BTEX" (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) (jusqu'à 8,2 mg/kg de MS),
- Pollution de la nappe aux hydrocarbures totaux (jusqu'à 63 mg/l)

Compte tenu des premiers diagnostics de pollutions ayant démontré la présence de diverses pollutions au droit du site, et de la vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine, des campagnes d'analyses supplémentaires ont été prescrites à l'exploitant par arrêté préfectoral du 28/08/2015, de manière préciser les zones sources, l'étendue actuelle et l'importance des diverses pollutions.

Il a également été prescrit à l'exploitant de mettre en œuvre un plan de gestion dont l'objet est de rechercher les possibilités de suppression des sources de pollution, compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques.

Enfin, il est demandé à l'exploitant de réaliser une interprétation de l'état des milieux qui consiste, via des mesures portant sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments potentiellement impactés, de s'assurer que l'état du milieu est compatible avec les usages constatés.

Polluant(s) suspecté(s) ou suivi(s) : 4	Benzène et dérivés / Somme de benzene, toluene, ethylbenzene, xylenes (BTEX) Hydrocarbures et indices liés

3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.
4 Il convient également de lire la description ci-dessus, des polluants pouvant y être mentionnés

ANNEXE 4

Bureau d'études ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Esquisse piézométrique au 16 novembre 2015

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
14/12/2015	A	Création du document	TGA	MDF	MDF

Client
AIR FRANCE

Site de Paray-Vieille-Poste (91)

Suivi des eaux souterraines

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1

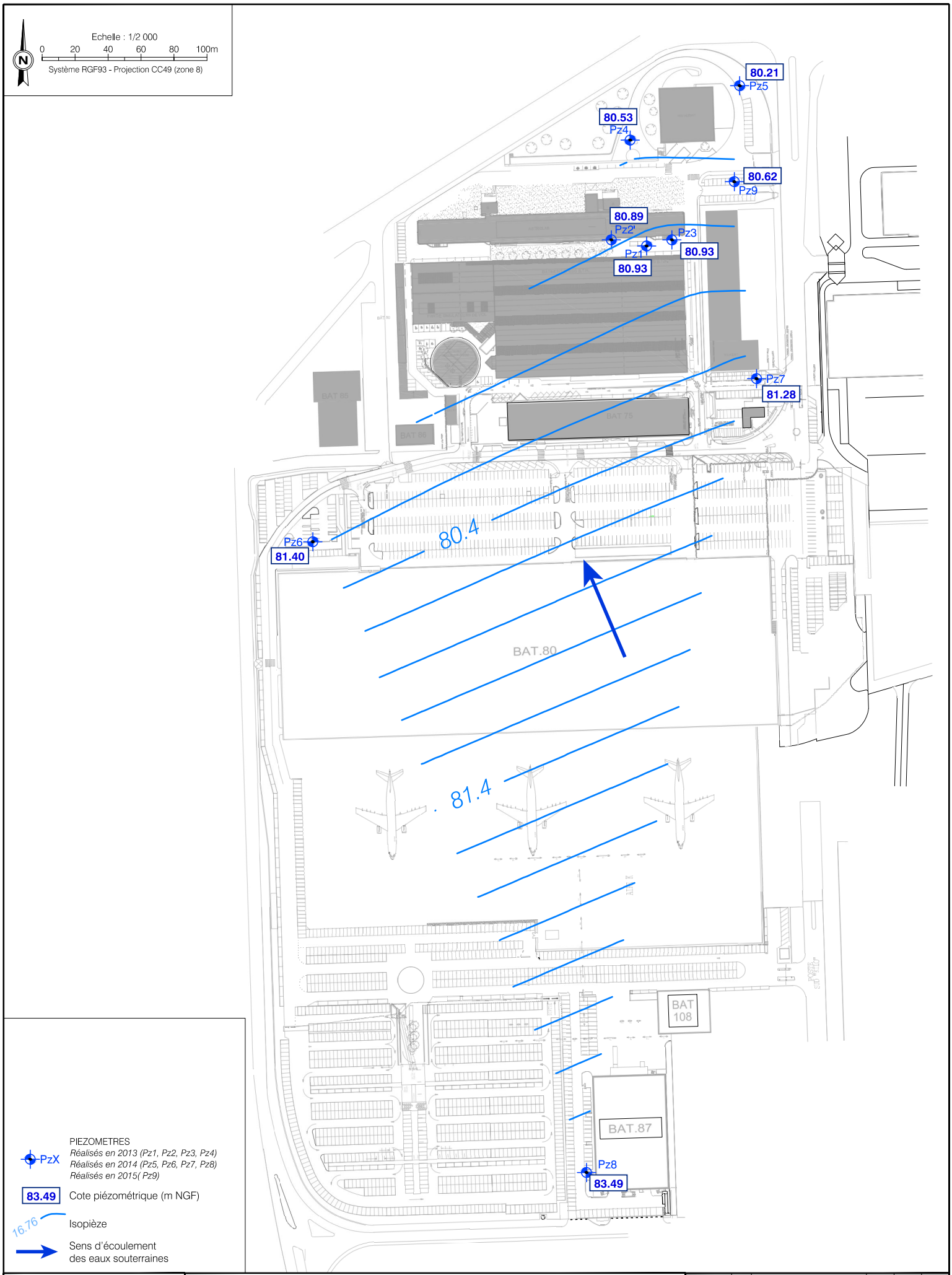

Bureau d'études	Esquisse piézométrique de juin 2016	Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
D:\Users\tgeorgescu\BQITE & OUTILS\CARTOUCHE\FR (.jpg)\PBBIFC-RGB.jpg		28/07/2016	A	Création du document	TGA	MDF	MDF
Client **AIR FRANCE**	Site de Paray-Vieille-Poste (91)	Diagnostic des sols et des eaux souterraines	Echelle: graphique	Ref. Affaire: FR0110.003359	Document: ANNEXE N°04		Page: 1/1

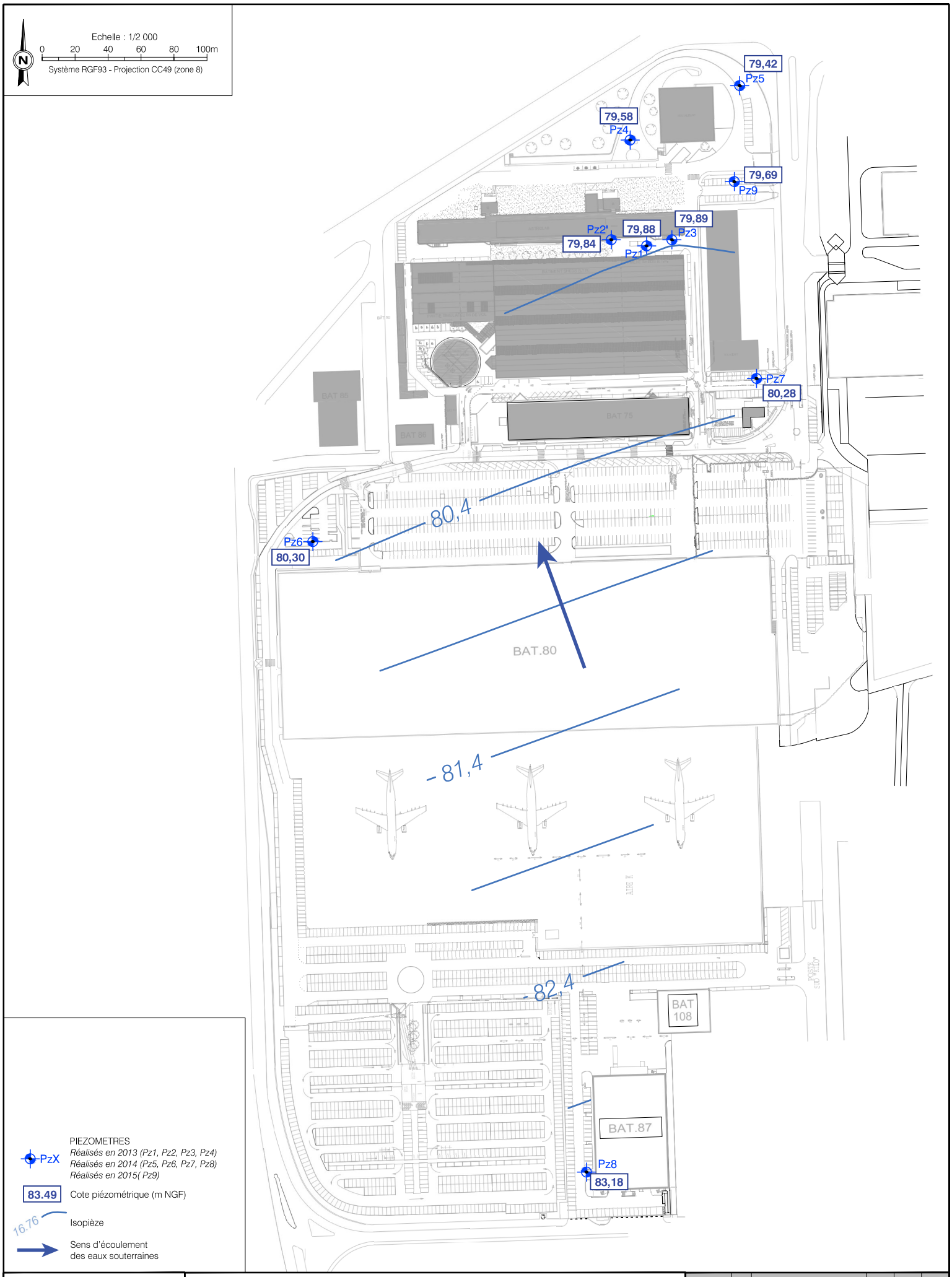

Bureau d'études
ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Client
AIR FRANCE

Site de Paray-Vieille-Poste
avenue du Maréchal Devaux,
PARAY-VIEILLE-POSTE (91).

ESQUISSE PIEZOMETRIQUE
DECEMBRE 2016

SUIVI DE LA QUALITE
DES EAUX SOUTERRAINES

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
04/01/17	A	Création du document	TGA	MDF	MDF

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1

PzX PIEZOMETRES - Réalisés en 2013 (Pz1, Pz2, Pz3, Pz4)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2014 (Pz5, Pz6, Pz7, Pz8)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2015(Pz9)

83.49 Cote piézométrique (m NGF)

82 Isopièze

Sens d'écoulement des eaux souterraines

Présence de flottant

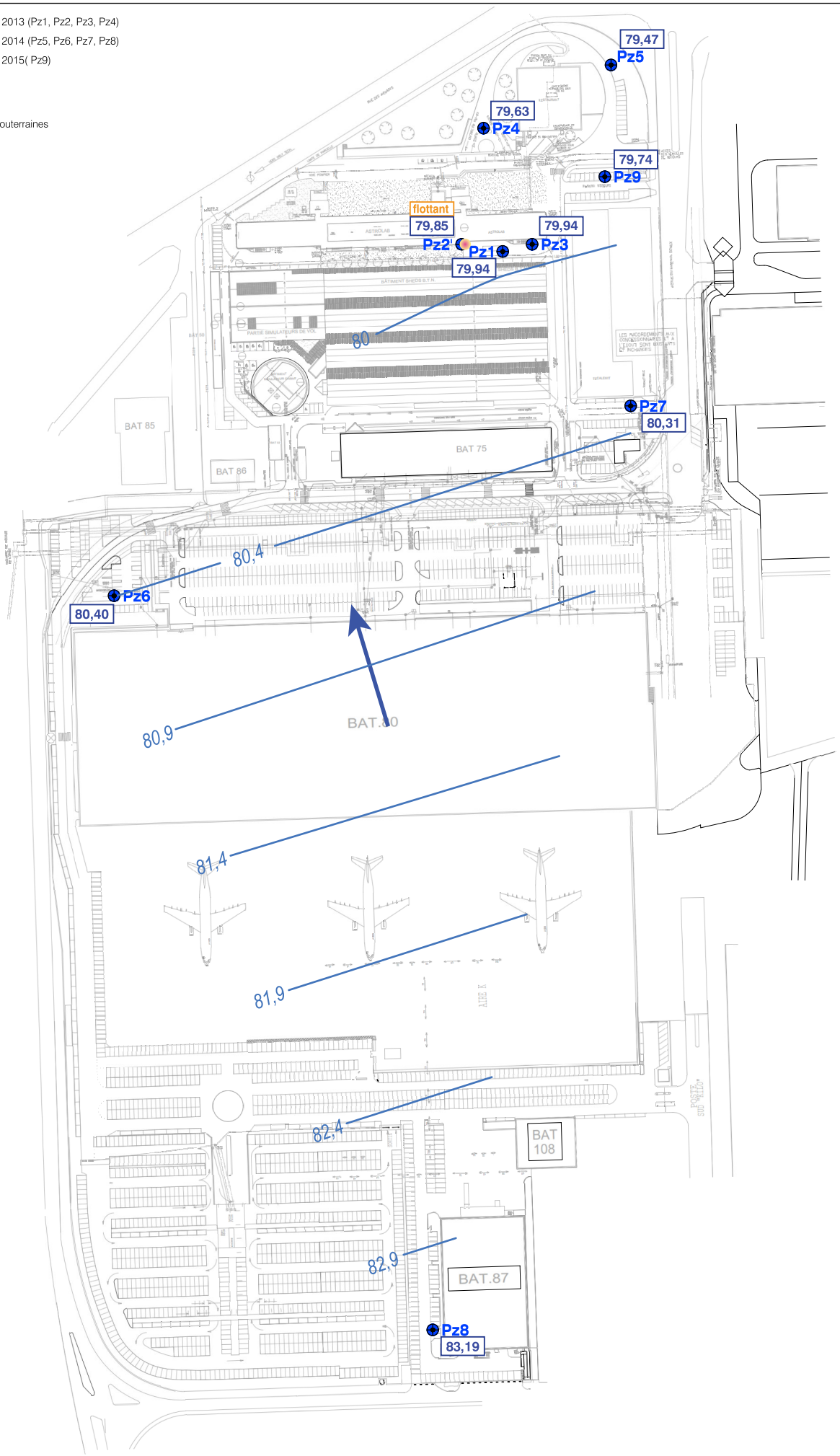

Echelle : 1/2 000

0 20 40 60 80 100m

Système RGF93 - Projection CC49 (zone 8)

ESQUISSE PIEZOMETRIQUE - JUIN 2017

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

AIR FRANCE

SITE DE PARAY-VIEILLE-POSTE (91)

ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
05/07/2017	A0	Création du document	TGA	LUG	MLE

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1

PzX PIEZOMETRES - Réalisés en 2013 (Pz1, Pz2, Pz3, Pz4)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2014 (Pz5, Pz6, Pz7, Pz8)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2015(Pz9)

83.49 Cote piézométrique (m NGF)

82 Isopièze

Sens d'écoulement des eaux souterraines

Présence de flottant

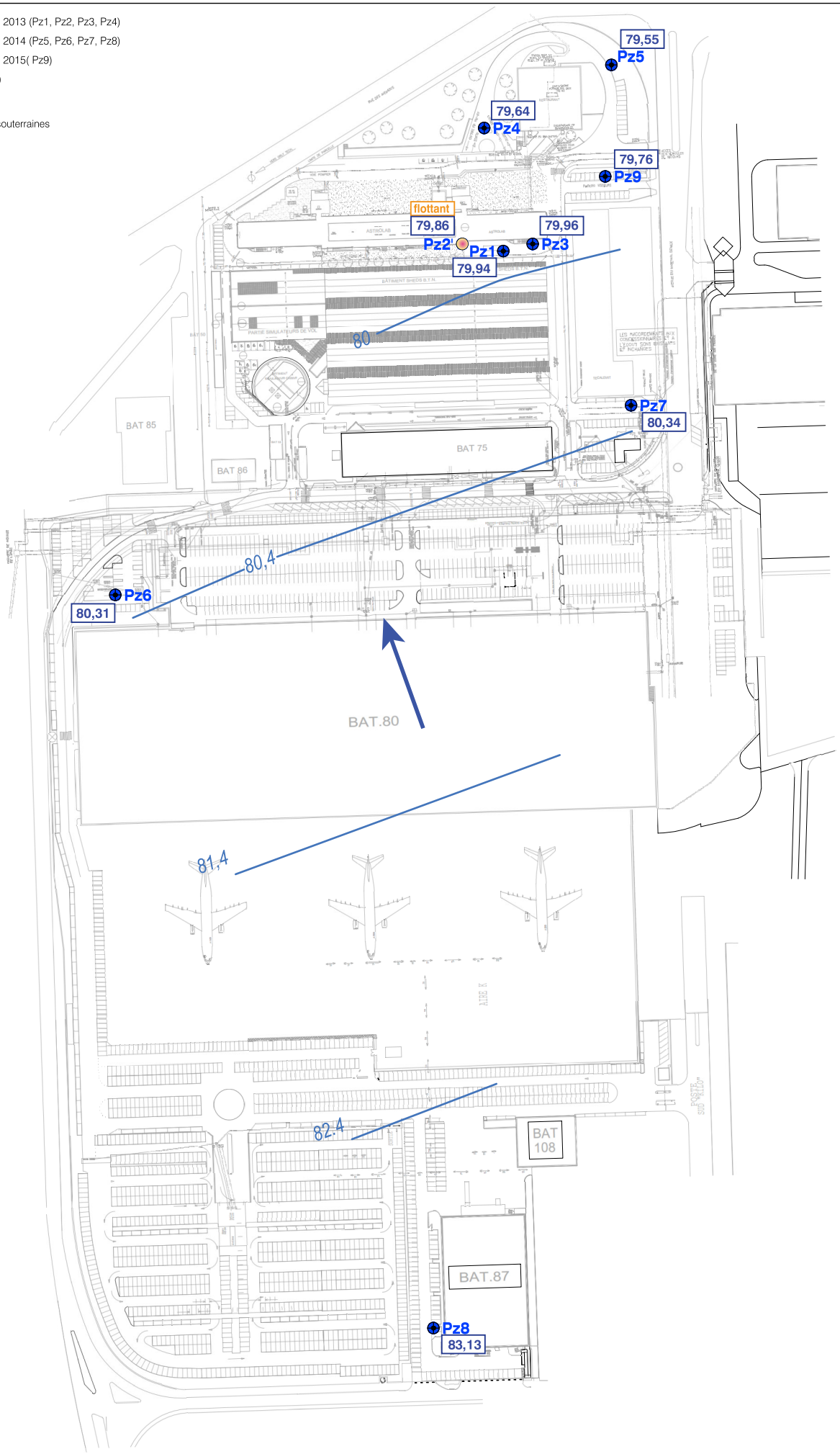

Echelle : 1/2 000

0 20 40 60 80 100m

Système RGF93 - Projection CC49 (zone 8)

ESQUISSE PIEZOMETRIQUE - DECEMBRE 2017

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

AIR FRANCE

SITE DE PARAY-VIEILLE-POSTE (91)

ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
20/12/2017	A0	Création du document	CDO	LUG	MLE

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1

PzX PIEZOMETRES - Réalisés en 2013 (Pz1, Pz2, Pz3, Pz4)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2014 (Pz5, Pz6, Pz7, Pz8)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2015(Pz9)

83.49 Cote piézométrique (m NGF)

82 Isopièze

Sens d'écoulement des eaux souterraines

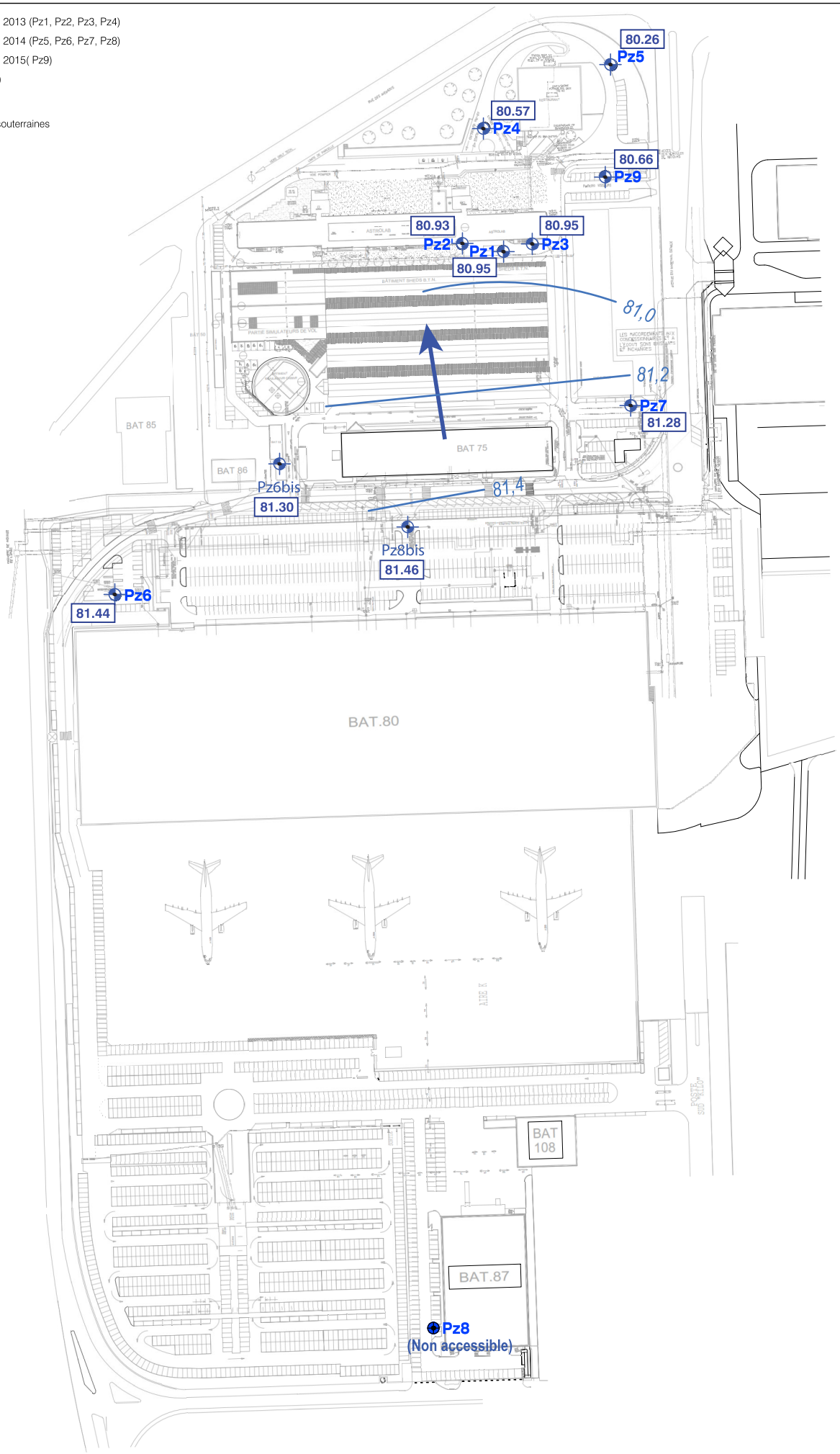

Echelle : 1/2 000

0 20 40 60 80 100m

Système RGF93 - Projection CC49 (zone 8)

ESQUISSE PIEZOMETRIQUE - JUIN 2018

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

AIR FRANCE

SITE DE PARAY-VIEILLE-POSTE (91)

ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
26/07/2018	A0	Création du document	MVE	LUG	CCA

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1

PzX PIEZOMETRES - Réalisés en 2013 (Pz1, Pz2, Pz3, Pz4)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2014 (Pz5, Pz6, Pz7, Pz8)

PIEZOMETRES - Réalisés en 2015(Pz9)

83.49 Cote piézométrique (m NGF)

82 Isopièze

Sens d'écoulement des eaux souterraines

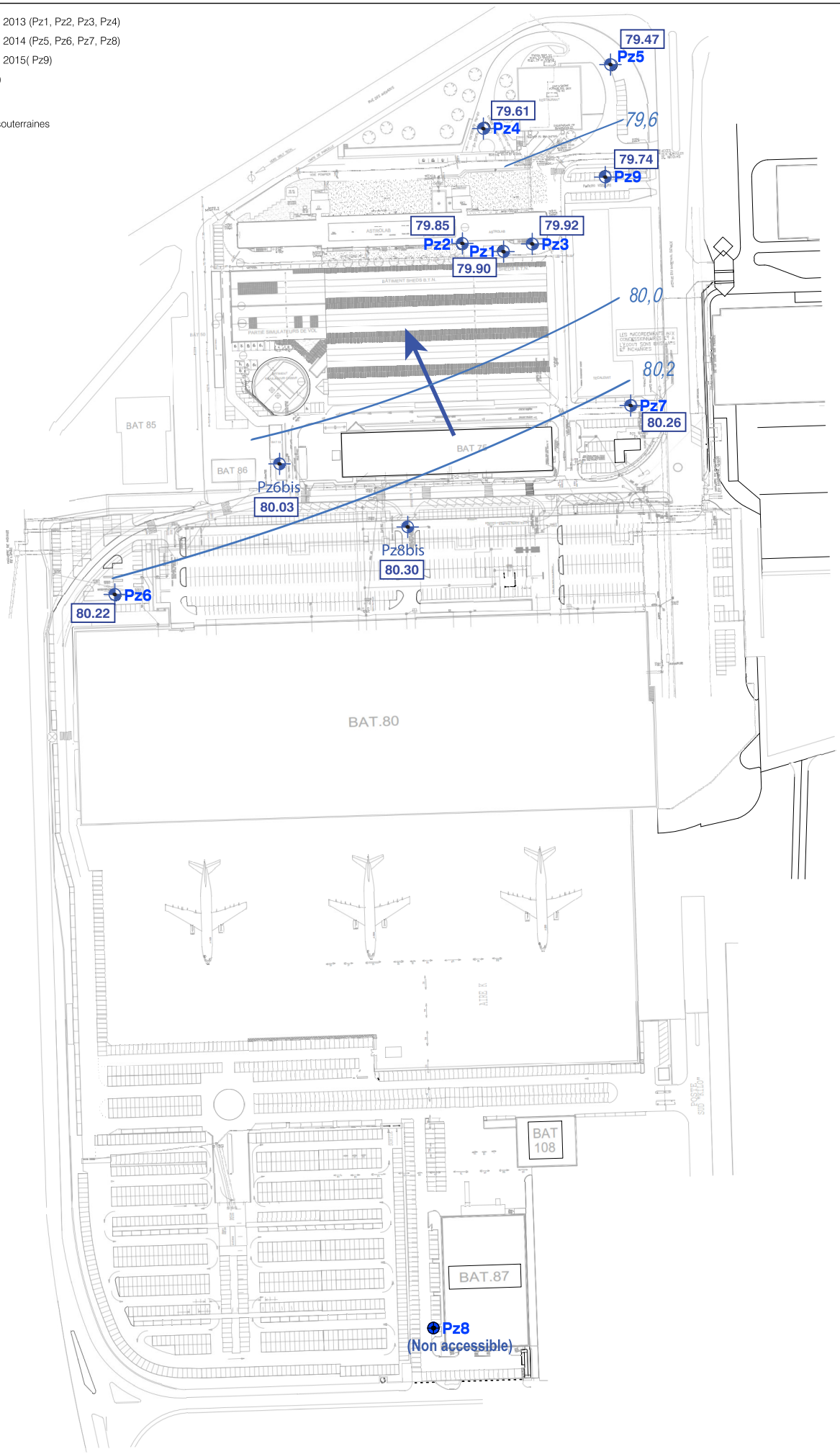

Echelle : 1/2 000

0 20 40 60 80 100m

Système RGF93 - Projection CC49 (zone 8)

ESQUISSE PIEZOMETRIQUE - DECEMBRE 2018

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

AIR FRANCE

SITE DE PARAY-VIEILLE-POSTE (91)

ARCADIS Design & Consultancy for natural and built assets

Date	Ind.	Objet de l'édition/révision	Etabli.	Vérif.	App.
17/07/2019	A0	Création du document	LUG	NPL	NPL

Echelle	Ref. Affaire	Document	Page
graphique	FR0110.003359	ANNEXE N° 03	1/1